

Commune d'Ohey
Arrondissement de Namur
Province de Namur

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PARTIE I DOSSIER SOCIO-ECONOMIQUE

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place du Roi Baudoin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés scrl
société civile à forme de société privée à responsabilité limitée
bureau d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite ©fabienne hennequin & associés 2012

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| MISE EN GARDE | 7 |
| ACTUALISATION | 8 |
| SIGLES ET ABBREVIATIONS | 9 |
| GLOSSAIRE | 16 |
| LISTE DES CARTES | 17 |
| SOURCES ET BIOGRAPHIE | 18 |
| | |
| 1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE | 22 |
| | |
| 1.1 SITUATION | 23 |
| | |
| 1.2 CARACTÉRISTIQUES | 25 |
| | |
| 1.3 LES VILLAGES ET HAMEAUX | 30 |
| 1.3.1 Ohey | 30 |
| 1.3.2 Goesnes | 31 |
| 1.3.3 Evelette | 31 |
| 1.3.4 Perwez | 32 |
| 1.3.5 Jallet | 32 |
| 1.3.6 Filée | 32 |
| 1.3.7 Haillot | 33 |
| 1.3.8 La Bouchaille | 33 |
| 1.3.9 Libois | 33 |
| 1.3.10 Tahier | 34 |
| 1.3.11 Reppe | 34 |
| 1.3.12 Eve | 34 |
| | |
| 1.4 APERÇU DE L'HISTOIRE LOCALE DES VILLAGES | 34 |
| 1.4.1 Ohey | 35 |
| 1.4.2 Haillot | 35 |
| 1.4.3 Perwez, Goesnes et Jallet | 36 |
| 1.4.4 Evelette | 36 |
| | |
| 1.5 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 38 |
| | |
| 2. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE | 40 |
| | |
| 2.1 RÉPARTITION DES FONCTIONS SUR LE TERRITOIRE | 41 |
| 2.1.1 Habitat | 42 |
| 2.1.2 Artisanat et industrie | 42 |
| 2.1.3 Equipement communautaire | 42 |
| 2.1.4 Commerce | 43 |
| 2.1.5 Sports et loisirs | 43 |
| 2.1.6 Espace viaire | 43 |
| 2.1.7 Agriculture | 43 |
| 2.1.8 Vergers | 45 |
| 2.1.9 Parcs | 45 |
| 2.1.10 Forêt | 45 |
| 2.1.11 Peupleraies | 46 |
| 2.1.12 Végétation rudérale, friche... | 46 |
| 2.1.13 Carrières, ancienne carrières, rochers | 46 |
| 2.1.14 Plans d'eau | 46 |
| | |
| 2.2 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 47 |

| | |
|---|-----------|
| 3. L'ENVIRONNEMENT BÂTI, LES PLANS RÉGLEMENTAIRES, LES RÉGLEMENTS D'URBANISME ET SCHEMAS D'AMÉNAGEMENT | 48 |
| 3.1 LE PLAN DE SECTEUR | 49 |
| 3.1.1 Zones destinées à l'urbanisation | 50 |
| A Zones d'habitat à caractère rural | 50 |
| B Zones de services publics et d'équipements communautaires | 50 |
| C Zones d'activité économique mixte | 51 |
| D Zones de loisirs | 51 |
| E Zone d'extraction | 51 |
| 3.1.2 Zones non-destinées à l'urbanisation | 51 |
| A Zones agricoles | 51 |
| B Zones forestières | 51 |
| C Zones d'espaces verts | 52 |
| D Zones de parc | 52 |
| E Voies navigables et plans d'eau | 52 |
| 3.1.3 Autres Zones | 52 |
| A Zones d'aménagement communal concerté (ZACC) | 52 |
| 3.1.4 Autres inscriptions au plan de secteur | 53 |
| A Périmètres d'intérêt paysager (P.I.P) | 53 |
| B Périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (P.I.C.H.E.) | 53 |
| C Lignes électriques à haute tension existantes | 54 |
| D Routes de grande circulation existantes | 54 |
| E Canalisations existantes | 54 |
| 3.1.5 Constats | 54 |
| 3.2 BIENS IMMOBILIERS CLASSÉS | 55 |
| 3.2.1 Biens immobiliers et sites classés | 55 |
| 3.2.2 Biens exceptionnels | 55 |
| 3.3 SITES ARCHÉOLOGIQUES | 56 |
| 3.4 PATRIMOINE MONUMENTAL DE BELGIQUE | 56 |
| 3.5 RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL | 56 |
| 3.6 PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT | 56 |
| 3.7 REMEMBREMENT | 56 |
| 3.7.1 Remembrement légal des biens ruraux | 56 |
| 3.7.2 Remembrement urbain | 57 |
| 3.8 TERRILS | 57 |
| 3.9 SITE À RÉAMÉNAGER | 57 |
| 3.10 SITE DE RÉHABILITATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE | 57 |
| 3.11 SITE SEVESO | 57 |
| 3.12 SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL | 57 |
| 3.13 CCATM-SSC-RCU | 58 |
| 3.14 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 59 |
| 4. L'ENVIRONNEMENT NATUREL | 60 |
| 4.1 CADRE GÉOLOGIQUE | 61 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 4.2 | RESSOURCES MINÉRALES DU SOUS-SOL | 62 |
| 4.3 | PHÉNOMÈNES KARSTIQUES | 62 |
| 4.4 | HYDROGÉOLOGIE | 63 |
| 4.5 | CAPTAGES ET ZONES DE PRÉVENTION | 63 |
| 4.5.1 | Captages | 63 |
| 4.5.2 | Zones de prévention | 63 |
| 4.6 | ZONES INONDABLES | 64 |
| 4.7 | PCDN | 66 |
| 4.7.1 | Biotopes particuliers | 67 |
| A | Eaux de surface | 68 |
| B | Milieus herbeux | 68 |
| B.1 | Marais et prairies humides abandonnées ou à faible pression agricole | 68 |
| B.2 | Prairies sèches abandonnées ou à faible pression agricole | 69 |
| C | Milieus arborés | 69 |
| C.1 | Bois et forêts | 69 |
| C.2 | Haies | 69 |
| C.3 | Rangées d'arbres et arbres isolés | 70 |
| D | Vergers hautes-tiges | 70 |
| E | Milieus rocheux | 71 |
| E.1 | Ruines et cavités | 71 |
| E.2 | Anciennes carrières | 71 |
| 4.7.2 | Réseau écologique | 72 |
| A | Définitions | 72 |
| B | Commentaires | 72 |
| 4.7.3 | La charte PCDN | 73 |
| 4.8 | MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES | 75 |
| 4.9 | ZONES ET ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE PROTÉGÉS | 76 |
| 4.9.1 | Réserve naturelle | 76 |
| 4.9.2 | Zones Natura 2000 | 76 |
| 4.9.3 | Zones humides d'intérêt biologique | 76 |
| 4.9.4 | Cavité souterraine d'intérêt scientifique | 76 |
| 4.9.5 | Arbres et haies remarquables | 77 |
| 4.9.6 | Combles et clochers | 77 |
| 4.9.7 | Gestion écologique des bords de route | 77 |
| 4.9.8 | Parc naturel | 78 |
| 4.10 | DÉCHARGES ACTUELLES ET PASSÉES, CARRIÈRES ET REMBLAIS | 79 |
| 4.11 | ETABLISSEMENTS À RISQUES | 80 |
| 4.12 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 81 |
| 5. | LA STRUCTURE PAYSAGÈRE | 82 |
| 5.1 | DESCRIPTION DU CONTEXTE PAYSAGER | 83 |
| 5.1.1 | L'hydrographie | 84 |
| 5.1.2 | Le relief | 85 |
| 5.1.3 | Affectation des sols non bâtis | 86 |
| A | La couverture agricole | 86 |
| B | La forêt | 87 |
| 5.1.4 | L'habitat | 87 |
| 5.1.5 | Les infrastructures | 89 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 5.2 | ZONES D'INTÉRÊT PAYSAGER | 90 |
| 5.2.1 | « Périmètres d'intérêt paysager » au plan de secteur (P.I.P.) | 90 |
| 5.2.2 | « Zones d'Intérêt Paysager » du Plan Communal de Développement de la Nature | 90 |
| 5.2.3 | « Zones d'Intérêt Paysager » proposées dans le Schéma de Structure | 90 |
| 5.3 | ELÉMENTS PAYSAGERS REMARQUABLES | 91 |
| 5.4 | POINTS DE VUES ET LIGNES DE VUES DÉAMBULATOIRES REMARQUABLES | 92 |
| 5.5 | POINTS D'APPEL MAJEURS | 93 |
| 5.6 | SITES DÉGRADÉS | 94 |
| 5.7 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 95 |
| 6. | LA DEMOGRAPHIE | 96 |
| 6.1 | POPULATION TOTALE | 97 |
| 6.2 | EVOLUTION DE LA POPULATION PAR ANCIENNE COMMUNE | 100 |
| 6.3 | MOUVEMENTS DE LA POPULATION | 101 |
| 6.4 | CLASSES D'ÂGES | 103 |
| 6.5 | PYRAMIDE DES ÂGES | 104 |
| 6.6 | COEFFICIENT DE DÉPENDANCE | 105 |
| 6.7 | COEFFICIENT DE SÉNILITÉ | 105 |
| 6.8 | EVOLUTION DES CLASSES D'ÂGE DANS LA COMMUNE | 107 |
| 6.9 | POPULATION ÉTRANGÈRE | 108 |
| 6.10 | NOMBRE DE MÉNAGES | 109 |
| 6.11 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 111 |
| 7. | L'ÉCONOMIE LOCALE ET L'EMPLOI | 112 |
| 7.1 | DEMANDE D'EMPLOI | 113 |
| 7.2 | STRUCTURE DES REVENUS | 115 |
| 7.3 | STRUCTURE DE L'EMPLOI | 118 |
| 7.3.1 | Emploi salarié | 118 |
| 7.3.2 | Emploi indépendant | 121 |
| 7.4 | TAUX D'EMPLOI LOCAL | 123 |
| 7.5 | PÔLES D'EMPLOI ET DE SERVICES | 125 |
| 7.6 | AGRICULTURE | 125 |
| 7.6.1 | Situation générale | 125 |
| 7.6.2 | Aptitudes des sols | 125 |
| 7.6.3 | Surface agricole utilisée | 127 |
| 7.6.4 | Faire valoir direct | 127 |

| | | |
|-------------|---|------------|
| 7.6.5 | Nombre d'exploitations agricoles et horticoles | 128 |
| 7.6.6 | Productions animales | 129 |
| 7.6.7 | Productions végétales | 130 |
| 7.6.8 | Emplois agricoles et horticoles | 132 |
| 7.6.9 | Age, formation et succession des chefs d'exploitation | 133 |
| 7.7 | SYLVICULTURE | 134 |
| 7.8 | PME ET SECTEUR TERTIAIRE | 137 |
| 7.8.1 | PME | 137 |
| 7.8.2 | Secteur tertiaire | 137 |
| 7.9 | COMMERCE | 138 |
| 7.10 | TOURISME | 139 |
| 7.11 | SYNTHÈSE DE PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 143 |
| 8. | LES BESOINS ET SERVICES SOCIAUX | 144 |
| 8.1 | CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIAL (CPAS) | 145 |
| 8.2 | ENFANCE | 148 |
| 8.3 | JEUNESSE | 148 |
| 8.4 | PERSONNES AGEES | 149 |
| 8.5 | SANTE | 149 |
| 8.6 | EMPLOI-ALE | 149 |
| 8.7 | SYNTHESE DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET DES RESSOURCES SPECIFIQUES | 150 |
| 9. | LE LOGEMENT | 151 |
| 9.1 | INTRODUCTION | 152 |
| 9.2 | NOMBRE DE LOGEMENTS | 152 |
| 9.3 | ANCIENNETÉ DES LOGEMENTS | 153 |
| 9.4 | TYPES DES LOGEMENTS | 155 |
| 9.5 | STATUTS D'OCCUPATION | 157 |
| 9.6 | SUPERFICIES | 158 |
| 9.7 | COMMODITÉS DES LOGEMENTS PRIVÉS | 159 |
| 9.8 | INDICE DE QUALITÉ | 160 |
| 9.9 | EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME | 161 |
| 9.10 | COÛT DES LOGEMENTS ET DES TERRAINS À BÂTIR | 163 |
| 9.11 | LOTISSEMENTS | 166 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 9.12 | NIVEAUX DE LOYERS MENSUELS | 166 |
| 9.13 | LOGEMENTS SOCIAUX | 166 |
| 9.14 | PLAN D'ANCRAGE COMMUNAL DU LOGEMENT | 167 |
| 9.15 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 169 |
| 10. | LA MOBILITÉ ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT | 170 |
| 10.1 | STATUT ET ÉTAT DES VOIRIES | 171 |
| 10.1.1 | Statut des voiries | 171 |
| A | Voirie régionale | 171 |
| B | Voiries provinciales | 171 |
| C | Voiries communales | 171 |
| D | Communications vicinales | 171 |
| E | Chemins de grande communication (C.G.C.) | 172 |
| 10.1.2 | Revêtement des voiries | 172 |
| 10.1.3 | Etat des voiries | 172 |
| 10.2 | HIÉRARCHIE DU RÉSEAU VIAIRE | 173 |
| 10.3 | FRÉQUENTATION DES PRINCIPALES VOIRIES | 173 |
| 10.4 | ACCIDENTS ET ENDROITS DANGEREUX | 176 |
| 10.5 | TEC | 178 |
| 10.6 | TRANSPORT FERROVIAIRE | 179 |
| 10.7 | PARKINGS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES CIRCULATOIRES | 179 |
| 10.8 | AGGLOMÉRATIONS | 180 |
| 10.9 | PROMENADES BALISÉES | 180 |
| 10.10 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 182 |
| 11. | LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES ET LES SERVICES PUBLICS | 183 |
| 11.1 | ELECTRICITÉ | 184 |
| 11.2 | GAZ | 184 |
| 11.3 | CAPTAGES, ZONES DE PRÉVENTION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU | 184 |
| 11.4 | BORNES ET SERVICES D'INCENDIE | 185 |
| 11.5 | EGOUTS ET REJETS | 185 |
| 11.6 | TÉLÉPHONE | 187 |
| 11.7 | DÉCHETS | 187 |
| 11.8 | ENSEIGNEMENT | 189 |
| 11.9 | POSTE | 191 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 11.10 | POLICE | 191 |
| 11.11 | CULTE | 192 |
| 11.12 | SERVICE INCENDIE | 192 |
| 11.13 | TÉLÉDISTRIBUTION | 192 |
| 11.14 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 193 |
| 12. | LES INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS | 194 |
| 12.1 | CULTURE ET LOISIRS | 195 |
| 12.1.1 | Culture | 195 |
| 12.1.2 | Loisirs - Nature | 195 |
| 12.2 | SPORTS | 196 |
| 12.3 | ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS | 197 |
| 12.4 | EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS | 198 |
| 12.5 | CANAUx D'INFORMATION | 199 |
| 12.6 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 200 |
| 13. | LA GESTION COMMUNALE | 201 |
| 13.1 | INSTITUTIONS COMMUNALES | 202 |
| A. | Collège Communal | 202 |
| B. | Conseil Communal | 202 |
| 13.2 | ADMINISTRATION COMMUNALE | 203 |
| 13.3 | COMMISSION CONSULTATIVE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM) | 204 |
| 13.4 | BUDGET COMMUNAL | 205 |
| 13.5 | PROPRIÉTÉS PUBLIQUES | 213 |
| 13.6 | PLAN TRIENNAL | 213 |
| 13.7 | AFFILIATIONS COMMUNALES | 215 |
| 13.8 | TAXES COMMUNALES | 215 |
| A | Additionnels au précompte immobilier | 215 |
| B | Renseignements administratifs | 216 |
| C | Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages : | 216 |
| D | Taxes et Redevances urbanisme | 216 |
| E | Taxes et redevances cimetières | 217 |
| F | Taxes-impôt des personnes physiques | 218 |
| G | Taxes sur les documents administratifs | 219 |
| H | Taxes sur les agences bancaires | 219 |
| I | Taxes sur la distribution gratuite des écrits publicitaires | 219 |
| J | Taxe sur les pylones ou mâts de diffusion pour G.S.M. | 220 |
| K | Taxe sur les véhicules abandonnées | 220 |
| L | Taxe sur les secondes résidences | 220 |

| | | |
|--------------|---|------------|
| M | Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et y assimilés | 220 |
| N | Taxe sur l'enlèvement des déchets organiques issus de l'activité de producteurs de déchets assimilés au moyen de conteneurs | 221 |
| 13.9 | PRIMES COMMUNALES | 221 |
| A | Prime à l'analyse de terres | 221 |
| B | Prime au compostage | 221 |
| C | Prime à la construction | 222 |
| D | Subvention à l'installation de capteurs solaires | 222 |
| E | Prime communale de naissance ou d'adoption | 222 |
| F | Prime communale de première installation en qualité d'indépendant. | 222 |
| G | Prime communale à l'achat du premier détecteur domestique d'incendie. | 223 |
| H | Prime communale à l'achat de matériel permettant la mise en place d'un biofiltre | 223 |
| I | Prime aux accueillantes autonomes | 223 |
| 13.10 | CAPACITÉ D'EMPRUNT DE LA COMMUNE | 223 |
| 13.11 | ACTIONS COMMUNALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE | 225 |
| 13.11.1 | Recensement des pratiques durables | 225 |
| 13.11.2 | Collaborations Nord/Sud | 229 |
| 13.11.3 | Cadastre énergétique des bâtiments de la commune d'Ohey – Juillet 2010 | 231 |
| 13.12 | SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES | 237 |
| 14. | SYNTHESE | 238 |
| 15. | ANNEXES | 241 |
| A.1 | ANNEXE 1 : Superficies d'occupation du sol | 242 |
| A.2 | ANNEXE 2 : Classification hydrogéologique | 243 |
| A.2.1 | Calcaires du Tournaisien et du Viséen | 243 |
| A.2.2 | Psammites du Famennien | 243 |
| A.2.3 | Formations schisto-gréseuses du Dévonien inférieur | 243 |
| A.2.4 | Nappes superficielles | 243 |
| A.3 | ANNEXE 3 : Inventaire écologique | 244 |
| A.3.1 | Zones centrales | 244 |
| A.3.2 | Zones de développement prioritaire | 244 |
| A.3.3 | Zones de développement ordinaire | 247 |
| A.4 | ANNEXE 4 : INVENTAIRE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES | 248 |
| A.5 | ANNEXE 5 : ZIP du PCDN | 253 |
| A.6 | ANNEXE 6 : ZIP du SSC | 254 |
| A.7 | ANNEXE 7 : REVETEMENT DE VOIRIES | 262 |
| A.8 | ANNEXE 8 : COMPTAGE ROUTIER | 263 |
| A.9 | ANNEXE 9 : TRAFIC JOURNALIER | 264 |
| A.10 | ANNEXE 10 : ACCIDENTS | 265 |
| A.11 | ANNEXE 11 : ABONNES TEC | 268 |
| A.12 | ANNEXE 12 : PROMENADES | 269 |
| A.13 | ANNEXE 13 : Evolution de la population | 270 |
| A.14 | ANNEXE 14 : Zones du plan de secteur (extraits du CWATUPE) | 271 |
| A.14.1 | Zones destinées à l'urbanisation | 271 |
| A.14.1.1 | Zones d'habitat à caractère rural | 271 |
| A.14.1.2 | Zones de services publics et d'équipements communautaires | 271 |
| A.14.1.3 | Zones d'activité économique mixte | 271 |
| A.14.1.4 | Zones de loisirs | 271 |
| A.14.1.5 | Zone d'extraction | 272 |
| A.14.2 | Zones non-destinées à l'urbanisation | 273 |
| A.14.2.1 | Zones agricoles | 273 |
| A.14.2.2 | Zones forestières | 273 |
| A.14.2.3 | Zones d'espaces verts | 274 |
| A.14.2.4 | Zones de parc | 274 |

| | | |
|----------|--|-----|
| A.14.2.5 | Voies navigables et plans d'eau | 274 |
| A.14.3 | Autres zones | 274 |
| A.14.3.1 | Zones d'aménagement communal concerté (ZACC) | 274 |
| A.14.4 | Autres inscriptions au plan de secteur | 278 |
| A.14.4.1 | Périmètres d'intérêt paysager (P.I.P) | 278 |
| A.14.4.2 | Périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (P.I.C.H.E.) | 278 |
| A.14.4.3 | Lignes électriques à haute tension existantes | 278 |
| A.14.4.4 | Routes de grande circulation existantes | 278 |
| A.14.4.5 | Canalisations existantes | 278 |
| A.15 | ANNEXE 15 : Organigramme de la commune | 279 |
| A.16 | ANNEXE 16 : Cartes de voies lentes | 280 |
| A.17 | ANNEXE 17 : Tableau AFOM (février 2012) | 282 |

MISE EN GARDE

Les longueurs ainsi que les superficies mentionnées dans ce rapport sont calculées avec le logiciel système d'information géographique ArcView 3.2a sauf contre-indication. La précision des valeurs est influencée par différents facteurs, notamment :

- Projection et précision de la carte I.G.N. à 1/10 000
- Problèmes de généralisation et de représentation du fond I.G.N. à 1/10 000
- Echelle et précision des documents de références
- Précision de la digitalisation

C'est pourquoi, nous précisons aux lecteurs que les longueurs et les superficies citées ont une valeur indicative.

La présente version du rapport est constituée de la version de Juillet 2004, actualisée partiellement et complétée en février 2007, avril 2011, janvier 2012 et février 2012.

Les parties actualisées et complétées sont encadrées.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

| | |
|----------------|---|
| Are | are(s) (100 m ²) |
| art. | article |
| A.D.E.R. | Agence de Développement d'Economie Régionale |
| A.D.L. | Agence de Développement Local |
| A.G.W. | Arrêté du Gouvernement Wallon |
| A.I.D.E. | Association Intercommunale pour le Démergement Et l'Épuration des communes de la province de Liège |
| A.I.S. | Agence Immobilière Sociale |
| A.L.E. | Agence Locale pour l'Emploi |
| A.L.G. | Association Liégeoise du Gaz |
| A.R. | Arrêté Royal |
| A.R.W. | Arrêté Régional Wallon. |
| A.S.B.L. | Association Sans But Lucratif |
| BEF | Francs Belges |
| Ca | Centiare(s) (1 m ²) |
| C.A. | Chiffres absolus |
| C.C.A.T.M. | Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité |
| C.G.C. | Chemin de Grande Communication |
| C.I.L.E. | Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux |
| C.R.A.T. | Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire |
| C.R.I.E. | Centre Régional d'Initiation à l'Environnement |
| C.R.M.S.F. | Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles |
| C.R.W. | Conseil Régional Wallon |
| C.P.A.S. | Centre Public d'Aide Social |
| C.P.D.T. | Conférence Permanente pour le Développement Territorial |
| C.W.A.T.U.P.E. | Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie |
| C.W.A.C. | Centre Wallon d'Animation et de Coopération |
| C.W.E.D.D. | Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable |
| C.W.E.P.S.S. | Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains |
| D.G.A.R.N.E. | Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (idem SPW DGO3) |
| D.G.O.1. | Direction Générale des Routes et Bâtiments (anciennement MET) |
| D.G.O.2. | Direction Générale de la mobilité et des Voies Hydrauliques |
| D.G.O.3. | Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (anciennement DGRNE) |
| D.G.O.4. | Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (anciennement DGATLP) |
| D.G.O.5. | Direction Générale des Pouvoirs Locaux, de l'action sociale et de la santé |
| D.G.P.L. | Direction Générale des Pouvoirs Locaux (devenue DGO5) |

| | |
|--------------|--|
| D.N.F. | Division (Département) de la Nature et des Forêts |
| D.P. | Députation Permanente |
| D.P.A. | Direction de la Prévention et des Autorisations |
| E.R.W. | Exécutif Régional Wallon |
| FEDER | Fonds Européen de Développement Régional |
| FOREM | Office communautaire régional de la FORMation professionnelle et de l'Emploi |
| F.R.B. | Fondation Roi Baudouin |
| F.S.A.Gx | Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux |
| F.S.P.F.B. | Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique |
| F.S.P.E.S.B. | Fédération des Sociétés de Pêche de l'Est et du Sud de la Belgique |
| F.U.L. | Fondation Universitaire Luxembourgeoise |
| G.R. | Grande Randonnée (sentier de) |
| Ha | Hectare(s) |
| H.B.M. | Habitations Bon Marché |
| horeca | hôtels, restaurants, cafés |
| H.T. | Haute Tension |
| I.B. | Indice Biotique |
| I.B.G. | Indice Biologique Global |
| I.G.N. | Institut Géographique National |
| IGRETEC | Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques |
| I.H.E. | Institut d'Hygiène et d'Epistémologie |
| I.L.A. | Initiative Locale d'Accueil |
| I.N.A.S.T.I. | Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants |
| INFRABEL | Société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge (anciennement SNCB) |
| I.N.S. | Institut National des Statistiques |
| I.R.S.I.A. | Institut de Recherches Scientifiques sur l'Industrie et l'Agriculture |
| I.R.S.N.B. | Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique |
| km | kilomètre(s) |
| kv | kilovolt(s) |
| L.E.A.D.E.R. | Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. |
| m | mètre(s) |
| M.B. | Moniteur Belge |
| M.E.T.(W) | Ministère de l'Equipement et des Transports (Wallon) (idem SPW DGO1) |
| MNT | Module Numérique de Terrain |
| M.R.W. | Ministère de la Région Wallonne (devenu SPW) |
| M.T. | Moyenne Tension |

| | |
|--------------|---|
| N | Zone Naturelle (plan de secteur) |
| N.A.C.E. | Nomenclature des Activités Economiques des Communautés Européennes |
| N.B.N. | Normes Belges Normalisées |
| p | page |
| P | Zone de Parc (plan de secteur) |
| P.A.C. | Politique Agricole Commune |
| P.A.S.H. | Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique |
| P.C.A. | Plan Communal d'Aménagement |
| P.C.A.D. | Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (actuellement PCAR) |
| P.C.A.R. | Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (anciennement PCAD) |
| P.C.D.N. | Plan Communal de Développement de la Nature |
| P.C.D.R | Programme Communal de Développement Rural |
| P.C.G.E. | Plan Communal Général d'Egouttage |
| P.D.R. | Plan de Développement Rural |
| P.I.C.C. | Projet Informatique de Cartographie Continue |
| P.I.C.H.E. | Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique (plan de secteur) |
| P.I.P. | Périmètre d'Intérêt Paysager (plan de secteur) |
| P.M.E. | Petite et Moyenne Entreprise |
| P.P.A. | Plan Particulier d'Aménagement (actuellement P.C.A.) |
| P.P.N.C. | Plans Photographiques Numériques Communaux |
| pt(s) | points |
| RAVeL | Réseau Autonome de Voies Lentes |
| RCU | Règlement Communal d'Urbanisme |
| RESI | Réseau Interurbain |
| R.G.B.S.R. | Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural |
| R.G.B/Z.P.U. | Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme |
| R.G.G. | Réseau à Grand Gabarit |
| R.I.S. | Revenu d'Intégration Sociale |
| R.N. | Route Nationale |
| R.N.O.B. | Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique |
| R.P. | Route Provinciale |
| R.O.I. | Règlement d'Ordre Intérieur |
| R.R.U. | Règlement Régional d'Urbanisme |
| R.U.E. | Rapport Urbanistique et Environnemental |
| R.W. | Région Wallonne |
| S.A. | Société Anonyme |
| S.A.E.D. | Site d'Activité Economique Désaffecté devenu SAR |
| S.A.R. | Site à Réaménager (anciennement SAED) |
| S.C. | Site Classé |
| S.C.R.L. | Société Coopérative à Responsabilité Limitée |
| SETHY | Service d'ETudes HYdrologiques |
| S.I. | Syndicat d'Initiative |
| S.I.G. | Système d'Information Géographique |
| S.N.C.B. | Société Nationale des Chemins de fer Belge (devenue SNCB Holding ou Infrabel) |
| S.P.G.E. | Société Publique de Gestion de l'Eau |

| | |
|----------|---|
| S.P.I.+ | Agence de Développement Economique de la Province de Liège |
| S.P.W. | Service Public de Wallonie |
| S.S.C. | Schéma de Structure Communal |
| S.T.P. | Service Technique Provincial |
| T.E.C. | Transports En Commun |
| U.B.S. | Union Belge de Spéléologie |
| U.C.L. | Université Catholique de Louvain (Louvain-La-Neuve) |
| U.L.B. | Université Libre de Bruxelles |
| ULg. | Université de Liège |
| uvp | Unité de voiture particulière |
| v | volt(s) |
| Z.A.C.C. | Zone d'Aménagement Communal Concerté (anciennement ZAD ou zones d'extension d'habitat au plan de secteur) |
| Z.A.D. | Zone d'Aménagement Différé (devenue ZACC) |
| Z.H.I.B. | Zone Humide d'Intérêt Ecologique |
| Z.I.P. | Zone d'Intérêt Paysager (actuellement P.I.P) |

GLOSSAIRE

BATIERE : toit à deux versants et pignons découverts.

BICELLULAIRE : Composé de deux cellules

CONTRECŒUR : Paroi qui forme le fond d'un foyer de cheminée.

COUP D'EAU : Canal de dérivation qui sert à conduire les eaux jusque sur la roue d'un moulin.

COYAU : Petite pièce oblique d'un versant de toit, portant sur le bas des chevons et adoucissant la pente du versant dans sa partie basse

CROUPE : Petit versant réunissant à ses extrémités les longs pans de certains toits allongés.

LITHOLOGIE : Etude des caractéristiques physico-chimiques des roches et des conditions dans lesquelles elles se sont formées.

MENEAU : Élément vertical d'un remplissage de fenêtre. Le meneau formé par un petit mur étroit divise la fenêtre en plusieurs baies.

MUR GOUTTEREAU : Mur extérieur sous les gouttières ou les chenaux d'un versant de toit, long-pan ou croupe.

NUCLEAIRE (habitat) : Habitat concentré laissant apparaître un noyau central important.

OCULUS : Petite ouverture de forme circulaire ou proche du cercle munie ou non d'une partie vitré.

PASTICHE : Œuvre littéraire ou artistique où l'on imite le style d'un auteur, soit pour assimiler sa manière, soit dans une intention parodique.

PIEDROIT : Chacun des montants latéraux d'une baie, d'un manteau de cheminée.

POPP P.C. : Ingénieur géographe, ancien contrôleur du cadastre, qui dressa l'atlas cadastral de Belgique dès le début de la deuxième moitié du 19^e siècle.

RADIOCONCENTRIQUE (plan): Plan d'une agglomération dont les voies, rayonnant en étoile à partir d'un point, sont reliées entre elles par des artères concentriques.

TIGE : Bombement allongé correspondant aux bancs de psammites résistants (géologie, morphologie).

VIAIRE : Relatif aux voies de communications.

LISTE DES CARTES

1. Carte « occupation du sol »
2. Carte « infrastructures »
3. Cartes « occupation » zooms sur les villages
4. Carte « patrimoine communal »
5. Carte de localisation des projets
6. Carte administrative de la commune
7. Carte des voies de communication et des noyaux villageois
8. Carte du réseau hydrographique
9. Carte des points et lignes de vue

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- ADESA. 1994. *Inventaire des zones d'intérêt paysager du Brabant wallon*, Ministère de l'Aménagement du Territoire.
- ADMINISTRATION COMMUNALE D'OHEY. *Renseignements obtenus concernant les voiries, les plans communaux d'aménagements, les permis d'extraction, les lotissements, les cours d'eau.*
- ADMINISTRATION COMMUNALE D'OHEY. *Renseignements obtenus auprès du personnel communal et d'Olivier GONNE (agent forestier) concernant les secteurs d'inondation, la localisation des carrières, etc.*
- ADMINISTRATION COMMUNALE D'OHEY. *Atlas des chemins vicinaux et des cours d'eau de la commune d'Ohey*
- ADMINISTRATION DES EAUX ET FORETS 1978. *Les arbres remarquables de Belgique.*
- ADMINISTRATION COMMUNALE. Renseignements obtenus concernant le statut, le revêtement, la hiérarchie et l'état des voiries, la problématique de la sécurité.
échelle 1/25 000ème.
- ANNALES DES MINES DE BELGIQUE, tome XXX, 3^e liv, pp 893 à 940. *Les ressources du sol belge en matières utiles.*
- A.S.B.L. LES SENTIERS DE GRANDE RANDONNÉE, 1998, *Topo-Guide du sentier de Grande Randonnée : Tour du Condroz namurois*, 112 p.
- D. BELAYEW. 2000. *Initiation à la lecture du paysage rural*, CEFOGEO-FUNDP-Namur.
- CALEMBERT L. (1945): *Les gisements de terres plastiques et réfractaires d'Andenne et du Condroz*. Editions Vaillant-Carmane, Liège, 204 p.
- CHALON J. 1902. *Mille cent trente arbres remarquables de Belgique*, Namur.
- COMMISSION WALLONNE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES SITES SOUTERRAINS. *Atlas du karst wallon; Province de Namur.*
- DERNONCOURT J. *L'extraction de la terre plastique dans le Condroz*. Enquêtes du Musée de la Vie wallonne, tome XIV, pp 75 à 104.
- GÉDAP - U.C.L. données statistiques organisées dans le cadre du Plan Communal de Logement pour la Région wallonne
- GÉDAP - U.C.L. production de tableaux statistiques provenant de l'enquête socio-économique de 2001 sur le logement et la qualité de la vie

- GROUPEMENT DE RELANCE ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (1998). *Plan Communal de Développement de la Nature de Comblain-au-Pont.*
- INASEP SCRL. 1998. *Plan Communal Général d'Egouttage, cartes.*
- INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL BELGE. 1998. *Cartes I.G.N. (1/10 000) : 48/5 N ; 48/2 S ; 48/6 N ; 48/6 S ; 48/7 N.*
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE concernant le nombre global d'accidents entre 1992 et 2000 ainsi que le détail et la localisation des accidents.
- LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES PRAIRIES - U.C.L. (1999). *Plan Communal de Développement de la Nature de Ham-sur-Heure - Nalinnes; Phase 1: Situation existante Inventaire et évaluation.*
- LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES PRAIRIES - U.C.L. (1999). *Plan Communal de Développement de la Nature d'Ohey; Phase 2: Objectifs et propositions d'actions.*
- MARDAGA Ed. 1989. *Condroz, Coll. Architecture rurale de Wallonie.*
- MARECHAL R. (1961): *Texte explicatif de la planchette 156E de la carte des sols de la Belgique, I.R.S.I.A., 88 p.*
- MARTENS M.J. (1942): *Note sur les gisements de terre plastique de la région de Namur et sur leur exploitation. Annales des mines de Belgique, tome XLIII, 4^e liv, pp 717 à 728.*
- MATHOT L. (1989): *Le condroz central et la Famenne. Livret-guide pour le congrès européen des professeurs de biologie et de géologie, 44 p.*
- MINISTERE DE LA CULTURE FRANCAISE. *Le patrimoine monumental de la Belgique. Namur. Arrondissement de Namur.*
- MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (D.G.P.L.). *Plans photographiques numériques communaux.*
- MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (DGRNE) *Cartographie du cantonnement d'Andenne.*
- MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE 1998. *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Namur, 5.1 Arrondissement de Namur, Mardaga pp. 179-183 290-295 305-308 335-338.*
- MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE 1998. *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Namur, 5.2 Arrondissement de Namur, Mardaga pp. 651-654 658-660.*
- MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (DGRNE) *Cartographie du cantonnement d'Andenne.*
- MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. (octobre 2003) *Inventaires des sites archéologiques*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. 2003 *Localisation exacte des prises d'eau souterraines.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT. *Les zones Natura 2000*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. *Localisation des biens immobiliers classés.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. *Relevé des captages présents sur la commune d'Ohey*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT - DEJONGHE L. (2001). *Guide de lecture des cartes géologiques de Wallonie, 2^{ème} édition, 50 p.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT - DIVISION DE L'EAU (2003). *Banque de données et archives: relevé et description des prises d'eau souterraine déclarées sur la commune d'Ohey.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT. *Etat de l'Environnement wallon. Editions 1993, 1994, 2000.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (1995). *L'entretien écologique des bords de route, 15 p.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT - FAIRON J., BUSCH E., PETIT T., SCHUITEN M. (1995). *Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments, 89 p.*

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (1997). *Communes et biodiversité, 121 p.*

MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS. 1994. *Carte du réseau routier à grand gabarit à l'échelle 1/300 000.*

MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS. 2002. *Recensement de la circulation.*

MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS. 2002. *Statistiques relatives aux accidents.*

ONCLINCX F., TANGHE M., GALOUX A., WEISSEN F. (1987). *La carte des territoires écologiques de la Wallonie. REVUE BELGE DE GEOGRAPHIE, fascicules 1-2, pp 51 à 59 + carte.*

POLICE LOCALE DE LA ZIP « ARCHE ». Renseignements obtenus concernant les comptages, la vitesse et la sécurité.

- SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE. *Archives des cartes géologiques n°145, 156 et 157.*
- SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE (1901): *Carte géologique de la Belgique (1/40000), planche de Gesves-Ohey 156.*
- SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE (1902): *Carte géologique de la Belgique (1/40000), planche de Modave-Clavier 157.*
- SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE (1901): *Carte géologique de la Belgique (1/40000), planche de Andenne-Couthuin 145.*
- SYNDICAT D'INITIATIVE D'OHEY sd. *Carte des promenades d'Ohey : carte touristique à l'échelle 1/25 000.*
- UNIVERSITE DE LIEGE - LABORATOIRE DE GEOLOGIE ET DE GEOGRAPHIE PHYSIQUE (1976). *Géomorphologie de la Belgique, 224p.*
- VAN REMOORTERE J, 2001. *Découverte Nature de l'Ardenne - Guide pratique de la faune et de la flore en Ardenne - 40 promenades dans les plus belles réserves naturelles - Guide parcours, Lannoo , pp 116-122*
- VANDERSTICHELEN D, 2000. *Découverte pédestre des paysages typiques de Wallonie -24 promenades soigneusement sélectionnées - Guide parcours, Lannoo , pp 130-140*
- Découverte pédestre des paysages typiques de Wallonie - L'Ardenne condrusienne - 10 - Promenade de Beaufort-Solières ;

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place du Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés scprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

1.1 SITUATION

Située en Province de Namur, dans l'Arrondissement de Namur, à proximité immédiate de la province de Liège, la commune d'Ohey couvre une superficie de 5676 hectares. La commune est située dans le Condroz pour sa partie méridionale et dans l'Ardenne condruzienne pour sa partie septentrionale.

Les communes limitrophes sont Huy, Marchin, Clavier, Havelange, Gesves et Andenne. Ohey possède 39 kilomètres de frontière avec les différentes communes adjacentes.



Le chef-lieu de province Namur est à 20 km et la ville de Huy à 12 km à vol d'oiseau de Ohey. Ohey n'est pas situé à proximité directe d'une autoroute puisqu'il est nécessaire de passer par Courrière (14km) pour retrouver au plus vite l'E411 Bruxelles-Luxembourg via la N.4. et par Petit Waret pour rejoindre l'E42 (Liège-Mons).

1.2 CARACTÉRISTIQUES

La commune d'Ohey se développe à la jonction de 2 entités géologiques différentes, qui lui confèrent ses grands traits morphologiques : l'Ardenne Condruzienne pour sa partie au Nord d'un axe Ohey-Haillet-Perwez, et le Condroz pour sa partie Sud.

Dans l'Ardenne Condruzienne, affleurent les roches schisto-gréseuses. Cette entité se présente comme un plateau plus ou moins régulier s'abaissant doucement vers le Nord et entaillé à la limite Nord de la commune par les vallées des ruisseaux de Pourri Pont et du Bois d'Ohey.

Dans le Condroz alternent des roches gréseuses correspondant aux crêtes (tiges) et des roches calcaires correspondant aux dépressions (chavées). Du Nord au Sud, on retrouve sur le territoire communal trois tiges, atteignant ou dépassant les 300 m d'altitude, et deux chavées (plus le début d'une troisième au Sud du château de Résimont) où s'écoulent les ruisseaux de Flème et de Vyle.

Au niveau de l'hydrographie, le territoire communal fait partie des sous-bassins de la Meuse, du Samson et du Hoyoux. La majorité du territoire est repris dans le sous-bassin du Hoyoux.

Les sols limoneux homogènes et les sols limono-caillouteux représentent plus de 80% du territoire communal. Dans la partie Ardenne Condruzienne, au Nord d'un axe Ohey - Haillet - Perwez, les sols limoneux homogènes hydromorphes et très hydromorphes qui dominent très largement, occupent les zones de plateau à relief calme et les pentes douces. Le Condroz, qui englobe tout le reste de la commune, est caractérisé par une alternance de sols liée au type de relief.

Le relief de la commune d'Ohey présente des vallées peu encaissées. Les cours d'eau traversant la commune n'ont eu qu'une faible action érosive sur les sols du Condroz. Le point culminant se situe à l'Ouest du domaine de Résimont avec une altitude d'environ 303 mètres et le point le plus bas se localise le long du ruisseau de Goesnes en limite communale, à une altitude d'environ 199 mètres.

En 2010, La commune d'Ohey compte environ 4525 habitants. Deux tiers de la population totale réside dans les anciennes communes d'Ohey et de Haillet qui forment une seule agglomération.

La densité de population d'Ohey est de 79 hab/km² ; c'est la plus faible de l'arrondissement de Namur. Cela s'explique par la superficie importante occupée par les espaces agricoles.

Depuis la fusion des communes, la population de la commune d'Ohey croît régulièrement. Sa croissance dépasse depuis 10 ans (+12,1%) la croissance de la population de la Région wallonne. Le taux de croissance annuel moyen est de +1,03 %.

La population d'Ohey est plutôt jeune (27,7% de la population totale a moins de 20 ans). La classe d'âge des 65 ans et plus représente 13% de la population totale de la commune, ce qui est plus faible qu'en Région wallonne.

La population étrangère représente environ 2,4 % de la population totale.

La taille moyenne des ménages sur la commune est de 2,6 personnes. On observe une progression des ménages composés de 1 et 2 personnes et une diminution des ménages de 4 personnes et plus.

Le parc de logements datant d'avant 1919 représente près de la moitié du parc total (47,8%) et celui construit après 1981 est majoritairement composé de maisons « 4 façades ».

Le prix des habitations ordinaires a doublé entre 2000 et 2009 et le prix des terrains à bâtir a été multiplié par 4.

Deux P.A.S.H. ont été établis sur la commune d'Ohey. La répartition de la population (2007) selon le type de régime d'assainissement est le suivant :

- 65% en assainissement collectif ≥ 2000 EH (EH = équivalent habitant) et 7% en assainissement collectif < 2000 EH;
- 28% en assainissement autonome.

Le taux d'égouttage des eaux usées est de 78% et le taux de collecte des eaux usées est de 71% (2008).

Commune rurale, l'économie d'Ohey repose sur le secteur traditionnel qu'est l'agriculture, mais aussi sur le secteur de la construction. A noter que l'administration et l'enseignement sont les principaux employeurs de la commune (en nombre d'emplois).

Les professions libérales et spécialement para-médicales sont très bien représentées sur la commune et on compte une cinquantaine de commerces, principalement situés à Ohey, le long de la rue de Ciney.

L'agriculture représente 79 % de la superficie communale ce qui en fait l'occupation la plus importante de la commune. Les zones de cultures composent la majeure partie des zones agricoles (44,6%), les zones de pâtures représentent 33,8% et les vergers 0,4% de la surface agricole totale.

On peut considérer l'entité d'Ohey comme une seule grande zone agricole où d'autres occupations sont venues s'intégrer.

Les zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur donc potentiellement constructibles représentent 7,5% de la superficie totale du territoire communal.

Les zones occupées par l'habitat s'étendent sur une superficie de 343,1 ha, soit 6% de la superficie de la commune.

La forêt, qui couvre 12,1 % du territoire, est composée de bois de feuillus dispersés à l'écart des villages à l'exception du bois d'Haillet et du bois d'Ohey. Ils sont positionnés, soit sur les lignes de crête du paysage (tiges) soit sur les versants, là où les terrains sont les moins aptes à l'agriculture. Dans le Nord de la commune (Ardenne Condruzienne), les zones boisées sont implantées sur le plateau à la retombée du sillon mosan. Les forêts sont majoritairement propriété de la Commune.

L'alternance des tiges et chavées constitue l'armature du paysage d'Ohey et en règle donc la structure. De ces ondulations émergent une succession de sites paysagers limités par les tiges parallèles. Ceux-ci favorisent les vues sur l'ensemble des villages.

Les voiries implantées sur les tiges offrent un grand nombre de vues (points de vue et lignes de vue déambulatoires) longues et panoramiques. La diversité du relief renforce l'attrait du paysage condruzien.

Le finage condruzien actuel s'inscrit dans une structure agraire d'openfield. En dehors de l'auréole villageoise, les parcelles ne sont plus ceinturées de haies. On assiste dans certaines zones à un « remembrement spontané ». Toutefois nous n'avons pas l'impression d'un paysage qui s'étend à perte de vue. En effet, le relief et la présence de petits ensembles boisés ou bâtis sont autant d'éléments qui animent le paysage communal.

Ohey dispose d'un patrimoine naturel intéressant et diversifié.

L'alternance, typiquement condruzienne, de bandes calcaires et gréseuses ainsi que la présence d'une multitude de mares et fosses remplies d'eau correspondant aux anciennes poches de terre plastique est assez caractéristique de la région. Cette conformation du relief et des sols se répercute au niveau du patrimoine naturel.

Par endroits, des prairies humides longent les ruisseaux ou entourent une source. La flore qui constitue ces prairies, de même que celle qui aborde les plans d'eau participe pour une part importante au réseau écologique.

La commune d'Ohey présente également un réseau de haies relativement bien fourni par endroits, ainsi que quelques vergers hautes-tiges bien entretenus à proximité des habitations et quelques affleurements rocheux calcaires abritant des espèces spécialistes des milieux plus secs.

« Ohey, Commune de l'arbre » mène une politique ambitieuse de plantations d'arbres et de haies (près de 80 km à l'horizon 2012).

La diversité des biotopes ainsi que les caractéristiques géographiques, climatiques, pédologiques et socio-économiques propres à Ohey engendrent une biodiversité non négligeable.

Outre les alignements d'arbres et les drèves remarquables, structurant le paysage, nous relevons sur la commune cinq ensembles

construits de qualité remarquable :

- Le village de Goesnes (et le hameau de Baya au Nord);
- Le village de Libois ;
- Le hameau de Eve ;
- L'ensemble du château et du parc d'Hodoumont et du hameau de Tahier ;

La morphologie « originelle » générale des villages condruziens est allongée (Jallet). L'orientation générale des villages est SO-NE (Perwez, Libois). Des particularismes existent, notamment la présence de villages plus nucléaires tel Goesnes.

Le Condroz est un « pays » où le nombre de ferme-châteaux et grosses cens est important, résultant notamment du morcellement seigneurial. Elles ont généralement leurs origines avant le XVIIIème siècle. Quelques unes se trouvent isolées à l'écart des villages. Elles participent de manière incontestable au patrimoine architectural et paysager du Condroz. De plus, ces châteaux sont entourés de leurs parcs à l'anglaise qui constituent des éléments forts du paysage. Parfois, ces édifices ont contribué au développement des hameaux. Certains sont classés.

L'habitat traditionnel de la commune d'Ohey date principalement des XVIIIème et XIXème siècles, avec quelques édifices du XVIIèmesiècle. Ce patrimoine a été assez bien conservé malgré les deux guerres mondiales et les différents conflits ayant eu lieu dans cette région « frontalière ».

L'implantation de l'habitat traditionnel est généralement liée aux contraintes physiques (climat, relief, ensoleillement,...). Elle peut être soit parallèle ou perpendiculaire à la voirie ou soit perpendiculaire aux limites cadastrales. La mitoyenneté est présente et implique un prolongement du front de bâtisse. Sur les tiges, en raison d'un manque de place, les bâtiments sont serrés les uns contre les autres de part et d'autre de la voirie principale.

Le plan du bâti rural traditionnel est allongé (maison plus longue que large) et à l'origine bicellulaire (une cellule pour les hommes et une cellule pour les animaux et les moissons habituels éventuelles). Une cellule supplémentaire est parfois existante marquant ainsi la présence d'une ancienne manufacture.

La volumétrie est comprise dans un parallélépipède 1,5 à 2 fois plus haut (6 à 7 mètres) que large (4 à 5 m). Le pignon généralement aveugle s'inscrit dans un carré ou rectangle vertical.

La pierre est sans conteste le matériau de parement de prédilection. Le calcaire carbonifère ainsi que le grès sont utilisés de manière uniforme ou mixte. En raison d'une grande diversité du sous-sol, il existe des grandes variations chromatiques.

Les bâtiments contemporains sont venus s'implanter, soit dans le centre des villages dans les interstices du bâti traditionnel, soit à l'extérieur de ceux-ci le long des voies de communication. Dans le premier cas, le type d'implantation et les matériaux

employés créent souvent une rupture dans le cadre interne du village. Dans le second cas, le paysage global de la commune est affecté : l'implantation du village parallèle aux courbes de niveaux a disparu, le village actuel n'est plus que rarement ceinturé d'une couronne de jardins et d'anciens vergers à hautes tiges. Parfois, comme à Ohey et Haillot, les différents noyaux d'habitat se trouvent reliés entre eux par ces cordons d'habitations contemporaines.

Une rupture de style s'est opérée avec l'habitat traditionnel. Elle s'exprime dans le choix des matériaux, des gabarits, des ouvertures, de l'implantation, ... des bâtiments contemporains, souvent des villas 4 façades - sont venus s'implanter, soit dans le centre des villages (et des hameaux) dans les interstices du bâti traditionnel, soit à l'extérieur de ceux-ci le long des voies de communication. Dans le premier cas, le type d'implantation et les matériaux employés créent souvent une rupture dans le cadre interne du village. Dans le second cas, le paysage global de la commune est affecté : l'implantation du village parallèle aux courbes de niveaux disparaît.

La vie socio-associative est bien développée au sein de la commune d'Ohey. En effet, il existe un nombre important de fêtes locales, de clubs, sportifs, culturels ou folkloriques. Les infrastructures liées à ces différentes activités sont importantes avec un regroupement au sein du village d'Ohey.

1.3 LES VILLAGES ET HAMEAUX

L'entité est issue de la fusion de six communes en 1977 : Ohey, Haillet, Goesnes, Jallet, Perwez, Evelette. En plus de ces entités, les villages de Libois, Eve, La Bouchaille, Reppe, Matagne, Filée et Tahier sont implantés sur le territoire communal. De nombreux hameaux sont également présents.

1.3.1 Ohey

Si la toute première implantation d'Ohey semble bien être le Gros Ohey, il apparaît que l'agglomération est constituée de deux noyaux originels :

- Le Gros Ohey carrefour routier regroupant les activités artisanales et agricoles, le château, les fermes et l'église;
- Bois d'Ohey à l'origine plutôt agricole (essartage), situé en bordure du cours d'eau et de la forêt.

Dès la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème}, la construction de deux voies vicinales pour autorails (Andenne-Ohey-Ciney et Huy-Ben Ahin-Ohey) a renforcé l'activité commerciale (auberges, cafés, magasins...) au Gros Ohey et le long de la chaussée de Ciney (voirie jouxtant la voie vicinale).

Dès 1955, par une politique communale de création de lotissements, Ohey s'est fortement développé et ce notamment avec les lotissements de la Taille Guéry et en Rendache.

Actuellement, le développement d'Ohey est surtout marqué par la route provinciale Andenne-Ciney. Celle-ci draine la majorité des activités artisanales et économiques de la commune.

Bois d'Ohey est à l'origine un « hameau-rue » de l'Ardenne Condruzienne. Il s'est développé par essartage et défrichement. Remarquons que l'habitat originel est présent majoritairement sur un seul coté de la voirie, à savoir sur la rive droite du ruisseau de Lilot. Par après, la rue du Bois a été urbanisée du côté opposé. Les bâtiments sont isolés majoritairement en recul par rapport à la voirie.

Au Nord, le développement est marqué par les importants lotissements de la Taille Guéry et en Rendache.

Try est situé dans une légère dépression de l'Ardenne Condruzienne. La route provinciale forme une barrière physique et psychologique coupant le quartier.

La partie Ouest reprend les différentes fonctions administratives, scolaires et de culte d'Ohey. Autour de la place

Roi Baudouin sont présents la Maison communale et l'église. La place de forme trapézoïdale est en réalité un carrefour à 3 branches sans aménagement particulier. Cette place est exclusivement laissée à la circulation automobile, seuls quelques arbres tranchent sur le revêtement uniforme asphalté.

1.3.2 Goesnes

Le village de Goesnes est situé sur le versant Sud du ruisseau de Flème. Originellement, le hameau était situé entre la source de la Grande Fontaine et la ferme-château (ferme du Perron). Sa dispersion vers l'Est (non présente sur Ferraris) et le sommet du tige ne se fit qu'à partir de la fin du XVIII^{ème}.

Goesnes ne présente pas de place communale. A chaque croisement, un espace plus large est accompagné de bâtisses. Notons particulièrement le croisement du pilori marqué par sa couverture végétale.

- Ferme du Perron
- Ferme-château de Baya

1.3.3 Evelette

En raison de sa situation limitrophe, le territoire a souvent été convoité. Les bâtiments ont donc été « fortifiés » par une reconstruction en dur et par l'élévation de tours.

Sur la carte de Ferraris, Evelette apparaît comme un village situé au milieu des vergers. Il se développait principalement sur les versants, le long d'une voirie traversant de par en par la Vyle. Les Comognes n'existait pas.

Au XVIII^{ème} les habitations étaient implantées majoritairement parallèlement aux courbes de niveau. Par après, les bâtiments se sont implantés perpendiculairement malgré la pente. De petites venelles en cul-de-sac sont également venues densifier le réseau viaire villageois.

Sur la cartographie de l'IGN de 1876, on peut constater l'existence des Comognes et la présence de la voirie provinciale contournant à l'ouest Evelette. Les vergers sont toujours bien présents.

Les Comognes est situé sur le tige Condruzien au Nord d'Evelette. L'habitat est groupé. Il est disposé principalement le long de la partie septentrionale de la voirie. Les Comognes à l'origine est composé de maisons d'ouvriers agricoles (pierre).

Il n'existe pas à proprement parlé d'une place au sein d'Evelette. L'espace rue est refermé par les façades, murets en pierre et talus verdoyants. Remarquons particulièrement la rue du

Baty et le chemin du Tige, voies en creux par rapport au relief naturel.

Le développement actuel d'Evelette s'est formé le long de la voirie menant à Libois et à la route provinciale.

- Bâtisse rue des Sorbiers
- Eglise St-Germain

1.3.4 Perwez

Perwez est un village relativement nucléaire mais coupé par la présence de la route régionale qui agit comme barrière. Cette voirie était déjà présente sur la carte de Ferraris mais son statut a fortement évolué. Notons que le hameau de Bois Dame Aguisse était déjà existant à cette époque. Perwez était entouré au XVIII^{ème} de nombreux vergers actuellement disparus.

Perwez est implanté dans une légère dépression formé par le coude du ruisseau d'Ohey ainsi que par la confluence avec différents rus.

- Ferme (40 rue du Village)
- Ferme de Sur-les-Sarts

1.3.5 Jallet

Ce village est implanté sur le versant du ruisseau de Flème presqu'au sommet d'un tige. Jallet a une altitude quasi constante aux environs de 260 mètres.

- Château d'Hodoumont
- Eglise paroissiale
- ancienne école

1.3.6 Filée

Ce village est implanté sur le versant du ruisseau de Flème presqu'au sommet d'un tige, avec une altitude presque constante aux environs de 280 mètres.

Par rapport au plan de Ferraris, nous pouvons constater que le bâti s'est développé au XIX^{ème} le long de la voirie menant à Jallet et inversement. Il en résulte qu'actuellement ces deux villages constituent presque une seule entité.

La place formée par un vaste carrefour avec les fermes traditionnelles et le château-ferme constituent un ensemble structuré intéressant.

1.3.7 Haillot

Haillot comportait au XVIII^{ème} siècle deux « noyaux ». L'un était formé par Matagne et les alentours de l'église sur le versant Sud, l'autre était formé par la rue de Saint-Mort et la rue du Moulin. Le Nord de Haillot était enclavé dans les bois qui ont actuellement disparu ou sont fortement réduits. Le Sud des habitations rue du Moulin était occupé par des potagers.

Par essartage les bois à l'Est ont fait place aux pâtures et les hameaux de Basses et Hautes Golettes ont été créés.

Haillot comporte deux places. La place communale est une vaste étendue gazonnée très ouverte, ceinturée par quatre voiries orthogonales. Ce vaste espace permet d'organiser des événements. Quant à la place de l'église, elle est essentiellement asphaltée et a pour fonction actuelle le parcage. Cet espace comprend en son sein plusieurs tilleuls dont un remarquable. Elle est bordée des deux églises (l'ancienne et l'actuelle) et est surmontée du versant Nord du tige qui lui donne beaucoup de potentialités paysagères.

Remarquons la construction au centre d'Haillot d'un ensemble de maisons sociales.

- Chapelle St-Mort
- Rue de Matagne

1.3.8 La Bouchaille

Situé au Sud-Est de la Commune, la Bouchaille est un hameau articulé autour d'une voirie principale sinueuse et de venelles perpendiculaires. Cette sinuosité, alliée à l'implantation du hameau à flanc de versant, offre des plans paysager très intéressants.

1.3.9 Libois

Dès le XIV^{ème} siècle Libois jouissait déjà d'une fonction seigneuriale et de justice. Ces pouvoirs sont marqués par la présence d'un château et d'une Avouerie. Libois a fait partie de la principauté de Liège.

Depuis la fin du XIX^{ème} Libois a très peu subi de modifications morphologiques à l'exception de l'extension de la rue de Libois au centre du village.

Libois s'est développé majoritairement au sein de la plaine de la Vyle. Ce village comporte de nombreux édifices d'importance tel que le château sur le versant Nord, la ferme d'un château, la ferme de l'Avouerie et la Ferme des trois tours.

Libois comportait une église actuellement disparue. Néanmoins, Libois possède toujours une remarquable chapelle dédiée à Saint-Hubert. Celle-ci est entourée par l'enceinte d'un ancien cimetière.

La ferme d'un château, la ferme de l'Avouerie et le mur d'un ancien verger associés à la sinuosité confère au carrefour principal un caractère « clôturé » et confiné remarquable.

1.3.10 Tahier

Isolé dans une dépression, Tahier constitue un ensemble d'intérêt patrimonial. Ce hameau est surtout marqué par la présence de la ferme-château et de la ferme de l'Escaille.

- Ferme-château

1.3.11 Reppe

Le hameau était déjà présent au XVIII^{ème} siècle. Le tissu bâti est lâche. Ce hameau comporte un réseau de voiries orthogonales. Il est composé de trois noyaux de quelques bâtiments implantés aux carrefours.

Il faut surtout remarquer l'entrée en venant d'Ohey comprenant quelques vieilles fermes traditionnelles au milieu d'une végétation permettant de masquer partiellement des hangars agricoles de grandes dimensions.

1.3.12 Eve

Eve, déjà cité en 1061, est le hameau ayant donné naissance à la commune d'Evelette.

Eve est situé sur le versant Nord du ruisseau de Vyle et comprend une quarantaine de bâtiments.

1.4 Aperçu de l'histoire locale des villages

Suite à la fusion des communes, Evelette, Goesnes, Haillet, Jallet, Ohey et Perwez forment une seule entité : « le Grand Ohey ».

L'ancienneté de l'habitat de l'entité est prouvée par les trouvailles des fouilles archéologiques et par les documents.

Une ligne de tumuli préhistoriques, c'est-à-dire des sortes de buttes de défense jalonnaient l'itinéraire d'habitats des

ancêtres condruzes. Ce sont les emplacements de l'ancienne église d'Ohey, de l'ancienne église de Haillot et de l'église actuelle de Perwez.

Le territoire de la commune était traversé par un chemin antique, l'ancien « diverticulum » romain allant de Lustin à Huy et passant par le Gros d'Ohey, Matagne et Perwez.

Des ilôts de peuplement se sont installés et développés le long de cette chaussée

Au moyen Age, l'histoire des 6 villages se compliqua et l'époque fut désastreuse à cause des rivalités entre les Grands.

On distingue à l'époque, Evelette et Perwez et d'autre part Ohey, Haillot, Goesnes et Jallet.

Evelette et Perwez faisaient partie de la Principauté de Liège qui a réussi à rester indépendante jusqu'au Régime français. Ohey et Haillot firent d'abord partie du Comté de Huy puis au Xème siècle du Comté de Namur.

La seigneurie de Goesnes (avec Filée et Jallet) fit l'objet de luttes interminables entre Liègeois et Namurois. Goesnes et son manoir furent ainsi le théâtre de la fameuse guerre dite « de la vache » qui dévasta longtemps le Condroz.

Les ressources minérales du sous-sol oheytois sont peu importantes et étaient essentiellement constituées par les gisements de terres plastiques. Quelques carrières, de très faible superficie, ont été ouvertes dans les grès ou les calcaires pour une utilisation locale. Les sables du Tertiaire ont, jadis, été exploités notamment à Wallay.

Aujourd'hui, toutes ces anciennes exploitations sont presque toutes comblées ou recolonisées par une végétation bien développée.

1.4.1 Ohey

Avant la révolution française, Ohey comprenait 3 seigneuries : Ohey, Reppe et Wallay.

La seigneurie de Reppe : on trouve le nom de Reppe pour la première fois dans un acte de 1422. La seigneurie de Reppe fut vendue.

La seigneurie de Wallay : la première attestation de Wallay date de 1015. Sous le régime français, Wallay et Reppe furent rattachés à la commune d'Ohey pour en devenir des hameaux.

1.4.2 Haillot

Au 18^{ème} siècle, le village regorge de maîtres artisans (menuisiers, horloger, tailleur de pierre, ...) et se développe fortement grâce à ses richesses naturelles : bois, pierres, terres plastiques, ...

Son patrimoine est riche et varié. L'ancienne église reconstruite en 1782, devenue école et maison communale en 1873, centre des travaux à la fusion des communes, a été récemment transformée en maison à appartements.

A proximité, la maison de la Communauté reconstruite de pierres en 1779 a gardé ses volumes primitifs.

Saint-Mort est né des déboisements intensifs pratiqués fin 18^{ème} début 19^{ème} pour fournir en combustible les faïenceries andennaises.

1.4.3 Perwez, Goesnes et Jallet

Perwez dépendait de la Principauté de Liège. C'était donc une enclave dans le Comté de Namur.

Goesnes était un alleu de la Principauté de Liège et couvrait les territoires de Goesnes et Jallet avant 1977. Elle était défendue par 3 ouvrages fortifiés : la forteresse de Goesnes, une tour de défense à Hodoumont et une maison forte à Filée.

Plusieurs éléments sont à relever :

- la ferme de la tour à Filée : donjon-porche avec poterne ogivale ;
- le vieux puits sur la petite place de Filée daté de 1758 ;
- l'église St-Victor ;
- le château-ferme de Baya qui remonte à 1740 (bien classé patrimoine exceptionnel) ;
- l'école communale de Jallet construite sur les vestiges d'une ancienne chapelle du 12^{ème} siècle ;
- le château de Hodoumont constitue avec une ferme attenante, un ensemble imposant dans un cadre composé de drèves multiséculaires.

1.4.4 Evelette

Ancien village au relief accidenté, Evelette fut très tôt habité. Les découvertes de silex, de vestiges romains, francs, mérovingiens, ... en témoignent.

De nos jours, plusieurs hameaux forment l'ancienne commune : La Bouchaille, Eve, Evelette, Libois, Résimont et Tahier.

La vyle, ruisseau traversant Evelette et se jetant dans le Hoyoux, creuse son lit dans une dépression orientée S-O au N-E.

La Bouchaille fut un centre d'exploitation de fer puis de terre plastique.

Eve est le hameau qui a donné naissance à la commune.

Evelette, village agricole, connut un essor marquant grâce à l'exploitation de la terre plastique et des fours à chaux jusqu'aux environs de 1950.

Nombreux puits de « dielle » sur la rive gauche de la Vyle à : La Bouchaille, Evelette, Libois et Tahier.

1.5 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES

La Commune d'Ohey connaît aujourd'hui une série de problèmes méritant une attention particulière :

- Un développement économique insuffisant dans une commune essentiellement rurale où le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de se réduire ;
- Une pression immobilière importante qui rend difficile voire impossible l'accès à la propriété pour les jeunes issus des familles oheytoises et qui renchérit les loyers des biens locatifs réduisant d'autant leur accessibilité pour ces jeunes ;
- L'insuffisance d'exploitation du potentiel de développement économique existant notamment au travers du tourisme et des produits du terroir et au travers d'une bonne situation de la commune sur un réseau d'axes routiers importants reliant Andenne à Ciney et Ohey à Huy, faute de zone d'activités artisanales capable d'accueillir des petites entreprises ou de maintenir des activités existantes ;
- Une insuffisance de l'offre de transport public ;
- Des problèmes et besoins sociaux importants pour une partie de la population fragilisée en raison de l'isolement, de la situation financière précaire, de l'âge ou des problèmes de santé avec un manque d'outils et de politiques pour y remédier ;
- La vétusté de certains bâtiments communaux, une fragilité du patrimoine communal et un manque de moyens pour les restaurer ;
- Une fragilisation du milieu naturel et une insuffisance des milieux protégés ;
- Des places communales déshumanisées voire abandonnées ;
- Une situation financière laissant actuellement peu de marges de manœuvre à la commune pour mener des politiques essentielles pour la population et le développement rural.

Les principales ressources de la Commune sont :

- Un cadre de vie présentant des atouts importants malgré leur fragilisation ;
- Un potentiel touristique important en raison du cadre de vie, du patrimoine naturel, du patrimoine bâti, de la qualité des paysages et de la situation de la commune au sein d'une région de haute qualité naturelle favorable au développement d'un tourisme « doux », comme en témoigne le développement de l'activité touristique ;
- Une situation géographique intéressante et renforcée par la présence des axes Andenne-Ciney et Ohey-Huy ;
- Un tissu associatif très important témoignant d'un dynamisme important de la population oheytoise tant au niveau culturel que sportif et social ;
- Un tissu économique existant présentant un potentiel de développement.

Face à des moyens limités, l'accompagnement tant technique que financier de la région dans le cadre d'un plan communal de développement rural permettrait de dynamiser véritablement les politiques permettant de valoriser ces ressources et potentiels et de favoriser une amélioration substantielle du cadre et de la qualité de vie des habitants de la Commune, de même que le tissu social.

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

2. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés scprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

2.1 Répartition des fonctions sur le territoire

Les zones d'occupation du sol ont été déterminées sur base de la carte topographique 1/10000, ainsi que des photos aériennes en couleur (vol 1995). Ces données ont été complétées par des observations ponctuelles sur terrain.

Remarquons que la superficie de la commune calculée par le logiciel SIG Arcview en 2010 est de 5676 ha, tandis que celle fournie par l'INS (2009, dernières données disponibles) est de 5662 ha.

Superficie des grandes catégories d'occupation du sol pour la commune d'Ohey en 2010 :

| Zones | Superficie (ha.) | % sup. |
|--|------------------|--------|
| Agricole (culture, pâture) | 4450 | 78,4 % |
| Forestière | 706,3 | 12,1% |
| Urbanisée | 337,4 | 6,4% |
| Eau | 11,2 | 0,2% |
| Autres (voirie, ancienne carrière, parc,...) | 115,9 | 2,5% |

Source : fh & associés scprl

Superficies des types d'occupation du sol pour la commune d'Ohey :

| | Superficie (ha.) 2010 | % sup. commune | Superficie (ha.) 2002 | % sup. commune |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Carrière, ancienne carrière, rocher | 2,8 | 0,05% | 2,8 | 0,05% |
| Commerce | 5,1 | 0,1% | 2,9 | 0,05% |
| Culture | 2.530 | 44,6% | 2474,4 | 43,6% |
| Plan et cours d'eau | 11,3 | 0,2% | 11,2 | 0,2% |
| Forêt de feuillus | 528,2 | 9,3% | 528,2 | 9,3% |
| Forêt mixte | 97,3 | 1,7% | 97,6 | 1,7% |
| Forêt de résineux | 63,7 | 1,1% | 64,3 | 1,1% |
| Habitat | 343,1 | 6% | 315,9 | 5,6% |
| Artisanat et industrie | 6,7 | 0,1% | 7,3 | 0,1% |
| Sport et loisir | 6,7 | 0,1% | 5,4 | 0,1% |
| Parc | 74 | 1% | 71,8 | 1,3% |
| Pâturage | 1918,7 | 33,8% | 2008,8 | 35,4% |
| Peupleraie, pépinière, oseraie | 16,2 | 0,3% | 16,2 | 0,3% |
| Végétation rudérale | 40,5 | 0,7% | 41,3 | 0,7% |
| Equipement communal | 7,8 | 0,1% | 5 | 0,1% |
| Verger | 22,7 | 0,4% | 21,8 | 0,4% |
| Espace viaire | 1 | 0% | 0,8 | 0% |
| | | | | |
| Superficie totale | 5675,87 | 100 | 5675,7 | 100,00% |

Source : fh & associés scprl

En regroupant les différentes occupations en grandes zones, nous constatons que les surfaces agricoles représentent près de 80 % du territoire communal.

On peut constater que le découpage des zones est étroitement lié à la topographie dans le vrai Condroz. En effet, de manière très générale, les zones forestières se retrouvent sur de fortes pentes et sur les tiges. De même, les zones de cultures se retrouvent le plus souvent sur les plateaux et sur les fonds de vallées.

Quant aux prairies permanentes et de fauche, elles se situent soit principalement dans les fonds de vallées et autour des villages.

2.1.1 Habitat

Les zones d'habitat de la commune d'Ohey s'étendent sur une superficie d'environ 343 ha, soit 6% de la superficie de la commune.

Dans un même axe orienté Nord-Est Sud-Ouest, les différents villages sont généralement assez proches les uns des autres. La différenciation entre la fin d'un village et le début d'un autre est généralement peu marquée dans le Nord de la commune.

Les principaux centres d'habitat de la commune sont les chefs-lieux des anciennes communes, à savoir : Ohey, Haillot, Perwez, Evelette et dans une moindre mesure, Goesnes et Jallet.

La zone d'habitat principale est située dans le Nord de la commune et est formée par la « conurbation » Haillot-Ohey.

2.1.2 Artisanat et industrie

Les zones artisanales et industrielles sont peu présentes sur le territoire d'Ohey. De plus, elles sont petites et peu structurées. La zone la plus importante reprend le « dépôt » de voitures à Ohey centre.

La totalité de la superficie de ces zones (6,7 ha) équivaut à moins de 0.1 % de la commune.

2.1.3 Equipement communautaire

L'essentiel des occupations reprises dans les équipements communautaires sont :

- les écoles ;
- les salles de village et la maison des jeunes d'Evelette
- les bâtiments administratifs ;

- les cimetières ;
- le parc à conteneur.

Ces zones totalisent 7,8 ha, soit 0.1% de la superficie de la commune.

2.1.4 Commerce

Dans cette catégorie, sont repris les « grandes » surfaces « isolées » ainsi que les ensembles groupés de commerces. Ils sont tous situés autour d'Ohey. La zone la plus importante est celle de la N.921 qui compte un nombre croissant de commerces.

Les autres commerces, de petites dimensions, sont dispersés dans les zones « habitat, cour et jardin » car la zone dans laquelle ils s'insèrent n'est pas à destination majoritairement commerciale.

La superficie des commerces sur la commune a plus que doublé en moins d'une décennie (5,1 ha en 2010 contre 2,9 ha en 2002).

2.1.5 Sports et loisirs

Dans la catégorie sports et loisirs, sont repris les terrains de sports (football, tennis,...), les complexes sportifs, les aires de détente et les manèges, d'une superficie totale de 6,7 ha.

2.1.6 Espace viaire

Cette catégorie reprend les places de villages et grands espaces publics en « dur ».

2.1.7 Agriculture

L'agriculture représente 79 % de la superficie communale ce qui en fait l'occupation la plus importante de la commune. Les zones de culture représentent la majeure partie des zones agricoles avec 2530 ha(44,6%), et les zones de prairies 1918,7 ha(33,8%).

Néanmoins, nous pouvons déterminer une très grande zone agricole. Celle-ci est délimitée au Nord par la « conurbation » (Ohey, Haillot, Perwez) et au Sud par le tige reprenant les bois de Clavia et Résimont.

Les zones agricoles affectées par le plan de secteur sont majoritairement utilisées à cet usage. L'agriculture se développe également dans les zones d'habitat libres du plan de secteur.

2.1.8 Vergers

Les vergers sont principalement localisés aux abords des villages et représentent 22,7 ha soit 0.4% de la superficie communale.

2.1.9 Parcs

Les différentes zones de parcs existantes (74 ha soit 1% de la superficie de la commune) correspondent peu à celles reprises au plan de secteur. Nous avons déterminé 5 parcs :

- Parc du château de Wallay ;
- Parc du château de Résimont ;
- Parc du château de Libois ;
- Parc du château d'Hodoumont ;
- Parc du château-ferme du Perron à Goesnes.

2.1.10 Forêt

La forêt, couvrant 12 % du territoire, est composée de bois de feuillus dispersés à l'écart des villages à l'exception du bois d'Haillot et du bois d'Ohey. Ils sont positionnés, soit sur les lignes de crête du paysage (tiges,) soit sur les versants, là où les terrains sont les moins aptes à l'agriculture. Dans le Nord de la commune (Ardenne Condruzienne), les zones boisées sont implantées sur le plateau à la retombée du sillon mosan.

La forêt est majoritairement feuillue, les résineux ne représentant qu'environ 9% de la surface boisée.

Le territoire communal comprend quatre grands ensembles boisés, à savoir :

- le bois d'Ohey ;
- le bois de Haillot ;
- l'ensemble formé par Les Grandes Triches, le bois de Gota et le bois de Rouchon situé sur le tige central de la commune ;
- l'ensemble constitué par le bois du Quarré et Les Marlottes, situé au Sud du territoire communal.

Remarquons que de nombreux bosquets dans les zones calcaires correspondent aux traces d'anciennes exploitations de terre plastique.

On note que la superficie occupée par la forêt correspond relativement bien à ce type d'affectation au niveau du plan de secteur. Cette constatation doit être tempérée par le fait que nombre de petites zones affectées à la forêt sont actuellement occupées par l'agriculture.

Les forêts de feuillus représentent 9,3% de la superficie communale (528,2 ha), les forêts de résineux quant à elles s'étendent sur près de 1.1% (63,7 ha) et les forêts mixtes sur plus de 1,7% (97,3 ha).

2.1.11 Peupleraies

Diverses peupleraies qui représentent 16,2 ha, sont présentes au sein de l'entité communale. Celles-ci se situent généralement en fond de vallée humide. Nous pouvons également repérer de nombreux alignements de peupliers le long des voiries et des cours d'eau.

2.1.12 Végétation rudérale, friche...

L'ensemble des zones rudérales et des friches représentent 0.7% de la superficie communale et n'ont pas de localisation particulière dans la commune à l'exception des bords de voiries et le long de certains ruisseaux.

2.1.13 Carrières, ancienne carrières, rochers

On ne dénombre plus de carrière en activité au sein de l'entité communale. N'est reprise que l'ancienne sablière de Wallay. Les traces d'anciennes exploitations de terre plastique sont reprises par l'occupation actuelle à savoir principalement des plans d'eau et des bosquets.

2.1.14 Plans d'eau

La commune d'Ohey regorge d'une multitude de plans d'eau dispersés au sein des zones agricoles du vrai Condroz (11,3 ha au total). Ceux-ci sont principalement des traces d'anciennes exploitations de terre plastique.

2.2 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

- Forte proportion des terres agricoles sur le territoire
- Multitude de petites zones boisées
- Multitude de plans d'eau dispersés au sein des zones agricoles
- Nombreux parcs
- Nombreux vergers
- Adéquation des surfaces agricoles et de l'aptitude des sols à la culture
- Les villages d'Ohey et Haillet forment aujourd'hui une « co-agglomération »
- Manque de zones d'activités artisanale et industrielle

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

3. L'ENVIRONNEMENT BÂTI, LES PLANS **RÉGLEMENTAIRES, LES RÉGLEMENTS** **D'URBANISME ET SCHÉMAS** **D'AMÉNAGEMENT**

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés scprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

3.1 Le plan de secteur

La commune d'Ohey est couverte par le plan de secteur de Namur approuvé par l'Arrêté de l'Exécutif du 14 mai 1986. La commune d'Ohey se situe sur les 4 planches suivantes :

- Couthuin (48/2);
- Gesves (48/5);
- Modave (48/7);
- Ohey (48/6).

Zone d'affectation au plan de secteur :

| Affectations du plan de secteur | | Ha | % |
|--------------------------------------|---|--------------|------------|
| Zones destinées à l'urbanisation | Zones d'habitat | 425 | 7,5 |
| | Zone de services publics et d'équipements communautaires | 11 | 0,2 |
| | Zone de loisirs | 0,2 | 0 |
| | Zones d'activité économique | 2,7 | 0 |
| | Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel | - | - |
| | Zone d'extraction | 20 | 0,3 |
| | Sous-total | 459 | 8,1 |
| Zone d'aménagement communal concerté | | 4,2 | 0 |
| Zones non destinées à l'urbanisation | Zone agricole | 4.457 | 78,6 |
| | Zone forestière | 699 | 12,3 |
| | Zone d'espaces verts | 7,1 | 0,1 |
| | Zone naturelle | - | - |
| | Zone de parc | 32 | 0,6 |
| | Plan d'eau | 9,1 | 0,2 |
| | Sous-total | 5.204 | 91,8 |
| Zone blanche | | - | - |
| Total | | 5.667 | 100 |

Tableau 1. Superficies des affectations du plan de secteur (source : fh & associés sprl & M.R.W.).

La carte du plan de secteur est établie sur base de la légende du C.W.A.T.U.P.E.E (décret du 27/11/1997) et sur le nouveau fond I.G.N. à 1/10000. De ce fait, des corrections et déformations ont été nécessaires afin d'adapter les limites des différentes zones à ce fond. Celles-ci sont principalement dues à une « véracité » topographique et géographique supérieure par rapport à l'ancien fond I.G.N. Le plan qui a force de loi reste le plan de secteur publié par la Région Wallonne à 1/10000. L'ensemble des petites zones non urbanisables n'ont pas été adaptées.

Pour extraits du CWATUPE voir annexe 15

3.1.1 Zones destinées à l'urbanisation

A Zones d'habitat à caractère rural

Les zones d'habitat à caractère rural occupent \pm 7.5% de la superficie du territoire (\pm 425 ha).

Elles sont majoritairement implantées en fond de vallée. Les zones d'habitat à caractère rural sont au nombre de 15 sur l'ensemble du territoire de la commune :

- La zone de Baya ;
- La zone de Cléalle ;
- La zone de Eve ;
- La zone de Evelette ;
- La zone de Goesnes ;
- La zone de Jallet-Filée ;
- La zone de Libois ;
- La zone de Matagne ;
- La zone d'Ohey-Haillet ;
- La zone de Perwez ;
- La zone de Reppe ;
- La zone Haut-bois ;
- Les deux petites zones du sart d'Ôneu.
- La petite zone d'extrémité Nord-Ouest de la commune

Par leurs implantations, les zones de Jallet, Matagne, dans une moindre mesure Ohey et Evelette ont favorisé un habitat linéaire le long des voiries.

B Zones de services publics et d'équipements communautaires

On peut repérer 12 zones de services publics et d'équipements communautaires dans la commune:

- Le cimetière d'Evelette ;
- Le cimetière d'Ohey ;
- La partie Est du cimetière de Haillet ;
- Le terrain A du football d'Ohey ;
- L'église de Haillet ;
- La place communale de Haillet ;
- La zone de Chosse (Haillet) ;
- La zone de Sur les Sarts (Perwez) ;
- Le cimetière de Perwez ;
- La zone de pompage au Sud de Perwez ;
- Le cimetière de Jallet ;
- Le cimetière de Goesnes.

Ces zones occupent environ 11 ha à savoir moins de 2 % du territoire communal.

On peut remarquer que l'entièreté du cimetière de Haillet n'est pas reprise en zone de services publics et d'équipements communautaires.

C Zones d'activité économique mixte

Il n'existe qu'une zone d'activité économique mixte de 2,7 hectares le territoire de la commune d'Ohey. Elle est située à l'Ouest d'Ohey. Cette zone est actuellement occupée par un dépôt de voitures usagées.

D Zones de loisirs

Il n'existe qu'une seule zone de loisirs sur la commune dont la superficie est de 0,2 ha. Elle est située à l'Est de Perwez. Elle est actuellement occupée par l'agriculture.

E Zone d'extraction

Il existe deux zones d'extraction correspondant à 20 ha :

- La zone de Wallay à l'Est de la commune occupée par l'agriculture et une ancienne sablière ;
- La zone de Sart d'Oneu à l'Ouest de la commune occupée entièrement par l'agriculture.

3.1.2 Zones non-destinées à l'urbanisation

A Zones agricoles

Les zones agricoles occupent 78,6 % du territoire communal, à savoir 4457 ha. Nous pouvons, en fait, parler d'une seule et vaste zone agricole couvrant la commune de part en part.

B Zones forestières

12,3 % du territoire de la commune, soit environ 700 ha sont affectés aux zones forestières.

La commune comporte une multitude de « petites » zones au sein de la vaste zone agricole. Néanmoins 4 ensembles forestiers se dégagent clairement :

- La zone au Sud-Est de la commune formé principalement par les bois de Clavia Grimont et du Grand Taillis ;
- La zone formée par le Bois du Gota, le Bois de Rouchon et Les Grandes Triches ;
- Le bois d'Ohey ;
- Le bois de Haillet.

C Zones d'espaces verts

A ces zones, sont affectés près de 7,1 ha du territoire communal, soit ± 1 %. Nous pouvons dénombrer 4 zones :

- La zone de l'ancienne carrière au Sud de Perwez ;
- La zone de La Rochette à Evelette comprise entièrement dans un site classé ;
- La zone de la fontaine Saint-Germain à Evelette ;
- La zone de Solière occupée par une peupleraie.

D Zones de parc

Cinq zones de parc sont présentes sur le territoire communal d'Ohey avec une superficie totale de ± 32 ha, soit près de 6 % de la surface communale à savoir :

- La zone de Wallay ;
- La zone du Hodoumont ;
- La zone de Libois ;
- La zone de Goesnes ;
- La zone Chosse à Haillot.

Nous pouvons remarquer que la zone de Hodoumont est particulièrement restreinte par rapport à l'occupation réelle. La zone de Libois pourrait être étendue.

Les alentours du château de Résimont ont les caractéristiques de parc mais ne sont pas repris dans cette affectation mais sont affectés en zone agricole et en zone forestière.

E Voies navigables et plans d'eau

Sont repris dans cette catégorie, un nombre important de divers étangs et retenues d'eau. Parmi ceux-ci, sont repris d'anciennes carrières d'argile plastique. Nous pouvons recenser plus de 100 plans d'eau correspondant à une superficie d'environ 9.3 hectares.

De nombreux plans d'eau ne correspondent plus à la réalité actuelle ou sont mal cartographiés.

3.1.3 Autres Zones

A Zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

Le plan de secteur affecte environ 4 ha, aux zones d'aménagement communal concerté (Z.A.C.C.). Une seule zone d'aménagement communal concerté est présente. Elle jouxte la zone d'habitat à caractère

rural d'Ohey. Elle est presque entièrement mise en œuvre par un lotissement.

Il reste deux parcelles non construites sur la Z.A.C.C. dont une est propriété de la Commune.

3.1.4 Autres inscriptions au plan de secteur

Les périmètres de biens immobiliers classés sont détaillés dans la situation de droit.

A Périmètres d'intérêt paysager (P.I.P)

Environ 702 ha, correspondant à près de 12 % du territoire communal sont en P.I.P. (périmètre d'intérêt paysager). Nous pouvons recenser 4 périmètres :

- Ensemble formé par la campagne d'Ohey et la campagne de Borsu (± 246 ha) : Cette zone triangulaire située au Sud de l'entité d'Ohey est plus ou moins délimitée par la rue de Ciney, la rue d'Ohey et la limite communale. Mesurant 248 hectares, elle comprend outre une zone agricole, quelques petites zones forestières et de nombreux plans d'eau ;
- Ensemble formé par Résimont, Libois et Tahier (± 424 ha) : Cette zone est inscrite entre les limites des villages de Libois et de Tahier. Ce P.I.P se superpose partiellement à la zone agricole, à diverses zones forestières et à des plans d'eau ;
- Ensemble formé par le bois de Perwez (± 26 ha) : Ce périmètre assez réduit (25 hectares) est entièrement affecté à la forêt ;
- Ensemble de la ferme de l'Abbaye de Solières (± 7 ha) à : Cette zone se trouve en zone agricole et zone forestière.

B Périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (P.I.C.H.E.)

Environ 20 ha, correspondant à moins de 0.5 % du territoire communal sont en P.I.C.H.E. (Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique). Nous pouvons recenser 3 périmètres :

- Ensemble en zone d'habitat à caractère rural situé le long de la rue de la Commune à Libois ;
- Ensemble en zone d'habitat à caractère rural entourant la chapelle Saint-Roch à Libois ;

- Ensemble en zone d'habitat à caractère rural reprenant le centre de Goesnes.

C Lignes électriques à haute tension existantes

Au sein de la commune, deux lignes électriques à haute tension existantes sont recensées au plan de secteur à savoir : la ligne électrique à haute tension existante passant à Evelette et se dirigeant vers l'Est de la commune et celle située à l'Ouest de Reppe.

Le tracé de toutes les lignes électriques à haute tension existantes sur terrain n'est pas repris.

D Routes de grande circulation existantes

Nous pouvons dénombrer 2 routes de liaison régionale existantes :

- La route N.921 ;
- La route N.698.

Nous pouvons remarquer que toutes les routes de liaison régionale existantes ne sont pas représentées :

- La route N.983 ;
- La route N.946.

E Canalisations existantes

Une canalisation existante est présente à savoir une canalisation Distrigaz traversant la commune à l'Est.

3.1.5 Constats

Outre les remarques formulées lors de la description des différentes zones, nous pouvons remarquer qu'il n'existe pas de zones naturelles sur le territoire communal. Certains sites pourraient cependant y être affectés.

Nous avons également adapté les limites communales erronées du plan de secteur à la réalité.

3.2 Biens immobiliers classés

3.2.1 Biens immobiliers et sites classés

Les biens immobiliers classés (M) et les sites classés (S) sur la commune d'Ohey :

- Evelette- Ferme dite "La Rochette" (M) et alentours (S) (26/03/1980) ;
- Tahier - Chapelle Saint-Servais (M), y compris le mobilier et la ferme fortifiée (façade nord et tour de guet ainsi que la toiture de ces deux parties de l'édifice (04/11/1976) ;
- Evelette - Chapelle Saint-Hubert (M) et ensemble formé par cette chapelle et ses abords (S) (19/04/1977) ;
- Libois - Ensemble formé par la ferme de la Vouerie (M) (le corps de logis et les dépendances, y compris les deux tours du XVIIème siècle), la tour de l'ancien château et les terrains environnants (S), n° 169, ferme du Château (15/04/1977) ;
- Goesnes - Château-ferme de Baya (extérieur, de la salle à manger, du salon, de la cage d'escalier et des chambres à coucher), rue de Baya, n°s 18-19 (25/06/1984) ;
- Goesnes - Ferme du Perron (façades et toitures) et chapelle Saint-Pierre (M) et ensemble formé par cette ferme et les terrains environnants, rue du Centre, n° 56 (18/05/1982) ;
- Jallet : Château d'Hodoumont: château proprement dit, annexes bordant l'avant-cour d'honneur, corps de logis de 1612 de la ferme, grange de 1817 et ses dépendances sur deux flancs (façades et toitures); murs de clôture de la ferme et tourelles d'angle; petit pont au sud-ouest du château, murailles des terrasses sud et de la rampe d'honneur au nord, paires de piliers néoclassiques qui ponctuent plusieurs entrées de chemins ou de pâtures autour du complexe (M) et ensemble formé par ces bâtiments et les terrains environnants (S)" (31/03/1983)

3.2.2 Biens exceptionnels

Quatre biens immobiliers classés ont le caractère exceptionnel :

- Libois - La chapelle Saint-Hubert (27/05/2009);
- Goesnes - Les stucs du vestibule et du grand salon ainsi que trois plafonds peints du château-ferme de Baya (27/05/2009);
- Goesnes - La chapelle Saint-Pierre à Goesnes (27/05/2009) ;
- Jallet - Le site du château d'Hodoumont et le parc en ce compris la pyramide de pierre, les bassins reliés par l'étroit canal flanqué de deux pyramidions de pierre, la

charmille, l'allée de tilleuls axée sur la cour d'honneur, l'allée double de hêtres au sud, l'allée de tilleuls en bordure de la route vers Goesnes (27/05/2009)

3.3 Sites archéologiques

Le Service Archéologique de la D.G.A.T.L.P. en date du 1 octobre 2003 nous a fourni un inventaire basé sur un dépouillement bibliographique et sur des données communiquées par les chercheurs locaux. Ce service nous rappelle que l'inventaire archéologique n'est pas exhaustif et qu'il ne représente que les sites connus soit 20% du potentiel archéologique réel.

Ces sites ainsi reconnus jouissent d'un statut de protection spéciale (C.W.A.T.U.P.E.).

Notons également que selon C.W.A.T.U.P.E. : « Le Gouvernement peut subordonner la délivrance d'un permis d'urbanisme ou de lotir à l'exécution de sondages archéologiques et de fouilles. ».

3.4 Patrimoine monumental de Belgique

Il s'agit d'un inventaire de bâtiments (70 bâtiments avec ou sans annexe(s) et éléments du petit Patrimoine) à protéger de façon prioritaire.

3.5 Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural

Aucun village de la commune d'Ohey n'est soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (R.G.B.S.R).

3.6 Plans communaux d'aménagement

Aucun plan communal d'aménagement n'est présent sur le territoire de l'entité communale d'Ohey.

3.7 Remembrement

3.7.1 Remembrement légal des biens ruraux

Le territoire d'Ohey n'est pas concerné par un remembrement.

3.7.2 Remembrement urbain

Le territoire d'Ohey n'est pas concerné par un remembrement urbain.

3.8 Terrils

Aucun terril sur la commune n'est recensé.

3.9 Site à réaménager

Aucun site à réaménager (S.A.R.), anciennement site d'activité économique désaffecté (S.A.E.D.), n'est recensé sur le territoire communal d'Ohey.

3.10 Site de réhabilitation paysagère et environnementale

Aucun site de réhabilitation paysagère et environnementale, anciennement site d'intérêt régional (SIR), n'est recensé sur le territoire communal d'Ohey.

3.11 Site SEVESO

Aucun site SEVESO n'est recensé sur la commune d'Ohey.

Aucun périmètre de protection d'un site SEVESO ne couvre une partie de la commune d'Ohey.

3.12 Schéma de Structure Communal

| |
|---|
| <p>Un schéma de structure communal est en cours d'élaboration pour la commune d'Ohey.</p> |
|---|

3.13 CCATM-SSC-RCU

Ohey dispose d'une CCATM, instituée en 1996 et renouvelée en 2002. Son renouvellement suite aux élections communales de 2006 est approuvé par le Conseil communal et dans l'attente d'une approbation régionale.

Suite au nouveau décret relatif au CCATM (Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité), certains changements ont été apportés concernant la composition et la gestion des CCATM en 2007.

La commune s'est lancée en 2000 dans l'élaboration d'un SSC et d'un RCU. Le dossier du SSC est en cours d'approbation. Le RCU est reporté à une phase ultérieure.

3.14 Synthèse des principaux problèmes et ressources spécifiques

- Existence de vastes zones agricoles
- Existence de 5 zones de parcs
- Développement de zones d'habitat de manière linéaire
- Implantation en ligne de crête de zones d'habitat à caractère rural
- Manque de zones d'activités économiques
- Certains espaces ayant les caractéristiques de parcs non repris dans cette affectation notamment Hodoumont, Résimont et Libois
- Peu d'espaces verts et de zones naturelles
- Pas de RGBSR (certains villages mériteraient une telle gestion)

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

4 . L' ENVIRONNEMENT NATUREL

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateurs

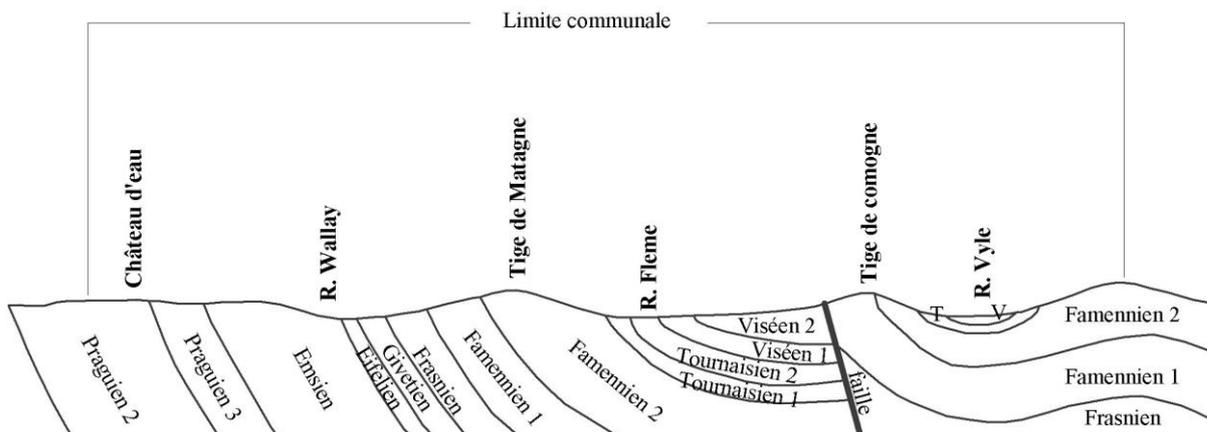
Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fabienne hennequin & associés scprl
2012

4.1 Cadre géologique

Les roches cohérentes primaires, formant le soubassement de la région, ont été plissées à la fin de l'ère primaire (plissement hercynien).

Cette structure plissée a ensuite été nivelée par l'érosion jusqu'à la formation d'une surface au relief peu accidenté: le synclinorium de Dinant constitué d'une succession de plis synclinaux et anticlinaux suivant des bandes parallèles de direction Ouest-Sud-Ouest - Est-Nord-Est.



Coupe géologique Nord-Nord-Ouest - Sud-Sud-Est

La partie Nord-Ouest de la commune, au Nord d'un axe Ohey-Haillet-Perwez appartient à l'Ardenne condruzienne (correspondant à la bordure Nord du Synclinorium de Dinant) où affleurent les roches schisto-gréseuses du Dévonien inférieur. Elle se présente comme un plateau plus ou moins régulier s'abaissant doucement vers le Nord et entaillé à la limite Nord de la commune par les vallées des ruisseaux de Pourri Pont et du Bois d'Ohey.

Au Sud de l'Ardenne condruzienne, on retrouve une étroite bande de roches calcaires, appelée dépression précondruzienne, qui constitue une zone de transition avant le Condroz proprement dit. La vallée du ruisseau de Lilot occupe la partie centrale de cette dépression.

Tout le reste de la commune d'Ohey, au Sud d'une ligne Wallay-Gros d'Ohey-Matagne-Bois du Chênu-Sart d'Oneu appartient au Condroz (partie centrale du Synclinorium de Dinant) où alternent des roches gréseuses correspondant aux crêtes (tiges) et des roches calcaires correspondant aux dépressions (chavées). Du Nord au sud, on retrouve sur le territoire communal trois tiges, atteignant ou dépassant les 300 m d'altitude, et deux chavées (plus le début d'une troisième au Sud du château de Résimont) où s'écoulent les ruisseaux de Flème et de Vyle.

Des sédiments sableux et argileux ("argile à silexite") du Tertiaire subsistent, principalement dans des poches de dissolution des roches calcaireuses.

Toute la région a été recouverte d'une couche de limons de quelques mètres d'épaisseur. Les dépôts alluviaux récents ont recouvert les fonds de vallées.

Le relief condruzien si caractéristique a été modelé par une érosion différentielle des roches primaires. Les roches gréseuses des tiges condruziens (essentiellement des psammites composées de grès et de schistes amalgamés) sont des roches dures résistant relativement bien à l'érosion alors que les calcaires des chavées sont des roches qui s'érodent et se dissolvent plus facilement

4.2 Ressources minérales du sous-sol

Les ressources minérales du sous-sol oheytois sont peu importantes et étaient essentiellement constituées par les gisements de terres plastiques. Quelques carrières, de très faible superficie, ont été ouvertes dans les grès ou les calcaires pour une utilisation locale. Les sables du Tertiaire ont, jadis, été exploités notamment à Wallay.

Aujourd'hui, toutes ces anciennes exploitations sont presque toutes comblées ou recolonisées par une végétation bien développée.

4.3 Phénomènes karstiques

Dans la région oheytoise, l'activité karstique est peu importante même si elle fut précoce et intense à une époque lointaine à laquelle s'ébauchait à peine le relief condruzien.

Pour la commune d'Ohey, une seule petite zone située à limite du territoire au Nord-Est de Goesnes est à signaler: il s'agit des "Aiguigeois de Goesnes" dans lesquels se perd un petit affluent du ruisseau de Goesnes.

4.4 Hydrogéologie

Les aquifères intéressants sont situés dans les fissures des calcaires du Tournaisien et du Viséen et, dans une moindre mesure, dans les psammites du Famennien et les formations schisto-gréseuses de l'Ardenne condruzienne.

4.5 Captages et zones de prévention

L'inventaire reprend tant les prises d'eau dont le dossier a abouti que celles en cours d'instruction. Les prises d'eau ont été classées en fonction de leur usage :

- Distribution publique ;
- Usage agricole ;
- usage privé ;
- Non activée / non spécifiée.

En application du décret du 30 avril 1990 sur la protection et l'exploitation des eaux potabilisables, des zones de prévention et de surveillance doivent être définies autour de la plupart des prises d'eau destinée à la distribution publique.

4.5.1 Captages

Les prises d'eau figurant sur la carte proviennent de la Division de l'Eau de la DGRNE (prises d'eau actives - mise à jour avril 2003). On en dénombre 8 sur le territoire communal auxquelles il convient d'ajouter 1 prise d'eau située sur l'entité de Gesves en raison de la nature de l'activité (distribution publique) et de la proximité de la limite communale induisant le recouvrement d'une petite partie du territoire d'Ohey par la zone de prévention forfaitaire de 1035 mètres de rayon.

A cela, il faut ajouter 47 prises d'eau exploitées par des particuliers ou des agriculteurs, qui ont bien été déclarées par ceux-ci à la Division de l'Eau de la Région wallonne, mais pour lesquelles le travail de localisation et d'intégration complète dans la base de données de la Division de l'Eau doit encore être réalisé.

Sur les 8 captages actifs recensés, 3 sont destinés à la distribution publique d'eau potable (SWDE), 3 sont des prises d'eau de particuliers, 1 concerne une activité commerciale (traiteur) et 1 est utilisé par le centre Veeweyde pour animaux sauvages de Coutisse.

4.5.2 Zones de prévention

En application du décret du 30 avril 1990 sur la protection et l'exploitation des eaux potabilisables et du Code de l'eau, des

zones de prévention et de surveillance doivent être définies autour de la plupart des prises d'eau destinée à la distribution publique.

La réglementation prévoit 4 niveaux de protection à mesure que l'on s'éloigne du captage: zone de prise d'eau (zone I), zone de prévention rapprochée (zone IIa), zone de prévention éloignée (zone IIb) et zone de surveillance (zone III).

Dans le cadre de l'établissement de ces zones, des études plus ou moins poussées, selon l'importance du captage, ainsi qu'un inventaire des mesures à prendre, sont réalisées par les producteurs d'eau. Des actions de prévention y seront menées pour garantir la pérennité de la qualité de l'eau.

En attendant la définition et l'acceptation du tracé de ces zones, ce sont les distances forfaitaires prévues pour les zones de prévention éloignée dans l'arrêté du 14 novembre 1991 qui sont représentées: 1000 mètres pour les formations aquifères fissurées ou karstiques.

Depuis avril 2000, la Société publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) assure la gestion des dossiers concernant la protection des eaux potabilisables distribuées par réseaux. Aucune des zones des captages concernés n'est actuellement à l'étude; le captage de Perwez fait cependant partie des dossiers d'études des zones de prévention.

Pour être complet, il est sans doute utile de signaler que la zone de prévention du captage de Marchin situé chemin de Jamagne, approuvée par un arrêté du Gouvernement wallon du 25.03.1999 (Moniteur belge du 06.05.1999), longe la limite communale sur 200 mètres au Nord de Goesnes (chemin de Marchin).

4.6 Zones inondables

La prise en compte de cette problématique dans une commune parcourue par un réseau hydrographique de faible gabarit peut sembler accessoire. Cependant, les ruisseaux de l'entité, combinant des valeurs de pente particulièrement faibles à une largeur de fond de vallée relativement importante, envahissent rapidement des superficies non négligeables dès la moindre montée du niveau d'eau. Les surfaces envahies constituent des exutoires temporaires naturels du cours d'eau dont il convient de tenir compte pour tout aménagement.

Les inondations depuis décembre 1993 ont conduit le Gouvernement wallon à édicter de nouvelles règles pour l'aménagement des zones inondables. Les permis d'urbanisme seront délivrés avec une grande prudence et en conformité avec les prescriptions du Règlement général d'urbanisme. Aucun permis de lotir n'y sera plus accordé.

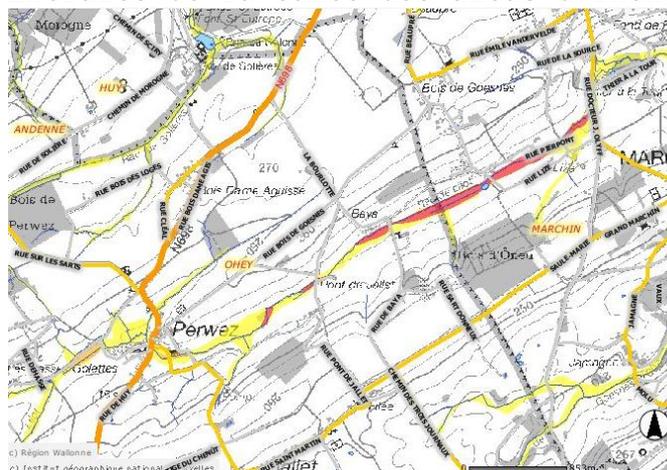
Le Gouvernement wallon a décidé le 9 janvier 2003 de mettre en oeuvre un plan global de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés, intitulé « Plan PLUIES » et qui a conduit à la réalisation d'une cartographie de l'aléa d'inondation à l'échelle de la Région wallonne.

Des zones d'aléa d'inondation ont été établies par le Service Public de Wallonie, Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (D.G.0.2.), Service d'Etudes Hydrologiques (SETHY) dans le cadre du plan PLUIES.

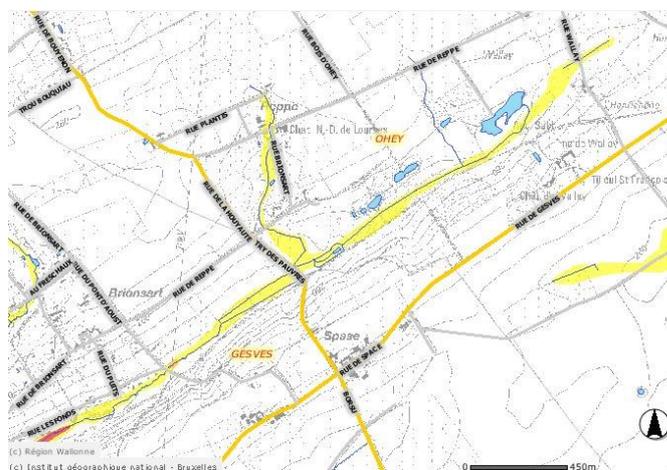
La Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau pour les sous-bassins de la Meuse Aval et de la Meuse Amont a été arrêtée par le Gouvernement wallon le 15 mars 2007 (M.B. du 30 mars 2007).

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau.

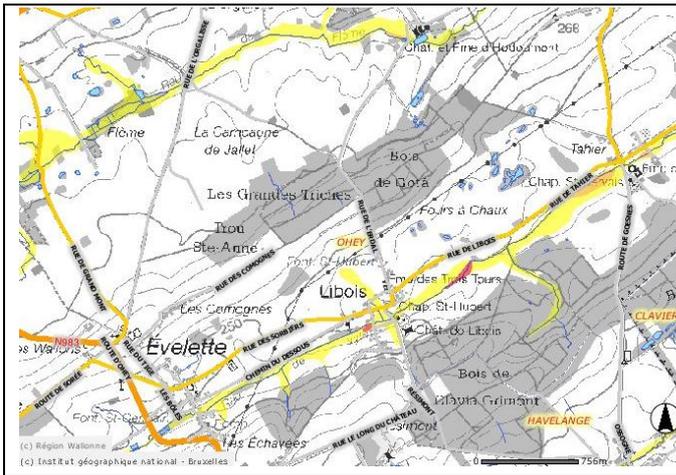
Extraits de la carte des aléas d'inondation sur la commune d'Ohey :



Perwez et Baya



Reppe



Evelette et Libois

4.7 PCDN

Le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) est une dynamique qui s'appuie sur un partenariat d'acteurs locaux créant des groupes de travail et mettant en œuvre une stratégie et des projets concrets de développement de la nature dans le cadre socio-économique communal.

Dans leur travail, les partenaires locaux se réfèrent à plusieurs documents élaborés par un bureau d'études. Dans le cas du PCDN d'Ohey, l'auteur de projet est le Laboratoire d'Ecologie des Prairies (UCL). Les documents réalisés sont des cartes et des rapports relatifs à l'état actuel du réseau écologique et des paysages de la commune.

D'un point de vue méthodologique, les étapes du protocole mis en œuvre par le Laboratoire d'Ecologie des Prairies pour la réalisation de l'inventaire écologique sont:

1. Travail préparatoire en vue d'acquérir une idée globale de la qualité et de la répartition des éléments du patrimoine naturel de l'entité: entrevues et visites avec les acteurs locaux concernés par la conservation de la nature (agents communaux, agent forestier, membres d'associations), étude de la documentation (plan de secteur, cartes géologiques et lithologiques, publications relatives au patrimoine naturel de la région ou à certains sites particuliers, etc), repérage sur cartes IGN 1/10.000 des périmètres susceptibles de constituer des éléments du réseau écologique, établissement d'un itinéraire de prospection.
2. Travail de terrain: parcours de l'itinéraire établi et arrêts sur les sites préalablement répertoriés sur carte ou découverts au fil des observations de terrain, parcours en véhicule et fréquents déplacements à pied pour atteindre les sites difficiles d'accès, deux opérateurs qui confrontent leurs avis et observations, chaque site observé est évalué selon différents critères (détermination du type de biotope

observé et évaluation de son intérêt biologique, évaluation du nombre d'espèces présentes et de leur intérêt biologique, prise en compte de la surface ou de la longueur de l'élément concerné ainsi que de sa situation au sein du réseau), sur base de ces critères, déclassement de l'élément ou prise en compte de celui-ci comme élément du réseau écologique, tracé des limites de l'élément sur carte, classement de l'élément au sein d'une rubrique de la légende cartographique, notes de terrain au sujet des éléments répertoriés (espèces présentes, particularités, propositions de gestion, etc.).

3. Encodage et impression des données sur fond de carte IGN 1/10.000 (logiciel ARCVIEW) par le Laboratoire d'Ecologie des Prairies.

Les objectifs de l'étude du réseau écologique et les moyens mis à disposition pour sa réalisation ne permettent pas de faire des relevés exhaustifs et systématiques d'espèces. La priorité est donc mise sur la détermination des biotopes considérés comme unités de base du réseau écologique.

Ohey dispose d'un patrimoine naturel intéressant et diversifié.

L'alternance, typiquement condruzienne, de bandes calcaires et gréseuses ainsi que la présence de mares et fosses remplies d'eau correspondant aux anciennes poches de terre plastique est assez caractéristique de la région. Cette conformation du relief et des sols y associés se répercute au niveau du patrimoine naturel.

4.7.1 Biotopes particuliers

Les talus de voiries comptent parmi les rares lieux de refuge et de migration de nombreuses plantes herbacées et des espèces animales qui les accompagnent. Les talus herbeux d'intérêt biologique (pas de fauchages excessifs et précoces, absence de pesticides et d'engrais) ne représentent qu'un faible pourcentage du total des bords de voiries de l'entité. Une amélioration est cependant en cours depuis que la Commune mène une opération de "Gestion écologique des bords de route".

Les friches arbustives, parfois qualifiés d'insalubres, sont en fait des refuges de première importance pour une flore et une faune diversifiées. Ces milieux résultent de l'abandon de friches herbacées qui sont alors colonisées par arbres et arbustes. La cohabitation, bénéfique à la biodiversité dans un premier temps, conduit à terme à la disparition des espèces des milieux herbeux.

Sur les coupes forestières comme sur les anciennes pelouses calcaires, les strates arbustives et arborescentes forment souvent des mosaïques avec la strate herbacée. Cette interpénétration de biotopes différents est favorable à la biodiversité. De plus, les coupes forestières étant souvent des éléments relativement ponctuels en forêt, leur densité permet non seulement de servir de relais à de nombreuses espèces animales et végétales des lisières, mais servent

également d'aires de nourrissage pour de nombreux animaux et pour le grand gibier.

Le réseau écologique d'Ohey peut être structuré en fonction du statut de la zone mais aussi en fonction du type de milieu auquel appartient chaque élément. Le patrimoine naturel d'Ohey peut être classé en 6 milieux, eux-mêmes subdivisés en biotopes particuliers.

A Eaux de surface

Ohey comprend une centaine de plans d'eau de différentes tailles, localisés sur une bande large d'environ 3 kilomètres qui traverse l'entité d'Ouest en est. La majorité d'entre eux sont situés aux lieux-dits Turelure, Terre aux canards, Fours à chaux et aux sources du ruisseau de Flème. Qu'il s'agisse d'anciennes fosses d'extraction de terre plastique, d'étangs d'agrément, d'étangs abandonnés ou d'étangs forestiers, tous ces plans d'eau présentent une grande qualité biologique et remplissent des fonctions écologiques très importantes (bio-épuration, flore et faune de grand intérêt biologique, etc).

Ces mares sont menacées car elles gênent fréquemment les agriculteurs. Certains en font des zones de versage et les rebouchent pour récupérer les terres. D'autres les louent aux pêcheurs qui alimentent les plans d'eau avec toutes sortes de poissons (indigènes et exotiques). Les poissons sont friands des œufs et des larves d'insectes et de batraciens, éliminant par cette occasion une majeure partie de la faune aquatique. L'accès du bétail aux plans d'eau est aussi une des raisons qui perturbent cet écosystème: végétation broutée, eaux troubles, berges boueuses... sont incompatibles avec le maintien d'une flore et d'une faune dignes de ces milieux.

Les cours d'eau jouent un rôle de liaison fondamental. Ils représentent le "couloir" de déplacement ou de migration des poissons, des insectes et autres animaux ou plantes des milieux aquatiques. Les rivières et ruisseaux de l'entité offrent globalement des berges et une qualité d'eau favorables au développement de la vie sauvage.

En règle générale, la législation interdit l'accès du bétail aux cours d'eau. Néanmoins, la commune d'Ohey jouit d'une dérogation lui permettant cet accès.

B Milieux herbeux

B.1 Marais et prairies humides abandonnées ou à faible pression agricole

Ces biotopes sont peu présents à Ohey. Les quelques zones humides restantes se situent à proximité de la source qui les alimente.

Ces biotopes jouent un rôle écologique très important (bio-épuration des eaux et présence d'espèces sauvages caractéristiques). Ils méritent la plus grande attention. Pour des raisons techniques

et économiques, les prairies humides encore exploitées par des agriculteurs le sont de manière extensive, ce qui explique leur intérêt biologique. Leur faible rentabilité économique menace ces périmètres de disparition au profit d'un remblayage, d'un drainage ou d'un abandon engendrant la fermeture du milieu.

B.2 Prairies sèches abandonnées ou à faible pression agricole

Ces prairies sont rares à Ohey mais présentes sous des formes fragmentaires.

Ce sont essentiellement des prairies agricoles abandonnées, délaissées ou difficiles d'accès. Leur faible rentabilité économique menace ces périmètres de disparition au profit de leur exploitation agricole intensive, de plantations d'arbres ou d'un abandon définitif engendrant la fermeture du milieu.

C Milieux arborés

Les bois, principalement des chênaies-frênaies se situent en général sur les tiges alors que les prairies pâturées se trouvent à proximité des ruisseaux, dans le fond des vallées.

C.1 Bois et forêts

La plupart des bois de l'entité, essentiellement constitués de feuillus, sont repris dans le réseau écologique. La présence d'espèces feuillues est favorable à la biodiversité car ce type de forêt, contrairement aux peuplements denses d'épicéas, sapin de Douglas, peupliers, etc permet le développement d'un sous-bois riche en espèces animales et végétales parfois rares.

A Ohey comme dans le Condroz en général, la couverture forestière est très fragmentée. Malgré cela, les forêts n'en présentent pas moins une réelle homogénéité. Schématiquement, elles peuvent être divisées en deux groupes dont l'un, établi sur les sols fertiles, réunit les chênaies- frênaies et les frênaies et l'autre, développé sur des terrains dégradés, rassemble les chênaies à myrtille.

L'absence de vastes massifs boisés d'un seul tenant ne permet pas l'installation de certains mammifères et oiseaux spécifiques (cerf, cigogne noire, loriot, etc.). Les massifs boisés d'Ohey sont malgré tout des refuges pour la vie sauvage.

Les principaux massifs boisés de l'entité repris dans le réseau écologique sont, le bois d'Ohey, le bois d'Haillet, le bois de Chaufour, les Onze Bonniers, le bois de Chênu, le bois de Perwez, le bois du Quarré, le bois de Rouchon, le bois de Gota, Les grandes Triches, le bois de Clavia, le Douaire et Les Marlottes. La plupart de ces forêts de feuillus sont des chênaies-frênaies.

C.2 Haies

La commune d'Ohey présente un réseau de haies relativement bien fourni par endroits, ainsi que quelques vergers hautes-tiges bien entretenus à proximité des habitations et quelques affleurements rocheux calcaires abritant des espèces spécialistes des milieux plus secs.

Les principaux réseaux bocagers se situent à proximité des noyaux des villages et majoritairement le long de l'axe Ohey-Haillet-Perwez. Malgré les arrachages, le réseau est encore particulièrement bien conservé par endroits.

Les haies et bandes buissonnantes assurent évidemment une fonction de liaison mais constituent également un refuge pour de nombreuses espèces arbustives. Elles hébergent aussi de nombreux oiseaux et ont un rôle important dans la lutte contre l'érosion (fixation des sols).

Le réseau de haies diminue continuellement malgré une évolution favorable des mentalités. Un programme de replantation est cependant en cours en collaboration avec le PCDN, plan qui rencontre un succès important.

Certaines haies figurent dans une liste d'arbres et haies remarquables, ce qui leur confère normalement un statut de protection.

C.3 Rangées d'arbres et arbres isolés

Les rangées d'arbres en bordure de voirie et les talus herbeux routiers constituent les seuls refuges potentiels pour la vie sauvage sur les plateaux voués à l'agriculture intensive.

On rencontre aussi des alignements d'arbres en bordure des ruisseaux, dans les prairies. Il s'agit de saules blancs (parfois têtards), d'aulnes glutineux ou encore de frênes communs.

Les vieux arbres à crevasses ou tronc creux accueillent un cortège d'espèces sauvages dont les oiseaux cavernicoles (chouette chevêche, pics, mésanges, sittelles, etc.). Les saules têtards sont particulièrement bien représentés dans la commune d'Ohey. Le Nord-Ouest de la commune compte quelques belles rangées de ces arbres qui accueillent tout un cortège d'espèces.

Certains arbres de l'entité sont repris dans une liste d'arbres remarquables, ce qui leur confère normalement un statut de protection.

D Vergers hautes-tiges

Les vergers hautes-tiges sont en régression importante dans nos régions (pratiques arboriculturales, anciennes primes à l'abattage, remembrements, urbanisation) mais constituent encore un réseau significatif autour des villages de l'entité. En plus de la diversité génétique qu'ils représentent, ces milieux accueillent une flore et une faune diversifiées (petits mammifères, oiseaux cavernicoles, insectes pollinisateurs).

Les vergers hautes-tiges ayant au moins quelques arbres en bon état couvrent une superficie cumulée d'une quinzaine d'hectares. Il s'agit généralement de vergers privés de très petite taille ou encore de fragments d'anciens vergers en prairies agricoles.

E Milieux rocheux

E.1 Ruines et cavités

Les bâtiments anciens sont souvent pourvus de fissures, d'anfractuosités, de caches et de combles recherchés par une faune particulière (chauve-souris, petits oiseaux, petits mammifères).

De tels bâtiments sont disséminés sur le territoire communal. Certains édifices sont aménagés de manière spécifique (voir 3.4.9. Opération "Combles et clochers").

E.2 Anciennes carrières

Les anciennes carrières et leurs falaises présentent un grand intérêt biologique. Ce sont des milieux de vie pour de nombreux organismes spécialisés qui y retrouvent des conditions semblables à celles présentes dans leur milieu d'origine (régions montagneuses ou méridionales), ou encore des conditions sévères correspondant à leur écologie (sécheresse, sols superficiels, etc).

Malheureusement, la commune ne compte que quelques anciennes carrières de très faible superficie et totalement comblées ou recolonisées par une végétation bien développée.

4.7.2 Réseau écologique

A Définitions

Le Laboratoire d'Ecologie des Prairies a classé les éléments du patrimoine naturel de l'entité en trois types de zones: zone centrale (ZC), zone de développement prioritaire (ZDP) et zone de développement ordinaire (ZDO).

Les zones centrales sont des zones d'intérêt biologique qui, soit, sont vouées à la conservation de la nature (statut spécial de protection, gestion spécifique), soit, ne subissent aucune ou très peu de pressions socio-économiques (sites désaffectés). La plupart de ces zones ont une valeur économique négligeable. Ce sont des milieux semi-naturels ou subnaturels.

Les zones de développement prioritaires sont des zones affectées à une activité socio-économique (agriculture, exploitation forestière, etc) qui présentent un intérêt biologique en tant que tel.

Les zones de développement ordinaire sont soit des zones affectées à une activité socio-économique qui présentent un intérêt biologique potentiel pouvant s'exprimer si des mesures adaptées sont prises (en harmonie avec l'activité socio-économique), soit des zones abandonnées d'intérêt biologique faible.

B Commentaires

Les éléments du réseau écologique totalisent un huitième de la superficie communale (12,4 %), ce qui est assez peu. Cette valeur s'explique aisément par la faible surface occupée par les bois dans la commune. Ces milieux sont en majeure partie responsables de la surface totale des éléments du réseau écologique. De plus, si l'on soustrait les milieux forestiers (milieux arborés à l'exception des éléments linéaires), on constate que le pourcentage de la surface communale occupée par les éléments du réseau tombe de 12,37 % à 0,68 %, ce qui est nettement plus faible. Cela montre, premièrement, que les forêts constituent un refuge d'envergure pour la vie sauvage et, deuxièmement, ces chiffres font clairement comprendre que ce sont les milieux ouverts (non arborés) et leurs espèces sauvages qui sont de loin les plus menacés.

Parmi les éléments du réseau écologique, 83 % présentent un intérêt biologique effectif (ZC et ZDP), ce qui est encourageant. Les 17 % restants ne présentent qu'un intérêt biologique potentiel (ZDO). Par ailleurs, 96 % des surfaces classées en zones centrales, soit l'écrasante majorité d'entre elles, sont situées en milieu forestier. Cela montre le rôle de premier plan que la forêt joue en matière de conservation de la nature.

De manière globale, les principaux dangers pesant sur la qualité écologique peuvent être regroupés en trois catégories :

1. Intensification de l'agriculture: mauvaises pratiques entraînant une pollution des eaux, cultures et prairies diminuant la biodiversité, arrachage des haies et des vergers hautes-tiges, disparition de chemins et sentiers, diminution de la biodiversité des talus, abandon ou transformation de parcelles peu rentables mais de haut intérêt biologique
2. Pression démographique et amélioration du niveau de vie: pollutions domestiques (eaux, déchets), lotissements provoquant la disparition de sites de haut intérêt biologique, artificialisation du milieu (plantation d'espèces exotiques ou horticoles)
3. Désintérêt ou manque de moyens pour la développement de la nature: négligence des zones centrales, transformation non-raisonnée des zones centrales et de développement prioritaire, gestion inadéquate des zones de développement

4.7.3 La charte PCDN

Tenant compte de l'état actuel du patrimoine naturel et des réalités socio-économiques de l'entité, le partenariat du PCDN a défini une stratégie générale en six points:

- Préserver les zones centrales existantes où la gestion est axée sur le développement de la nature, c'est-à-dire, maintenir la biodiversité dans les zones les plus intéressantes: les bois et forêts de la commune, le domaine de Wallay et les plans d'eau localisés sur une bande d'environ 3 km traversant l'entité d'Ouest en Est
- Préserver les zones de développement où la gestion est axée sur l'harmonie entre le développement de la nature et l'activité socio-économique. Il s'agit d'améliorer la biodiversité notamment dans les zones agricoles
- Maintenir et améliorer les couloirs écologiques existants et, si possible, en créer d'autres afin de promouvoir les migrations entre les différentes parties du réseau écologique
- Assurer une circulation naturelle sur des chemins appropriés
- Sensibiliser et éduquer les jeunes et les moins jeunes aux diverses facettes de la nature ordinaire dans l'entité et ainsi la préserver pour nos générations futures
- Informer et sensibiliser la population au Plan Communal de Développement de la Nature.

Le partenariat a élaboré un programme d'actions. La charte du PCDN d'Ohey a été signée le 6 novembre 2002 par les partenaires. Chaque année, des priorités seront dégagées, des opportunités permettront de réaliser certains projets, d'autres seront placés en attente, d'autres encore devront être remaniés. La liste des projets est loin d'être limitative. D'autres projets pourront et devront s'ajouter à cette liste au fur et à mesure des idées, des nécessités et des bonnes volontés.

Les fiches-actions sont détaillées dans la charte. Leur intitulé est repris ci-dessous.

Groupe Sensibilisation

- Fiche-action n° 1 : Feuille de contact
- Fiche-action n° 2 : Journée déchets
- Fiche-action n° 3 : Journée à la ferme
- Fiche-action n° 4 : Ramassage scolaire à vélo
- Fiche-action n° 5 : Marche à la découverte des champignons
- Fiche-action n° 6 : Plantation d'arbres, arbustes, plantes, bulbes
- Fiche-action n° 7 : Collecte des bouchons de liège
- Fiche-action n° 8 : Incinération des déchets
- Fiche-action n° 9 : Utilisation des produits d'entretien
- Fiche-action n° 10 : Utilisation des produits chimiques dans le jardin
- Fiche-action n° 11 : Classe de découverte
- Fiche-action n° 12 : Déchets sauvages
- Fiche-action n° 13 : Plantation de haies naturelles
- Fiche-action n° 14 : Concours crèches
- Fiche-action n° 15 : Charte d'engagement personnel

Groupe Chemins, sentiers et paysages

- Fiche-action n° 1 : Carte des sentiers et chemins verts publics
- Fiche-action n° 2 : Commission des chemins verts
- Fiche-action n° 3 : Equipe d'entretien des chemins verts
- Fiche-action n° 4 : Circuits TARPAN
- Fiche-action n° 5 : Chemin de la grande fontaine à Goesnes
- Fiche-action n° 6 : Aménagement de la route Ohey-Evelette
- Fiche-action n° 7 : Itinéraire de balade à vélo

Groupe Mares et zones humides

- Fiche-action n° 1 : Sauvetage de l'étang de Goesnes

Groupe Bois d'Haillet et milieu forestier

- Fiche-action n° 1 : Création de mares au bois d'Haillet (+ groupe Bois d'Haillet)
- Fiche-action n° 2 : Restauration des berges dégradées en milieu agricole
- Fiche-action n° 3 : Création d'une réserve naturelle à Haillet
- Fiche-action n° 4 : Création d'un sentier didactique sur le monde des insectes au bois d'Haillet
- Fiche-action n° 5 : Création d'une protection générale des ZHIB oheytoises
- Fiche-action n° 6 : Ecomusée de la terre plastique et des zones humides

4.8 Mesures agri-environnementales

Dans le cadre du PCDN, des activités de sensibilisation des agriculteurs aux mesures agri-environnementales (MAE) ont été menées et semblent doucement porter leurs fruits.

Différentes mesures ont été suivies concernant notamment :

- La conservation du réseau écologique ;
- Les prairies naturelles ;
- Les tournières enherbées ;
- La faible charge en bétail ;
- La lutte contre l'érosion ;
- La réduction des intrants en céréales ;
- Etc.

Sur la commune de Ohey, on relève 20 à 30% de taux de participation globale aux MAE en 2006 (source : DGA).

Plus d'une vingtaine d'agriculteurs de l'entité participent actuellement au programme, ce qui représente annuellement plus de 25000 euros de mesures.

4.9 Zones et éléments d'intérêt écologique protégés

4.9.1 Réserve naturelle

Aucune réserve naturelle n'est présente sur le territoire de l'entité communale d'Ohey.

4.9.2 Zones Natura 2000

Par les décisions du Gouvernement wallon du 26 septembre 2002, du 3 février 2004 et du 24 mars 2005, 240 sites pour une superficie de 220 945 hectares ont été définis pour le territoire de la Région wallonne, soit 13% du territoire.

Pour Ohey, 3 sites sont concernés:

- BE33011 Vallées du Hoyoux et du Triffooy
- BE35005 Bassin du Samson
- BE35006 Vallée de la Meuse de Marche-les-Dames à Andenne

Cela représente pour la commune 7 sites (total 184 hectares):

- Le bois d'Ohey (85 ha)
- Wallay (28 ha)
- Campagne de Borsu (5 ha)
- Turelure (24 ha)
- La tête de bassin du ruisseau de Pourri-pond (30 ha)
- La vallée du Triffooy à Goesnes (12 ha)
- La glacière à Hodoumont

4.9.3 Zones humides d'intérêt biologique

Une zone humide située à Haillot (Trou Motroul) a récemment été classée en Zone humide d'intérêt biologique par la Région wallonne.

4.9.4 Cavité souterraine d'intérêt scientifique

La Glacière de Hodoumont a été désignée en tant que cavité souterraine d'intérêt scientifique par arrêté ministériel le 7 mars 2000. Un comité de gestion a été mis en place, il comprend notamment le propriétaire, un représentant de l'Administration communale, un représentant de l'école primaire de Jallet-Goesnes et l'agent forestier compétent.

Le projet consiste à aménager le site pour la conservation des chauves-souris. Dans son état actuel, la construction, en partie

détruite, ne peut servir de refuge ou de gîte pour des chiroptères. Une fois restaurée, la glacière retrouvera les caractéristiques d'un gîte d'hivernage : température basse et stable (entre 0 et 10 °C), un taux d'humidité proche de la saturation et, avec une fermeture adéquate, la quiétude indispensable.

4.9.5 Arbres et haies remarquables

Les livres "Mille cent trente arbres remarquables de Belgique" (J. CHALON, 1902) et "Les arbres remarquables de Belgique" (Administration des Eaux et Forêts) recensent des arbres remarquables sur le territoire communal. Ces arbres sont considérés comme remarquables par le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (C.W.A.T.U.P.E.).

L'annexe 4 reprend la liste des arbres et des haies remarquables de l'entité enregistrés dans la base de données de la Région wallonne.

On en compte 143 arbres et haies remarquables sur la commune d'Ohey.

4.9.6 Combles et clochers

La commune de Ohey a signé avec la Région wallonne une convention de collaboration visant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aménager ou de protéger les combles et clochers en tant que gîtes potentiels de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux sauvages.

Les travaux d'aménagement, conformes aux prescriptions mentionnées dans le document technique accompagnant la convention ont été réalisés. Les bâtiments concernés (repris sur la carte d'inventaire écologique) sont

- l'église St-Germain à Evelette
- l'église St-Victor à Filée
- l'église Notre-Dame de l'Assomption à Haillot
- l'église St-Hubert à Libois
- l'église St-Pierre à Ohey
- l'église St-Lambert à Perwez
- la chapelle St-Mort à Haillot

4.9.7 Gestion écologique des bords de route

La commune d'Ohey a signé avec la Région wallonne une convention d'adhésion à l'opération "gestion écologique des bords de route" par laquelle elle s'engage à pratiquer le fauchage tardif le long de certaines voiries. La liste des rues en fauchage tardif a été plusieurs fois modifiée avant la version actuelle qui concerne

41 km de voiries. Toutes les rues ou tronçons de rues concernées figurent sur la carte d'inventaire écologique.

Après quelques années de fonctionnement, une séance de formation et d'information donnée par un spécialiste en la matière a été organisée au centre des travaux afin de sensibiliser les ouvriers communaux en charge des opérations de fauchage à la problématique de la gestion écologique.

4.9.8 Parc naturel

Un projet de Parc naturel des Condroz existe depuis plusieurs années. Il concerne dix communes rurales du Condroz dont Ohey.

L'agence de développement local basée à Gesves a été chargée par les dix communes d'une étude de faisabilité mais l'actuel décret étant en cours de révision, un moratoire de fait touche tous les projets de parcs naturels et le dossier est en "stand-by". Ce projet pourrait être à nouveau étudié dans le cadre du prochain projet LEADER 2007-2013.

4.10 Décharges actuelles et passées, carrières et remblais

Il n'existe pas d'inventaire communal des anciennes décharges, carrières et sites de remblais. Les informations reprises ci-dessous émanent d'un entretien avec Olivier Gonne, agent forestier :

1. Remblais "Aux 3 aviateurs"
Remblai d'une portion du chemin creux. Plan de réhabilitation réalisé.
2. Ancienne décharge "Matagne-Jallet" (Sud-Ouest de la ferme Le vieux moulin)
Ancien site d'extraction comblé.
3. Ancienne décharge "Matagne-Jallet" (Sud-Est de la ferme Le vieux moulin)
Ancienne décharge de déchets ménagers dans un site d'extraction. Comblée.
4. La Bouchaille
Plan d'eau remblayé.

Il faut également signaler un (très) petit dépôt dans le bois d'Ohey ainsi que de fréquents petits dépôts sauvages.

Le site de dépôt de pneus d'Evelette (250 tonnes) a été quant à lui évacué dans la cadre des 6 sites déclarés prioritaires par la Région wallonne car dangereux en cas d'incendie.

4.11 Etablissements à risques

| Objet du risque | | Adresse | | | |
|--|---|---------|---------------------|------|----------|
| Catégorie | Description | N° | Rue | CP | Village |
| Risques liés à des infrastructures particulières | | | | | |
| Infrastructures diverses | Canalisations FLUXYS | | | | Bahia |
| Infrastructures diverses | Canalisations FLUXYS | | | | Filée |
| Infrastructures diverses | Canalisations FLUXYS | | | | Goesnes |
| Infrastructures diverses | Canalisations FLUXYS | | | | Tahier |
| Risques liés à l'activité industrielle et commerciale | | | | | |
| Infrastructures commerciales | Mazout Gulot | 182 | rue de Gesves | 5350 | Ohey |
| Infrastructures commerciales | Mazout Noël | 90 | rue du Tilleul | 5350 | Ohey |
| Infrastructures commerciales | Mazout Piragri | 149 | rue Draily | 5350 | Ohey |
| Infrastructures industrielles | SCAM (engrais et aliments pour animaux) | | chaussée de Ciney | 5350 | Ohey |
| Infrastructures industrielles | Lefèbvre (engrais et aliments pour animaux) | 2 | chaussée de Ciney | 5350 | Ohey |
| Infrastructures industrielles | Scierie Kallen | 30 | rue St-Martin | 5354 | Jallet |
| | | | | | |
| Infrastructures industrielles | Centrale nucléaire de Tihange | | | | Tihange |
| Risques liés à la présence de personnes | | | | | |
| Infrastructures scolaires | Ecole communale d'Ohey | 115b | rue de Reppe | 5350 | Ohey |
| Infrastructures scolaires | Ecole communale d'Evelette | 47 | rue du Batty | 5350 | Evelette |
| Infrastructures scolaires | Ecole communale d'Haillot | 139b | rue de Nalamont | 5351 | Haillot |
| Infrastructures scolaires | Ecole communale de Perwez | 58c | rue Bois de Goesnes | 5352 | Perwez |
| Crèche | MCAE Ohey "la petite maison dans la prairie" | 79 | place Roi Baudouin | 5350 | Ohey |
| Infrastructures diverses | Dancing "Ozone club" | 2 | rue de Ciney | 5350 | Ohey |
| Risques de contamination du sol | | | | | |
| ZAEM | dépôt de vieilles voitures dans un parc privé boisé | | rue de Reppe | 5350 | Ohey |
| Ancienne station service | maison d'habitation | | rue du Moulin | 5351 | Haillot |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

4.12 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Biodiversité non négligeable des biotopes
- Pas de réserve naturelle mais 5 sites Natura 2000
- Bonne qualité du réseau écologique et du patrimoine naturel mais relative rareté
- Cavité souterraine d'intérêt scientifique
- Aucun tracé des zones inondables
- Activité karstique peu importante
- Présence d'anciennes carrières de sable, de grès, de calcaire et de terre plastique
- Existence d'un PCDN
- Nombreuses sources et fontaines
- Bois surtout de feuillus
- Réseau de haies bien fourni
- Charte « combles et clochers »
- Gestion écologique des bords de route
- Projet de parc naturel
- Destruction de certaines zones semi-bocagères et de vergers
- Pollution et canalisation de certains cours d'eau
- Régression des fonds humides

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

5. LA STRUCTURE PAYSAGÈRE

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateurs

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fabienne hennequin & associés sprl 2004

5.1 Description du contexte paysager

L'entité d'Ohey se localise à la limite entre deux sous-régions agro-géographiques : « l'Ardenne Condruzienne » et « le Vrai Condroz ».

La limite entre ces deux sous-régions est constituée par le tige dessiné sur l'axe Lustin, Marchin, à l'altitude quasi constante de 280 mètres. Au niveau communal, ce tige passe d'Ouest en Est par la rue de Gesves, la rue de Huy et un chemin agricole situé au Nord de l'entité de Jallet.

Les villages de Perwez, Haillot et Ohey se distinguent donc des villages de Goesnes, Evelette et Jallet. Les premiers sont compris dans la région de l'Ardenne Condruzienne tandis que les seconds sont situés dans la région du vrai Condroz entre les deux sous-régions. La commune d'Ohey est ainsi établie pour 58 % de son territoire sur la région du vrai Condroz. Cependant, il n'est jamais évident d'avoir une classification stricte sans équivoque. D'autant plus que la commune est traversée par la limite. C'est pourquoi cette différenciation est moins marquée dans la commune d'Ohey qu'en régions plus avancées.

En effet, nous devons constater que le territoire de la commune situé en Ardenne Condruzienne comporte quelques caractéristiques typiques du Vrai Condroz. Cette zone constitue en quelque sorte le versant Nord du tige marquant la limite de la sous-région.

Une des principales distinctions entre sous-régions était basée sur l'importance de la surface boisée en Ardenne Condruzienne. Or au niveau communal, aucune variation n'est perceptible dans l'occupation du sol. La commune est majoritairement occupée par des terres agricoles, parsemées de quelques petits bois. Il est vrai toutefois que la carte du comte Ferraris indique l'existence, au 18^{ème} siècle, de bois situés dans le Nord, comme le bois de Wallay et une partie du bois d'Haillot, qui ont disparu.

A l'exception du village de Jallet dont la structure est un exemple typique de village du vrai Condroz, c'est-à-dire installé parallèlement au tige, les autres villages de la commune marquent une structure beaucoup moins organisée.

De plus, à l'Est de Perwez, la vallée du ruisseau de Lilot qui est située en Ardenne Condruzienne peut être assimilée à une vallée typique du Vrai Condroz par ses deux versants réguliers orientés Sud-Ouest à Nord-Ouest.

La seule différenciation se marque réellement au niveau de la topographie du Nord - Est et de l'extrême Nord de la commune. Dans cette zone, les tiges et chavées disparaissent pour faire place à un plateau parcouru par de petites vallées irrégulières. A l'inverse, le reste de la commune est marqué par des vallées typiques du Vrai Condroz : succession très régulière de tiges sans pratiquement aucune vallée secondaire.

Malgré ces remarques, il est vrai que le tige qui sert de frontière est une limite naturelle qui divise relativement bien les deux sous-régions, lorsqu'on se place à un niveau d'observation plus large que la commune d'Ohey.

Les éléments qui caractérisent le paysage d'Ohey se regroupent en 5 composantes principales : *l'hydrographie, le relief, l'affectation des sols non bâtis (forêts, prairies, vergers, etc.), l'habitat traditionnel et contemporain* et les *infrastructures*. Lors de la détermination des périmètres d'intérêt paysager (cf. ci-après), ces composantes n'ont pas été perçues comme des catégories cloisonnées. Elles ont servi de première clé de tri lors de l'inventaire paysager. La structure primaire (relief, cours d'eau, etc.), la structure secondaire (trame végétale, bâti, etc.), la structure tertiaire (réseaux de communication, trame parcellaire, etc.), les points d'appels et la texture sont soulignés lors de l'analyse.

5.1.1 L'hydrographie

Au niveau de l'hydrographie, l'ensemble du territoire communal fait partie de trois bassins hydrographiques :

- au Nord le bassin de la Meuse ;
- à l'Ouest le bassin du Samson ;
- à l'Est le bassin du Houyoux.

Les deux derniers étant des affluents de la Meuse. Notons que ces trois cours d'eau sont situés en dehors du territoire communal. Les principaux ruisseaux situés sur le territoire d'Ohey sont des affluents du Houyoux :

- Le ruisseau de Lilot ;
- Le ruisseau de Flemme ;
- Le ruisseau de Vyle.

Les cours d'eau sont classés en 3 catégories différentes :

- La première catégorie, dont la gestion incombe à la Région ;
- La deuxième catégorie, dont la gestion incombe à la Province ;
- La troisième catégorie, dont la gestion incombe à la Commune.

Il existe également des cours d'eau non classés dont la gestion incombe aux propriétaires des terrains où ils se situent. Remarquons que 28,4 km de ruisseau figurant sur le fond I.G.N. ne sont pas répertoriés à l'Atlas.

| Catégorie | 1 | 2 | 3 |
|--------------------------------|------------|-------------|------------|
| Faux Ry | | | 1,1 |
| Fond d'Eve | | | 0,3 |
| Ruisseau 1103 | | 0,8 | 0,9 |
| Ruisseau d'Ohey ou de Lilot | | 4,4 | 2,6 |
| Ruisseau de Flime | | 6,3 | |
| Ruisseau de Solières | 1,0 | | |
| Ruisseau de Struviaux | | 0,4 | |
| Ruisseau de Vyle ou de Goesnes | 0,1 | 6,3 | |
| Ruisseau du Bois d'Ohey | | 0,7 | 1,5 |
| Ruisseau du fond de Mastias | | 1,5 | 1,4 |
| Ruisseau du fonds de Gesves | | | 1,2 |
| Ruisseau du Pourri Pont | | | 0,7 |
| Total (km) | 1,1 | 20,3 | 9,7 |

Tableau 2. Catégories et longueurs des ruisseaux repris à l'atlas des voies hydrauliques (sources : fh & associés sprl et Atlas des voies hydrauliques)

Le tableau ci-dessus reprend les ruisseaux figurant à l'Atlas des voies hydrauliques ainsi que leurs longueurs respectives par catégorie. Il faut aussi signaler la présence de ruisseaux et biefs non repris sur le fond I.G.N et répertoriés à l'atlas des voies hydrauliques. Ceux-ci sont généralement canalisés (ex. ruisseau du bois d'Ohey).

La trace d'anciennes exploitations de terre plastique est très perceptible au sein de l'entité communale. Ces exploitations se situent le long des dépressions calcaires. Les gisements ont de manière générale une forme subcirculaire ou elliptique, mais toujours plus ou moins irrégulière. Ces anciens gisement en fonds humides sont actuellement, dans un grand nombre de cas, « transformés » en de petites étendues d'eau et surfaces boisées. Celles-ci sont très discernables dans les chavées.

5.1.2 Le relief

En ce qui concerne le *relief*, la commune d'Ohey présente des vallées peu encaissées. Les cours d'eau traversant la commune n'ont eu qu'une faible action érosive sur les sols du Condroz.

Le Condroz est un vaste plateau incliné vers le Nord dont le relief est caractérisé par une alternance régulière de crêtes (tiges) et de dépressions (chavées). Celles-ci résultent de l'altération de bandes parallèles (orientation SO-NE) de résistances différentes. Les « tiges » correspondent aux lignes de crête du paysage formées par les roches gréseuses (psammites). Les « chavées » correspondent aux dépressions calcaires. La topographie communale est marquée par une succession de trois plis majeurs.

Vu les ondulations, nous sommes en présence d'une succession de sites paysagers limités par les tiges parallèles. Ceux-ci favorisent

les vues sur l'ensemble des villages. Les voiries implantées sur les tiges offrent un grand nombre de vues (points de vue et lignes de vue déambulatoires) longues et panoramiques. La diversité du relief renforce l'attrait du paysage condruzien.

Les trois cours d'eau principaux traversant la commune, affluents du Houyoux, suivent l'orientation générale du relief : s'écoulant du Sud-Ouest au Nord-Est dans les trois dépressions calcareuses.

Le point culminant de l'entité se situe à l'Ouest du domaine de Résimont avec une altitude d'environ 303 mètres. Quant au point le plus bas, il se localise le long du ruisseau de Goesnes en limite communale, à une altitude d'environ 199 mètres.

5.1.3 Affectation des sols non bâtis

Les surfaces non urbanisées caractérisent le paysage communal d'Ohey. Ce sont principalement les terres agricoles qui dessinent le paysage non bâti. Ces terres agricoles sont parfois associées à un réseau de haies et d'arbres isolés. Notons également la présence de vergers aux alentours des villages. Les bois représentent une partie non négligeable de zones non urbanisées mais dans une proportion plus faible que les terres agricoles. Cette occupation associée aux éléments structurants, que sont l'hydrographie et l'orographie, définit le charme du paysage condruzien « typique » relativement bien préservé au sein de l'entité communale.

A La couverture agricole

La *couverture agricole* occupe la majeure partie du territoire communal, elle occupe 79 % du territoire (INS : 2008).

C'est une des caractéristiques principales de la région du Condroz par rapport aux autres régions de la Wallonie. A titre indicatif, l'occupation moyenne des surfaces agricoles pour la région wallonne était de 53 % en 1995.

Le finage condruzien actuel s'inscrit sans conteste dans une structure agraire d'openfield. En dehors de l'auréole villageoise, les parcelles ne sont plus ceinturées de haies. On assiste dans certaines zones à un « remembrement spontané ». Toutefois nous n'avons pas l'impression d'un paysage qui s'étend à perte de vue. En effet, le relief et la présence de petits ensembles boisés ou bâtis sont autant d'éléments qui animent le paysage communal.

Les prairies sont situées à proximité des fermes et villages. Une des caractéristiques du Condroz est la présence de fermes isolées. Les pâtures forment donc une ceinture autour de l'auréole villageoise mais occupent également le fond des vallées. Les cultures constituent en quelque sorte une seconde ceinture discontinue. Les zones de cultures sont situées principalement sur les tiges et sur les versants de faible pente (généralement inférieure à 6%).

Les vergers à hautes-tiges en régression ces dernières années sont encore présents autour de certains villages de l'entité.

Les types de surfaces agricoles se répartissent globalement comme ceci :

- Prés et prairies : 50 % ;
- Fourrages verts : 10 % ;
- Grandes cultures : 35 % ;
- Autres : 5 %.

B La forêt

La *forêt*, couvrant 12 % du territoire est composée de petits bois et bosquets de feuillus dispersés à l'écart des villages, soit sur les lignes de crête du paysage soit sur les versants abrupts, là où les terrains sont impropres à l'agriculture. L'orientation des bois situés sur les versants est communément le Nord. La grande majorité des bois sont composés de feuillus ; seul environ un dixième de la surface forestière est constituée de forêts mixtes feuillus - conifères.

La plupart de ces bois sont de petits groupements qui forment des points de repères dans le paysage. Le territoire communal comprend tout de même quatre principaux ensembles boisés, à savoir :

- le bois d'Ohey ;
- le bois de Haillot ;
- l'ensemble formé par Les Grandes Triches, le bois de Gota et le bois de Rouchon situé sur le tige central de la commune ;
- l'ensemble constitué par le bois du Quarré et Les Marlottes, situé au Sud du territoire communal.

Nous trouvons également sur la commune une multitude d'arbres isolés, d'alignements d'arbres et de drèves. Tout ces éléments participent également à la structure paysagère.

5.1.4 L'habitat

Au niveau de l'*habitat*, le village condruzien traditionnel apparaît comme un ensemble homogène : couleur grise des moellons calcaires ou ocre des murs en grès, volumes étroits surmontés d'une toiture en bâtières d'ardoises, implantation édictée par le bon sens des anciens. La hauteur de ces constructions est assez homogène, seuls quelques volumes se détachent de l'ensemble : l'église, un silo, parfois une tour à l'angle d'une grosse propriété.

Le Condroz est un pays de villages. Néanmoins aux abords de la Meuse comme sur le territoire communal d'Ohey, nous pouvons remarquer la présence de hameaux et de petits groupements. Cette structuration est liée à l'influence de l'industrie mosane et au développement des exploitations extractives.

Les sites d'implantation des villages condruziens « traditionnels » sont variés mais ils sont généralement implantés sur l'axe des tiges (Matagne, Ohey) ou sur les versants (Jallet, Goesnes). Les raisons de ces implantations sont notamment dues à la préservation des bonnes terres et à l'accès aisé aux réserves en eau (nappes phréatiques de bon débit à faible profondeur). L'implantation sur les versants des cours d'eau est moins fréquente (Libois). Celle-ci est liée à l'importance des pentes des versants. Généralement, les fonds humides ne sont pas urbanisés à l'exception de moulins ou cens.

La morphologie « originelle » générale des villages condruziens est allongée (Jallet). Ils sont orientés au Sud. L'orientation générale des villages est SO-NE (Perwez, Libois). Des particularismes existent, notamment la présence de villages plus nucléaires tel Goesnes.

Les points forts des villages condruziens sont le château (château-ferme), l'église et la place, proche ou éloignée. Le tout est influencé par le relief.

Quelques châteaux-fermes ou grosses cens se trouvent isolées à l'écart des villages. Elles participent de manière incontestable au patrimoine architectural et paysager du Condroz. De plus, ces châteaux sont entourés de leurs parcs à l'anglaise qui constituent des éléments forts du paysage. Parfois, ces édifices ont contribué au développement des hameaux.

Dans la structure traditionnelle, la mitoyenneté est parfois présente. Le village est relativement dense bien que bénéficiant entre deux bâtiments de la présence d'éléments végétaux ou de vues dégagées sur le paysage, le village condruzien garde une structure aérée.

L'essentiel de l'habitat traditionnel est constitué de maisons bicellulaires des ouvriers agricoles et de fermes tricellulaires. La plupart de ces fermes ne sont plus en activité, la présence de hangars modernes, souvent peu intégrés, permet d'identifier les fermes encore en exploitation.

Les bâtiments contemporains sont venus s'implanter, soit dans le centre des villages dans les interstices du bâti traditionnel, soit à l'extérieur de ceux-ci le long des voies de communication. Dans le premier cas, le type d'implantation et les matériaux employés créent une rupture dans le cadre interne du village. Dans le second cas, le paysage global de la commune est affecté : l'implantation du village parallèle aux courbes de niveaux a disparu, le village actuel n'est plus que rarement ceinturé d'une couronne de jardins et d'anciens vergers à hautes tiges. Parfois, comme à Ohey et Haillot, les différents noyaux d'habitat se trouvent reliés entre eux par ces cordons d'habitations contemporaines.

Toutefois, l'habitat traditionnel de la commune est relativement bien conservé par rapport à d'autres communes de la Région Wallonne. En effet, suffisamment éloignée des grands centres urbains et des grands axes autoroutiers, la commune a, pour l'instant, pu limiter le mouvement de dénaturation de l'habitat

traditionnel par des quartiers de villas contemporaines, de type quatre façades, implantées sans références aux caractéristiques locales.

5.1.5 Les infrastructures

En ce qui concerne les *infrastructures*, celles-ci sont relativement discrètes dans le paysage rural à l'exception de certaines routes régionales et provinciales et surtout des lignes haute tension. Ces dernières présentent un impact paysager important. Au sein des entités bâties, le réseau de câbles aériens qui traversent la voie publique est, à une moindre échelle, un élément dégradant du paysage.

A l'inverse, certains chemins agricoles et certaines routes communales sont souvent des éléments structurants qui caractérisent l'organisation de l'espace communal. Au sein des villages la trame viaire est généralement zigzagante (Evelette, Filée) et est à mettre en relation avec le relief.

Quant aux autres infrastructures de type industriel principalement composées de hangars agricoles, elles sont généralement peu intégrées au paysage environnant. Ces infrastructures sont pour la plupart, implantées sans accompagnement végétal. Ces différents éléments ne contribuent pas à l'embellissement du paysage local. Des opérations de plantations autour de certains hangars sont menées dans le cadre du P.C.D.N.

5.2 Zones d'intérêt paysager

Plusieurs endroits particulièrement caractéristiques ou remarquables ont déjà été recensés comme « périmètres d'intérêt paysager » sur l'entité d'Ohey lors de l'établissement des plans de secteur ou comme « zones d'intérêt paysager » lors de l'étude du Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.).

5.2.1 « Périmètres d'intérêt paysager » au plan de secteur (P.I.P.)

Le plan de secteur d'Ohey approuvé en 1986 reprend quatre périmètres d'intérêt paysager (voir chapitre 3).

5.2.2 « Zones d'Intérêt Paysager » du Plan Communal de Développement de la Nature

En 1999, le Laboratoire d'Ecologie des Prairies fut chargé de l'établissement du P.C.D.N. Dans ce cadre, l'étude paysagère d'Ohey inspirée de la méthode A.D.E.S.A. mit en évidence deux zones d'intérêt paysager (Z.I.P). La méthode de l'asbl A.D.E.S.A., mise au point en 1994 pour réaliser l'inventaire des Zones d'Intérêt Paysager du Brabant diffère de la méthode de détermination des périmètres du plan de secteur. Par ce fait, les zones d'intérêt reprises dans la carte d'évaluation paysagère du P.C.D.N. d'Ohey ne correspondent pas aux périmètres inscrits au plan de secteur (voir annexe 5).

5.2.3 « Zones d'Intérêt Paysager » proposées dans le Schéma de Structure

En tenant compte des inventaires pré-cités, l'étude a débouché sur la délimitation de 12 zones d'intérêt paysager. Comme présenté précédemment, ces zones ont été retenues en raison de leur cohérence d'organisation dans l'espace (respect de la typicité du paysage) et de leur cohérence d'évolution dans le temps (sauvegarde de l'intégrité patrimoniale).

Certaines zones situées sur l'entité sont parfois contiguës. D'autres situées en périphérie communale ont du être limitées dans la présente étude à la limite communale. En réalité, elles se poursuivent sur les entités voisines.

L'ensemble des 12 zones proposées au niveau du schéma de structure (2915 hectares) recouvre environ 51 % de la superficie communale. Notons que la totalité des P.I.P. du plan de secteur n'occupe que 702 hectares soit 4 fois moins que les Z.I.P. proposées (voir annexe 6).

5.3 Eléments paysagers remarquables

Les éléments paysagers remarquables sont des éléments ponctuels ou linéaires qui présentent un attrait paysager. Certains de ces éléments constituent des repères visuels, soit majeurs soit mineurs, dans la perception du paysage, d'autres structurent le territoire communal.

Ils se composent d'éléments construits (constructions présentant une architecture remarquable) et d'éléments naturels (drèves, alignements d'arbres, peupliers, etc.).

Outre les alignements d'arbres et les drèves remarquables, structurant le paysage et repris sur la carte de la structure paysagère, nous avons relevé sur la commune cinq ensembles construits remarquables :

- Le village de Eve ;
- Le village de Libois ;
- Le village de Tahier ;
- L'ensemble du château et du parc d'Hodoumont ;
- Le village de Filée.

Ces villages sont décrits plus en détail dans le chapitre relatif à la « Structure du bâti ».

La majorité d'entre eux sont déjà repris comme sites classés (Tahier, domaine d'Hodoumont, Libois) et/ou partiellement en zones de parc au plan de secteur (Libois, domaine d'Hodoumont).

5.4 Points de vues et lignes de vues déambulatoires remarquables

Bien que peu accidenté, le relief particulier de l'entité d'Ohey regorge de nombreux points de vue et de nombreuses lignes de vue déambulatoires dont certains sont exceptionnels. Ils sont pour la plupart le résultat du paysage ouvert caractéristique du « Vrai Condroz ». Ces sites permettent notamment de définir des itinéraires de promenade.

Certains points de vue ou lignes déambulatoires ont acquis une valeur particulière car ils marquent l'entrée des villages ou constituent des portes visuelles (phénomène d'entonnoir visuel).

Quelques 25 points de vue remarquables et 55 lignes de vue déambulatoires s'étalant sur plus de 23 kilomètres de voies carrossables, ont été recensés sur l'entité d'Ohey. Tous ces lieux de perception visuelle sont relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire communal.

A titre d'information, la commune compte un peu plus de 200 kilomètres de voiries. Il est à noter que seuls les points de vue d'intérêt paysager évidents ont été répertoriés. Il faut également remarquer que certains points de vue peuvent apparaître ou disparaître en fonction du développement des massifs forestiers, des haies, de l'urbanisation, etc.

Notons que lors de l'établissement du P.C.D.N., 40 points et lignes de vue remarquables avaient été répertoriés. Ils étaient définis comme suit : « Points situés sur la voirie, aux endroits où une vue ample et attractive se dégage ».

5.5 Points d'appel majeurs

Les points d'appel sont des points de repères visuels constitués par l'intersection des lignes de force du paysage et par des éléments indépendants servant de repères dans la reconnaissance générale du paysage. Focalisant le regard, ils permettent de se repérer dans l'espace et accentuent la hiérarchie du paysage. Ils permettent également d'évaluer l'échelle du site dans le paysage.

Il faut souligner que toute action éventuelle au niveau d'un point d'appel peut influencer profondément le reste du paysage (perturbation des lignes de force).

Nous avons recensé 11 principaux points d'appel sur le territoire de l'entité d'Ohey. Il s'agit principalement de clochers, de châteaux d'eau, d'antennes G.S.M., de bâtiments imposants.

Nous avons également indiqué comme points de repères, trois éléments situés en-dehors de la commune, il s'agit de :

- l'antenne à proximité de la ferme de Morogne,
- l'alignement d'arbres à proximité de la ferme du Côrû,
- la tour d'Eve.

En complément de ces différents points d'appel, il convient de remarquer que certains vergers, arbres et groupes d'arbres, alignements d'arbres, etc. repris sur la carte peuvent également constituer des points d'appels intéressants pour la perception du paysage local : ceci en raison de leur positionnement et de la structuration spatiale qu'ils engendrent.

5.6 Sites dégradés

Nous considérons comme sites dégradés, des aires, des éléments linéaires ou ponctuels mal intégrés et/ou contrastant dans le paysage (formes, hauteurs, implantations, couleurs de bâtiment, bois et alignements de résineux). Ces sites dégradés constituent une moins-value évidente pour le paysage.

Des détails nuisent également à l'harmonie paysagère d'un site : notons la présence fréquente de poteaux et de fils aériens dans de nombreux villages, déchets et désordre autour de nombreuses exploitations agricoles, etc.

Certaines lignes de crête de l'entité d'Ohey ont été « dénaturées » et fortement dégradées par l'implantation linéaire de constructions du type « villa quatre façades ». Ce phénomène est particulièrement marquant à Matagne le long de la route régionale. Il en est de même pour l'entrée de certains villages qui se voit étirer. C'est d'autant plus dommageable que ces constructions constituent les portes d'entrées de ceux-ci.

Les trois lignes haute tension traversant la commune agissent comme des éléments perturbateurs du paysage. La ligne longeant le ruisseau de Vyle et traversant deux zones d'intérêt paysager est celle qui engendre l'impact paysager le plus négatif.

Outre ces lignes haute tension et ces alignements de constructions contemporaines, nous avons relevé une quarantaine de bâtiments mal intégrés. La grande majorité de ceux-ci sont des bâtiments agricoles.

La vallée du ruisseau de Lilot englobe plus de la moitié des éléments dégradants présents au sein de la commune. La vallée du ruisseau de Vyle ne compte que 5 éléments ponctuels négatifs. Par contre, cette dernière est fort dénaturée par le passage des deux lignes haute tension.

Dans le P.C.D.N., une démarche similaire avait mis en évidence 29 lieux appelés « Points Rouges », définis comme : « des éléments visibles et peu intégrés dans le paysage ». Notons que 16 de ces points sont localisés sur l'ancienne commune d'Ohey.

5.7 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

- Nombreux périmètres et sites d'intérêt paysager de très grande qualité
- Nombreux points de vue
- Présence importante d'éléments du patrimoine populaire
- Cinq ensembles construits remarquables (Eve, Libois, Tahier, Filée, château et parc d'Hodoumont)
- Dynamisme paysager local : présence de deux sous régions-géographiques, d'un relief accidenté (succession de tiges) associé à la diversité des sols (variété de texture des différentes surfaces agricoles parsemées de plans d'eau et de bosquets)
- Banalisation de certains paysages de l'entité d'Ohey (disparition de haies et de vergers, urbanisation linéaire de villas quatre façades le long de certaines voies de communication, sites dégradés par des hangars agricoles)
- Constructions mal intégrées en ligne de crête
- Peu de portes d'entrée des villages
- Minéralisation des espaces publics

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

6. LA DEMOGRAPHIE

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateurs

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

6.1 Population totale

La population totale de la commune d'Ohey, au 1^{er} janvier 2010, est de 4 525 habitants (source : administration communale).

La densité de population est de 79 habitants/km². Elle est à comparer aux densités de (au 01.01.2009) :

- la Région Wallonne, 205 hab/km²
- la province de Namur, 126 hab/km²
- l'arrondissement de Namur, 251 hab/km²
- la commune d'Andenne, 288 hab/km²
- la commune de Gesves, 101 hab/km²
- la commune d'Havelange, 48 hab/km²

La commune d'Ohey connaît la plus faible densité de l'arrondissement de Namur (après Assesse, 81 hab/km²).

Croissance démographique de la commune d'Ohey entre 1989 et 2008 (au 1^{er} janvier de chaque année)

| Années | Hommes | Femmes | Total | Croissance |
|--------|--------|--------|-------|------------|
| 1989 | 1 795 | 1 857 | 3 652 | 0% |
| 1990 | 1 846 | 1 915 | 3 761 | 3% |
| 1991 | 1 848 | 1 902 | 3 750 | 3% |
| 1992 | 1 862 | 1 929 | 3 791 | 4% |
| 1993 | 1 900 | 1 958 | 3 858 | 6% |
| 1994 | 1 912 | 1 964 | 3 876 | 6% |
| 1995 | 1 923 | 1 990 | 3 913 | 7% |
| 1996 | 1 907 | 1 968 | 3 875 | 6% |
| 1997 | 1 922 | 1 985 | 3 907 | 7% |
| 1998 | 1 928 | 2 001 | 3 929 | 8% |
| 1999 | 1 971 | 2 006 | 3 977 | 9% |
| 2000 | 2 011 | 2 052 | 4 063 | 11% |
| 2001 | 2 025 | 2 090 | 4 115 | 13% |
| 2002 | 2 024 | 2 102 | 4 126 | 13% |
| 2003 | 2 060 | 2 132 | 4 192 | 15% |
| 2004 | 2 073 | 2 165 | 4 238 | 16% |
| 2005 | 2 066 | 2 178 | 4 244 | 16% |
| 2006 | 2 090 | 2 193 | 4 283 | 17% |
| 2007 | 2 105 | 2 213 | 4 318 | 18% |
| 2008 | 2 178 | 2 279 | 4 457 | 22% |

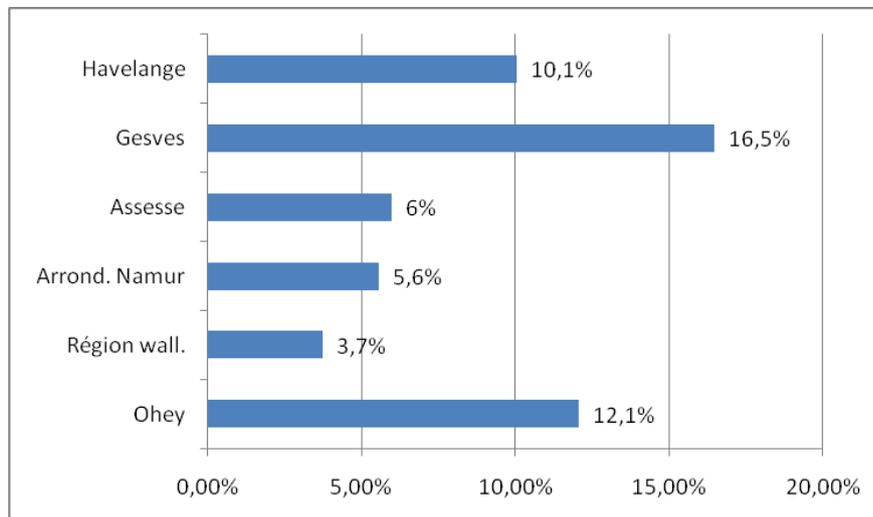
Source : INS

Alors que la population de la Région était croissante au 19^{ème} siècle, elle était stable pour la commune. La situation s'est inversée au début du 20^{ème} siècle, la population a chuté dans la commune mais a continué à croître dans la Région.

Depuis la fusion des communes, la population de la commune d'Ohey croît régulièrement. Elle dépasse depuis 10 ans la croissance de la population de la Région wallonne.

Sur la période 1999 - 2008, on enregistre une croissance de la population totale de +12,1% sur la commune.

Comparaison des taux de croissance de la population entre 1999 et 2008



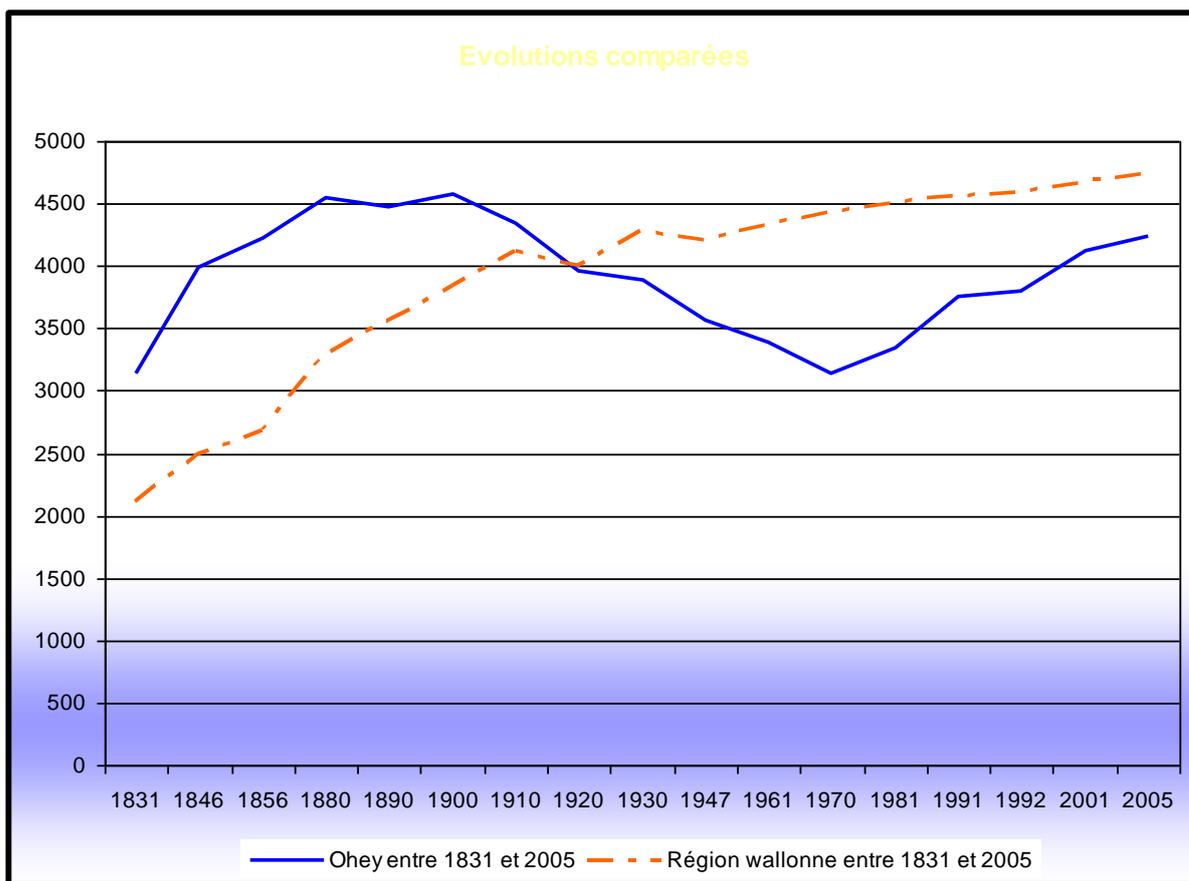
Source : Ecodata

Le dynamisme démographique d'Ohey est bien visible sur ce graphique. Le taux de croissance d'Ohey (+12,1% entre 1999 et 2008) est bien supérieur à ceux de la Région Wallonne (+3,7%) et de la Province de Namur (5,6%).

A noter que les communes de Gesves et Havelange connaissent également une croissance démographique à deux chiffres.

Quant au taux de croissance annuel moyen de la commune d'Ohey, il est de + 1,03% entre 1999 et 2008, ce qui est bien supérieur à :

- la région Wallonne, + 0,4%
- la province de Namur, + 0,5%
- l'arrondissement de Namur, + 0,4%
- la commune d'Andenne, + 0,5%



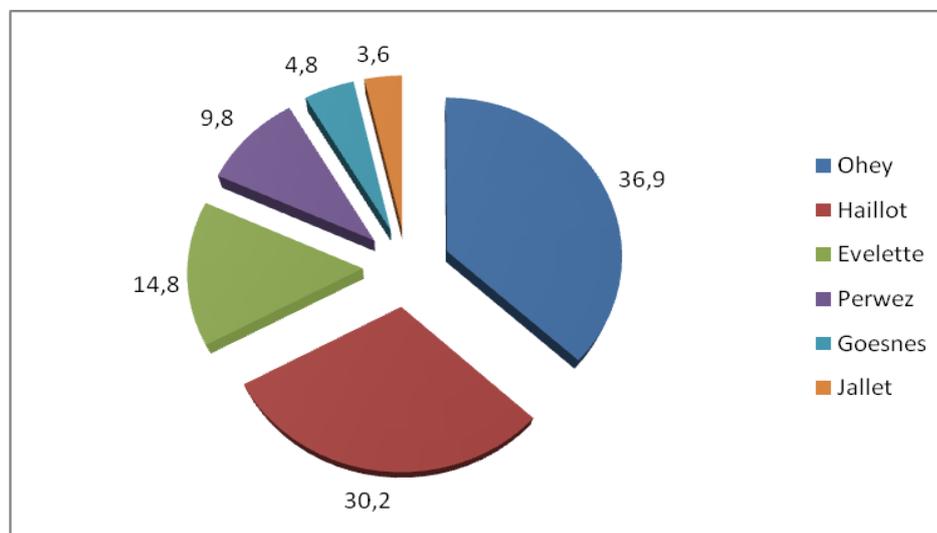
La courbe en traits pointillés représente l'évolution de la population de la commune si elle avait suivi celle de la population de la Région wallonne.

Alors que la population de la Région était croissante au 19^{ème} siècle, elle était stable pour la commune. La situation s'est inversée au début du 20^{ème} siècle, la population a chuté dans la commune mais a continué à croître dans la Région.

Depuis la fusion des communes, la population de la commune d'Ohey croît régulièrement. Sa croissance dépasse depuis 10 ans la croissance de la population de la Région wallonne.

6.2 Evolution de la population par ancienne commune

Répartition de la population par village au 1er janvier 2010



Source : Commune d'Ohey, données 2010

Ohey et Haillot constituent les deux plus gros villages de la commune abritant chacun respectivement 36.9% et 30.2% de la population et formant à présent une seule agglomération.

Evolution de la population par ancienne commune au 1er janvier, entre 1990 et 2010

| | Ohey | Haillot | Perwez | Goesnes | Jallet | Evelette | Total |
|----------------------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|
| 1990 | 1 444 | 1 018 | 337 | 200 | 133 | 484 | 3 616 |
| 1995 | 1 461 | 1 112 | 389 | 194 | 129 | 548 | 3 833 |
| 2000 | 1 489 | 1 220 | 402 | 203 | 140 | 581 | 4 035 |
| 2006 | 1 586 | 1 289 | 427 | 207 | 151 | 605 | 4 265 |
| 2007 | 1 576 | 1 304 | 448 | 213 | 153 | 610 | 4 304 |
| 2008 | 1 623 | 1 338 | 459 | 224 | 161 | 651 | 4 311 |
| 2009 | 1 632 | 1 355 | 439 | 219 | 151 | 659 | 4 455* |
| 2010 | 1 669 | 1 367 | 442 | 218 | 161 | 668 | 4 525 |
| Croissance 2000-2010 | +12% | +12% | +9.6% | +7.4% | +15% | +15% | +12.1% |
| Croissance 2006-2010 | +5.2 % | +6 % | +3.51% | +5.3% | +6.6% | +10.4% | +7% |

Source : commune d'Ohey

*Il existe un écart statistique pour 2008 entre ce tableau et celui de la population totale (5.1.2), du fait d'un mode de calcul parfois différents entre les sources (INS d'une part et commune d'Ohey d'autre part).

Le dynamisme démographique de la commune d'Ohey est particulièrement visible sur les villages de Jallet et Evelette qui enregistrent un taux de croissance de +15% entre 2000 et 2010.

Le village de Goesnes, plus isolé des grands axes routiers, connaît un accroissement de population plus modérée, mais qui reste bien supérieur à celui de la Région wallonne et de l'arrondissement de Namur.

6.3 Mouvements de la population

Mouvements de la population au 1^{er} Janvier de chaque année entre 1990 et 2007 (dernières données disponibles de l'INS)

| Année | Solde naturel | Solde migratoire | Différence* | Augmentation de la population |
|-------|---------------|------------------|-------------|-------------------------------|
| 1990 | 16 | -25 | 1 | -12 |
| 1995 | -10 | -23 | 1 | -39 |
| 1996 | 10 | 31 | 2 | 30 |
| 1997 | 13 | 21 | -1 | 23 |
| 1998 | 19 | 38 | 0 | 48 |
| 1999 | 32 | 62 | 0 | 86 |
| 2000 | 38 | 29 | -4 | 56 |
| 2001 | 22 | -5 | -1 | 12 |
| 2002 | 21 | 63 | -1 | 67 |
| 2003 | 21 | 28 | -2 | 48 |
| 2004 | 16 | -5 | 1 | 5 |
| 2005 | 13 | 27 | -2 | 41 |
| 2006 | 6 | 26 | 2 | 33 |
| 2007 | 17 | 118 | 2 | 137 |

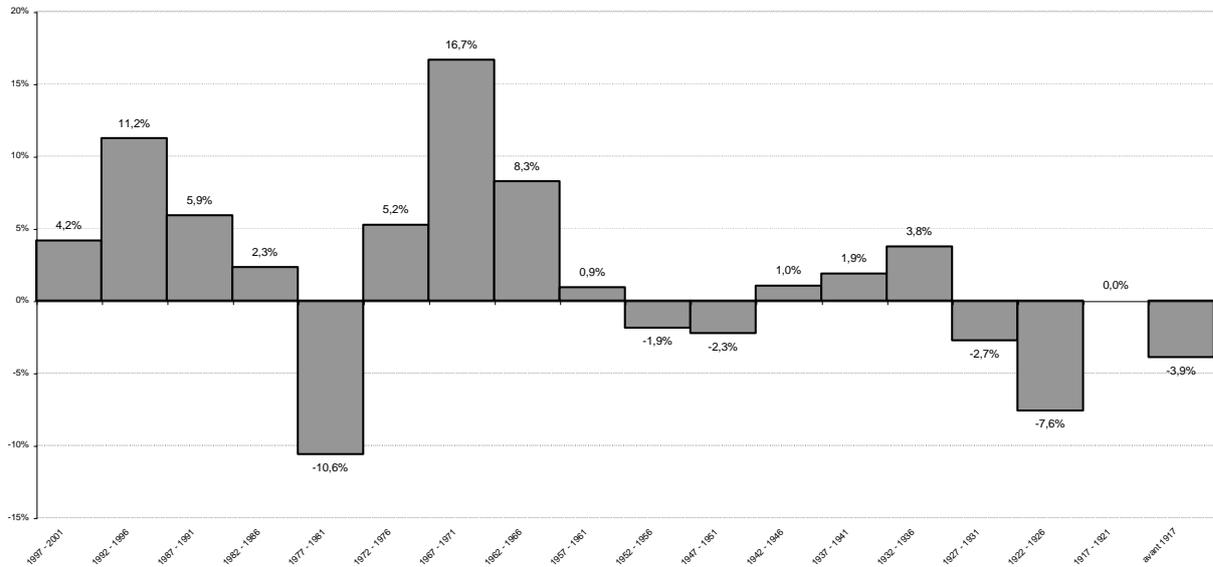
Source : INS, dernières données disponibles

*Il s'agit d'une différence statistique entre les registres communaux et les registre nationaux

L'évolution générale d'une population s'explique par deux facteurs : le solde naturel (nombre de naissances - nombre de décès) et le solde migratoire (nombre de personnes immigrées - nombre de personnes émigrées).

Dans la commune d'Ohey, le solde naturel est largement positif quasi chaque année depuis 1990 tandis que le solde migratoire est variable sur la période considérée. Cette évolution du solde migratoire tend à s'insérer sur les dernières années, particulièrement en 2007.

Solde migratoire par groupe de générations (1997 - 2001) (source : GÉDAP)



Le bilan migratoire positif dans les groupes de génération de moins de 40 ans révèle le pouvoir d'attraction de la commune pour les familles avec enfants. En revanche, il apparaît que les personnes quittent volontiers la commune au-delà de 55-60 ans (pas de hômes).

6.4 Classes d'âges

Evolution de la structure de la population par classes d'âges à Ohey entre 2000 et 2008

| Année | Personnes de moins de 20 ans | % | Personnes de 20 à 64 ans | % | Personnes de 65 ans et plus | % | Population totale |
|-------|------------------------------|------|--------------------------|------|-----------------------------|------|-------------------|
| 2000 | 1.129 | 27,8 | 2.335 | 57,5 | 599 | 14,7 | 4.063 |
| 2001 | 1.139 | 27,7 | 2.365 | 57,5 | 611 | 14,8 | 4.115 |
| 2002 | 1.139 | 27,6 | 2.383 | 57,8 | 604 | 14,6 | 4.126 |
| 2003 | 1.169 | 27,9 | 2.423 | 57,8 | 600 | 14,3 | 4.192 |
| 2004 | 1.192 | 28,1 | 2.440 | 57,6 | 606 | 14,3 | 4.238 |
| 2005 | 1.176 | 27,7 | 2.466 | 58,1 | 602 | 14,2 | 4.244 |
| 2006 | 1.197 | 27,9 | 2.496 | 58,3 | 590 | 13,8 | 4.283 |
| 2007 | 1.194 | 27,7 | 2.548 | 59,0 | 576 | 13,3 | 4.318 |
| 2008 | 1.235 | 27,7 | 2.644 | 59,3 | 578 | 13,0 | 4.457 |

Source : INS, dernières données disponibles

Entre 2000 et 2008, on remarque de la structure de la population de Ohey est stable sur la classe d'âges des moins de 20 ans, qui représente plus d'un quart de la population totale (27,7%).

En revanche, on observe que la classe d'âge des 20-64 ans (la classe des « actifs ») voit sa proportion augmenter (de 57,5% en 2000 à 59,3% en 2008 contre) alors que la proportion de la classe d'âge des 65 ans et plus a tendance à diminuer (de 14,7 % en 2000 à 13% en 2008).

Comparaison de la structure de la population par classes d'âges en 2008

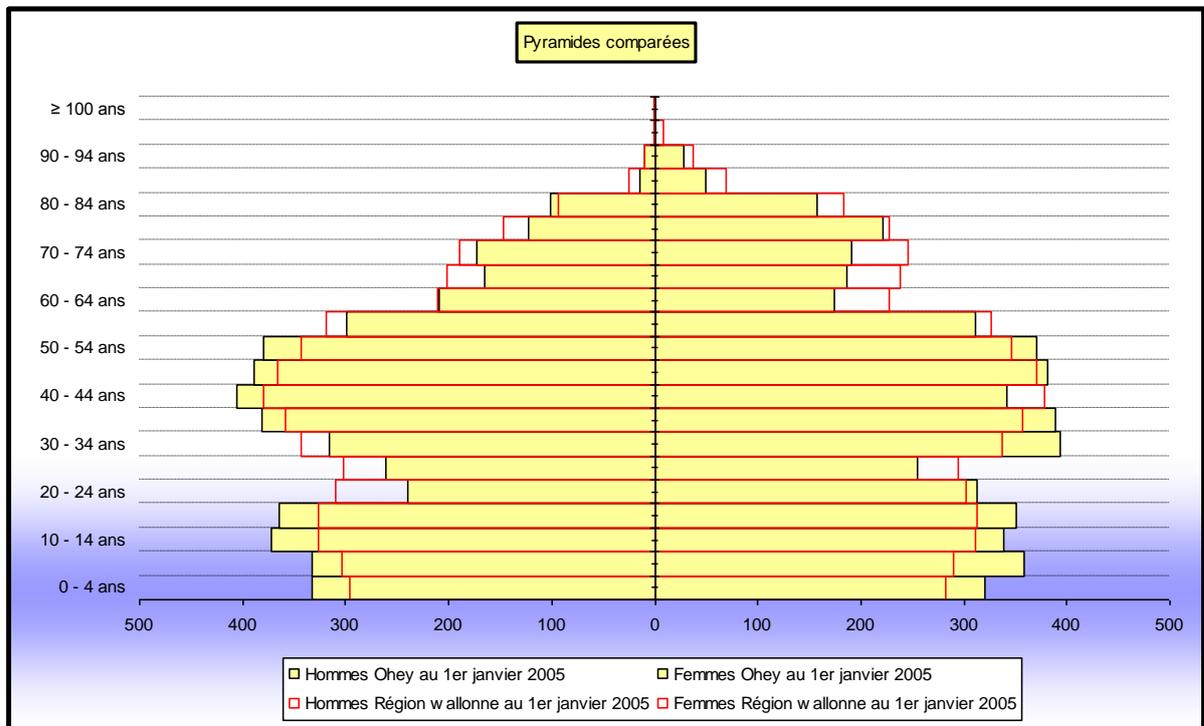
| 2008 | Ohey | Andenne | Gesves | Havelange |
|------------------------------|------|---------|--------|-----------|
| Personnes de moins de 20 ans | 27,7 | 25,7 | 28,3 | 27,6 |
| Personnes de 20 à 64 ans | 59,3 | 58,2 | 58,7 | 56,7 |
| Personnes de 65 ans et plus | 13 | 16,1 | 13,0 | 15,7 |

Source : INS, dernières données disponibles

On observe que les communes d'Ohey et de Gesves ont sensiblement la même structure de population ; elles ont toute deux la plus faible proportion de personnes de 65 ans et plus, à l'inverse de la commune d'Andenne qui compte la plus forte proportion de cette classe d'âge.

Les communes d'Ohey, Greves et Havelange semblent donc attirer une population jeune au contraire d'Andenne. A noter que Andenne dispose de deux homes à contrario des communes précitées (source : www.maisonderepos.be).

6.5 Pyramide des âges



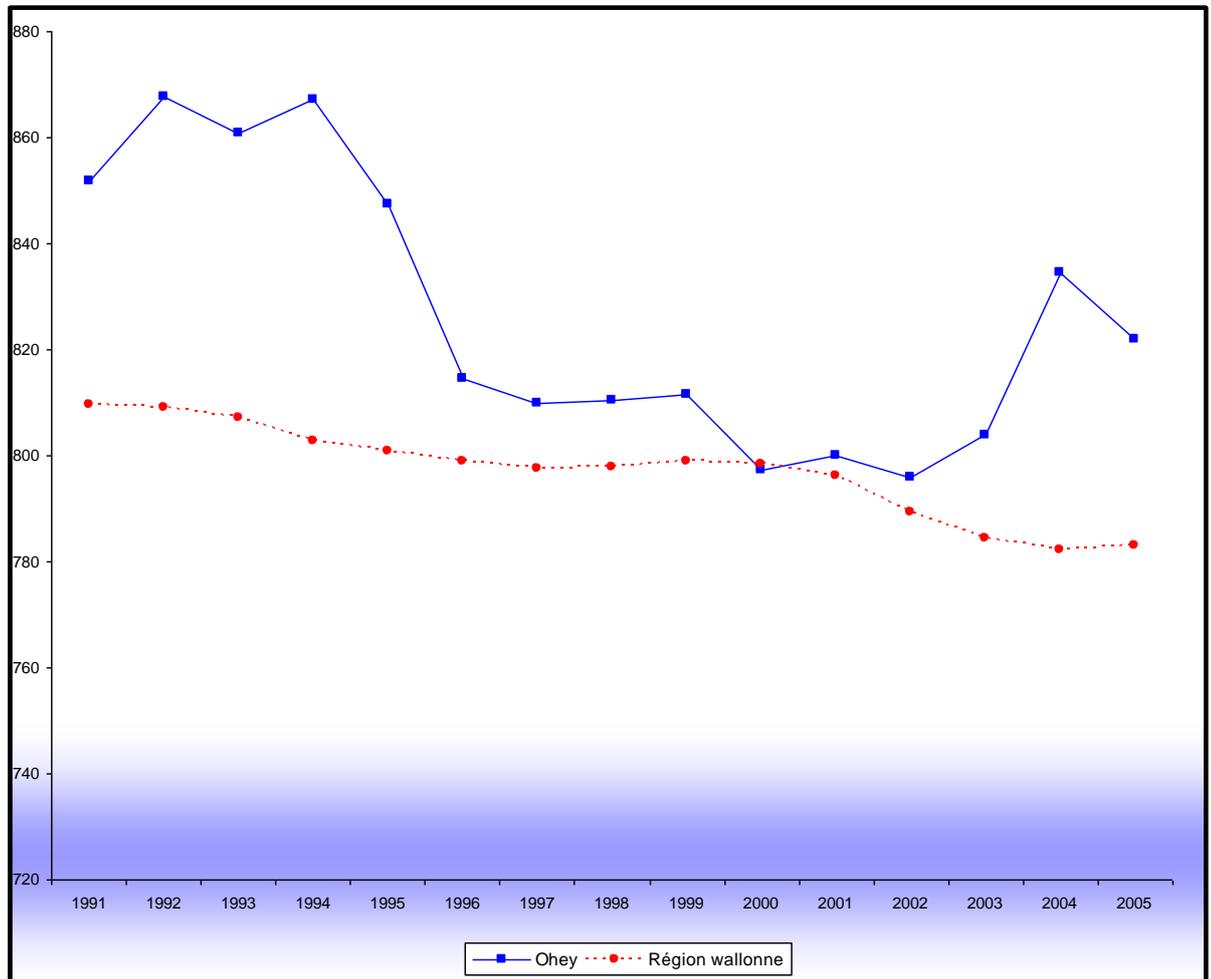
Dans cette pyramide, les données sont exprimées en chiffres relatifs. Le standard de comparaison étant la population totale de la Wallonie, les deux populations - celles de la commune et de la Wallonie - sont ramenées chacune à un effectif total de 10.000 habitants.

En trait transparent, figure la situation de la Wallonie et en couleur, celle de la commune. On peut constater que les classes d'âge au-delà de 54 ans ainsi que les tranches 20 - 34 ans sont sous-représentées à Ohey par rapport à la Wallonie tandis que les classes d'âge 34 - 54 ans sont surreprésentées, comme partout en Wallonie.

En revanche, il est important de constater que la classe de moins de 20 ans sont surreprésentées et peut dès lors avoir un impact sur le développement de la commune (logement, emploi, services, ...).

6.6 Coefficient de dépendance

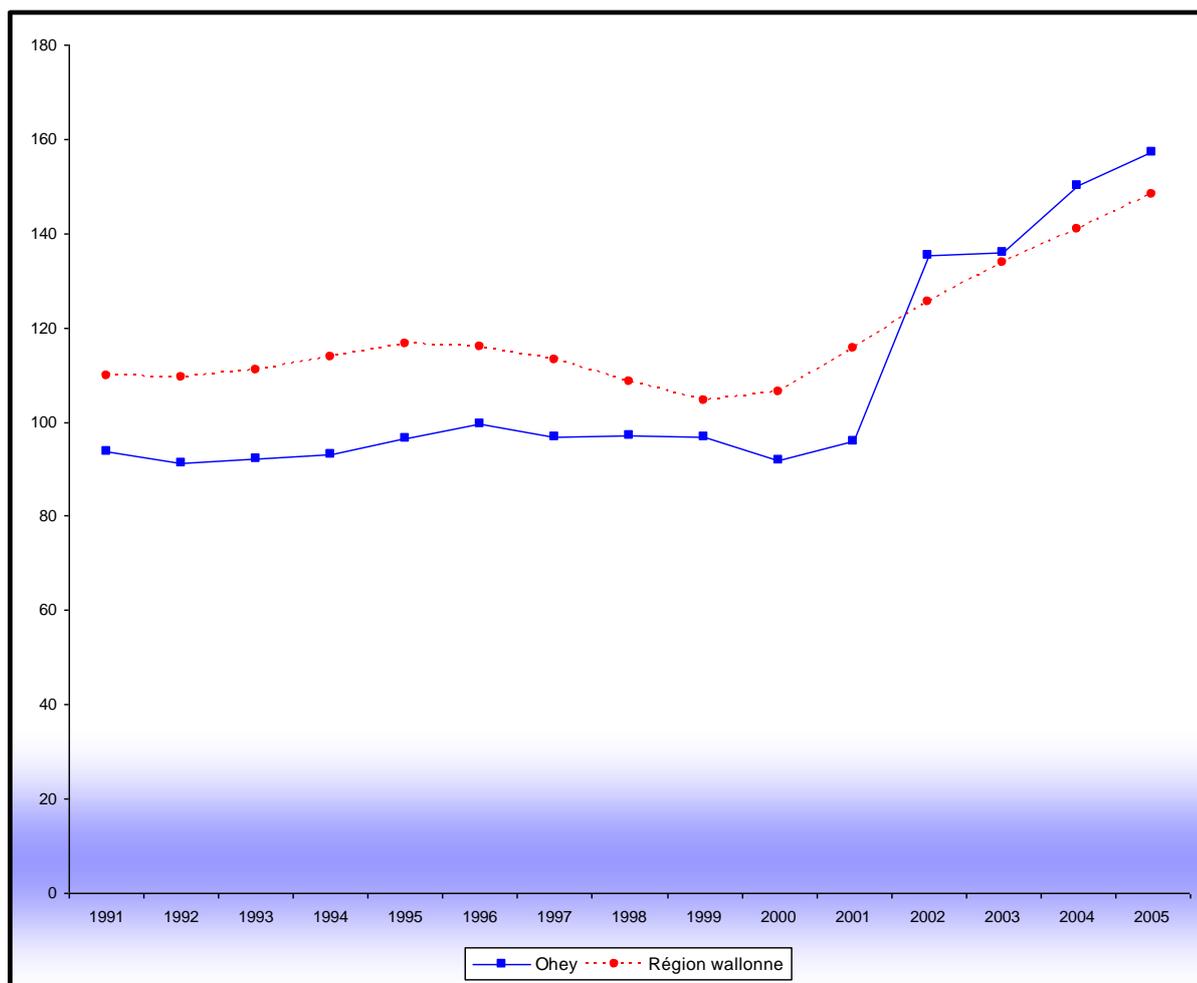
Ce coefficient exprime le taux de personnes (de -20 ans et + de 60 ans) dont les revenus dépendent des cotisations des autres (de 20 à 60 ans).



Après avoir diminué et rejoint le taux régional wallon, en 2000, le coefficient de dépendance est à nouveau en croissance à Ohey et atteint 822 contre 783 pour la Wallonie en 2005, ce qui signifie que le taux potentiel de remplacement des actifs est globalement à la baisse à Ohey.

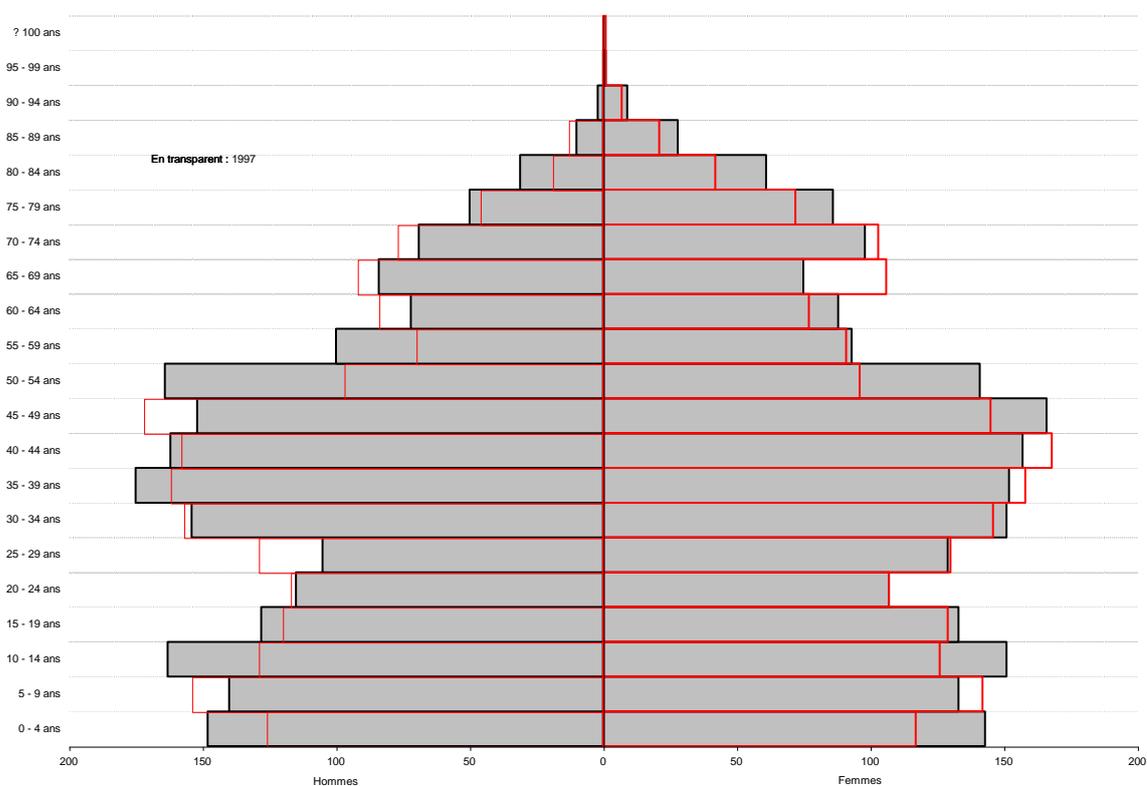
6.7 Coefficient de sénilité

Le coefficient de sénilité est le rapport entre les personnes de plus de 60 ans et celles de moins de 20 ans. Il exprime le vieillissement de la population.



Après être resté stable et inférieur au taux de vieillissement régional, le coefficient de sénilité est en nette augmentation à Ohey depuis 2001 et dépasse même le coefficient de sénilité régional (157 contre 148 en 2005). La commune d'Ohey connaît donc un vieillissement accru de sa population depuis ces dernières années.

6.8 Evolution des classes d'âge dans la commune



La pyramide des âges compare, à deux dates, les caractéristiques selon l'âge et le sexe de la population de la commune.

L'évolution n'est pas très typée : on remarquera cependant en 5 années (2000 à 2005) une croissance marquée des tranches d'âge 10 - 14 ans (+6% à Ohey contre +1,4% en Wallonie) et 50 - 54 ans (+18% à Ohey contre +4% en Wallonie) aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Tranches qui présentent des valeurs supérieures aux valeurs wallonnes.

6.9 Population étrangère

Evolution de la population étrangère entre 1994 et 2009 :

| Années | belges | étrangers | % d'étrangers | total |
|--------|--------|-----------|------------------|-------|
| 1994 | 3 796 | 80 | 2.06% | 3 876 |
| 1995 | 3 832 | 80 | 2.04% | 3 912 |
| 1996 | 3 798 | 77 | 1.99% | 3 875 |
| 1997 | 3 827 | 76 | 1.95% | 3 903 |
| 1998 | 3 848 | 77 | 1.96% | 3 925 |
| 1999 | 3 973 | 72 | 1.81% | 3 973 |
| 2000 | 3 986 | 72 | 1.77% | 4 058 |
| 2001 | 4 034 | 79 | 1.92% | 4 113 |
| 2002 | 4 042 | 82 | 1.99% | 4 124 |
| 2003 | 4 109 | 83 | 1.98% | 4 192 |
| 2004 | 4 160 | 85 | 2.00% | 4 245 |
| 2005 | 4 211 | 81 | 1.88% | 4 292 |
| 2009 | 4 351 | 104 | 2.40% | 4 455 |

Source : commune d'Ohey

La population étrangère représente environ 2 % de la population totale depuis 10 ans. En 2009, la population étrangère représente 2,4% de la population totale de la commune contre 9,3% en région wallonne (en 2008).

Les étrangers les mieux représentés sont les Italiens et les Français (plus de la moitié des étrangers). Viennent ensuite des originaires des autres pays européens et quelques personnes provenant des autres continents.

6.10 Nombre de ménages

La taille du ménage moyen est de 2,6 personnes au 1^{er} janvier 2008 (contre 2,71 en 2002).

Comparaison de la répartition des ménages privés par taille et type sur la commune d'Ohey en 2002 et 2008

| Année | Isolés homme | Isolés femmes | Taille des ménages | | | | | | Total des ménages |
|-------|--------------|---------------|--------------------|-------|-------|-------|------|--------|-------------------|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 et + | |
| 2002 | 157 | 212 | 369 | 460 | 281 | 273 | 101 | 62 | 1 546 |
| | 10,2% | 13,7% | 23,9% | 29,7% | 18,2% | 17,7% | 6,6% | 4% | 100 |
| 2008 | 201 | 224 | 425 | 539 | 312 | 272 | 113 | 57 | 1 718 |
| | 11,7% | 13% | 24,7% | 31,4% | 18,2% | 15,8% | 6,6% | 3,3% | 100 |

Sources : GÉDAP (2002) et INS (2008), dernières données disponibles

On compte 172 ménages de plus en 2008 qu'en 2002 (+ 11,1%). Le taux de croissance annuel moyen sur la période est de 2%.

On observe une progression des ménages composés d'une et de 2 personnes et une diminution des ménages de 4 personnes et plus.

En 2002, le nombre moyen d'enfants par femme (source GÉDAP entre 1997 et 2001) était de 2 pour la commune alors qu'il était de 1,66 pour la Région wallonne.

De même, l'espérance de vie était de 76,2 ans pour les hommes et de 82,1 ans pour les femmes alors que ces espérances étaient respectivement pour la même période de 72,9 ans et de 79,9 ans en Région wallonne.

A noter également que les personnes seules et les ménages monoparentaux sont en légère augmentation.

On doit donc retenir pour les besoins en logements que ceux-ci sont majoritairement et de plus en plus occupés par des ménages de 1 et 2 personnes.

Migrations de ménage entre 1997 et 2001 (source GÉDAP)

| Type de ménages | Ohey | | | Région wallonne | | |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------------|--------------|
| | Entrées de ménages | Sorties de ménages | Solde | Entrées de ménages | Sorties de ménages | Solde |
| Isolés hommes | 13,0% | 9,3% | 3,7% | 15,6% | 12,1% | 3,4% |
| Isolés femmes | 5,8% | 6,2% | -0,4% | 7,0% | 7,3% | -0,3% |
| Couples seuls sans enfant | 5,2% | 3,9% | 1,3% | 3,8% | 2,7% | 1,0% |
| Couples avec enfant(s) | 4,5% | 3,0% | 1,6% | 5,1% | 5,0% | 0,1% |
| Monoparentaux hommes | 5,4% | 3,8% | 1,5% | 11,0% | 6,7% | 4,3% |
| Monoparentaux femmes | 10,9% | 6,7% | 4,2% | 16,8% | 11,7% | 5,1% |
| Cohabitants seuls sans enfant | 26,2% | 9,7% | 16,6% | 24,7% | 14,4% | 10,3% |
| Cohabitants avec enfant(s) | 23,5% | 13,0% | 10,5% | 21,8% | 17,6% | 4,2% |
| Autres types | 3,9% | 2,6% | 1,3% | 4,9% | 3,6% | 1,3% |
| Total ménages privés | 7,4% | 4,9% | 2,5% | 9,2% | 7,4% | 1,8% |

Le nombre de cohabitants seuls sans enfants ou avec enfants progresse également de manière importante et est plus important qu'en Région wallonne.

Les personnes seules et monoparentaux femmes sont en légère augmentation, comme en Région wallonne.

On doit donc retenir pour les besoins en logements que ceux-ci sont majoritairement et de plus en plus occupés par des ménages de 1 et 2 personnes.

6.11 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

Les ressources en termes de démographie sont les suivantes :

- la population oheytoise est en forte croissance et le nombre de ménages est en augmentation ;
- la population a une forte proportion de jeunes ;
- le solde naturel est largement positif ;
- la densification est plus marquée dans les villages d'Ohey et Haillot ;
- le bilan migratoire positif dans les groupes de génération de moins de 40 ans révèle le pouvoir d'attraction de la commune pour les familles avec enfants ;
- l'espérance de vie et le nombre d'enfants par femme sont supérieurs aux moyennes régionales wallonnes ;

Les principaux problèmes relevés proviennent :

- de la pression foncière en augmentation ;
- du départ de la commune des personnes ayant au-delà de 55 ans à cause du manque d'infrastructures ;
- de la croissance démographique liée à une forte immigration.

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

7. L'ECONOMIE LOCALE ET L'EMPLOI

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2007

7.1 Demande d'emploi

Tableau: Evolution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés à Ohey (mars 2006 à mars 2010) selon le sexe et selon l'âge (source : INS, données du FOREM).

| Tranches d'âges | % de DEI par rapport à la population active | | | | |
|-----------------|---|------|------|------|------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| 15-19 ans | 36,3 | 37,7 | 34,2 | 30,8 | 51,3 |
| 20-24 ans | 26,8 | 22,2 | 27,6 | 35,6 | 30,3 |
| 25-29 ans | 16,6 | 14,3 | 15,7 | 10,7 | 12,1 |
| 30-34 ans | 10,1 | 9,5 | 8,3 | 5,9 | 11,0 |
| 35-39 ans | 9,7 | 11,9 | 9,9 | 7,1 | 6,7 |
| 40-44 ans | 9,6 | 9,5 | 6,9 | 9,8 | 9,5 |
| 45-49 ans | 14,8 | 12,4 | 11,7 | 9,1 | 8,8 |
| 50-54 ans | 9,4 | 10,7 | 13,0 | 14,1 | 14,1 |
| 55-59 ans | 8,1 | 10,2 | 10,2 | 14,4 | 17,1 |
| 60-64 ans | 4,2 | 1,7 | 6,6 | 6,6 | 9,9 |
| Total | 12,5 | 12,0 | 12,0 | 11,9 | 12,8 |

Source : données du FOREM

Le taux de chômage présenté ici est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (DEI) et la population active totale.

Les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) regroupent :

- les personnes demandeurs d'emploi qui perçoivent des allocations de chômage (travail à temps plein ou temps partiel) ou des allocations d'attente ;
- les jeunes en stage d'attente d'allocations à la sortie des études ;
- les « inscrits obligatoirement », à savoir les chômeurs exclus temporairement des allocations de chômage et les demandeurs d'emploi à charge du CPAS ;
- les « inscrits librement », qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais qui peuvent bénéficier des services du Forem.

En Mars 2010, le taux de chômage s'élève à 12,8% sur la commune d'Ohey, chiffre en hausse par rapport aux 4 dernières années, qui peut s'expliquer par la crise économique actuelle.

Les classes d'âges les plus touchées par le chômage sont les jeunes (moins de 25 ans) et dans une moindre mesure la tranche d'âge des 50-59 ans.

A noter une diminution du taux de chômage chez la classe d'âges

des 45-49 ans (14.8% en 2006 et 8.8% en 2010) et dans une moindre mesure chez la tranche d'âge des 25-29 ans (16.6% en 2006 et 12.1% en 2010).

Comparaison du taux de chômage en mars 2010

| Mars 2010 | Population active | DEI | % de DEI |
|-------------------------|-------------------|--------|----------|
| Commune d'Ohey | 2 068 | 264 | 12,8 |
| Province de Namur | 211 713 | 31 488 | 14,9 |
| Arrondissement de Namur | 136 040 | 19 652 | 14,9 |

Source : données du Forem

Le taux de chômage sur la commune d'Ohey est plus faible (12,8%) qu'en province de Namur (14,9%) et que dans l'arrondissement de Namur (14,9%).

7.2 Structure des revenus

L'étude des revenus de la population nous fournit une information précieuse concernant le niveau de vie des habitants. Il constitue un bon baromètre du développement économique de la commune, lorsqu'on compare les chiffres à ceux de la région wallonne.

Comparaison des revenus moyens par habitant en 2008

| | Ohey | Région Wallonne | Prov. Namur | Arrond. Namur | Assesse | Gesves | Havelange |
|---------------------------|--------|-----------------|-------------|---------------|---------|--------|-----------|
| Revenu moyen par habitant | 13 602 | 13 759 | 14 023 | 14 572 | 16 146 | 14 943 | 13 197 |

Source : INS, Revenus fiscaux - exercice 2008

Le revenu moyen par habitant sur la commune d'Ohey est plus faible que dans les entités comparées (sauf Havelange). A noter que la commune d'Assesse présente le 3^{ème} plus haut revenu par habitant de la Province et de l'arrondissement de Namur.

Comparaison de la structure de revenus moyens par déclaration, 2008 (les chiffres sont exprimés en %)

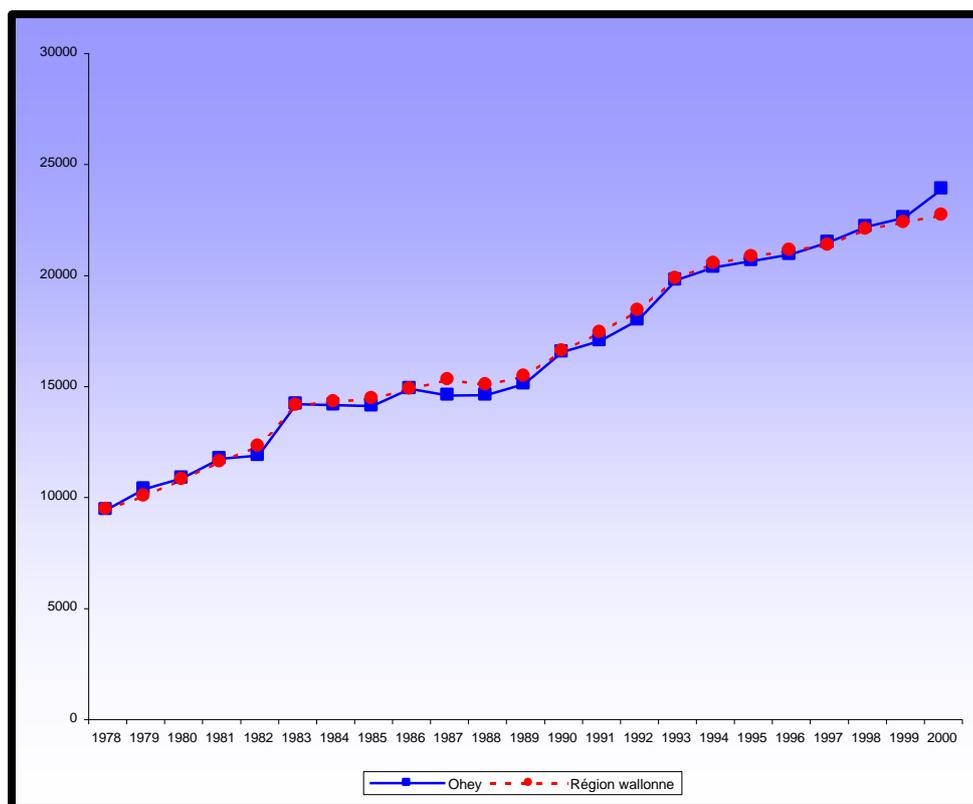
| | Revenu moyen par déclaration | Nombre déclarations < 10.000 EUR | | | | | |
|------------------|------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| | | < 10.000 EUR | 10.001 à 20.000 EUR | 20.001 à 30.000 EUR | 30.001 à 40.000 EUR | 40.001 à 50.000 EUR | > 50.000 EUR |
| Ohey | 24 326 | 21 | 31 | 20 | 12 | 7 | 10 |
| Région wallonne | 24 087 | 20 | 36 | 20 | 10 | 6 | 9 |
| Prov. de Namur | 24 403 | 20 | 34 | 20 | 10 | 6 | 10 |
| Arrond. de Namur | 25 313 | 20 | 33 | 20 | 10 | 6 | 11 |
| Assesse | 29 584 | 19 | 2 | 20 | 12 | 9 | 15 |
| Gesves | 27 158 | 20 | 29 | 19 | 11 | 7 | 14 |
| Havelange | 24 192 | 21 | 34 | 20 | 11 | 6 | 9 |

Source : INS, Revenus fiscaux - exercice 2008

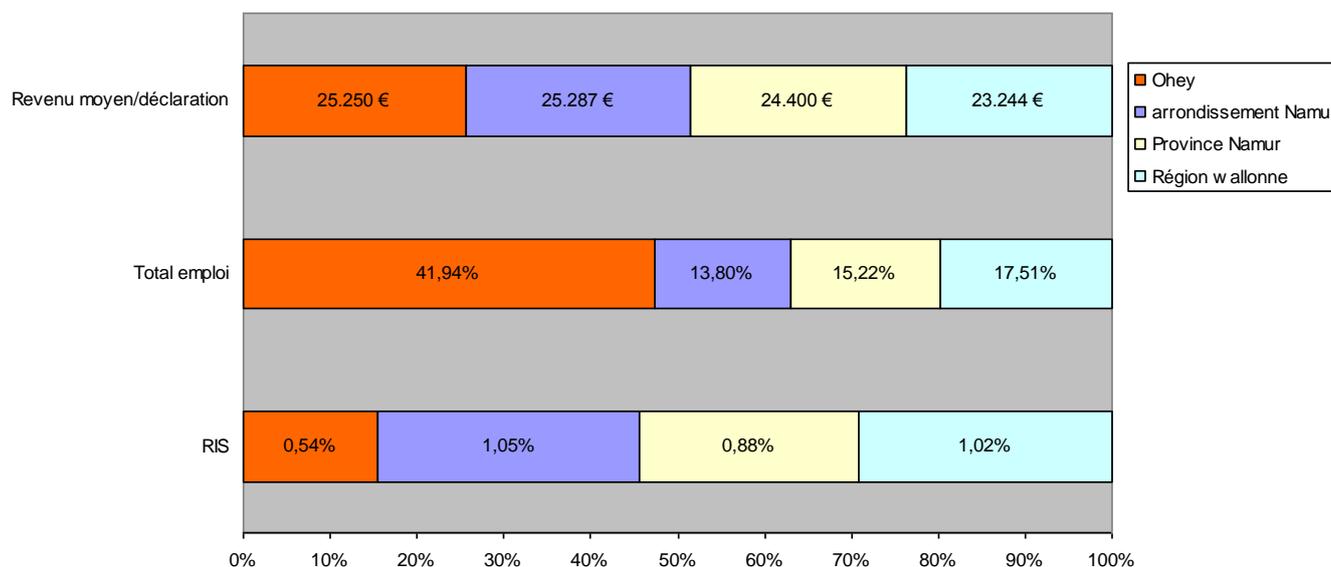
En revanche, à la lecture de ce tableau, on observe que le revenu moyen par déclaration sur la commune d'Ohey est dans la moyenne des entités comparées et supérieur à celui de la Région wallonne.

Il reste cependant inférieur à celui de la Province et de l'arrondissement de Namur.

L'étude des revenus de la population nous fournit une information précieuse concernant le niveau de vie des habitants. Il constitue un bon baromètre du développement économique de la commune, lorsqu'on compare les chiffres à ceux de la région wallonne.



Graphique 1. Revenu moyen par déclaration (1978-2000, source : GÉDAP)



Source : UVCW, 2006

Le graphique montre que le revenu moyen par déclaration de la commune de Ohey en 2006 est comparable à celui de l'arrondissement de Namur et légèrement supérieur à celui de la province et de la Région (depuis 2000).

Le nombre de RIS est stable voire à la baisse (31 RIS en 2001 contre 21 en 2006).

Tableau : Revenu moyen (en €) par déclaration dans les communes d'Ohey, d'Havelange, d'Andenne, dans l'Arrondissement et la Province de Namur (source : INS)

| Activités Exercice | Ohey | Havelange | Andenne | Arrondissement | Province |
|-----------------------|--------|-----------|---------|----------------|----------|
| 1998 | 21 708 | 20 491 | 20 548 | 22 722 | 21 777 |
| 1999 | 22 137 | 20 119 | 20 942 | 23 188 | 22 196 |
| 2000 | 22 541 | 21 088 | 21 487 | 23 357 | 22 682 |
| 2001 | 23 834 | 20 974 | 21 761 | 23 899 | 23 043 |
| 2002 | 24 012 | 22 337 | 22 764 | 24 575 | 23 778 |

Le revenu moyen par déclaration à Ohey reste supérieur aux revenus moyens par déclaration des communes d'Havelange et d'Andenne et de la province de Namur. Il est semblable à ceux de l'Arrondissement.

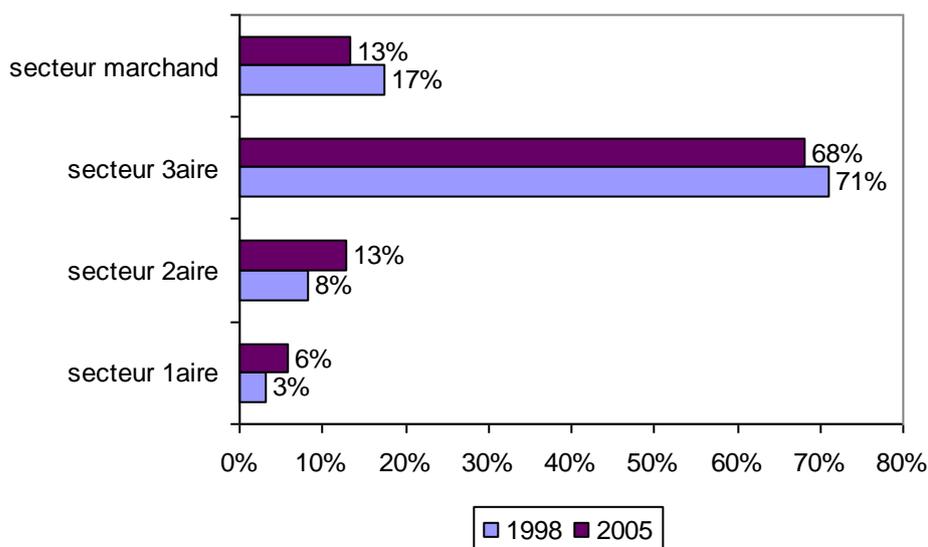
7.3 Structure de l'emploi

Reconstituer l'emploi d'une commune est relativement difficile, car les sources permettant d'appréhender l'emploi indépendant et l'emploi salarié sont différentes. De plus, la distinction n'est pas établie entre l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel. Il convient de remarquer que certains indépendants habitent à Ohey mais n'y travaillent pas.

C'est la raison pour laquelle, il est préférable d'analyser séparément les évolutions en termes d'activités indépendantes et d'activités salariales.

7.3.1 Emploi salarié

Le nombre d'emplois salariés en 2005 dans les entreprises dont le siège d'exploitation est localisé à Ohey est de 1352 (ONSS).



Graphique 1. Répartition de l'emploi salarié sur le territoire de la commune d'Ohey selon les activités au 30 juin de 1998 à 2005 (source: INS, statistiques par branches d'activité des travailleurs salariés).

Le secteur tertiaire est prépondérant (non-marchand, administration, enseignement, ...). En effet, les écoles de Ohey et les services administratifs offrent la majorité des emplois sur la commune.

La diminution de l'emploi salarié a concerné principalement les activités suivantes:

- Assainissement, voirie et gestion de déchets. Une entreprise employant 40 personnes a disparu en 2002

- Cantines et traiteurs. Une entreprise employant 57 personnes a disparu en 2000. Mais une autre s'est installée à Ohey, occupant 7 personnes salariées en 2002.
- Services collectifs généraux (de 14 à 5).

En revanche, l'emploi salarié s'est légèrement développé dans les activités suivantes :

- culture de céréales et horticulture (de 0 à 12).
- fabrication de générateurs de vapeur (de 7 à 23).
- commerce de détail en magasins non spécialisés (de 9 à 14).
- administration générale, économique et sociale (de 34 à 41).
- Restaurants (de 1 à 9).

Répartition de l'emploi salarié sur le territoire de la commune d'Ohey selon les activités au 30 juin de 1998 à 2002 (source: INS, statistiques par branches d'activité des travailleurs salariés).

| Code Nace-bel | Années Activités | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---------------|---|------|------|------|------|------|
| 011 | culture de céréales et horticulture | 0 | 3 | 4 | 7 | 12 |
| 013 | culture et élevage associés | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 |
| 014 | services annexes à l'agriculture | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| 020 | sylviculture, exploitation forestière et services annexes | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 158 | autres industries alimentaires | 6 | 7 | 7 | 4 | 3 |
| 205 | fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie et spart | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 283 | fabrication de générateurs de vapeur | 7 | 8 | 12 | 16 | 23 |
| 286 | fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 |
| 361 | fabrication de meubles | 4 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| 451 | Préparation des sites | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 452 | construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil | 9 | 9 | 9 | 9 | 8 |
| 453 | travaux d'installation | 8 | 8 | 7 | 7 | 5 |
| 454 | travaux de finition | 1 | 2 | 3 | 3 | 5 |
| 502 | entretien et réparation de véhicules automobiles | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 |
| 511 | Intermédiaires du commerce | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 512 | commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux | 4 | 7 | 0 | 1 | 0 |
| 513 | commerce de gros de produits alimentaire | 4 | 3 | 4 | 4 | 0 |
| 514 | commerce de gros de biens de consommation non alimentaires | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 515 | Commerce de gros de produits intermédiaires, de déchets ... | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| 521 | commerces de détail en magasins non spécialisés | 9 | 10 | 13 | 12 | 14 |
| 522 | commerces de détail alimentaire en | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 |

| | | | | | | |
|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|
| | magasins spécialisés | | | | | |
| 523 | commerces de détail de produits phytopharmaceutiques, parfumerie et de produits de beauté | 6 | 7 | 7 | 7 | 9 |
| 524 | autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés | 1 | 1 | 4 | 3 | 4 |
| 553 | restaurants | 1 | 8 | 8 | 4 | 9 |
| 554 | cafés | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 555 | cantines et traiteurs | 39 | 57 | 0 | 0 | 7 |
| 602 | transports urbains et routiers | 16 | 17 | 15 | 16 | 17 |
| 641 | activités postales | 15 | 13 | 15 | 15 | 14 |
| 651 | intermédiation monétaire | 4 | 6 | 5 | 0 | 0 |
| 672 | auxiliaires d'assurance | 2 | 4 | 3 | 3 | 3 |
| 741 | conseil et assistance fournis aux entreprises | 7 | 5 | 10 | 11 | 8 |
| 742 | conseil technique, activités d'architecture et d'ingénierie | 2 | 2 | 4 | 2 | 2 |
| 751 | administration générale, économique et sociale | 34 | 41 | 39 | 43 | 41 |
| 752 | services collectifs généraux | 14 | 14 | 14 | 14 | 5 |
| 801 | enseignement primaire | 48 | 49 | 44 | 52 | 50 |
| 802 | enseignement secondaire | 74 | 68 | 66 | 72 | 72 |
| 900 | assainissement, voirie et gestion des déchets | 38 | 35 | 37 | 40 | 1 |
| 913 | autres organisations associatives | 21 | 17 | 18 | 20 | 22 |
| 926 | activités liées au sport | 0 | 1 | 2 | 3 | 3 |
| 930 | services personnels | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 950 | Services domestiques | 6 | 6 | 3 | 3 | 3 |
| | total | 401 | 432 | 376 | 393 | 361 |

Source : INSS, données de 2002

7.3.2 Emploi indépendant

L'emploi indépendant par branche d'activités et par sexes à Ohey au 31 décembre 2009

| | Indépendants | | | Aidants | | |
|-----------------------|--------------|-------|-------|---------|-------|-------|
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| agriculture | 70 | 19 | 89 | 10 | 11 | 21 |
| industrie | 82 | 8 | 90 | 4 | 3 | 7 |
| commerce | 84 | 44 | 128 | 9 | 6 | 15 |
| professions libérales | 49 | 50 | 99 | 0 | 3 | 3 |
| services | 29 | 21 | 50 | 0 | 2 | 2 |
| divers | | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Total | 314 | 143 | 457 | 24 | 25 | 49 |

Source : INASTI, statistiques des personnes assujetties au statut social des indépendants

La commune d'Ohey compte 506 emplois indépendants (y compris les aidants) au 31 décembre 2009.

Le secteur du commerce concentre un peu plus du quart de l'emploi indépendant (28,3%), suivi par le secteur de l'agriculture (21,7%) et les professions libérales (20%).

Evolution du nombre d'emplois indépendants (y compris les aidants) selon la nature des activités à Ohey de 1998 à 2009

| Années | Agriculture | Pêche | Industrie et artisanat | Commerce | Professions libérales et intellectuelles | Services | Divers | Total |
|--------|-------------|-------|------------------------|----------|--|----------|--------|-------|
| 1998 | 122 | 0 | 86 | 124 | 71 | 27 | 1 | 431 |
| 2000 | 118 | 0 | 82 | 122 | 81 | 25 | 0 | 428 |
| 2002 | 104 | 0 | 80 | 118 | 86 | 26 | 0 | 414 |
| 2004 | 117 | 0 | 87 | 131 | 91 | 30 | 0 | 456 |
| 2006 | 116 | 0 | 92 | 130 | 86 | 37 | 0 | 461 |
| 2008 | 108 | 0 | 93 | 147 | 97 | 48 | 0 | 493 |
| 2009 | 110 | 0 | 97 | 143 | 102 | 52 | 2 | 506 |

Source : INASTI

Au cours de la dernière décennie (2000-2009), le nombre d'emplois d'indépendants a fortement augmenté à Ohey (+18%) par rapport à la Wallonie (+11,3%).

Il a légèrement régressé sur la période jusqu'en 2002 (-0,7%). Ce phénomène s'est ensuite inversé ; depuis 2003-2004, on observe en effet une augmentation significative de l'emploi indépendant (+10,9%) qui touche tous les secteurs sauf celui de l'agriculture, dont le nombre d'emplois indépendants est fluctuant.

Evolution des emplois indépendants selon le statut (activité principale, complémentaire et aidant) à Ohey de 2000 à 2009 :

| | Activité principale | | | Activité complémentaire | | | Aidant | | | Actif après pension (1) | | | Total |
|------|---------------------|-------|-------|-------------------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------------------------|-------|-------|-------|
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | |
| 2000 | 216 | 78 | 294 | 56 | 14 | 70 | 20 | 1 | 21 | 29 | 14 | 43 | 428 |
| 2002 | 207 | 74 | 281 | 56 | 14 | 70 | 21 | 0 | 21 | 29 | 13 | 42 | 414 |
| 2004 | 193 | 75 | 268 | 62 | 18 | 80 | 26 | 39 | 65 | 28 | 15 | 43 | 391 |
| 2006 | 198 | 79 | 277 | 72 | 19 | 91 | 21 | 31 | 52 | 26 | 15 | 41 | 409 |
| 2008 | 208 | 87 | 295 | 67 | 37 | 104 | 27 | 23 | 50 | 30 | 14 | 44 | 443 |
| 2009 | 218 | 87 | 305 | 67 | 44 | 111 | 24 | 25 | 49 | 29 | 12 | 41 | 457 |

Source : INASTI, statistiques des personnes assujetties au statut social des indépendants

(1) Cette branche d'activité concerne les personnes encore actives après l'âge de la pension.

Les indépendants à titre principal constituent les deux-tiers (66.7%) de l'emploi indépendant total. En tant qu'activité complémentaire, l'emploi indépendant connaît une augmentation croissante depuis 10 ans (+58,6%), en particulier chez les femmes (+214%).

La branche dite "aidant" reprend ici les aidants à titre principal et complémentaire (dans le cas présent, très peu ou pas de personnes).

Il est à noter que l'instauration du statut de conjoint aidant en 2003 a conduit à une augmentation soudaine du nombre d'aidants ; cette évolution est observable à l'échelle de la région wallonne (source : chiffres clés de la Wallonie, 2009). Sur la commune d'Ohey cependant, le nombre d'aidants régresse (- 25% entre 2004 et 2009).

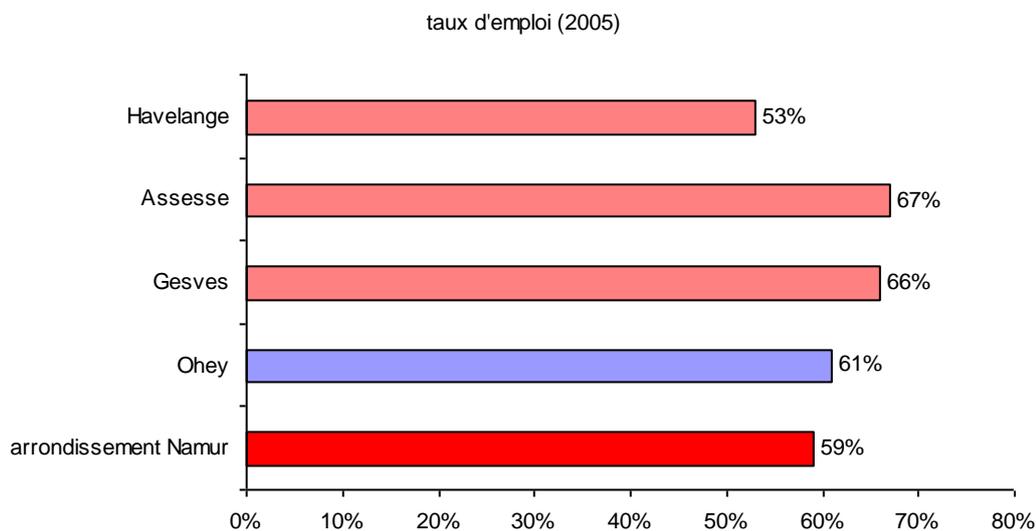
Le nombre d'actifs après pension est stable sur la dernière décennie.

7.4 Taux d'emploi local

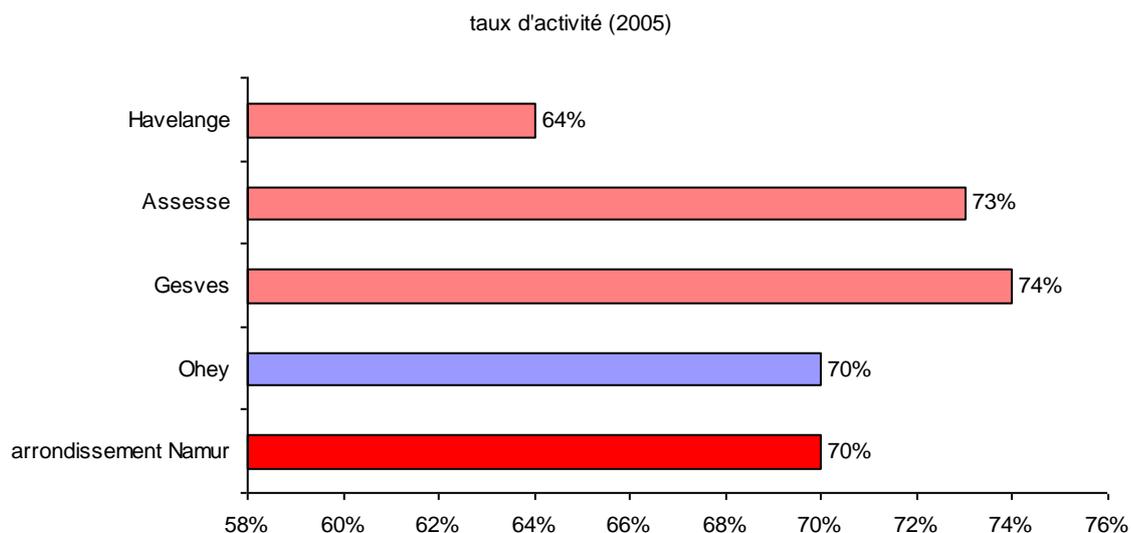
Tableau: Emploi total à Ohey (2003-2005, source IWEPS).

| année | Age | Population en âge de travailler | Population active | | | | | | Population active inoccupée (chômeurs DEI) | Total population active |
|-------|-----------|---------------------------------|---------------------------|--------------|---------|----------------------------------|----------------------|-----|--|-------------------------|
| | | | Population active occupée | | | | Total actifs occupés | | | |
| | | | Salariés | Indépendants | Aidants | Salariés ET indépendants/aidants | | | | |
| 2003 | 15-24 ans | 512 | 125 | 5 | 0 | 1 | 131 | 76 | 206 | |
| | 25-49 ans | 1.519 | 942 | 180 | 38 | 4 | 1.164 | 148 | 1.312 | |
| | 50-64 ans | 687 | 237 | 97 | 22 | 1 | 356 | 15 | 372 | |
| | 15-64 ans | 2.717 | 1.304 | 282 | 59 | 6 | 1.651 | 239 | 1.890 | |
| 2004 | 15-24 ans | 531 | 122 | 6 | 0 | 1 | 130 | 78 | 208 | |
| | 25-49 ans | 1.502 | 932 | 173 | 38 | 4 | 1.147 | 146 | 1.293 | |
| | 50-64 ans | 723 | 260 | 97 | 22 | 1 | 380 | 27 | 407 | |
| | 15-64 ans | 2.755 | 1.314 | 277 | 59 | 6 | 1.656 | 251 | 1.907 | |
| 2005 | 15-24 ans | 544 | 125 | 7 | 0 | 1 | 133 | 66 | 199 | |
| | 25-49 ans | 1.497 | 939 | 174 | 38 | 4 | 1.154 | 158 | 1.312 | |
| | 50-64 ans | 756 | 288 | 98 | 22 | 1 | 409 | 39 | 448 | |
| | 15-64 ans | 2.796 | 1.352 | 279 | 59 | 6 | 1.696 | 262 | 1.958 | |

De 2003 à 2005, le nombre de salariés a légèrement augmenté et celui des indépendants légèrement diminué.



Le taux d'emploi (total actifs/population en âge de travailler) est supérieur à celui de l'arrondissement et à celui de la commune d'Havelange mais reste inférieur à celui des communes de Gesves et Assesse.



Le taux d'activité (total actifs + population active inoccupée/population en âge de travailler) est comparable à celui de l'arrondissement, est inférieur à celui des communes d'Assesse et Gesves mais est supérieur à celui d'Havelange.

7.5 Pôles d'emploi et de services

Une zone d'activités économiques est localisée au centre d'Ohey mais est entièrement remplie par des VHU (véhicules hors d'usage) et ne peut donc être considérée comme un pôle d'emploi, à proprement parlé.

A l'Est du village d'Ohey, plusieurs entreprises et le service communal des travaux se sont implantés sur un site constituant en quelque sorte le zoning d'Ohey.

Les services administratifs communaux (CPAS compris) constituent le principal pôle d'emploi tertiaire (88 emplois).

L'axe routier Andenne-Ciney est un pôle d'attraction pour les commerces et petites entreprises.

7.6 Agriculture

7.6.1 Situation générale

L'aspect de la commune d'Ohey est majoritairement rural. Rappelons que 79 % de son territoire est consacré à l'agriculture (4471 ha) comprenant les cultures (2530 ha), les pâtures (1918 ha) et les vergers (22,7 ha).

L'agriculture et l'élevage restent les deux secteurs d'activité qui influencent le plus l'affectation des sols et la structure des paysages de l'entité.

La région agricole est le Condroz. L'agriculture y est un secteur socio-économique essentiel:

- par sa population active agricole directe, par sa population active induite en amont et en aval de l'agriculture;
- par la superficie utilisée pour les besoins de la population agricole;
- par son rôle économique de production de biens alimentaires;
- par son rôle social de maintien et d'aménagement de l'espace rural, de réservoir de population assurant l'accueil et la vie des villages.

7.6.2 Aptitudes des sols

L'aptitude du sol est une fonction complexe qui, dans la région, tient principalement compte de la nature du substrat, de l'état du drainage naturel et de la phase de profondeur du sol.

Plusieurs aptitudes de sol sont présentes sur le territoire :

1. Sols très aptes
2. Sols aptes
3. Sols assez aptes
4. Sols peu aptes et inaptes

Ces valeurs potentielles doivent, pour certains types de sols, être assorties d'une série de restrictions systématiques relatives à l'emploi de techniques particulières ou aux difficultés de travail de certains sols déjà évoquées.

Les sols hydromorphes peuvent nécessiter des travaux de drainage. Ces travaux peuvent être incontournables en cas de valorisation des variantes les plus humides.

Certains sols minces (phases superficielles des sols limono-caillouteux à charge calcaire, argilo-calcaire ou de silexite) sont affectés de sévères restrictions concernant les difficultés de labour: sols argileux et/ou pierreux très difficile à labourer, provoquant l'usure rapide des instruments agricoles, présence de roches compactes, forte humidité.

Les phases superficielles des sols à charge psammitique, schisto-psammitique, schisto-calcaire et schisto-gréseuse doivent également être assorties de restrictions, moins lourdes, concernant les difficultés de labour: sols assez pierreux ou frais ne pouvant être travaillés que pendant une période réduite de l'année.

7.6.3 Surface agricole utilisée

Il convient de remarquer que les ensembles des terres concernent aussi bien les terres agricoles situées dans ou hors de la commune et dont l'exploitant agricole réside dans l'entité d'Ohey.

Tableau : Evolution de la surface agricole utilisée (exprimée en hectares) à Ohey (source : recensements agricoles et horticoles).

Evolution de la surface agricole utilisée (exprimée en ha) à Ohey :

| Années | 1992 | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2008 | 2009 |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Ohey | 3.819 | 3.815 | 3.738 | 3.520 | 3.569 | 3.355 | 3.328 |

Source : INS, recensements agricoles et horticoles

De 1992 à 2006, la surface agricole utilisée a diminué de 7% (259 ha). Il apparaît cependant qu'en 1995, une augmentation significative de la surface ait eu lieu. Il est délicat d'en déterminer l'origine sachant que les terres exploitées sont recensées sur la commune du siège de l'exploitation et non nécessairement sur leur situation dans la commune.

Sur les dernières décennies, la diminution du nombre d'exploitations est très nette (voir plus loin). Ce phénomène est général en Wallonie. Les exploitations restantes comptent en moyenne une superficie agricole utilisée quasi doublée en vingt ans sur la commune d'Ohey.

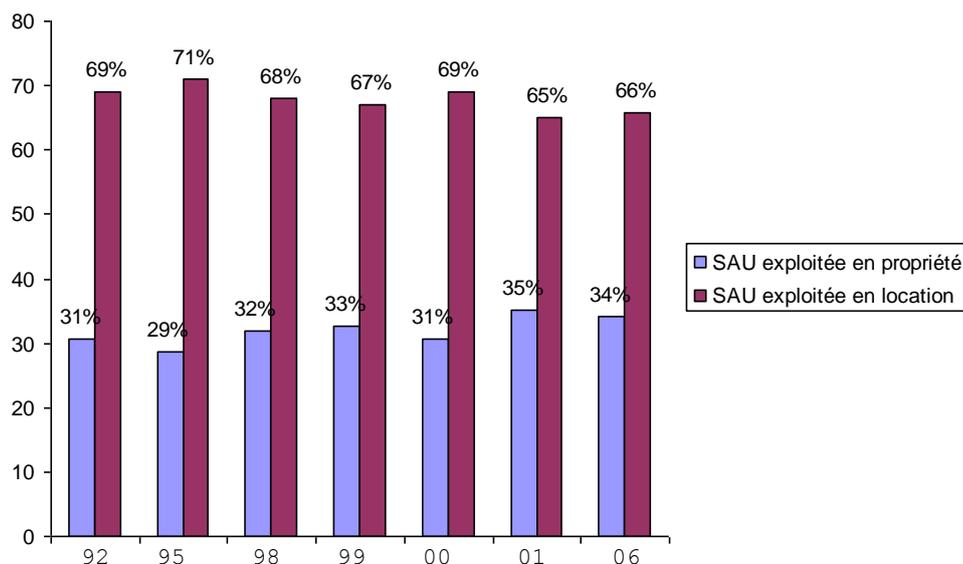
7.6.4 Faire valoir direct

La plupart des terres sont exploitées en fermage : 66% à Ohey, comme dans l'ensemble du Condroz (70%).

Le faire-valoir direct est nettement moins répandu (34%).

Tableau: Evolution des situations juridiques des terres exploitées (exprimées en hectares), (source : recensements agricoles et horticoles).

| Années | 1992 | 1995 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2006 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| SAU exploitée en propriété | 1174 | 1142 | 1248 | 1266 | 1174 | 1340 | 1216 |
| SAU exploitée en location | 2723 | 2753 | 2558 | 2549 | 2723 | 2635 | 2348 |
| SAU exploitée en métayage et autres modes de faire-valoir | 0 | 39 | 10 | 0 | 0 | 0 | 5 |



7.6.5 Nombre d'exploitations agricoles et horticoles

Tableau: Evolution du nombre d'exploitations (exploitations à titre principal + à titre accessoire) à Ohey (source: recensements agricoles et horticoles).

| Années | 1992 | 1995 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2006 |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|
| Ohey | 112 | 105 | 91 | 92 | 95 | 93 | 77 |

En 14 ans, le nombre total d'exploitations agricoles et horticoles a diminué de 31% (35 exploitation) dans la commune d'Ohey.

55 exploitations sur 77 emploient plus d'1UTA (Unité de travail agricole).

En 2009, on compte deux producteurs bio sur la commune.

Tableau: Superficie des exploitations à Ohey (source: recensements agricoles et horticoles).

| Années | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| De 0,01 à moins de 5 ha | 25 | 27 | 22 | 17 | 14 | 13 | 10 | 12 | 12 | 13 |
| De 5 ha à moins de 10 ha | 18 | 16 | 16 | 13 | 13 | 10 | 12 | 10 | 09 | 11 |
| De 10 à moins de 15 ha | 05 | 07 | 06 | 08 | 05 | 09 | 07 | 08 | 10 | 07 |
| De 15 à moins de 20 ha | 07 | 06 | 08 | 07 | 08 | 07 | 06 | 06 | 06 | 04 |
| De 20 à moins de 30 ha | 13 | 13 | 11 | 10 | 08 | 06 | 07 | 07 | 10 | 11 |
| De 30 à moins de 50 ha | 15 | 18 | 21 | 21 | 19 | 21 | 20 | 21 | 20 | 20 |
| De 50 ha et plus | 29 | 29 | 29 | 29 | 30 | 29 | 29 | 28 | 28 | 27 |

On observe que ce sont les petites exploitations (moins de 10 ha) qui disparaissent alors que le nombre d'exploitations de 30 ha et plus se maintient.

Les exploitations agricoles importantes sont majoritairement installées en périphérie ou à l'extérieur des villages.

L'ancienne commune présentant le plus d'exploitations agricoles par rapport à son nombre d'habitants est Jallet où on constate une exploitation pour 11 habitants. Vient ensuite Goesnes où on constate 1 exploitation pour 22 habitants.

7.6.6 Productions animales

Tableau: Evolution du cheptel (source: recensements agricoles et horticoles).

| | 1992 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de bovins | 8.629 | 8.757 | 8.951 | 8.172 | 7.748 | 8.036 | --- | 7.261 | 7.425 | 7.153 | 6.657 |
| Nombre de porcins | 220 | 465 | 1.120 | 1.383 | 1.146 | 2.332 | 1.898 | 2.232 | 1.833 | 2.142 | 1.342 |
| Nombre de volailles | 2 798 | 935 | 124 | 678 | 715 | 553 | 493 | 919 | 461 | --- | 374 |
| Nombre d'ovins | 613 | 166 | 277 | 242 | 135 | 156 | --- | 143 | 98 | | 115 |
| Nombre de caprins | --- | 5 | 1 | 0 | 0 | 7 | --- | 9 | - | 1 | 8 |
| Nombre d'équidés | 4 | 38 | 36 | 37 | 29 | 36 | --- | 25 | 25 | --- | --- |

C'est vers la production laitière (pie noire) et la production de viande (blanc-bleu-belge) que l'élevage bovin est orienté à Ohey.

Au vu du tableau ci-dessus, l'élevage de bovins, majoritaire, est resté quasi stationnaire de 1992 à 2001. En 2002, on note une régression de presque 10%, peut-être dû à la crise de la « vache folle ». Entre 2003 et 2009, on observe une diminution de 14% du cheptel de bovins.

Tableau: Evolution du cheptel par exploitation (source: recensements agricoles et horticoles).

| Années | 1992 | 1995 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2006 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Exploitations avec des bovins | 103 | 95 | 85 | 83 | 83 | 79 | 60 |
| Exploitations avec des porcins | 10 | 11 | 11 | 07 | 05 | 02 | 05 |
| Exploitations avec des ovins | 12 | 09 | 07 | 06 | 08 | 06 | 08 |
| Exploitations avec des équidés | 03 | 06 | 09 | 08 | 12 | 12 | 09 |
| Exploitations avec des volailles | 42 | 27 | 16 | 18 | 16 | 19 | 16 |

L'élevage intensif de volailles est en augmentation sur le territoire communal. 16 exploitations se partagent 28.919 volailles,

soit une moyenne de 1807 bêtes par établissement. Les 3 plus grosses exploitations de volaille sont localisées à Jallet (élevage biologique), Libois et Haillot.

On s'aperçoit également que 5 exploitations élèvent du porc, ce qui donne une moyenne de 446 bêtes par établissement.

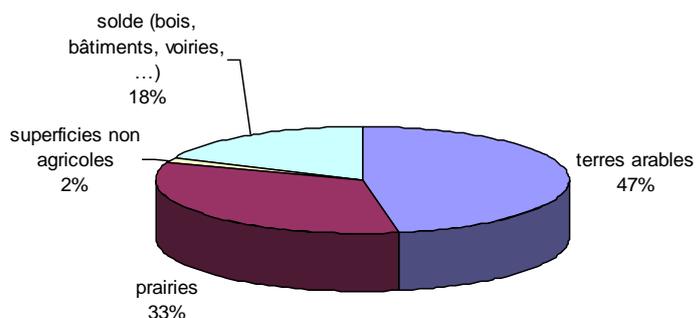
Ces chiffres confirment la volonté de diversification agricole des agriculteurs à Ohey vers les productions animales de porcins et de volailles. Cette diversification est cependant freinée par l'image négative générée par ce type d'exploitation surtout auprès de la population des « néo-ruraux ». En effet, en 5 ans, 4 projets de porcherie ont été abandonnés pour les raisons citées ci-dessus.

En ce qui concerne les produits du terroir et biologiques, on peut citer :

- Les produits en vente directe à la ferme (produit laitier et viande) : la ferme Fabriferme à Libois, la ferme Kallen à Jallet, la ferme Dessy à Evelette, la ferme Degeye à Jallet ;
- Les poulets biologiques de la ferme Devillers à Jallet ;
- Les porcs labellisés PQA (Porc Qualité Ardenne).

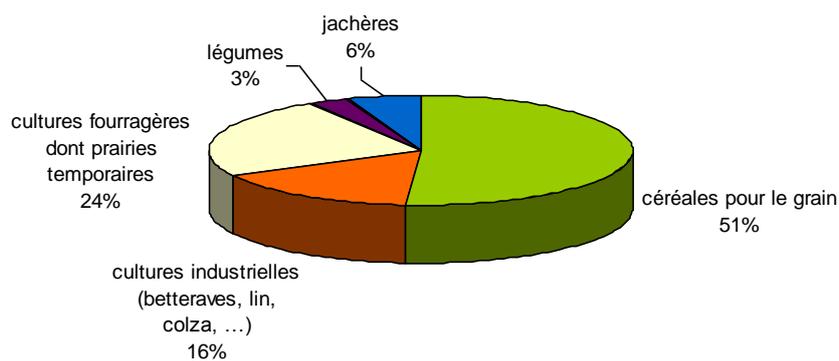
7.6.7 Productions végétales

Les 4505 ha de terres agricoles se répartissent comme suit :



Graphique 2. Recensement agricole (2006)

Les 2101 ha de terres arables sont partagés ainsi :



Graphique 3. Recensement agricole (2006)

La première destination est sans conteste la culture des céréales pour le grain (froment, orge et épeautre), ensuite les cultures fourragères (dont prairies temporaires) puis les cultures industrielles (betteraves sucrières, lin, colza et chicorée).

Tableau: Evolution de la nature des principales cultures (exprimées en hectares), (source : recensements agricoles et horticoles).

| Années | 1992 | 1995 | 1998 | 1999 | 2001 | 2002 | 2006 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Céréales pour le grain | 1233 | 1106 | 1146 | 1018 | 1030 | 981 | 1071 |
| betteraves sucrières | 223 | 239 | 243 | 231 | 226 | 217 | 193 |
| légumes en plein air | 75 | 26 | 41 | 61 | 46 | 51 | 60 |
| lin | 00 | 1 | 24 | 12 | 40 | 59 | 31 |
| colza | 61 | 124 | 59 | 110 | 30 | 56 | 103 |
| chicorée | 00 | 3 | 7 | 9 | 14 | 15 | 15 |
| pommes de terre | 16 | 8 | 17 | 15 | 5 | 4 | 5 |

La première destination (céréales) a diminué au profit des cultures industrielles et fourragères. La culture du colza est apparue sur le territoire communal et se développe (biocarburants).

Tableau: Evolution de la proportion des terres arables/ terres exploitées (exprimées en ha), (source : recensements agricoles et horticoles).

| Années | 1993 | 1998 | 2002 | 2006 |
|--|-------|-------|-------|-------|
| Cultures fourragères et prairies permanentes | 2.279 | 2.321 | 2.218 | 1.962 |
| Autres cultures | 1.609 | 1.599 | 1.520 | 1.607 |
| Total terres exploitées | 3.888 | 3.920 | 3.738 | 3.569 |

Les cultures fourragères (comprenant les prairies temporaires) et les prairies permanentes représentent 55% des terres exploitées.

Cette proportion est relativement stable. Il semble que les prairies permanentes et temporaires soient en légère régression et que certains fourrages progressent.

7.6.8 Emplois agricoles et horticoles

En 2006, tous statuts confondus, le secteur emploie 120 personnes (main d'œuvre familiale et non familiale).

Tableau: Evolution de la main d'œuvre régulière à Ohey (source: recensements agricoles et horticoles).

| Années | 1992 | 1995 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2006 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Main d'œuvre régulière | 162 | 160 | 132 | 147 | 141 | 138 | 120 |
| Chef d'exploitation | 158 | 153 | 127 | 139 | 131 | 128 | 73 |
| Conjoint(e) aidant le chef d'exploitation | 35 | 35 | 08 | 28 | 25 | 26 | 21 |
| Autres membres de la famille | 11 | 13 | 28 | 19 | 11 | 12 | 14 |
| Main d'œuvre non familiale | 04 | 07 | 05 | 08 | 10 | 10 | 12 |

Dans la main d'œuvre régulière de 2006, 22 personnes sur 120 sont occupées à temps partiel (moins de 1 UTA).

L'ensemble de la main d'œuvre a diminué en 14 ans de l'ordre de 26%. Cette diminution concerne les chefs d'exploitation et le conjoint (e).

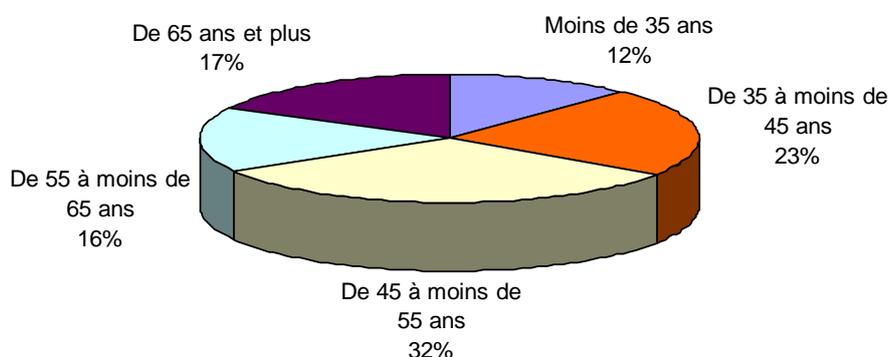
Nous constatons également que 77 exploitations agricoles ou horticoles en 2006 donnent de l'emploi à 120 personnes (rapport de 1,56 personnes par exploitation) alors que 112 exploitations agricoles ou horticoles en 1992 donnaient de l'emploi à 162 personnes (rapport de 1,45 personnes par exploitation). Les proportions ont donc légèrement augmenté.

L'agriculture représente 11% de l'emploi total (contre 13% en 1999) et 26% de l'emploi des indépendants.

L'agriculture reste quasi exclusivement une activité familiale sur le territoire de la commune d'Ohey.

7.6.9 Age, formation et succession des chefs d'exploitation

Tableau: âge du chef d'exploitation (source: recensements agricoles et horticoles).



La reprise des exploitations agricoles risque de poser problème à brève ou moyenne échéance. Sur les 77 exploitations, 8 ont prévu un successeur, 20 n'ont pas de successeurs connus et 17 ne savent pas ou ne répondent pas. Seuls 10% ont donc un successeur désigné.

La formation agricole des chefs d'exploitation est souvent exclusivement pratique ou élémentaire. Mais 30% possèdent une formation agricole complète, ce qui est une évolution marquante depuis 10 ans. 24% des agriculteurs utilisent un micro-ordinateur pour les besoins de l'exploitation.

7.7 Sylviculture

Les forêts privées, publiques ou para-publiques représentent 689.2 ha (2010), soit 12.1% du territoire communal.

Les forêts soumises au régime forestier (parcelles boisées appartenant aux communes, Région wallonne, Communauté française, CPAS et fabriques d'église) totalisent une superficie de 191,69 ha (26 % de l'ensemble des forêts, 2006). Cette valeur tient uniquement compte des bois soumis cartographiés en temps que tel par la D.N.F. En effet, elle ne tient pas compte des bois et bosquets appartenant principalement à la commune d'Ohey et non gérés par la D.N.F.

Cette forêt soumise est majoritairement la propriété de la commune d'Ohey. La commune détient également des bois sur le territoire des communes limitrophes, soit au total 231,49 ha (2006) de bois soumis.

Seulement 12% du territoire communal sont occupés par la forêt.

La forêt représente à la fois un potentiel écologique et économique et social.

Potentiel écologique

La plupart des bois de l'entité, essentiellement constitués de feuillus, sont repris dans le réseau écologique. La présence d'espèces feuillues est favorable à la biodiversité car ce type de forêt, contrairement aux peuplements denses d'épicéas, sapin de Douglas, peupliers, etc permet le développement d'un sous-bois riche en espèces animales et végétales parfois rares.

Les principaux massifs boisés de l'entité repris dans le réseau écologique sont :

- le bois d'Ohey, repris en Natura 2000,
- le bois d'Haillet,
- le bois de Chaufour,
- les Onze Bonniers,
- le bois de Chênu,
- le bois de Perwez,
- le bois du Quarré,
- le bois de Rouchon,
- le bois de Gota,
- les grandes Triches,
- le bois de Clavia,
- le Douaire et Les Marlottes.

La plupart de ces forêts de feuillus sont des chênaies-frênaies.

Potentiel économique et social

La forêt est également considérée comme un lieu de délasserment et de loisirs (tourisme, promenades, VTT, ...).

En ce qui concerne l'exploitation des forêts (sylviculture), on vise à maximiser la production de bois.

Le traitement des peuplements actuels vise à obtenir la constitution d'une futaie d'âges multiples par groupes, à base de chênes indigènes le plus souvent, à certains endroits à base de frêne ou de hêtre avec d'autres essences plus accessoires (mélèzes, chêne rouge d'Amérique, épicéas, tsuga, pins, abies grandis et douglas et feuillus divers).

Pour ce faire, les peuplements constitués par d'anciens taillis-sous-futaie (certaines parties du bois d'Ohey, le bois de Perwez, Rouchon) verront leur conversion prolongée, soit par la méthode naturelle (vieillissement du taillis, griffage des essences de valeur et régénération naturelle), soit de façon artificielle, par les plantations d'enrichissement.

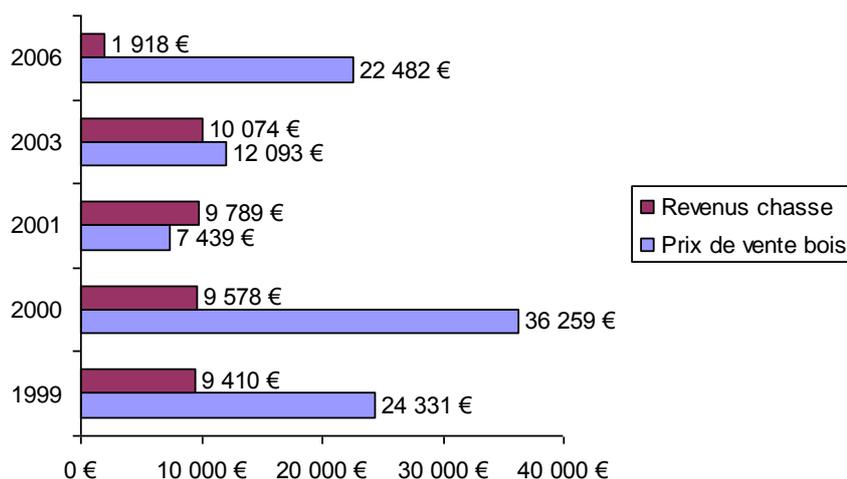
Les peuplements feuillus réguliers et jeunes (chênaie-frênaie, chênaie : bois de Haillot et onze bonniers) seront transformés à long terme de façon progressive en futaie jardinée feuillue.

Les pineraies seront transformées en futaie feuillue et résineuse, dès qu'elles auront atteint l'âge de 80 ans ; la période sur laquelle l'opération aura lieu, devrait s'étaler sur 12 ans par exemple.

Les revenus liés à la forêt communale (massifs forestiers appartenant à la commune d'Ohey) sont repris dans le tableau suivant :

Tableau : Evolution des revenus forestiers (issus des forêts soumises au régime forestier) de la commune d'Ohey de 1999 à 2006. Les revenus sont exprimés en euros (EUR) (source : DNF Ohey)

| Années | M ³ feuillus vendus | M ³ résineux vendus | Prix de vente bois | Revenus chasse |
|--------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|----------------|
| 1999 | 306 | 593 | 24331 | 9410 |
| 2000 | 760 | 918 | 36259 | 9578 |
| 2001 | 145 | 401 | 7439 | 9789 |
| 2003 | 80 | 736 | 12093 | 10074 |
| 2006 | 543 | 413 | 22482 | 1918 |



La vente de bois et les rentrées liées à la location de chasses constituent de faibles ressources financières. Les revenus de la chasse ont chuté en 2006 en raison d'un litige entre la commune et un chasseur qui louait habituellement le bois d'Ohey et qui estime ne pas pouvoir jouir pleinement du bois en raison des autres activités qui s'y déroulent (promenades, loisirs, ...). Les baux de chasse sont de 9 ans et se terminent en 2007.

Les revenus liés à la vente de bois fluctuent en fonction des années et des essences vendues. La forêt communale se compose de 2/3 de feuillus et d'1/3 de résineux.

Au sein de l'entité d'Ohey, une seule entreprise travaille dans le secteur primaire du bois. Cette exploitation forestière fournit deux emplois. Sa principale activité est la coupe de bois situés sur le territoire communal mais surtout à l'extérieur. Le bois de sciage est vendu sur son lieu de coupe à des marchands. Le bois de chauffage est ramené à Ohey.

Quelques entreprises du secteur secondaire de la construction travaillent le bois (6 menuisiers- charpentiers). Dans le secteur tertiaire, on retrouve la vente de bois usiné.

7.8 PME et secteur tertiaire

7.8.1 PME

Une zone d'activités économiques est localisée au centre d'Ohey mais est entièrement remplie par des VHU (véhicules hors d'usage).

La commune envisage de procéder à un PCA dérogatoire afin de créer une nouvelle zone d'activités économiques.

A l'Est du village d'Ohey, plusieurs entreprises et le service communal des travaux se sont implantés sur un site constituant en quelque sorte le zoning d'Ohey.

Plusieurs petites entreprises (TPE) du secteur de la construction sont présentes sur l'entité d'Ohey.

On en dénombre 51 en 2010 (source : commune d'Ohey), dont :

- 9 entreprises générales,
- 4 menuisiers-charpentiers,
- 3 couvreurs-zingueurs,
- 3 plafonneurs,
- 7 chauffagistes,
- 4 spécialistes des sanitaires,
- 7 électriciens,
- 1 spécialiste en isolation thermique et cheminée,
- 5 peintres,
- 1 ramoneur,
- 1 vidangeur-déboucheur,
- 2 spécialistes de la création et de l'installation de portails
- 2 terrassiers,
- 1 location de conteneurs et
- 1 marchand de matériaux de construction.

Elles représentent un quart des PME présentes sur la commune.

L'entreprise Henrytherm semble employer le plus de personnes 10 (dont 6 à temps plein).

7.8.2 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est essentiellement concentré à Ohey.

Le secteur tertiaire est essentiellement concentré dans le village d'Ohey. Les principales entreprises du secteur tertiaire sont :

- en 2010, l'administration communale : 55 personnes, l'enseignement communal : 34 personnes et CPAS d'Ohey : 10 personnes soit au total 99 personnes (source : administration communale);
- Maison des jeunes d'Evelette : 4 emplois (3ETP)
- Proxy-Delhaize (8 personnes dont 3 à temps plein) ;

- une cinquantaine de commerces de détail, dont 1/3 le long de la rue de Ciney ;

Les professions libérales et spécialement para-médicales sont particulièrement bien représentées sur la commune. On compte 59 sièges d'activité en 2010:

- 4 architectes et 2 architectes de jardin
- 1 avocat et 1 notaire
- 1 dentiste, 1 orthodontiste et 1 laboratoire dentaire
- 7 médecins
- 1 géomètre
- 9 infirmières
- 10 kinésithérapeutes et 2 logopèdes
- 3 graphologues
- 1 coaching individuel
- 1 psychothérapeute
- 1 sophrologue
- 7 pédicures et 1 podologue
- 3 vétérinaires
- 2 pharmacies

7.9 Commerce

Le commerce emploie une cinquantaine de personnes salariées pour 19 établissements repris à l'ONSS. Les autres établissements sont exploités par des indépendants sans employés, avec notamment (source : site internet de la commune) :

- 10 agences de banque et d'assurances ;
- 5 commerces alimentaires ; 2 superettes (dont Proxy-Delhaize), 1 épicerie, 2 boulangeries-pâtisseries, 1 poissonnerie, 10 exploitants qui vendent leur production en direct au détail ;
- 5 coiffeurs ;
- 9 établissements HoReCa ...

L'emploi a augmenté dans ce secteur probablement suite au développement de trois commerces de détail en magasins non spécialisés tels que la superette Delhaize. Cette dernière mène déjà un projet d'agrandissement.

L'axe routier Andenne-Ciney est un pôle d'attraction pour les commerces et petites entreprises qui peuvent de la sorte capter en plus de la clientèle issue du trafic de transit.

On notera également l'activité de pêcheur liée à la friterie l'Arc en Ciel à Evelette. Elle attire des amateurs de toute la région et même de Flandre.

Deux autres friteries sont ouvertes aux entrées dans la commune en venant d'Andenne et de Huy. Elles permettent aux travailleurs de passage de se sustenter.

7.10 Tourisme

L'intérêt touristique actuel de la commune réside dans son environnement naturel et dans son patrimoine bâti.

Il apparaît que le tourisme à Ohey est essentiellement le tourisme de passage et le tourisme d'un jour : culturel ou environnemental. Il est très difficile à estimer et à caractériser.

Selon quelques restaurateurs situés sur l'axe Andenne-Ciney, leur clientèle est surtout une clientèle traversant la commune pour un grand centre touristique (Durbuy, Huy,...). Il apparaît que la clientèle de ces établissements est souvent de langue néerlandophone.

Actuellement, alors que le territoire communal regorge de potentialités touristiques, aucune attraction n'est organisée en permanence : pas de musée, pas de patrimoine monumental visitable régulièrement, pas de chantier de fouille ouvert au grand public, pas de points de vue aménagés, pas d'itinéraires touristiques sauf la route de la Guerre de la Vache.

Seules, les promenades balisées pédestres (malheureusement majoritairement bitumées) constituent la principale activité touristique permanente qui soit proposée. Activité qui pourrait se développer dans le cadre du réseau TARPAN.

Une maison du tourisme du Pays de Namur regroupant 10 communes dont celle d'Ohey est implantée à Namur même.

Le syndicat d'initiative communal, localisé à Ohey à l'administration communale, est une asbl regroupant 17 membres. Ses heures d'ouverture ne sont pas adaptées à un horaire touristique (ouvert en matinée). Les moyens de communication sont essentiellement :

- les articles du BIC ;
- le dépliant touristique.

La commune a engagé en 2007 un coordinateur environnement également chargé de développer le tourisme à Ohey.

Les événements touristiques essentiellement suivis sont (source : site internet d'Ohey) :

FETES LOCALES (KERMESSES)

- Ohey : 1er week end de juillet : Foire Saint-Christophe
- Ohey : 1er week end d'octobre : Fête au Bois d'Ohey
- Haillot : 1er week de mai : Foire du printemps (vins, produits du terroir....)
- Haillot : 1er week-end après le 15 août : kermesse

- Haillot : 3ème week-end d'octobre : Kermesse de Matagne avec brocante

- Evelette : 3ème week-end de mai : Kermesse avec descentes de caisses à savon folklorique, brocante, représentations théâtrales

ACTIVITES CULTURELLES

- En septembre : Journée du Patrimoine (2ème week-end)

- Evelette : 3^{ème} samedi de juillet : festival rock
- Evelette : 1^{er} samedi d'août : bal folklorique
- Evelette : concerts rock à la maison des jeunes

EVENEMENTS SPORTIFS

- Journée ADEPS (trophée commune sportive)
- Marche ADEPS organisée par la Fanfare d'Ohey le 1er dimanche de juin

Différents produits du terroir valorisent le territoire oheytois :

- fruits de saison
- Pyrogravure sur verre, bois
- Poulets et viandes de la ferme
- Miel
- Lait, fromage et œufs
- LA BOULETTE DE HUY : Spécialité d'Haillot : petite brique de fromage issue de boulettes de 250 gr encore façonnées à la main et composée de lait de vache écrémé, caillé et fermenté. Goût prononcé. Il existe une "confrérie de la Boulette de Huy" qui fait la promotion de ce produit.

La commune ne dispose pas de camping ni d'hébergement de grande capacité.

Evolution du nombre d'hébergements touristiques à Ohey :

| Année | Hôtels | Hébergements de tourisme rural(1) | Capacité d'accueil (nbre de personnes) | Secondes résidences |
|-------|--------|-----------------------------------|--|---------------------|
| 2001 | 1 | 9 | 96 personnes | 225 |
| 2008 | 0 | 15 | | 55 |
| 2010 | 1 | 13 | 145 personnes | |

Source : CGT et commune

(1) sont compris dans cette catégorie, les gîtes à la ferme, les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes

Hôtel

- Hôtel Val d'Or à Ohey : 7 chambres, 14 personnes

Gîtes à la ferme

- Collinge à Goesnes (Ferme de la Cour)

- Kervynde à Goesnes (Rue de Baya)
- La remise en Ferme à Goesnes
- Château de Tahier à Evelette
- Tonglet-Bero à Tahier (Chemin St Fontaine)
- Pirard à Eve

Gîtes ruraux et chambres d'hôtes

- Pirard à Eve (Rue de Sobejet)
- Premont à Evelette
- La pierre d'avoine à Goesnes
- Le gîte de la Chavée à Haillot
- Le vieux marronnier à Perwez
- Charlet à Libois (Rue de la Ferme)
- Frison à Perwez (Rue Bois Dame Agis)
- Hellin à Reppe

Il est à noter que ces gîtes à la ferme et gîtes ruraux sont souvent aménagés dans des immeubles de prestige (château, ferme-château), avec un classement majoritaire de trois épis.

Secondes résidences

Localisation des secondes résidences de 2000 à 2006 :

| Anciennes communes | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | % en 2003 | 2006 | % en 2006 |
|--------------------|------|------|------|------|-----------|------|-----------|
| Evelette | 21 | 20 | 18 | 18 | 31,5% | 17 | 31,5% |
| Ohey | 11 | 12 | 11 | 9 | 16% | 9 | 16% |
| Haillot | 20 | 18 | 17 | 16 | 28% | 15 | 28% |
| Perwez | 8 | 8 | 8 | 7 | 12% | 7 | 12% |
| Goesnes | 7 | 6 | 6 | 5 | 9% | 5 | 9% |
| Jallet | 0 | 0 | 0 | 2 | 3,5% | 2 | 3,5% |
| Total | 67 | 64 | 60 | 57 | 100% | 55 | 100% |

Source : diagnostic du PCDR, administration communale, service des taxations

La taxe annuelle sur les secondes résidences était en 2006 de 375 €. Le nombre de secondes résidences est en baisse de l'ordre de 15% entre 2000 et 2003.

Tableau : Localisation des secondes résidences de 2000 à 2006 (source : commune, service des taxations)

| Anciennes communes | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2006 | % en 2006 |
|--------------------|------|------|------|------|------|-----------|
| Evelette | 21 | 20 | 18 | 18 | 17 | 31,5% |
| Ohey | 11 | 12 | 11 | 9 | 9 | 16% |
| Haillot | 20 | 18 | 17 | 16 | 15 | 28% |
| Perwez | 8 | 8 | 8 | 7 | 7 | 12% |
| Goesnes | 7 | 6 | 6 | 5 | 5 | 9% |
| Jallet | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 3,5% |
| Total | 67 | 64 | 60 | 57 | 55 | 100% |

Le nombre de secondes résidences est en baisse de l'ordre de 15% en 6 ans.

En 2006, c'est à Evelette que la concentration par rapport au nombre d'habitants est la plus importante, soit une seconde résidence pour 35 habitants et ensuite à Goesnes avec une seconde résidence pour 39 habitants.

Les propriétaires de ces secondes résidences habitent la région bruxelloise (46%), la région flamande (18%), la région liégeoise (18%). Très peu d'étrangers (5%) possèdent une seconde résidence sur la commune (un Suisse et deux Français).

Evolution du nombre total de secondes résidences de 2007 à 2010 :

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------------|------|------|------|------|
| 1er semestre | 57 | 58 | 54 | 49 |
| 2 nd semestre | 59 | 54 | 50 | - |

Source : commune d'Ohey

Le nombre de secondes résidences tend à diminuer ces dernières années ; on peut penser que les habitants d'Ohey sont toujours plus nombreux à vivre à l'année dans la commune.

7.11 Synthèse de principaux problèmes et des ressources spécifiques

En ce qui concerne **l'agriculture**, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Très forte diminution du nombre d'exploitation
- Disparition des petites exploitations
- Diminution de l'élevage de bovins
- Diversification agricole vers l'élevage porcin et de volailles
- La culture céréalière a diminué au profit des cultures industrielles et fourragères
- L'agriculture reste une activité familiale

En ce qui concerne **les PME, le secteur tertiaire et le commerce**, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Présence importante de TPE essentiellement dans la construction
- Professions libérales et para-médicales bien représentées
- Commerce de proximité en régression dans les centres
- Développement du commerce de détail (supérette)
- Fonction commerciale de la Chaussée d'Andenne en développement

En ce qui concerne **le tourisme**, on soulignera :

- Tourisme essentiellement de passage ou d'un jour
- Potentialités de développer le tourisme
- Augmentation des hébergements de tourisme rural
- Diminution du nombre de secondes résidences

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

8. LES BESOINS ET SERVICES SOCIAUX

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

8.1 Centre Public d'Aide Social (CPAS)

Le personnel

Président : Mr Dany Dubois
Secrétaire : Mme Sigrid Reff

Assistants sociaux :

Julie BUET
Audrey SORNIN
Laurence ZANNIER

Les Services

- Service d'aides familiales :
 - avec le service provincial de Namur
 - avec le SPAF de Denée
 - avec l'aide à domicile en milieu rural à Annevoie
 - avec l'ASD (soins à domicile) de Namur
- Service d'aides seniors : coordination des soins à domicile référant avec l'assistante sociale de l'hôpital concerné (Huy, Namur, ...)
- Service d'aide ménagères : 9 aides-ménagères engagées par le CPAS et travaillant chez les particuliers (le CPAS facture aux particuliers)
- Service couture « de fil en aiguilles » : 1 personne depuis le 03/10/2005
- I.L.A. (Initiative Locale d'Accueil) : accueil des réfugiés durant leur procédure d'asile quand ils sont reçus au Commissariat général des apatrides (uniquement aide matérielle et argent de poche).

Depuis le 15 septembre 2002 le CPAS a ouvert dans le local derrière la Maison Communale une I.L.A. (Initiative Locale d'Accueil) pouvant héberger 1 couple demandeur d'asile accompagné d'un enfant. Cette maison d'accueil a dû être créée suite à la circulaire du Ministre Van de Lanotte qui n'accordait plus le remboursement de l'aide sociale des 15 demandeurs d'asile n habitant pas notre territoire. Aujourd'hui cette sanction est levée et le remboursement à 100 % est accordé au CPAS; Les frais d'aménagement et d'entretien du local sont subsidiés par le Fédéral ainsi que les frais de séjour des personnes qui l'occupent.

Les Conventions

- Télépronam (télévigilance)

- AIEG et SWDE : prévention des suspensions d'électricité et d'eau et compteur à budget (recharge de la carte au CPAS)
- DEXIA : cautions pour des dégâts locatifs
- Protection de la jeunesse : conflit parent/enfant (SOS parent-enfant)
- Médiation de dettes : avec le CPAS d'Andenne
- IMAJE (crèche) à Namur
- Traiteur Merveille à Marchin : repas à domicile

- Service juridique : 1 fois par mois par Maître Peters
- Service de covoiturage : conducteurs bénévoles offrent ce service aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion, calcul au km (4-5 demandes par mois)
- Collaborations avec :
 - l'ALE : aides-ménagères de dépannage
 - la police : enquête de résidence, ...
 - la Commune : composition de famille, registre des étrangers, ...

Revenu d'intégration sociale (RIS)

En 2006, on dénombrait 22 bénéficiaires du RIS. Deux possibilités de contrat pour les bénéficiaires du RIS :

- Article 60 : personnes disposant de revenu d'intégration sociale, engagement par le CPAS et dans le CPAS de 9 aides-ménagères ;
- Article 61 : personnes engagées par le CPAS mais mis à la disposition d'un organisme privé (agence immobilière, ...).

Economie sociale (IDESS)

Service buanderie « le fer à bulles » : 1 personne depuis le 02/05/2006

Guidance psychologique

Les personnes sont dirigées vers Andenne ou le centre Exil à Namur

Logements sociaux

Les personnes sont dirigées vers l'agence immobilière sociale d'Andenne, le logis andennais, le foyer cinacien ou HBM (Huy).

Assuétudes

Les personnes sont dirigées vers les centres « Zone T » à Andenne et « Dianova » à Havelange.

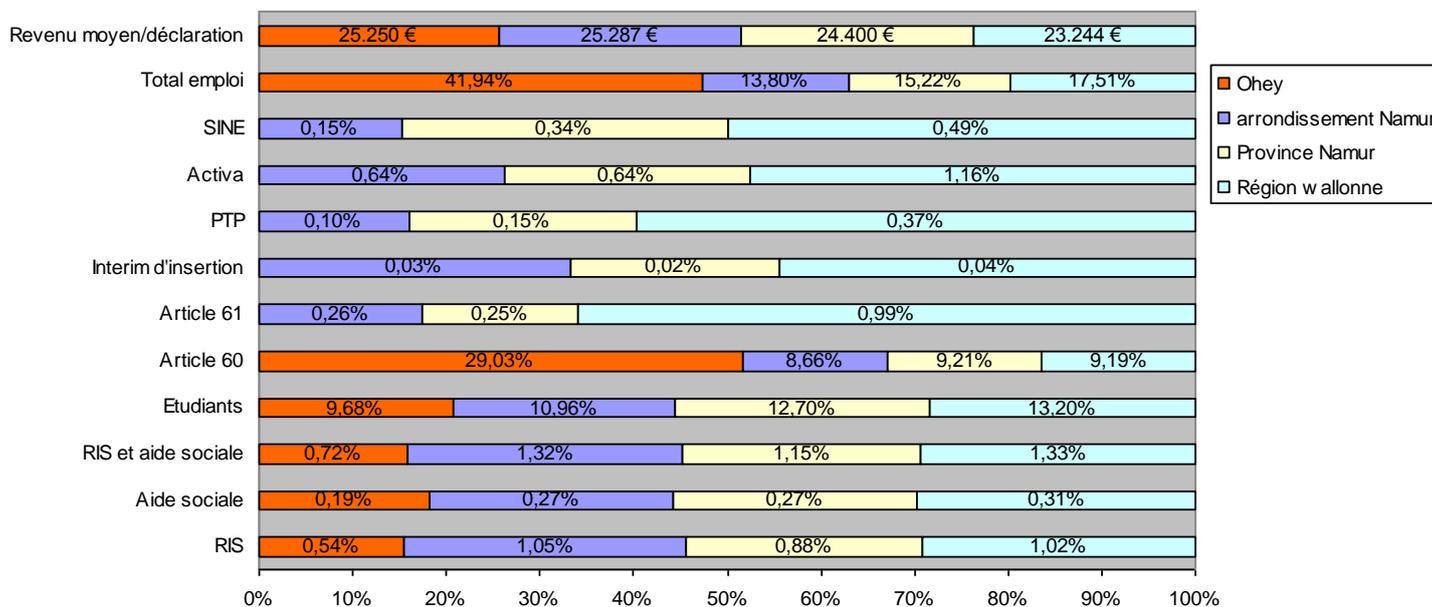
Analphabétisme

Les assistants sociaux gèrent dans un premier temps les personnes et les orientent après vers le centre « Lire et Ecrire » de Namur.

Projets et opérations du CPAS

- Projet « Eté solidaire » : le CPAS participe depuis quelques années à ce projet visant à permettre aux jeunes de faire des activités professionnelles pendant les vacances (aide aux familles en difficulté, aux personnes âgées, ...). Cette opération se déroule sur deux semaines et se base essentiellement sur des objectifs de relations inter-générationnelles.
- « Chèques sport » : les chèques sport concernent exclusivement des allocataires sociaux et visent des jeunes entre 6 et 18 ans. Il s'agit pour le CPAS d'intervenir dans le coût d'affiliation à un club sportif, à des stages de vacances, à l'achat de matériel, ...
- Fonds socio-culturels : l'intervention du CPAS peut être diverse tant qu'elle touche au thème de l'épanouissement sportif et culturel (excursions, billets pour théâtre, ...).

Le CPAS en quelques chiffres (source : UVCW, 2006) :



8.2 Enfance

Crèche : cette maison d'accueil pour 32 jeunes enfants se trouve dans l'ancien presbytère d'Ohey. Elle dépend du CPAS communal. Quatre personnes à temps plein et une personne à mi-temps y constituent le personnel.

Actuellement, 38 enfants sont inscrits à la crèche. La majorité des enfants inscrits sont originaires de l'entité d'Ohey (26 enfants) et les autres proviennent des communes alentours (Haltinne, Coutisse, Sorée, Gesves, Andenne, ...).

Consultation des nourrissons ONE : cette consultation a lieu à la maison Rosoux deux fois par mois.

Gardes des enfants malades

Les Arsouilles : à côté du service de garde des enfants malades « IMAJE », le CPAS collabore avec l'ASBL « Les Arsouilles » de Vie Féminine de Ciney.

Gardiennes encadrées : plusieurs gardiennes ONE gardent des enfants à domicile

Accueil extra-scolaire

Depuis 2004, les enfants de 2 ½ à 12 ans fréquentant ou non un établissement scolaire sur le territoire de la commune ont pu bénéficier d'un accueil extra-scolaire le mercredi après-midi et dès la sortie des classes (12h00-18h00).

L'accueil extra-scolaire concerne également les journées pédagogiques, le week-end ainsi que les périodes de congés scolaires.

3 à 4 personnes encadrent une moyenne de 30 à 35 enfants par après-midi.

8.3 Jeunesse

La commune compte 2 clubs de Jeunes, une maison de jeunes reconnue et subventionnée par la FWB. Il y a également une troupe de scouts qui accueille les filles et les garçons de 6 à 17 ans et une fanfare proposant des cours de musique.

La commune soutient ces différentes « initiative- jeunesse » par la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel, des subventions annuelles ou par projet.

Les clubs des jeunes de Haillot et Jallet-Goesnes-Perwez sont encadrés par de bénévoles.

La MJ Evelette asbl a engagé 4 personnes pour mener à bien ses missions imposées par la FWB et fait appel à des animateurs (trices) spécialisés(es) pour l'encadrement de ses ateliers hebdomadaires.

Par le biais de projets et d'activités socio-culturelles, elle développe auprès des jeunes de l'entité d'Ohey, un travail d'éducation permanente, d'expression culturelle et d'engagement citoyen. Mais elle est tout d'abord un lieu de rencontre et d'écoute des jeunes.

8.4 Personnes âgées

La commune ne dispose pas de hôte pour personnes âgées.

Certaines animations sont proposées dans le cadre du club des « 3*20 ». Un après-midi récréatif est également organisé annuellement.

8.5 Santé

Croix Rouge de Belgique

Un service de secours de la Croix Rouge est installé dans l'ancien local de police, dans les annexes de la maison Rosoux. Ce service assure la sécurité paramédicale des manifestations sportives et non sportives à la demande des comités organisateurs du Grand Ohey. Dans le futur, ce service pourrait également devenir un service régulier 105 ainsi que l'organisation de formations ou secourisme.

Une collecte de sang est organisée au foyer rural d'Ohey avec la participation de l'antenne locale de Namur.

8.6 Emploi-ALE

Contact ALE : DORVAL Marie-France

Le nombre de chômeurs inscrits à l'ALE est de : 141 personnes de la commune et de 16 personnes extérieures à la commune.

Le nombre de chômeurs prestants est de :

- Femmes : 52 + 10 extérieurs ;
- Hommes : 17 + 6 extérieurs ;
- Au total : 69 et 16 extérieurs.

Les utilisateurs du personnel ALE sont composés de privés (70), de personnes morales (asbl, écoles, autorités locales, ... : 10).

Le nombre d'heures prestées est d'environ 1 360 heures/mois.

Permanences à raison de deux jours et demi par semaine à l'administration communale.

Différents services sont proposés :

- les titres-services ;
- les contrats concluent entre les demandeurs d'emploi et les facilitateurs ONEM afin d'évaluer les démarches entreprises pour trouver un emploi ;
- les propositions d'offres d'emploi mises à jour chaque semaine ;
- les formations.

Une équipe de l'ALE d'une bonne quinzaine de dames assure une aide au niveau des garderies ou des repas instaurés dans toutes les écoles de la commune.

8.7 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

- Forte proportion de réinsertion sociale
- Nombreux services et conventions proposés par le CPAS
- Utilisation importante des services de l'ALE
- Deux clubs de jeunes et une MJ reconnue par la FWB
- Nombreuses solutions et collaborations proposées pour l'encadrement de la petite enfance
- Peu d'infrastructures adaptées aux personnes âgées et PMR

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

9. LE LOGEMENT

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateurs

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

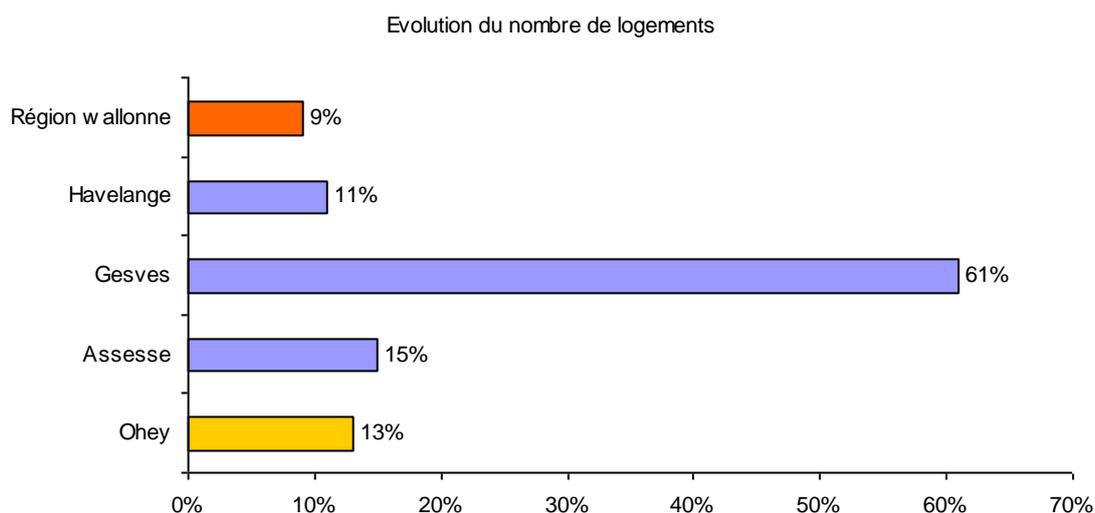
9.1 Introduction

Les données utilisées pour l'analyse de ce chapitre consacré au logement proviennent essentiellement des recensements décennaux réalisés par l'INS en 1991 et en 2001.

9.2 Nombre de logements

| | 1991 | 2001 | 2007 (extrapolation) |
|-----------------|---------|---------|----------------------|
| Ohey | 1305 | 1494 | 1607 |
| Assesse | 1818 | 2145 | 2341 |
| Gesves | 801 | 2061 | 2817 |
| Havelange | 1513 | 1694 | 1803 |
| Région wallonne | 1212139 | 1330396 | 1401350 |

Graphique 4. Nombre de logement (recensement INS, 1991 et 2001)



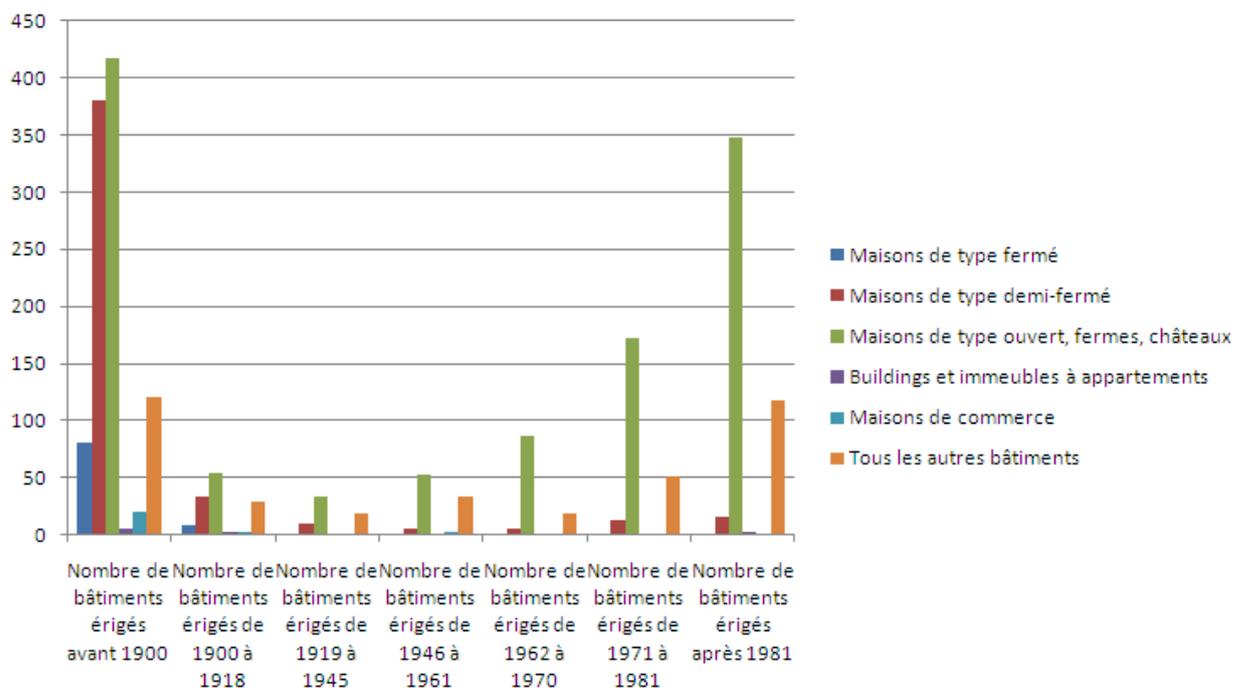
Graphique 5. Evolution du nombre de logement de 1991 à 2001

Mis à part Gesves qui a connu une augmentation impressionnante de son parc de logements (+ 61% en 10 ans), les communes d'Ohey, Assesse ou Havelange connaissent une croissance de l'ordre de 10-15%, légèrement supérieure à la moyenne régionale wallonne.

Cette augmentation est à mettre en regard de l'accroissement de la population à Ohey (+ 10% de 1994 à 2005).

9.3 Ancienneté des logements

Répartition des types de logements selon de la période de construction (données 2010) :



Source : Données INS, selon cadastre, 2010

Précisions de terminologie :

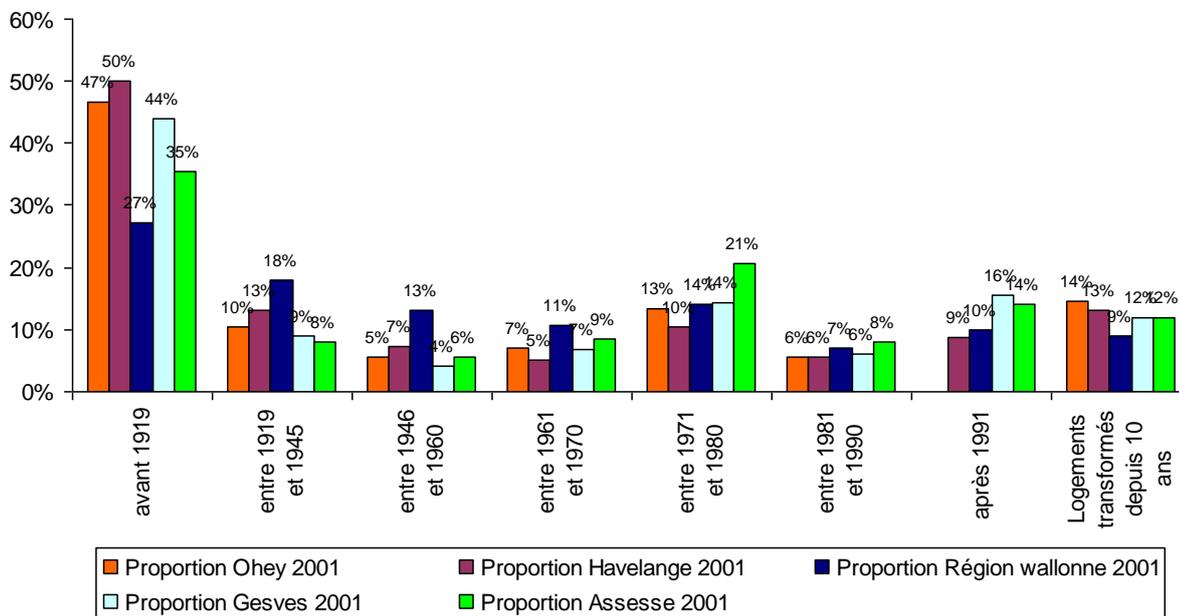
- maisons de type fermé = maisons mitoyennes
- maisons de type demi-fermé = maisons semi-mitoyennes
- maisons de type ouvert = maisons séparées ou « 4 façades »

En 2010 sur la commune d'Ohey, le nombre de logements datant d'avant 1919 est particulièrement important ; il représente plus de la moitié du parc (47.8%). Ce qui est semblable aux communes de Gesves et Havelange mais supérieur à la commune d'Andenne (36.7%).

Le parc des logements datant d'avant 1970 représentent 66.3% de la totalité du parc d'Ohey.

Les logements construits après 1981 sont très majoritairement (71.6%) des maisons de type « 4 façades ».

source : INS, recensement 2001.



Le parc immobilier des logements datant d'avant 1970 de la commune d'Ohey représente au total 70%, ce qui est légèrement plus important que de le pourcentage régional (69%). Le nombre de logements datant d'avant 1919 est particulièrement important. Il représente quasi la moitié du parc. A titre de comparaison, il représente la moitié du parc dans la commune d'Havelange et 44% dans la commune de Gesves.

Une partie de ce parc de logement est actuellement racheté et transformé (14% de logements transformés à Ohey depuis 10 ans).

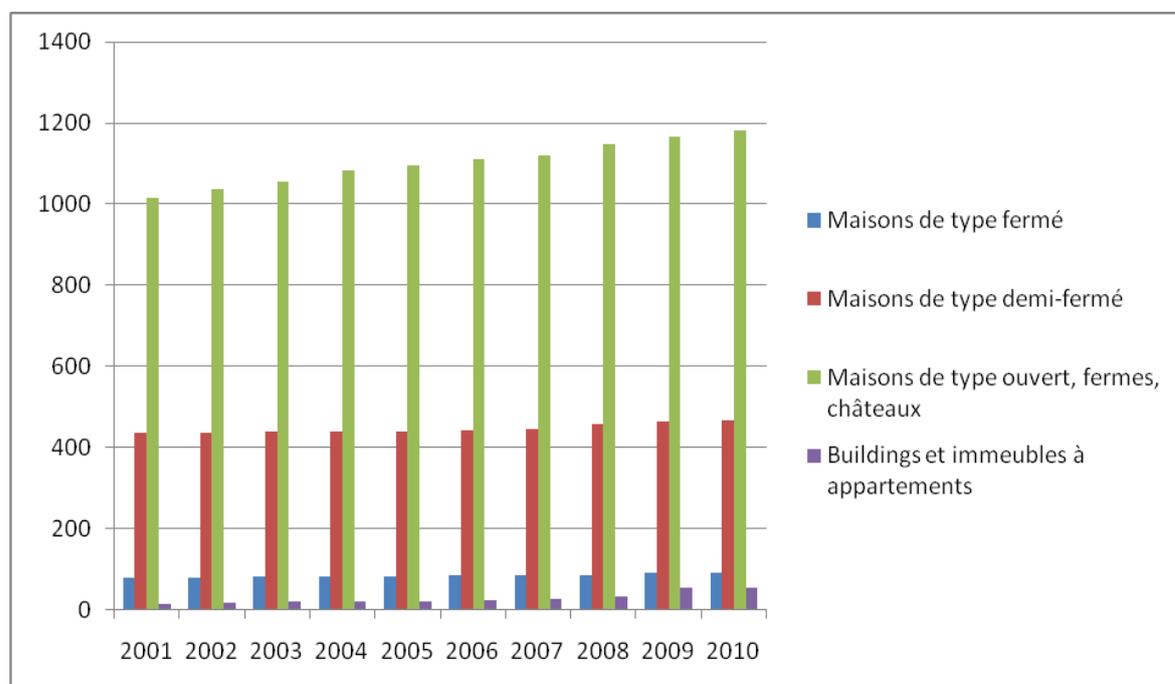
Il apparaît qu'un nombre relativement important de logements ont été construits dans les années 1970 (13%).

Situation semblable dans la commune de Gesves (14%) et plus importante que dans la commune d'Havelange (10%).

11% des maisons ont été construites après 1990, ce qui est plus important que dans la commune d'Havelange (9%), mais moins important que dans les communes de Gesves (16%) et d'Assesse (14%).

9.4 Types des logements

Evolution de la répartition du parc de logements selon les types de logements, à Ohey, entre 2001 et 2010 :

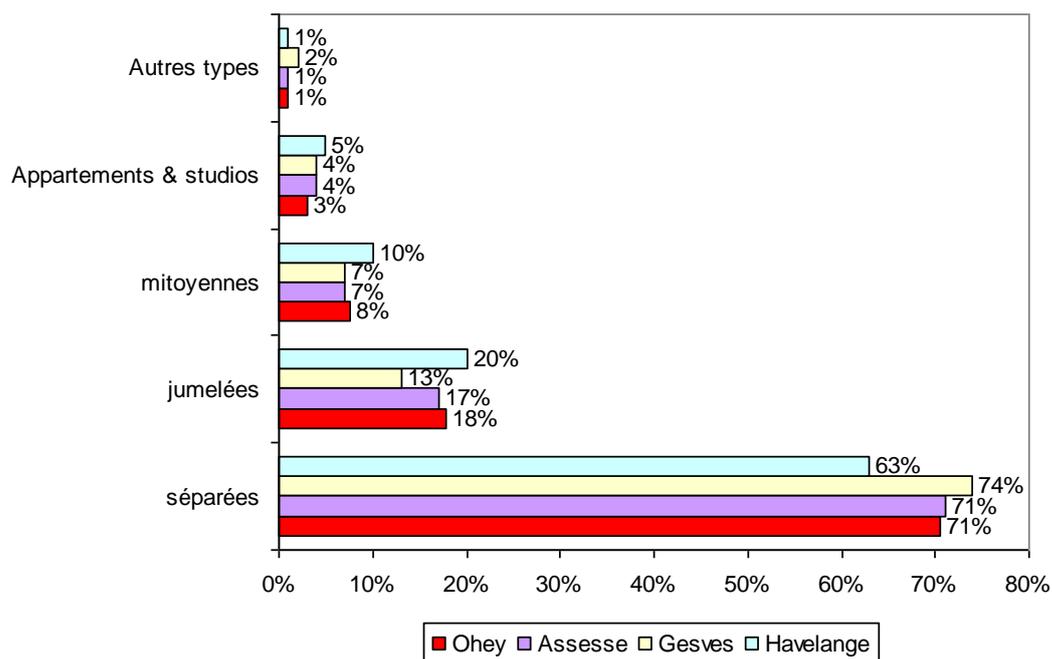
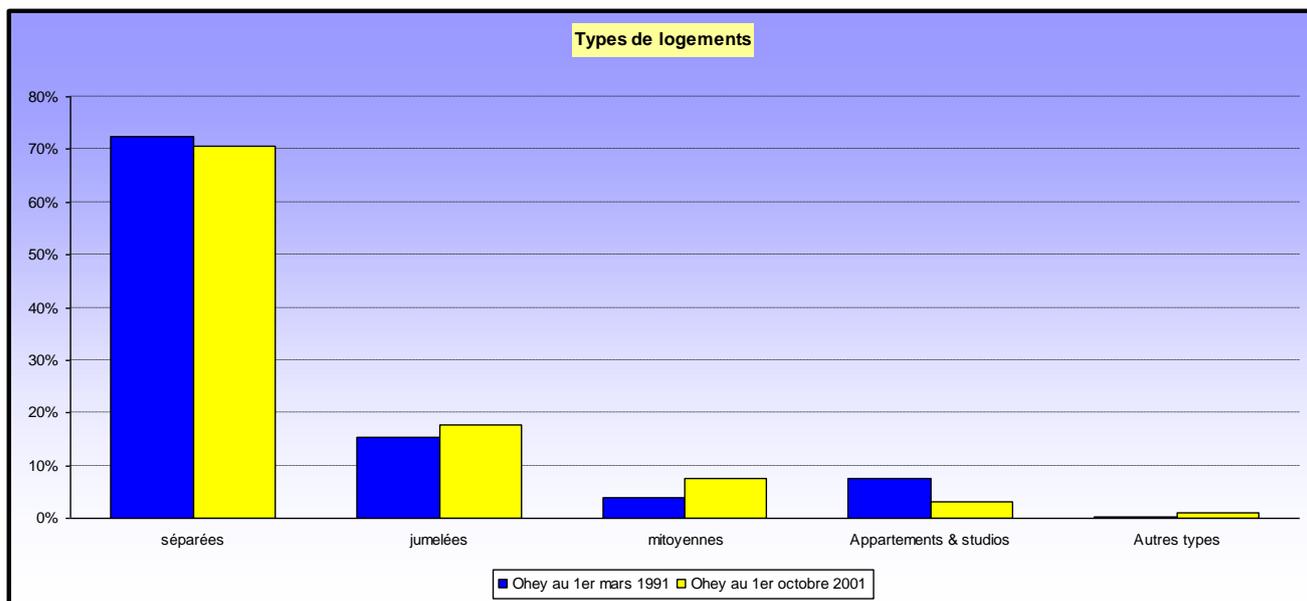


Source : Données INS, selon cadastre

En 2010, les maisons de type « 4 façades » (type ouvert) restent majoritaires dans la commune ; elles représentent près des 2/3 de l'ensemble du parc (semblable dans les communes d'Havelange et de Gesves, différent d'Andenne où il y a davantage de maisons jumelées et mitoyennes).

Les logements de type maisons semi-mitoyennes (semi-fermé) représentent 22.7% du parc.

Source : INS, recensements 1991 et 2001.

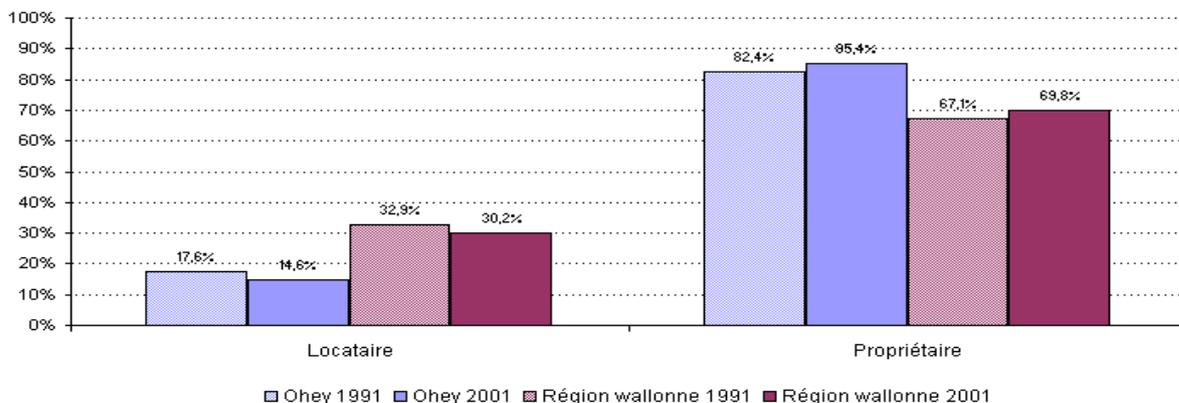


Les maisons séparées restent largement majoritaires dans la commune. Ce qui est semblable dans les communes voisines d'Havelange, d'Assesse et de Gesves.

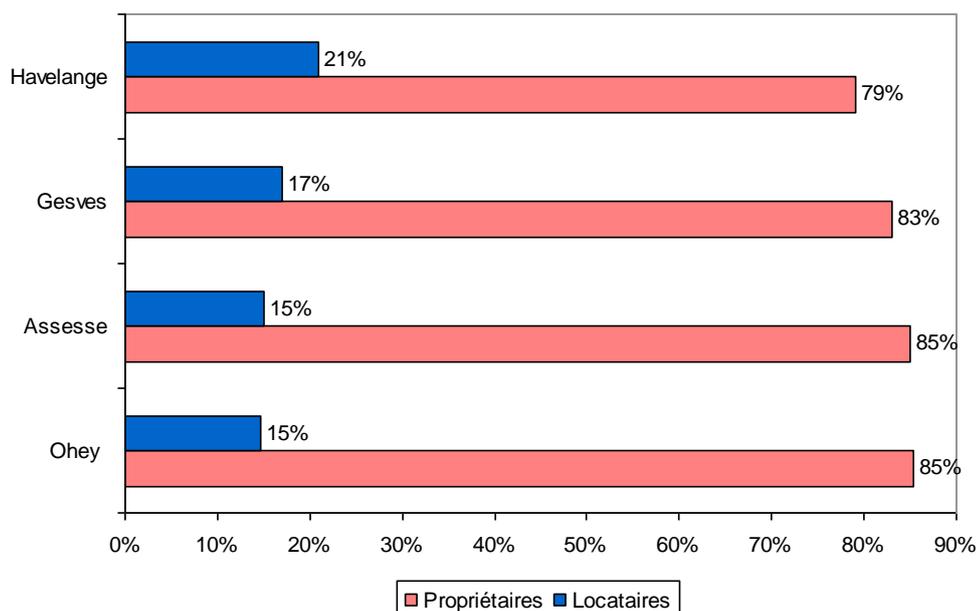
Les appartements ont diminué de moitié (100 à 45) tandis que les maisons mitoyennes ont doublé en dix ans (51 à 109).

9.5 Statuts d'occupation

Source : INS, recensements 1991 et 2001.



Une grande majorité des logements sont occupés par leur propriétaire (85,41%), ce qui est en corrélation avec l'importance des maisons par rapport aux appartements.

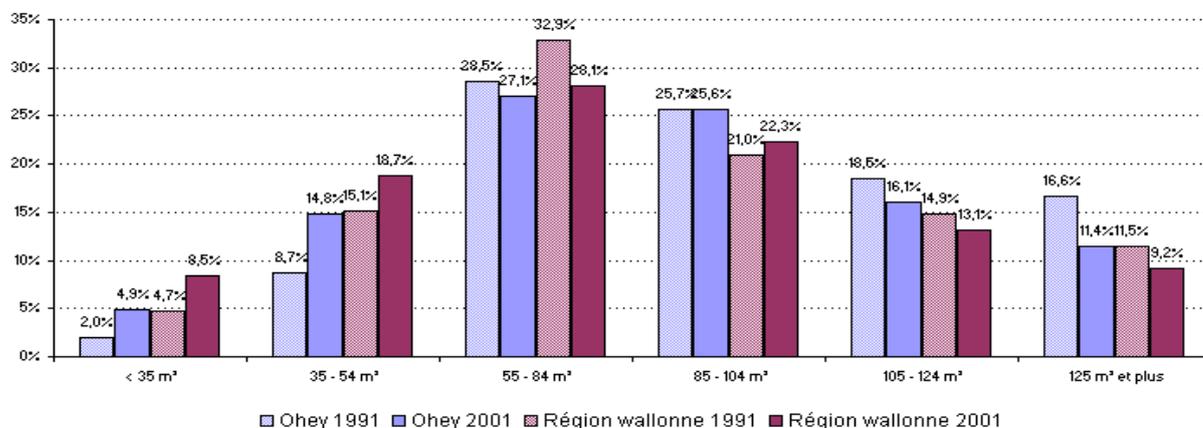


C'est à Ohey que cette situation est la plus marquée par rapport aux communes voisines d'Havelange (79%) et de Gesves (83%) et est identique à celle d'Assesse (85%).

Et ce statut d'occupation par les propriétaires s'est encore accentué à Ohey comme en Région wallonne en 10 ans.

9.6 Superficies

Source : INS, recensements 1991 et 2001



Le pourcentage de petits logements (superficies inférieures à 35 m² et 54 m²) a quasi doublé en dix ans. Il faut cependant remarquer qu'il reste plus bas que celui de la Région wallonne.

En revanche, les grands logements (125 m² et plus) sont en nette diminution.

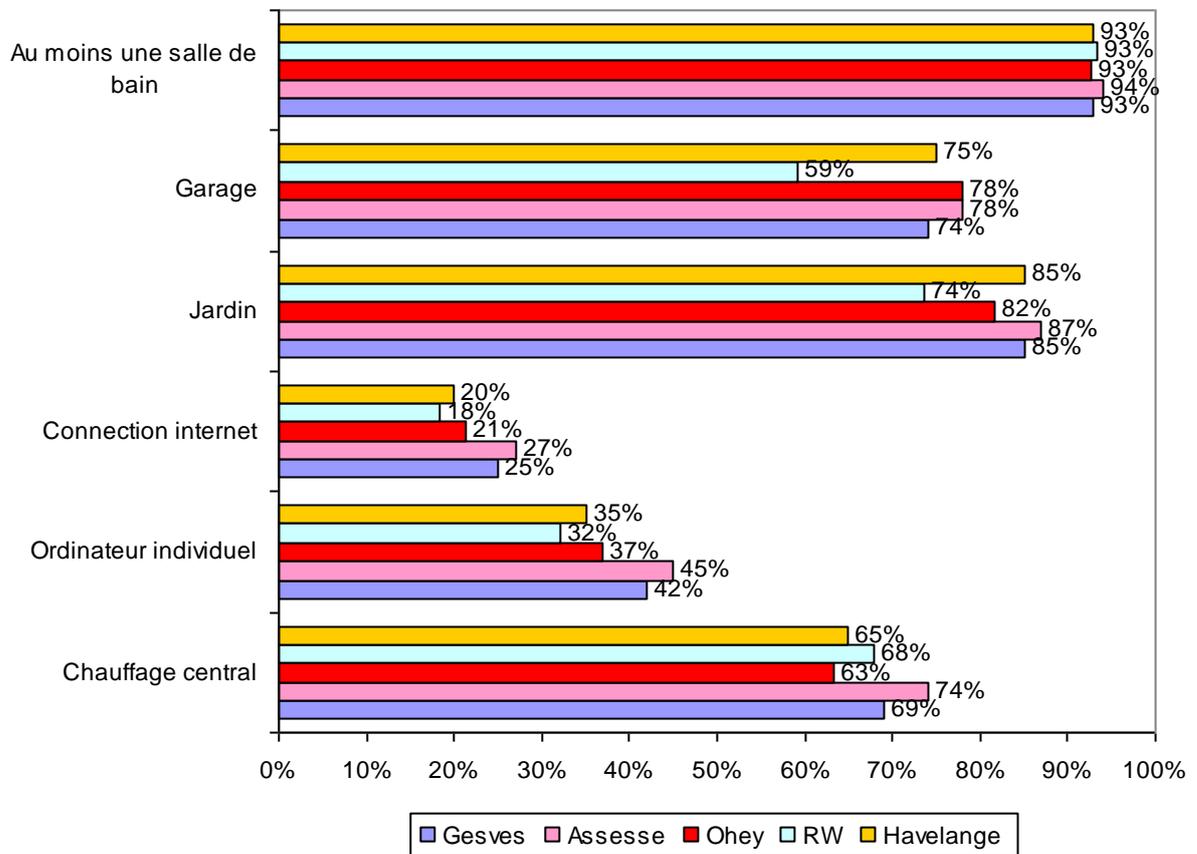
Ce constat est à mettre en relation avec la fragmentation des ménages (12% de ménages monoparentaux à Ohey) et la part importante de célibataires (25%).

Les communes voisines d'Havelange et de Gesves présentent la même situation pour les petits logements alors que pour les grands logements, elles en comportent davantage (+3 à 4%).

Les logements moyens de 85 à 104 m² sont davantage représentés à Ohey.

9.7 Commodités des logements privés

Source : INS, recensement 2001



Le nombre de logements avec chauffage central ainsi que le nombre de logements comportant plus d'une salle de bains sont quasi équivalents aux pourcentages de la Région wallonne. De façon logique, le nombre de jardins est supérieur.

A noter, le nombre supérieur de connections internet dans la commune (21%) par rapport à la moyenne wallonne (18%). Assesse compte également beaucoup de ménages avec ordinateur (45%) et connection internet (27%) .

9.8 Indice de qualité

Source : INS, recensement 2001

Lors de l'enquête réalisée en 2001 par l'INS, 1499 ménages oheytois ont jugé l'environnement immédiat de leur logement.

| | | Ohey | Gesves | Havelange | Région wallonne |
|-------------------|---------------|--------|--------|-----------|-----------------|
| Tranquillité | Peu agréable | 23,36% | 10,21% | 9,50% | 23,98% |
| | Satisfaisante | 44,98% | 39,69% | 36,58% | 44,33% |
| | Très agréable | 27,68% | 46,30% | 50,74% | 28,05% |
| | Non spécifié | 3,98% | 3,80% | 3,19% | 3,64% |
| Propreté | Peu agréable | 9,39% | 5,94% | 4,54% | 12,46% |
| | Satisfaisante | 53,77% | 50,77% | 47,32% | 53,07% |
| | Très agréable | 30,99% | 37,56% | 42,71% | 29,13% |
| | Non spécifié | 5,85% | 5,74% | 5,43% | 5,34% |
| Qualité de l'air | Peu agréable | 16,96% | 3,4% | 3,24% | 15,69% |
| | Satisfaisante | 52,88% | 39,96% | 34,99% | 50,52% |
| | Très agréable | 24,67% | 51,63% | 57,46% | 28,72% |
| | Non spécifié | 5,49% | 5,00% | 4,31% | 5,08% |
| Aspect esthétique | Peu agréable | 7,05% | 4,74% | 3,66% | 8,94% |
| | Satisfaisante | 58,37% | 51,43% | 50,8% | 57,79% |
| | Très agréable | 30,30% | 40,16% | 41,47% | 29,36% |
| | Non spécifié | 4,28% | 3,67% | 4,07% | 3,91% |

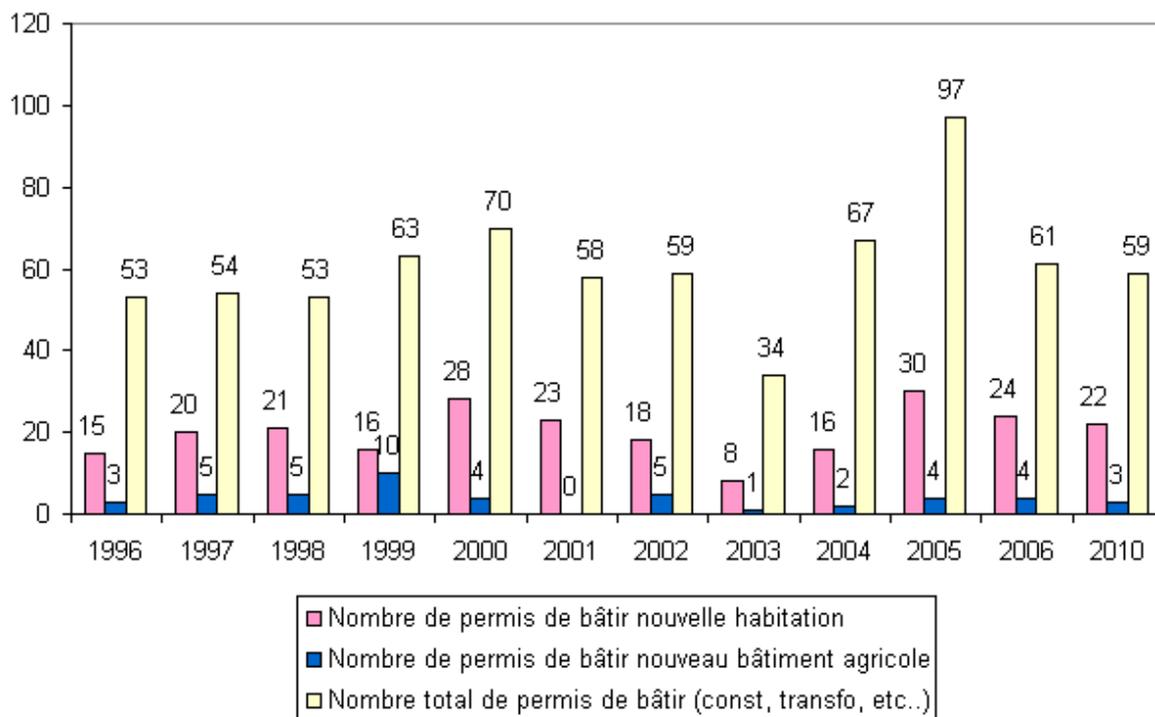
Majoritairement, les Oheytois sont satisfaits ou davantage.

On notera que c'est la tranquillité (bruits et pollution sonore) qui les satisfait le moins. Vient ensuite la qualité de l'air. Les chiffres sont fort proches de ceux de la moyenne wallonne.

Par rapport aux deux communes rurales voisines de Gesves et Havelange, il apparaît que les Oheytois sont moins satisfaits sur tous les tableaux.

9.9 Evolution du nombre de permis d'urbanisme

Source : commune d'Ohey



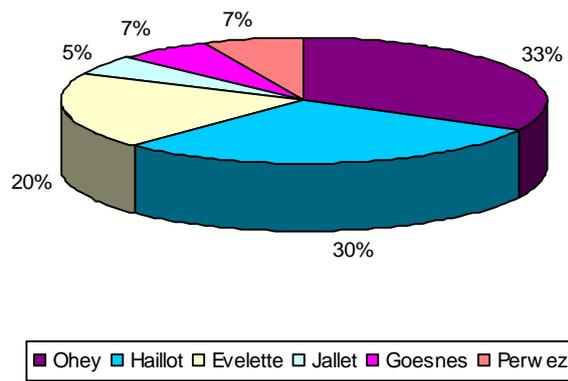
Entre 1996 et 2010, la commune a octroyé 728 permis d'urbanisme : 241 pour de nouvelles constructions, 46 pour de nouveaux bâtiments agricoles et 441 pour des rénovations/transformations.

A ces nouvelles habitations, il convient d'ajouter les maisons de la SRWL (en 1998), les maisons groupées (en 2000) qui ont fait l'objet de permis groupés et la création de nombreux appartements dans des bâtiments existants ou non depuis 2004.

Le nombre élevé de rénovations est à mettre en parallèle avec la part importante du parc de logements datant d'avant 1919.

On notera un nombre important de permis pour nouveaux bâtiments agricoles en 1999.

Nous pouvons constater une certaine constance du nombre de permis d'urbanisme délivrés (construction, transformation, démolition, modification du relief du sol, avec ou sans avis du fonctionnaire délégué) durant la période considérée. Néanmoins, certaines années connaissent un nombre plus élevé de dossiers traités (2000, 2005).



La majorité des permis d'urbanisme ont été octroyés pour des habitations localisées à Ohey et Haillet (63%) et dans une moindre mesure à Evelette (20%).

9.10 Coût des logements et des terrains à bâtir

Evolution du coût des logements et terrains à bâtir entre 2000 et 2009 :

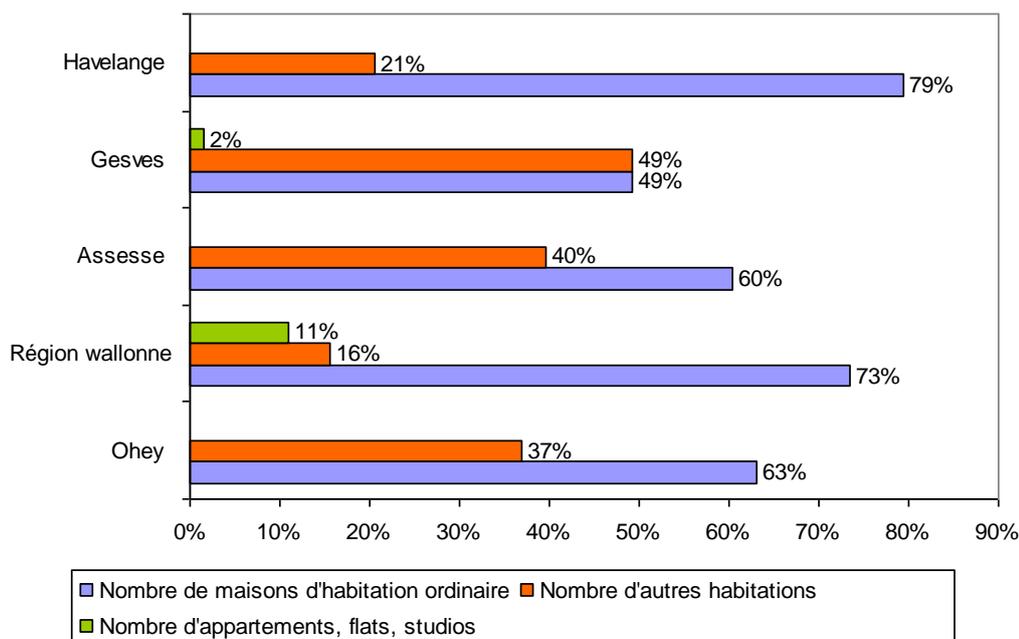
| | | 2000 | 2005 | 2009 |
|------------------|--|--------------|--------------|---------------|
| Habitations | Nombre de ventes | 31 | 24 | 18 |
| | Valeur totale (1.000 euros) | 2.318,9 | 3.353,6 | 2.644,1 |
| | Valeur moyenne (1.000 euros) | 74.8 | 139.7 | 146.89 |
| Terrains à bâtir | Nombre de ventes | 24 | 21 | 21 |
| | Valeur totale (1.000 euros) | 468.92 | 643.75 | 1.033.27 |
| | Superficie totale (en m2) | 47.376 | 32.507 | 25.585 |
| | Superficie moyenne (m2) | 1.974 | 1.548 | 1.218 |
| | Valeur moyenne du m² (euros) | 9.9 | 19.8 | 40.39 |

Source : Capru, données INS

Le prix des habitations ordinaires a doublé durant la dernière décennie (2000-2009). Durant cette période, le prix des terrains à bâtir a été lui, multiplié par 4.

En 2009, le prix du terrain à bâtir reste inférieur dans la commune (40.39 €/m²) au prix moyen pratiqué en Région wallonne (44.67 €/m²).

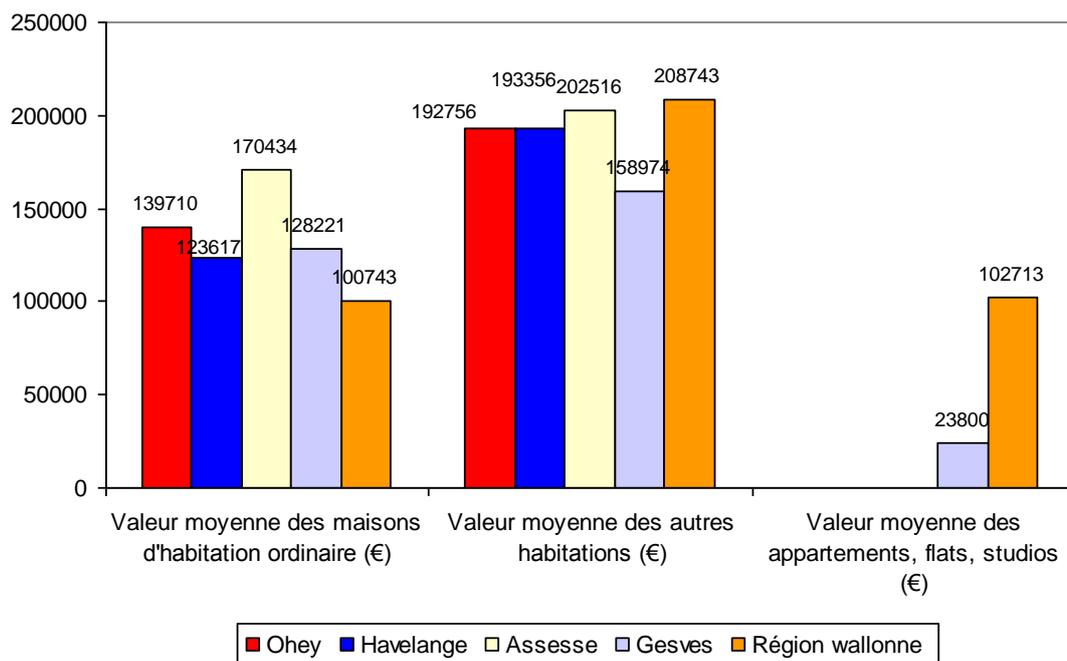
Le nombre de ventes de maisons d'habitation ordinaire à Ohey est parmi les moins élevés au niveau de la micro-région.



Graphique 2. Transactions immobilières (INS, 2005)

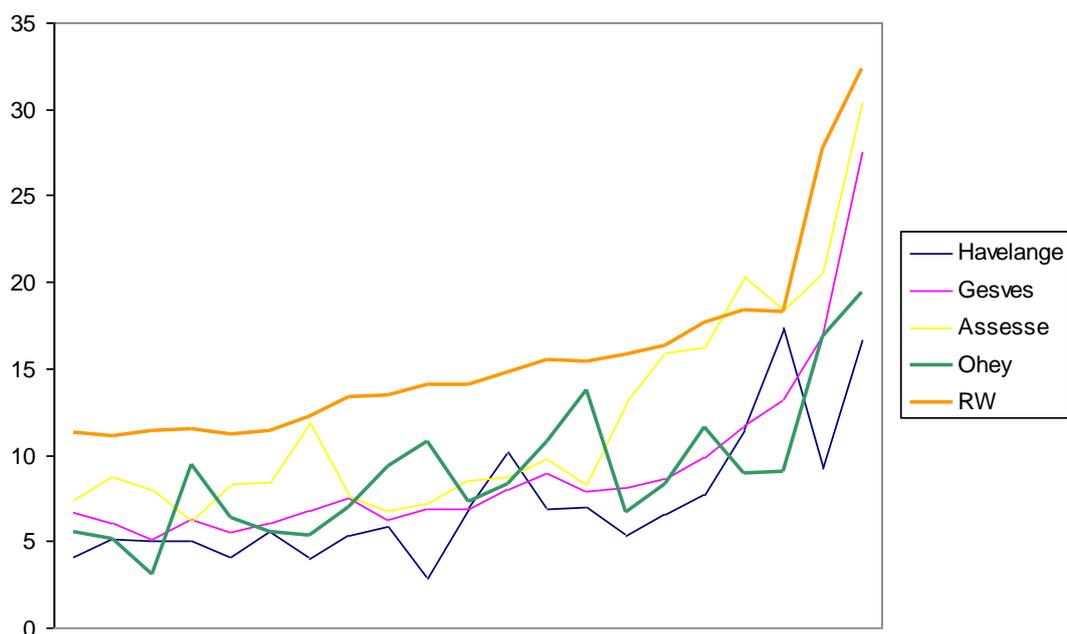
| | Ohey | Havelange | Assesse | Gesves | Région wallonne |
|---|-------|-----------|---------|--------|-----------------|
| Nombre de terrains à bâtir | 21 | 12 | 22 | 49 | 8889 |
| Superficie moyenne des terrains à bâtir (m ²) | 1493 | 1626 | 1574 | 1801 | 1646 |
| Valeur moyenne des terrains à bâtir (€) | 28892 | 27258 | 48068 | 49642 | 53278 |

Le nombre de terrains à bâtir vendus en 2005 est équivalent à celui de la commune d'Assesse mais dont la valeur moyenne reste bien inférieure (57% moins élevés).



Graphique 3. Prix moyen des habitations vendues (INS, 2005)

Le prix moyen des habitations ordinaires est supérieur à celui pratiqué en Région wallonne, à Gesves et à Havelange mais reste inférieur à celui de la commune d'Assesse.



Graphique 4. Prix moyen du m² (en €), INS (1982-2005)

| Années | Havelange | Gesves | Assesse | Ohey | RW |
|--------|-----------|--------|---------|------|----|
| 1982 | 4 | 7 | 7 | 6 | 11 |
| 1983 | 5 | 6 | 9 | 5 | 11 |
| 1984 | 5 | 5 | 8 | 3 | 11 |
| 1985 | 5 | 6 | 6 | 9 | 12 |
| 1986 | 4 | 6 | 8 | 6 | 11 |
| 1987 | 6 | 6 | 8 | 6 | 11 |
| 1988 | 4 | 7 | 12 | 5 | 12 |
| 1989 | 5 | 8 | 8 | 7 | 13 |
| 1990 | 6 | 6 | 7 | 9 | 13 |
| 1991 | 3 | 7 | 7 | 11 | 14 |
| 1992 | 7 | 7 | 9 | 7 | 14 |
| 1993 | 10 | 8 | 9 | 8 | 15 |
| 1994 | 7 | 9 | 10 | 11 | 15 |
| 1995 | 7 | 8 | 8 | 14 | 15 |
| 1996 | 5 | 8 | 13 | 7 | 16 |
| 1997 | 7 | 9 | 16 | 8 | 16 |
| 1998 | 8 | 10 | 16 | 12 | 18 |
| 1999 | 11 | 12 | 20 | 9 | 18 |
| 2000 | 17 | 13 | 18 | 9 | 18 |
| 2004 | 9 | 17 | 20 | 17 | 28 |
| 2005 | 17 | 28 | 31 | 19 | 32 |

En revanche, le prix du terrain à bâtir est nettement inférieur dans la commune (19 €/m²) au prix moyen pratiqué en Région wallonne (32 €/m²), et à celui de Gesves et Assesse. La superficie des parcelles est également supérieure. La moyenne est de 23 ares pour 18 ares en Région wallonne.

9.11 Lotissements

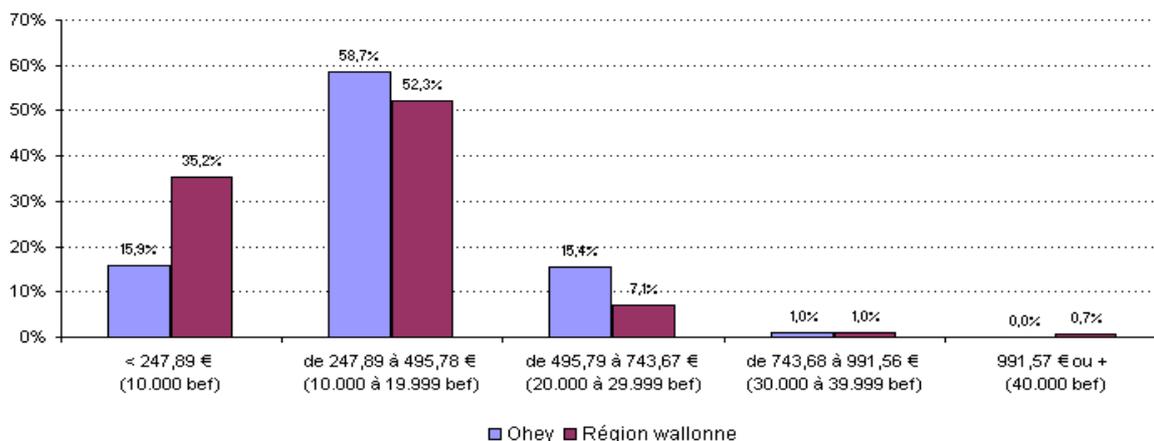
85 lotissements ont été recensés sur la commune. Le plus petit a une superficie de 600m² et le plus grand 6.7 ha. C'est l'ancienne commune d'Ohey qui comporte le plus de lotissements.

La commune d'Ohey connaît depuis 2004 une pression immobilière de plus en plus importante qui se traduit par une croissance forte des projets de lotissements ces dernières années. Une dizaine de lotissements sont ainsi en voie de concrétisation en 2007, à Haillot, Evelette et Perwez.

En ce qui concerne les lotissements communaux, plusieurs projets sont en cours. Deux lotissements à la rue Pierre du Diable et un lotissement à la rue des Essarts à Haillot pour un nombre de 20 à 40 maisons.

9.12 Niveaux de loyers mensuels

Source : INS, recensement 2001



La majorité des loyers mensuels est compris entre 247 € et 495 €, dépassant les loyers moyens de la Région wallonne. On constate peu de logements à loyers modestes (moins de 247 €).

9.13 Logements sociaux

Les logements sociaux sont gérés par :

- L'Agence Immobilière sociale : Gestion Logement Andenne Ciney ASBL
- Terrienne du Crédit Social (anc. La Propriété du Namurois)
- Société de logements sociaux : Les Logis Andennais

9.14 Plan d'ancrage communal du logement

Les possibilités de construction de logement et des possibilités d'adaptation de l'offre du logement dans les zones d'habitat à caractère rural sont analysées:

- rue de l'Eglise à Haillet : construction de logements sociaux réalisée par la propriété du Namurois sur des terrains de la SWL
- rue des Essarts : projet communal
- restructuration d'un bâtiment communal (ancienne école à Jallet) : projet AIS : création de trois appartements.
- restructuration de bâtiments privés rue des Ecoles à Haillet

Lutte contre les logements inoccupés et abandonnés afin de les remettre dans le circuit locatif en créant des logements d'insertion.

Le Collège en sa séance du 20 mars 2002, a renoncé à faire établir le recensement par les services communaux et dès lors d'en laisser le soin à la Division du Logement de la DGATLP.

En 1997, l'inventaire des logements inoccupés réalisé par l'Observatoire de la Santé de la Province de Namur avait dénombré 43 logements.

Pour les années 2002-2003, il était prévu de créer un logement d'insertion dans l'immeuble privé rue de Reppe, 125 à Ohey.

Depuis les élections communales de 2006, la Majorité communale a fait du logement une des priorités de la politique communale pour les années 2007-2012.

Le plan communal du logement 2007-2008, approuvé par la Région Wallonne est toujours en cours de réalisation. Il prévoit :

- la réhabilitation de l'ancienne école de Jallet en 3 logements sociaux ;
- la création de l'éco quartier à Haillet qui intègre 10% de logements publics ;
- la réhabilitation de logements via l'Agence Immobilière sociale ;
- la création d'un logement d'urgence dans le bâtiment abritant le syndicat d'initiative.

Le conseil communal a réaffirmé les axes de sa politique en matière de logement pour la période 2009-2010 (délibération du 26 juin 2008):

- Création de logements sociaux et/ou mixtes ;
- Aides aux particuliers via l'Agence Immobilière Sociale ;
- Actions positives visant à la remise en état de logements inhabitables et/ou inoccupés (recensement 2008, une quinzaine

- de logements inoccupés, source : Commune) ;
- Actions visant à favoriser la création de lotissements prévoyant la mixité des logements ;
 - Partenariats Publics Privés notamment dans la réalisation de lotissements sur la commune;
 - Actions et soutien visant au développement de logements adaptés aux personnes âgées et ou à mobilité réduite.

9.15 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

Les principales ressources de la commune sont :

- Un patrimoine immobilier important et notamment une superficie importante de terrains à bâtir et quelques bâtiments anciens pouvant être réaffectés en logements ;
- Une attractivité importante de la commune en raison de la qualité de son cadre de vie, d'une situation relativement intéressante par rapport aux agglomérations plus importantes que sont Ciney et Huy, Namur et Liège et d'un réseau d'infrastructures scolaires et sportives important ;

Les principaux problèmes sont :

- L'augmentation du prix des terrains liée à une forte pression foncière et à l'intérêt de plus en plus grand porté par des candidats acquéreurs et bâtisseurs venus de l'extérieur de la commune et même de la Province ;
- La difficulté pour les personnes de la commune, en particulier les jeunes face à cette augmentation des prix ;
- Le manque de logements à loyer modéré pour répondre aux besoins des familles monoparentales et à revenus modestes ;
- Le manque de moyens financiers de la commune pour apporter des réponses aux difficultés de logement et d'accession à la propriété de la population oheytoise ;
- L'ancienneté du parc immobilier oheyotois et la nécessité de sa modernisation, notamment en termes d'isolation thermique.

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

10. LA MOBILITÉ ET LES RÉSEAUX DE **DÉPLACEMENT**

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateurs

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

10.1 Statut et état des voiries

10.1.1 Statut des voiries

A Voirie régionale

Nous pouvons dénombrer une seule route régionale traversant la commune à savoir la N.698. Celle-ci relie Ohey à Huy. Cette voirie a une longueur de 7,8 km sur le territoire communale et traverse les villages d'Ohey, de Haillot et de Perwez.

B Voiries provinciales

Nous pouvons dénombrer trois routes provinciales traversant la commune à savoir :

- N.921 (Andenne-Ciney). Cette voirie a une longueur de 5.0 km sur le territoire communal et traverse le village d'Ohey ;
- N.983 (Ohey-Durbuy). Cette voirie a une longueur de 4.9 km sur le territoire communal et traverse le village d'Evelette
- N.946. Cette voirie a une longueur de 0.1 km sur le territoire communal et ne traverse aucun village de l'entité.

C Voiries communales

Nous avons déterminé celles-ci sur base du cadastre, des chemins repérés sur le fond I.G.N., de l'atlas des communications vicinales et de renseignements pris auprès du service des travaux de la commune. La quasi-totalité des voiries est communale, celles-ci ont une longueur totale de 168,2 kilomètres.

D Communications vicinales

La commune d'Ohey est couverte par 6 atlas des voies de communication vicinales correspondant aux communes formant l'entité avant fusion. Ceux-ci ont été arrêtés par la députation permanente provinciale durant les années 1846 et 1847.

Nous pouvons recenser pour l'ensemble de la commune 226 km de chemins et sentiers vicinaux répartis comme suit :

| Type | Longueur (km) |
|--|---------------|
| Chemins vicinaux repérés sur le fond I.G.N. | 165,4 |
| Chemins vicinaux non repérés sur le fond I.G.N. | 22,8 |
| Sentiers vicinaux repérés sur le fond I.G.N. | 8,1 |
| Sentiers vicinaux non repérés sur le fond I.G.N. | 29,7 |

Tableau 3. Longueurs des différents types de communications vicinales
(source : fh & associés sprl)

Nous avons tenu compte des modifications des atlas disponibles à l'administration communale.

Les chemins vicinaux correspondent à la majorité des routes communales actuelles. Nous pouvons remarquer que 23% de chemins et sentiers vicinaux sont non repérés sur le fond I.G.N. Ceci correspond généralement à la disparition de ceux-ci sur le terrain. Les non-repérages sur le fond I.G.N. (disparitions) les plus marqués sont ceux des sentiers vicinaux. En effet, 78% des sentiers vicinaux ne sont pas repérés sur le fond I.G.N. Ce phénomène est général sur l'ensemble de la commune.

E Chemins de grande communication (C.G.C.)

Les chemins de grande communication sont des voiries communales qui ont été nommées « grande communication » par arrêté royal. En effet, ce sont des voiries généralement de liaison intercommunale. Ils possèdent des règlements provinciaux propres à leur gestion. Nous pouvons dénombrer 9 chemins de grande communication pour une longueur totale de près de 31 kilomètres.

| Chemin | Longueur (km) |
|-------------|---------------|
| C.G.C n° 27 | 6,1 |
| C.G.C n° 29 | 2,3 |
| C.G.C n° 30 | 2,8 |
| C.G.C n° 31 | 3,1 |
| C.G.C n° 32 | 4,8 |
| C.G.C n° 34 | 1,1 |
| C.G.C n° 36 | 7,7 |
| C.G.C n° 37 | 1,3 |
| C.G.C n° 39 | 1,8 |

Tableau 4. Longueurs et désignations des chemins de grande communication (source : fh & associés sprl et Province de Namur)

10.1.2 Revêtement des voiries

La majeure partie du réseau de voiries de la commune (régionales, provinciales et communales) est recouverte d'hydrocarboné. Seuls quelques tronçons ainsi que les chemins forestiers ou autres, sont en terre ou empierrés (voir annexe 7).

10.1.3 Etat des voiries

Dans l'ensemble, nous remarquons que l'état du réseau routier peut être qualifié de moyen. Nous pouvons recenser 10,9 km de voiries communales en mauvaise état. Ce qui correspond à près de 7 % des voiries communales de liaison inter-village ou de desserte.

L'état des voiries « mauvais état » a été considéré selon les critères suivants : voiries nécessitant plus qu'un simple entretien, elles méritent une amélioration de leur état dans les années à venir (présence de nids de poule, bordures, ...). Ces voiries ont été

qualifiées en concertation avec le service des travaux de la Commune.

Les tronçons en mauvais état sont aussi bien des tronçons externes aux villages qu'internes aux villages. Dans ce dernier cas, ce sont souvent aussi bien les voiries au sein des lotissements (lotissement du Bois des Dame Aguisse) que les voiries reprenant un trafic de liaison.

En ce qui concerne les voiries de liaison inter-village, nous pouvons citer :

- Rue Malizette
- Rue Drailly
- Route de Résimont
- Rue de Tahier

10.2 Hiérarchie du réseau viaire

La classification est basée sur le type et la densité des circulations actuelles et sur les rôles joués par ces voiries dans les flux de circulation.

| Type | Longueur (km) | % |
|---|---------------|------|
| Voies de trafic régional | 17,9 | 10% |
| Voies de liaison inter-village à grand trafic | 28,2 | 15% |
| Voies de liaison inter-village à petit trafic | 41,3 | 22% |
| Voies de desserte locale | 53,8 | 29% |
| Voies de desserte spécialisée | 0,6 | 0% |
| Autres voiries | 42,8 | 23% |
| Total | 184,7 | 100% |

Tableau 5. Longueurs et représentativité de la hiérarchie des voiries
(source : fh & associés sprl)

10.3 Fréquentation des principales voiries

Le trafic le plus important s'effectue sur la N.921 (Andenne-Ciney) durant la traversée d'Ohey (voir annexe 8). Ceci résulte notamment du fait que les trois autres voiries du RESI alimentent (ou distribuent) cette route provinciale. Celle-ci est également une voirie menant à l'autoroute E42. Le trafic sur la N.983 (Ohey - Durbuy) est inférieur à celui de la N.698 (Ohey-Huy).

En ce qui concerne la fréquentation des voiries communales, aucune donnée n'est actuellement disponible. Néanmoins, la

hiérarchie des voiries établie fournit une première approche sur les voiries les plus fréquentées (Voies de transit ou de liaison inter-village à grand trafic).

Lors des jours ouvrables, les pics de trafic sont atteints durant les heures de pointes (7-9 heures et 16-19 heures). Le week-end, nous pouvons constater un décalage plus tardif pour les pics du trafic matinal. Le week-end, pour les N.983 et N.698 les pics de trafic sont plus tôt dans l'après-midi que les jours ouvrables à l'inverse de la N.921 (voir annexe 9).

La N.983 ne reprend pas un trafic aussi important durant les heures de pointe des matinées que les heures de pointée fin d'après midi.

De manière générale, la densité de trafic la plus faible se situe entre 2 et 5 heures de matin.

A. Fréquentation des principales voiries en 2010

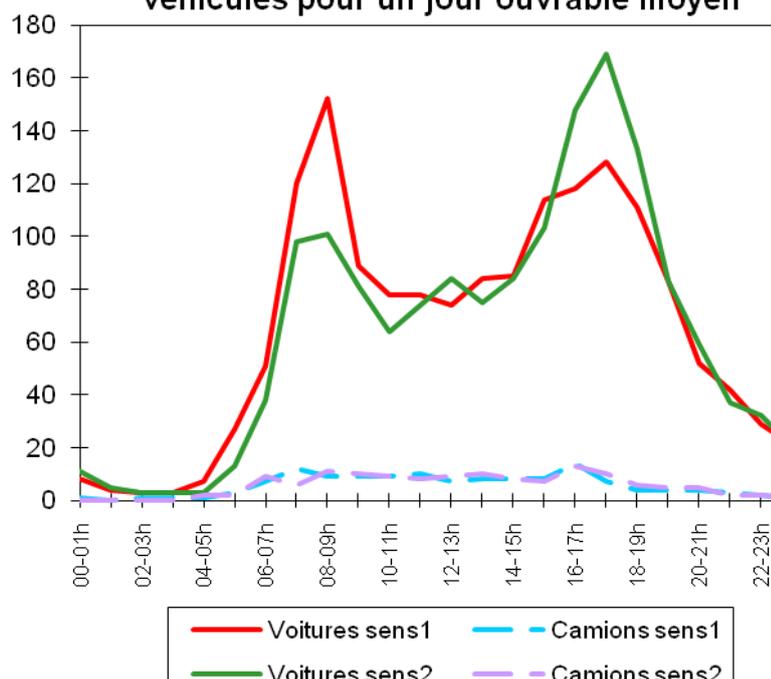
Fréquentation de la route régionale N698 (Ohey-Huy), juin 2010 :

| Sens Ohey-Huy | | | | Sens Huy-Ohey | | | |
|---|--------|-------|-----|---|--------|-------|-----|
| Trafic journalier moyen des jours ouvrables | | | | Trafic journalier moyen des jours ouvrables | | | |
| total 6h-22h | 1.431 | 128 | 31 | total 6h-22h | 1.459 | 123 | 29 |
| | 91,80% | 8,20% | 24% | | 92,20% | 7,80% | 24% |
| | 1.559 | | | | 1.582 | | |
| total 0h-24h | 1.521 | 135 | 35 | total 0h-24h | 1.561 | 133 | 32 |
| | 91,80% | 8,20% | 26% | | 92,10% | 7,90% | 24% |
| | 1.656 | | | | 1.694 | | |

Source : SPW, DGO1

- Direction de la Sécurité, des infrastructures routières

Répartition horaire des différents types de véhicules pour un jour ouvrable moyen



Source : SPW, DGO1

- Direction de la Sécurité, des infrastructures routières

Fréquentation des voiries communales en 2010

Une analyse de trafic a été réalisée en 2010 à sur deux voies du réseau communal par la zone de police des Arches :

- Rue Henry Chêne à Ohey : le trafic journalier moyen (par 24 heures) est de 384 véhicules, ce qui correspond à la desserte du quartier (période du 4 au 16 novembre 2010 soit 12 jours incluant 2 week-ends).
- Rue centrale à Haillot : le trafic journalier moyen (par 24 heures) est de 1155 véhicules (période 21 octobre ay 3 novembre 2010, soit 14 jours incluant deux week-ends). Cette densité de trafic est supérieure aux besoins pour la desserte du quartier et indique qu'il s'agit d'un axe utilisé à des fins de transit. La rue Centrale fait partie d'un axe routier (rue de Nalamont - rue de l'Eglise - rue des Ecoles) permettant notamment de relier la RN921 (rue de Ciney) à la RN698 (rue de Huy) en évitant la traversée du village d'Ohey.

10.4 Accidents et endroits dangereux

Le nombre annuel d'accidents avec lésions corporelles, entre 92 et 2000, varie de 13 à 22 avec une moyenne de 17 accidents par an sur le territoire de la commune d'Ohey. Il existe en moyenne un décédé par an sur les voiries de l'entité. On peut remarquer une nette régression des accidents depuis 1999, ce qui correspond à l'aménagement de la N.921 lors de la traversée d'Ohey (voir annexe 10).

Si nous faisons une répartition kilométrique du nombre d'accidents sur la période de référence (1992-2000) par le statut de voirie, nous constatons que les voiries régionales et provinciales génèrent environ 10 fois plus d'accident au kilomètre par an (0,48) que les voiries communales (0,05). Le même raisonnement peut être établi pour le nombre de décès.

C'est le long de la N.921 (Andenne - Ciney) que le nombre d'accidents est le plus élevé. La voirie N.698 (Ohey - Huy) est également génératrice d'un nombre relativement élevé d'accidents.

la majorité des accidents ont lieu durant les périodes estivale et printanière entraînant un plus grand nombre de blessés graves.

La majorité des accidents ont lieu en fin d'après-midi et en soirée. Les accidents de nuit sont plus fréquents le week-end que la semaine.

Nous avons répertorié avec l'aide de la police et des services communaux les endroits et tronçons considérés dangereux. Ces lieux et tronçons ont différentes raisons pour être qualifiés de « dangereux » : revêtement, visibilité, carrefours, virages, vitesse... Mais nous pouvons remarquer que ce sont surtout les carrefours (et principalement ceux qui reprennent des voiries de transit régional) qui sont des lieux d'insécurité les plus fréquents.

Une insécurité réside aussi dans la densité importante du trafic sur le réseau viaire communal de liaison intervillage. En effet, toutes les fonctions de l'espace-rue (espace de vie pas uniquement dédié à la circulation automobile) ne peuvent être rencontrées. Cette insécurité réside notamment dans le gabarit et la qualité des voiries.

Signalons que l'aménagement « sécurisé » de la N.921 semble poser des problèmes de sécurité « subjective et/ou objective » pour les cyclistes.

L'Institut National de Statistique et le M.E.T fournissent des statistiques pour les années 1992 à 2000. Celles-ci reprennent les accidents constatés par la police ou par la gendarmerie et ayant occasionné des lésions corporelles.

Pour la période 2008 à 2010, les données sont fournies par la zone de police des Arches. Elles reprennent également les accidents

constatés par la police ayant occasionné des lésions corporelles ainsi que ceux ayant occasionné uniquement des dégâts matériels. Dans le tableau ci-dessous, seuls les accidents avec dommages corporels sont intégrés (cf tableau de la répartition des accidents selon le type de voirie ci-après).

Evolution annuelle du nombre d'accidents et des types de lésions :

| Année de l'accident | Accidents | Décédés | Blessés graves | Blessés légers |
|---------------------|-----------|---------|----------------|----------------|
| 1992 | 19 | 1 | 11 | 22 |
| 1993 | 22 | 1 | 9 | 23 |
| 1994 | 22 | 4 | 16 | 24 |
| 1995 | 29 | 2 | 22 | 19 |
| 1996 | 13 | 0 | 2 | 19 |
| 1997 | 17 | 1 | 7 | 17 |
| 1998 | 17 | 1 | 5 | 19 |
| 1999 | 9 | 1 | 2 | 9 |
| 2000 | 8 | 0 | 2 | 10 |
| 2008 | 24 | 1 | 23 | |
| 2009 | 23 | 0 | 23 | |
| 2010 | 10 | 1 | 3 | 8 |

Sources : M.E.T., données 1992 - 2000 et Zone de Police des Arches, données 2008-2010

On constate en moyenne 17 accidents par an sur la période 1992-2000. On remarque une nette régression dans le nombre d'accidents entre 1995 et 2000, qui correspond à l'aménagement de la N.921 lors de la traversée d'Ohey.

Sur la période 2008-2010, on observe une augmentation du nombre d'accidents provoquant des dommages corporels, avec une nette diminution en 2010. Entre 2000 et 2010, la population de la commune a cru de plus de 10% - comme celle des communes voisines - les voiries de l'entité drainent donc plus de trafic, ce qui augmente le risque d'accidents. Récemment des aménagements de sécurisation des voiries et de réduction des vitesses de circulation autorisées ont permis de réduire le nombre d'accidents sur la voirie communale.

10.5 TEC

Cinq lignes de bus desservent la commune d'Ohey. Elles dépendent du T.E.C. Namur-Luxembourg :

- La ligne 15 S (Huy - Ohey) ;
- La ligne 13 (Andenne - Seilles - Ciney) ;
- La ligne 14 (Ohey - Courrière) ;
- La ligne 14 S (Andenne - Seilles - Haillet - Ohey) ;
- La ligne 63 (Gesves - Faulx - Mozet - Haltinne).

La desserte n'est pas répartie de manière géographique sur la commune. En effet, les villages de Libois, de Jallet et de Goesnes, correspondants au Sud-Est de la commune, ne sont pas desservi par une ligne de bus. Par contre Ohey est desservi par 5 lignes :

- Evelette (L14-L15S) ;
- Goesnes (aucune ligne) ;
- Haillet (L13-L14S-L15S) ;
- Jallet (aucune ligne) ;
- Libois (aucune ligne) ;
- Ohey (L13-L14-L14S-L15S-L63) ;
- Perwez (L13-L15S).

C'est Ohey-centre qui a la plus grande densité de bus.

66 arrêts sont présents sur le territoire d'Ohey. Les lignes de bus les desservent de la manière suivante :

| L13 | L14 | L14S | L15S | L63 |
|-----|-----|------|------|-----|
| 42 | 15 | 25 | 35 | 2 |

C'est donc la ligne L13 qui dessert le plus en terme de points d'arrêt l'entité de Ohey.

Andenne semble être la destination privilégiée pour les usagers communaux d'Ohey (annexe 11).

La fonction scolaire influence énormément les déplacements. En effet, les consommations des titres de transport sont corrélées aux périodes scolaires.

D'après les chiffres fournis par le T.E.C. Namur la consommation des titres de transport est en régression sur les lignes traversant la commune à l'exception de la ligne 63 en légère augmentation.

La ligne la plus usitée est la ligne 13 (Andenne - Seilles - Ciney). Néanmoins, au cours des deux dernières années nous pouvons constater une chute importante de la fréquentation. En raison du

manque d'informations, nous ne pouvons établir des conclusions relatives à la fréquentation journalière des bus.

Complémentairement aux services réguliers, il existe, au sein du TEC Namur-Luxembourg, un service spécialisé de transports scolaires exploitant des circuits ne relevant pas des lignes publiques. Ils s'adressent en priorité aux élèves de l'enseignement fondamental en zone rurale et aux élèves de l'enseignement spécial. Il existe des circuits scolaires passant sur le territoire communal : Il faut signaler que le tracé des bus scolaires est amené à varier suivant la demande des élèves, soit en cours d'année, soit, à plus forte raison d'une année à l'autre.

Remarquons que Ohey n'est pas desservi par le service 105. Le service 105 du TEC en collaboration avec la Croix Rouge offre aux personnes à mobilité réduite la possibilité de se déplacer dans des bus conçus à cet effet.

10.6 Transport ferroviaire

Aucune ligne ferroviaire n'est recensée sur le territoire communal néanmoins des correspondances avec les lignes du T.E.C. existent :

- Le bus 14 dessert la gare de Courrière (Ligne ferroviaire 162 Namur - Luxembourg)
- Le bus 13 dessert la gare de Ciney (Ligne ferroviaire 162 Namur - Luxembourg)
- Le bus 13 s dessert la gare de Seilles et Andenne (Ligne ferroviaire 125 Liège - Namur)
- Le bus 15 dessert Huy (Ligne ferroviaire 125 Liège - Namur)

10.7 Parkings publics et infrastructures circulatoires

Nous avons repéré les parkings existants. Le stationnement le long de la N.921 peut être une source de conflits entre les automobilistes qui les utilisent dans un but de transit et souhaitent se déplacer à grande vitesse, et les automobilistes désireux de trouver une place de parking, et donc se déplacent à une vitesse plus réduite. Il faut également remarquer que ces places de stationnement sont parfois situées du côté opposé du pôle d'attraction. Il en résulte donc la nécessité de traverser à pied cette voirie de transit.

Il n'existe pas de parking spécifique ni pour les cars ni pour les camions. Il en est de même pour les espaces prévus à l'accueil des « gens du voyage ».

Par infrastructures circulatoires, nous entendons les feux tricolores et les passages à niveau. La commune n'est dotée d'aucun

feu tricolore et d'aucun passage à niveau. Il existe un rond point au croisement de la N.921 et la N.983.

Au niveau des aménagements sécuritaire nous pouvons noter la traversée d'Ohey le long de la N.921 et certains aménagements communaux à savoir :

- Evelette (rue des sorbiers, rue du Baty) ;
- Haillet (route de Nalamont, rue Saint-Mort, Rue Hautes Golettes, rue Gouverneur Falise)

Signalons que l'aménagement de N.921 génère une nuisance acoustique importante au droit des carrefours protégés.

10.8 Agglomérations

Certains villages et hameaux ne sont pas du tout repris comme agglomération. En effet, Goesnes, La Bouchaille, Matagne, Reppe, Eve, Tahier et Bois Dame Aguisnes ne sont pas délimité par des panneaux F1/F3. Il en résulte donc que dans ces hameaux et villages la vitesse maximale autorisée est de 90 km/h. Cette vitesse peut engendrer un problème de sécurité objective et subjective.

Les villages d'Haillet et d'Ohey ne sont pas entièrement « ceinturés » par les panneaux F1/F3. La vitesse maximale autorisée au sein de ces villages est donc différente selon le « chemin d'accès ».

10.9 Promenades balisées

La commune d'Ohey possède un réseau de promenades pédestres de près de 68 kilomètres (en ne tenant pas compte de la redondance des tronçons communs entre promenades), dont une partie a été conçu dans les années 2000 dans le cadre du projet TARPAN en collaboration avec la Ville d'Andenne et la Commune de Gesves.

Le territoire communal est traversé de par un sentier de grande randonnée, à savoir le G.R. 575 (Tour du Condroz namurois). Il existe également des liaisons entre ce sentier de grande randonnée et le GR 576 (Tour du Condroz liégeois).

Deux publications des éditions Lanno spécialisées dans les guides de promenades proposent des circuits empruntant des chemins de l'entité d'Ohey (3,9 km). Signalons que ces deux promenades parcourent principalement le réseau viaire des communes voisines d'Ohey.

Des circuits de promenades équestres, pédestres et à vélo ont été élaborés par le groupe « chemins » du PCDN et par le syndicat d'initiative. L'Administration communale d'Ohey a accueilli une stagiaire de l'institut éco-conseil afin de réhabiliter les sentiers et chemins ciblés dans ces circuits de promenades. Un important travail de levée des obstacles a donc été entrepris depuis plusieurs mois tant du point de vue des aménagements à réaliser par le service des travaux de la commune (élagages, réaménagements, remises à niveau, renforcements de l'assise des chemins,...) que de celui de la réhabilitation de chemins « usurpés » ou « oubliés ».

Cf carte en annexe.

L'implication de la Commune d'Ohey au sein du GAL Pays des tiges et chavées dans le cadre du projet européen Leader renforce ces initiatives. Certains de ces circuits de promenades équestres identifiés seront balisés sur le terrain dès 2011, par le GAL. Des promenades pédestres, équestres et à vélo pourront par ailleurs être téléchargées sur GPS. Il est également prévu dans ce cadre d'éditer une série de supports promotionnels (flyer, cartes, ...) .

Cf cartes en annexe.

Des liaisons lentes avec les communes voisines méritent certainement d'être encore renforcées. Il existe ainsi encore trop peu de liaisons Nord-Sud, par exemple au niveau de l'importante chavée (dépression) entre le tige reprenant les villages Jallet - Ohey - Matagne - Filée et le tige reprenant La Bouchaille - Les Comognes - Goesnes.

10.10 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

Les principales ressources concernant la mobilité et le réseau de déplacements sont :

- Un réseau important de chemins communaux ;
- l'accessibilité routière aisée de la commune ;
- les circuits de promenade en cours de développement
- la desserte par les TEC avec les communes voisines.

Les problèmes sont liés essentiellement :

- au manque de valorisation des chemins communaux ;
- aux vitesses excessives sur l'ensemble des voiries ;
- à la marginalisation des itinéraires sécurisés pour les modes lents (piétons et cyclistes) ;
- à un important trafic de transit (N921 Andenne-Ciney)
- au manque de moyens financiers face à l'entretien d'un réseau de voiries communales plus important que les communes comparables ;
- une desserte inégale voire inexistante des TEC dans les villages, engendrant un réel problème de mobilité pour une bonne partie de la population dépendant d'une tierce personne : enfant, adolescent, personne âgée, personne sans emploi.

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

11. LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES **ET LES SERVICES PUBLICS**

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes
Rue Nysten, 46 4000 Liège
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

11.1 Electricité

La distribution d'électricité sur le territoire de la commune est assurée de manière quasi continue par l'AIEG depuis 2005.

Le réseau haute tension avoisine une longueur de 6.1 km. Ce réseau est aérien et ne suit pas les voiries.

Le réseau moyenne tension avoisine une longueur de 54,4 km. Ce réseau est principalement aérien (52,9 km) et suit majoritairement les voiries (37,2 km). Il dessert l'ensemble des lieux peuplés. Ce réseau a un impact paysager important au sein des villages.

Les cabines électriques ont été recensées et sont au nombre de 64.

Plusieurs projets d'éoliennes à l'Ouest et au centre du territoire communal sont actuellement à l'étude.

11.2 Gaz

Il n'existe pas de distribution de gaz naturel au sein de la commune d'Ohey. Néanmoins une conduite d'adduction « Distrigaz » traverse la commune à l'Est sur 6,6 kilomètres.

11.3 Captages, zones de prévention et réseau de distribution d'eau

En ce qui concerne les captages, se référer au chapitre « Inventaire géologique et hydrogéologique ».

L'approvisionnement en eau potable de la commune d'Ohey est assuré par la S.W.D.E.

Le réseau de distribution est complet et a une longueur de 80,8 km. Ce dernier se répartit en 80.2 km en voirie ou à proximité et 0.6 km hors voiries.

Remarquons que certains lieux ne bénéficient pas de cette distribution, c'est notamment le cas à Hodoumont.

Notons qu'il existe un château d'eau à Ohey et que Perwez (Bois de Loosz) et Evelette ont en leur sein un réservoir avec station de pompage.

D'après la S.W.D.E., il n'existe pas de problème majeur dans la distribution d'eau pour le territoire communal. Des sondages et des pompages d'essai sont néanmoins actuellement réalisés pour pallier à certains problèmes de captage et d'alimentation.

11.4 Bornes et services d'incendie

Les bornes repérées sont celles renseignées par la S.W.D.E. et sont au nombre de 339. L'état de fonctionnement ne peut être garanti. Nous pouvons remarquer que toutes les zones urbanisées, à quelques rares exceptions (Hodoumont, Pont de Jallet ,...), disposent de bornes d'incendie proches.

11.5 Egouts et rejets

En 1998, le P.C.G.E. établi par INASEP a été approuvé par les autorités communales.

Dans le cadre du P.C.G.E, 4 stations d'épuration étaient prévues pour assainir les eaux usées de la commune.

Le réseau d'égout actuel est composé de près de 34,2 kilomètres de canalisations, toutes sections confondues ; 19,5 kilomètres devront encore être posés dans le futur.

Selon le PCGE, la longueur des collecteurs d'égout est nulle, tandis 12.8 kilomètres de collecteurs étaient en projet.

On peut également recenser :

- 60 zones d'épuration individuelle ;
- 33 déversoirs d'orage en projet ;
- 1 station d'épuration existante et 4 en projet ;
- 7 stations de pompage futures ;
- 58 rejets d'égouts existants et 1 en projet.

Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique

Dans le cadre des révisions des P.C.G.E., par sous-bassins hydrographiques, 2 P.A.S.H. (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) incluant des propositions et corrections devant s'inscrire dans le cadre du Règlement Général d'Assainissement (R.G.A) ont été établis pour la commune d'Ohey. Il s'agit du P.A.S.H « Meuse Aval » (M.B 17/5/2006) et du P.A.S.H « Meuse Amont » (M.B 15/9/2006).

La répartition de la population en 2007 selon le type de régime d'assainissement est le suivant (source SPW) :

- 65% en assainissement collectif ≥ 2000 EH (EH = équivalent habitant);
- 7% en assainissement collectif < 2000 EH;
- 28% en assainissement autonome.

La répartition territoriale selon le régime est le suivant :

- régime d'assainissement collectif ≥ 2000 EH:
- Ohey (exceptions de la rue du Château et de la partie

septentrionale de la rue de Ciney en régime autonome),

- Matagne,
 - Haillot,
 - Perwez (exception de la rue Saint-Pierre et de l'extrémité Sud-Est régime autonome),
 - Extrémité Sud-Est de Bois Dame Aguisse
- régime d'assainissement collectif <2000 EH:
- Centre du village d'Evelette
- régime d'assainissement autonome :
- outre les bordures du village d'Evellette et les informations reprises ci-dessus, les autres villages et hameaux de la commune sont repris sous le régime d'assainissement autonome (Jallet, Goesnes, La Bouchaille,...)

Le taux d'égouttage des eaux usées (2007) (longueur d'égouts existants par rapport à la longueur d'égouts prévus) est de 78% (sur les 34,44 km prévus).

Le taux de collecte des eaux usées en 2008 (longueur des collecteurs existants par rapport à la longueur des collecteurs prévus) est de 71% (sur les 12,19 km prévus).

Les zones reprises sous le régime d'assainissement collectif ≥ 2000 EH sur le territoire communal dépendent de la station d'épuration existante de Haillot (92097/01) (capacité de 2000 EH).

Les zones reprises sous le régime d'assainissement collectif < 2000 EH sur le territoire communal dépendra de la future station d'épuration d'Evellette (92097/02) (capacité de 350 EH).

L'actuelle programmation stratégique arrêtée par le Gouvernement wallon sur proposition de la SPGE ne prévoit pas encore la réalisation de la station d'épuration d'Evelette. La priorité a en effet été mise sur les agglomérations de plus de 2.000 EH en raison des impératifs de la directive européenne et des pressions exercées par la Commission sur la Belgique.

De nombreux projets d'égouttage sont aujourd'hui soit réalisés, en voie de l'être ou à l'étude pour parvenir progressivement à compléter le réseau, en fonction des possibilités de financement offertes par la Région wallonne au travers des travaux subsidiés et par la SPGE dans le cadre de l'égouttage prioritaire.

Suite au contentieux européen des agglomérations de 2 à 10.000 EH, la réalisation de 470 km de nouveaux égouts permettant d'atteindre un taux de collecte de 98% ont été identifiés sur le territoire wallon.

En guise de premier objectif, la SPGE sera particulièrement attentive à atteindre un minimum de 95% de taux de collecte pour chaque agglomération de plus de 2.000 EH. Pour ce faire sur la commune d'Ohey la SPGE identifie les longueurs de nouveaux égouts à poser de la manière suivantes :

- 3,8 km d'égouttage prioritaire (max) ;
- 2,2 km d'égouttage prioritaire (min) ;

4,9 km d'égouttage inexistant.

11.6 Téléphone

Il existe trois antennes G.S.M. dans la commune :

- Bois de Perwez (Mobistar)
- Sur le site d'Interagri route de Ciney à Ohey (Proximus)
- Petit bois au Tige à Ohey (Base)

Nous pouvons également signaler la présence d'une antenne relais de télécommunications pour la police sur le site de Gros Ohey.

11.7 Déchets

La Commune d'Ohey est une commune essentiellement rurale caractérisée par la dominance des fonctions agricole et d'habitat, avec toutefois la présence d'un tissu économique réel qui connaît en outre un relatif développement.

La production des déchets à Ohey est donc une production essentiellement ménagère, les agriculteurs assurant un recyclage très important de leurs sous-produits (fumiers, lisiers, résidus organiques des cultures,...).

Les principaux chiffres de cette production de déchets sont en 2006 les suivants :

- Une production de 429,61 tonnes de déchets ménagers résiduels pour une population de 4.283 habitants soit 100,31 kg par habitant, ce qui représente la plus faible production de l'Arrondissement de Namur ;
- Une production de déchets encombrants de 127,87 tonnes soit une production de 29,86 kg par habitant se situant légèrement au-dessus de la moyenne de l'arrondissement (27,10kg).
- Une collecte sélective des déchets d'emballages PMC se situant au niveau de la performance de la Province de Namur, qui est l'une des plus élevée de la Wallonie.

La Commune d'Ohey ne dispose pas d'installations de gestion des déchets sur son territoire. Elle est affiliée à l'intercommunale BEPN pour la collecte et la gestion de ses déchets ménagers et les acteurs économiques passent soit par le BEPN soit par un acteur privé pour la collecte et la gestion de leurs déchets. La Commune mène une politique de prévention des déchets via la sensibilisation.

La commune pratique depuis de nombreuses années une tarification des services de déchets tendant au « prix-vérité » avec

un budget avoisinant les 150.000€ par an et des recettes se rapprochant progressivement des dépenses.

| ANNEES | DEPENSES | RECETTES | CHARGE NETTE |
|--------|-----------|-----------|--------------|
| 1992 | 60973,58 | 62992,22 | 2018,64 |
| 1993 | 95165,06 | 124779,69 | 29614,63 |
| 1994 | 120850,37 | 123918,26 | 3067,89 |
| 1995 | 121620,68 | 126145,58 | 4524,9 |
| 1996 | 121521,87 | 127160,7 | 5638,83 |
| 1997 | 118355,45 | 128242,76 | 9887,31 |
| 1998 | 155969,5 | 128299,77 | -27669,73 |
| 1999 | 126406,34 | 118208,03 | -8198,31 |
| 2000 | 130697,65 | 104329,83 | -26367,82 |
| 2001 | 162183,32 | 145102,81 | -17080,51 |
| 2002 | 125731,43 | 154388,19 | 28656,76 |
| 2003 | 136924,07 | 145359,01 | 8434,93 |
| 2004 | 107673,55 | 168879,87 | 61206,32 |
| 2005 | 132537,47 | 165463,46 | 32925,99 |
| 2006 | 153401,57 | 161608,06 | 8206,49 |

Pour 2009/2010, les données sont de 211.004,66€ en recettes, 184.057,26 en dépenses, soit un solde positif de 26.947,40€.

La collecte des déchets ménagers est assurée à sur le territoire de la Commune via un système de conteneurs à puce électronique pour les déchets résiduels complété d'un système de collecte sélective des déchets recyclables et encombrants. Ce système se décline comme suit :

- Collecte hebdomadaire des déchets résiduels via les conteneurs à puce avec pesée embarquée, tarification à la levée (1,50€ avec un minimum de 12 levées, 0,18€ le kilo de déchets résiduels enlevé et un forfait de 25€ par ménage et par an)
- En 2011, les données sont de 1,69€ avec un minimum de 9 levées par semestre, 0,25€le kilo. Le forfait est calculé en fonction des vidanges et du poids obligatoire défini par semestre en fonction du profil des ménages (isolé 30€, 2 personnes 37€, 3 personnes 45€).
- Collecte mensuelle des papiers et cartons
- Collecte bi-mensuelle des déchets d'emballages via le sac bleu et le système « Fost Plus »
- Collecte trimestrielle des déchets encombrants.

Par ailleurs, la Commune réalise chaque année une collecte des bâches agricoles subsidiée par la Région wallonne.

Un parc à conteneurs a vu le jour en 2009 au lieu-dit « Henri-Chêne » derrière la SCAM. Il est géré par le B.E.P.(Bureau Économique de la Province de Namur) et fait l'objet d'un projet pilote concernant le contrôle de l'accès au parc par la lecture des cartes d'identité.

Notons qu'actuellement, il existe un accord de la commune d'Ohey avec INTRADEL (Association intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois) pour l'utilisation des parcs à conteneurs existants sur les communes de Huy et Marchin. Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation des parcs à conteneurs, les habitants d'Ohey peuvent se rendre dans les autres parcs exploités par le BEPN, notamment à Hamois, Andenne et Assesse.

Les déchets ménagers résiduels représentent aujourd'hui moins de 40% de la poubelle totale des ménages oheytois et sont actuellement traités au Centre d'Enfouissement technique de Mont-Saint-Guibert, comme c'est le cas pour toutes les communes de l'arrondissement. Dès la mi-2009, en principe, ces déchets seront dirigés vers l'Unité de Valorisation énergétique d'INTRADEL à Herstal.

La Commune d'Ohey a clairement indiqué vouloir s'inscrire dans le projet de collecte sélective des déchets organiques envisagé et programmé par le BEPN pour l'année 2009. Cette collecte sélective permettra d'accroître encore la valorisation « matière » des déchets et de diminuer d'autant le recours à l'incinération.

En matière de propreté publique, la Commune a mis en place une lutte systématique des dépôts sauvages via l'instauration de redevances et dispose d'une équipe de deux ouvriers communaux pour assurer la collecte des déchets sauvages.

En 2010, le Conseil a adopté une redevance sur l'enlèvement des déchets organiques issus de l'activité de producteurs de déchets au moyen de conteneurs (180 € pour les conteneurs de 140 litres et 280 € pour ceux de 240 litres).

11.8 Enseignement

L'enseignement fondamental communal est organisé en deux entités Ohey 1 et Ohey 2.

Ohey 1 comprend les écoles situées dans les villages de Haillot et de Perwez.

Ohey 2 comprend les écoles situées dans les villages de Ohey et d'Evelette.

Il n'y a ni école libre subventionnée, ni école de la Communauté française, ni école secondaire sur le territoire communal.

Ecoles communales :

- Ecole communale de Haillot : 4 classes primaires et 2,5 classes maternelles
- Ecole communale de Perwez : 3 classes primaires et 2 classes maternelles

- Ecole communale d'Ohey : 6 classes primaires et 4 classes maternelles
- Ecole communale d'Evelette : 2 classes primaires et 2 classes maternelles

Tableau : Population scolaire dans le réseau communal primaire et maternel (source : commune)

| | | 1999-2000 | 2000-2001 | 2001-2002 | 2002-2003 | 2005-2006 |
|----------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Haillot | Maternelle | 41 | 46 | 48 | 42 | 34 |
| | Primaire | 108 | 103 | 91 | 73 | 52 |
| Perwez | Maternelle | 0 | 22 | 38 | 35 | 29 |
| | Primaire | 47 | 50 | 51 | 54 | 56 |
| Ohey | Maternelle | 84 | 75 | 97 | 86 | 75 |
| | Primaire | 130 | 125 | 111 | 107 | 132 |
| Evelette | Maternelle | 33 | 30 | 33 | 28 | 35 |
| | Primaire | 47 | 43 | 35 | 35 | 45 |
| Total | | 490 | 494 | 504 | 460 | 460 |

Le nombre d'enfants fréquentant les écoles communales est en légère régression (stabilisation depuis 2003). Elle est davantage marquée à l'école d'Haillot.

Les dernières données disponibles en 2011 sont les suivantes et indiquent une augmentation du nombre d'élèves pour ces dernières années :

| | | 2010-2011 |
|----------|------------|-----------|
| Haillot | Maternelle | 46 |
| | Primaire | 65 |
| Perwez | Maternelle | 48 |
| | Primaire | 73 |
| Ohey | Maternelle | 83 |
| | Primaire | 134 |
| Evelette | Maternelle | 40 |
| | Primaire | 41 |
| Total | | 530 |

11.9 Poste

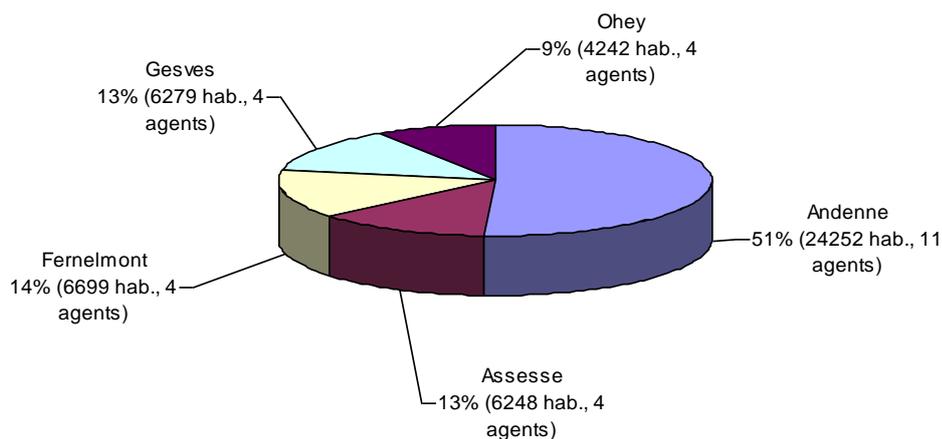
La commune d'Ohey dispose de longue date d'un bureau de poste situé au centre d'Ohey, Chaussée de Ciney.

Les restructurations récentes à la Poste ont conduit à recentrer une partie de services de distribution sur le bureau de Gesves.

Néanmoins, le bureau d'Ohey est maintenu comme guichet avec un horaire partiel permettant aux habitants de disposer d'un service de proximité.

11.10 Police

Le corps de police locale des Arches (Andenne, Assesse, Fernelmont, Gesves, Ohey) a été constitué en 2002 et compte actuellement 27 agents de quartier pour 47 720 habitants (chiffres INS au 1^{er} juillet 2005), la norme d'un agent pour 4 000 habitants est donc bien respectée (pour la zone, 1 agent de quartier pour 1 767 habitants).



Le poste d'Ohey se compose de quatre membres. En 2006, le poste a effectué régulièrement :

- les surveillances des écoles, des quartiers ;
- les démarches auprès de la population (contact avec une victime, apostilles courantes, enquêtes de moralité, enquêtes de résidence) ;
- les interventions à caractère limité ;
- La surveillance des festivités locales, des épreuves sportives et commémorations.

Les agents de proximité participent également à la répression de dépôts sauvages, à la gestion de conflits, ...

Ils assurent une permanence tous les jours en matinée sauf le dimanche.

11.11 Culte

Les paroisses de Haillot, Ohey, Perwez, Jallet, Goesnes, Evelette et Sorée sont administrées par M. L'Abbé Jeanjean. La commune est également affiliée à l'église protestante d'Andenne.

Les paroisses sont gérées par 5 fabriques d'églises : Ohey, Evelette, Haillot, Perwez et Filée.

Le budget annuel de gestion est de 68 000 à 80 000 €.

11.12 Service incendie

La commune d'Ohey est aujourd'hui inscrite dans le service d'incendie basé à Andenne, service qui lui apporte un service de qualité à des coûts maîtrisés. Elle est attentive à la réforme envisagée au niveau fédéral pour préserver son acquis.

11.13 Télédistribution

Ohey est desservit par l'Intercommunale INATEL et dispose de tous les services habituellement offerts aux habitants en Wallonie. Il est à noter que la fusion des Intercommunales est en cours (société unique en Wallonie).

11.14 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

Les ressources en terme d'infrastructures et de services publics sont liées :

- à la présence de nombreuses sources et points de captage ;
- à la présence de bornes d'incendie présentes dans la majorité des zones urbanisées ;
- au développement du réseau d'égouttage dans les zones densément peuplées

Les principales carences sont les suivantes :

- le réseau d'égout est encore à densifier ;
- les rejets d'eaux sont encore insuffisamment épurés dans certaines zones comme Evelette;
- il n'y a encore qu'une seule station d'épuration (assainissement des eaux usées) sur les deux prévues;
- il n'y a pas de distribution de gaz pour la commune malgré le passage d'une conduite d'adduction sur le territoire communal.

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

12. LES INFRASTRUCTURES ET **ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES** **ET DE LOISIRS**

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes

Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

12.1 Culture et loisirs

12.1.1 Culture

La commune d'Ohey n'a pas de Centre Culturel sur son territoire mais organise différentes activités culturelles (concert, pièce de théâtre) notamment grâce au Centre Culturel d'Andenne: **deux décentralisations du Centre Culturel d'Andenne** sont organisées chaque année dans la commune (souvent salle des Fanfares) dans le cadre de la programmation annuelle du CCA.

Le **bibliobus** de la Province de Namur est présent toutes les 3 semaines (samedis)

- place communale d'Ohey de 10h30 à 12h00
- maison des jeunes d'Evellette de 13h10 à 13h55

Le **BDBus** de la Province de Namur est présent chaque 4^{ème} mercredi du mois place communale d'Ohey de 15h10 à 16h00.

L'Administration Communale est partenaire d'événements de groupements oheytois comme:

- **Fête des courges** (septembre)
- **Festival de la parole** de l'asbl Sauf Erreur et Omission
- différentes **activités des groupements de jeunes** de l'entité (dont la Maison des jeunes d'Evelette)

L'Administration Communale organise également différents évènements culturels et de loisirs:

- **Bal musette** pour la fête nationale
- **Journée du Développement Durable** : initiative du Service Développement Durable et Culturel Communal.
- **Mobi presse** (octobre): initiative du Service Développement Durable Communal.
- Des **actions écologiques dans les écoles** (Saint Nicolas écologique, rentrée scolaire écologique, animations...) : initiative du Service Développement Durable Communal.
- **Fête de la propreté** : initiative du Service Développement Durable Communal.
- **Fête du sport**
- **Activités pour les aînés**: journée récréative, divers ateliers, exécution...

Une journée "portes ouvertes" est organisée en partenariat avec l'**ONE**.

Le **Syndicat D'initiative** d'Ohey organise également diverses activités notamment les journées du patrimoine;

12.1.2 Loisirs - Nature

La commune a aménagé de nombreux espaces de loisirs et de détente parfois en collaboration avec des comités locaux tels que :

- l'espace barbecue avec jeux au Bois de Haillot et à la Grande Fontaine à Goesnes ;

- les 8 plaines de jeux localisées à Ohey (3), Haillet (1), Perwez (1), Goesnes (1) et Evelette (2).

Ces aires de jeux ne sont plus conformes aux normes de sécurité et doivent faire l'objet de remplacements à phaser dans le temps et ce dès 2011.

Plusieurs espaces verts publics sont proposés :

- « Ladrée » : 3ha de bois avec étangs à Reppe-Ohey ;
- le parc « Rosoux » : lieu de détente derrière la Maison Rosoux à Ohey ;
- l'espace vert à Libois (projet) : la commune a un projet d'aménagement de la prairie située en face de la Chapelle Libois (dossier en cours) ;
- le bois de Haillet (65 ha) entièrement ouvert au public.

Les circuits de promenade développés sont :

- les sentiers touristiques du Syndicat d'initiative : une carte reprend 8 circuits pédestres ;
- le projet TARPAN
- Les boucles pédestres, équestres et à vélo du GAL.

12.2 Sports

La commune d'Ohey offre une infrastructure sportive très complète :

- le centre sportif communal multisports à Ohey comprenant une salle omnisports, une petite salle sportive, une galerie pour le public, des vestiaires, des sanitaires, des rangements et une cafétéria.
Cet équipement est utilisé pour les sports suivants : aérobic, badminton, basket, karaté, gymnastique, judo, mini-foot, tae-kwondo, volley ;
- la salle de gymnastique des écoles de Haillet et de Perwez ;
- la salle de tennis de table à Evelette (M.J) ;
- le terrain de football d'Evelette ;
- le terrain de football de Jallet ;
- les 2 terrains de football d'Ohey ;
- les 5 terrains de tennis à Ohey ;
- les 6 terrains de tennis dont 2 couverts à Haillet (Club privé) ;
- l'aire multisports à Haillet.

La commune d'Ohey compte une vingtaine de clubs sportifs soit près de 900 membres.

Différents évènements sportifs sont organisés au niveau de la commune :

- Journée ADEPS (trophée commune sportive) ;

- Marche ADEPS organisée par la Fanfare d'Ohey le 1er dimanche de juin ;
- L'Eté jeunes subsidié par l'ADEPS dans le cadre des plaines de vacances ;
- Tournois de tennis en avril, en août et en septembre ;
- Tournois de football à Evelette (Pentecôte) à Ohey et à Jallet ;
- Tournoi de tennis de table à Evelette ;
- Rallye "sprint" le jeudi de l'Ascension ;
- Sorties dominicales du club Cyclo d'Ohey ;
- Divers tournois sportifs au Centre Sportif Oheytois.

A l'initiative de l'Administration communale, et durant les grandes vacances des plaines de vacances et des stages de psychomotricité sont proposés aux enfants de 3 à 14 ans.

12.3 Associations et groupements

La commune d'Ohey regroupe différents comités, associations, groupements (voir liste ci-après).

ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION GENERALE

- Syndicat d'initiative et de tourisme d'Ohey
- Asbl Qualité village Goesnes
- Asbl Qualité village de Filée

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

- FNAPG Haillet - Perwez - Jallet - Goesnes
- FNAPG Ohey - Evelette
- Ligue du souvenir de Jallet - Goesnes

ASSOCIATIONS DES 3X20

- Jallet - Goesnes - Perwez - Evelette (comités en formation)
- Haillet
- Ohey

CLUB DES JEUNES

- Ohey - « La Gayolle »
- Haillet - « La Maternelle »
- Evelette - Maison des Jeunes d'Evelette

- Jallet - Goesnes - Perwez - Local à Filée

FEDERATION SCOUTS CATHOLIQUES (55EME UNITE ST-EXUPERY)

4 sections :

- Baladins - Baladines 6 à 8 ans
- Louveteaux - Louvettes 8 à 12 ans
- Scouts - Eclaireurs 12 à 15 ans
- Poste - Pionniers 16 à 18 ans

CLUB DE WHIST OHEY

FOLKLORE

- « Les gais moissonneurs oheytois »

ASSOCIATIONS FEMININES

- A.C.R.F. Ohey
- A.C.R.F. Jallet - Goesnes - Perwez

ASSOCIATIONS FESTIVES

- Comité Saint-Christophe
- Comité de la fête de Matagne
- Comité des fêtes de Perwez

GESTION DE SALLES PAROISSIALES

- Salle « Les Houlottes » de Filée
- Salle Isbanette à Evelette
- Foyer rural Ohey

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

- CEPH (ASBL) L'association Culture Environnement Patrimoine et Handicap

ECOLES

- Associations des parents de l'école communale d'Ohey

12.4 Equipements socio-collectifs

Plusieurs salles des fêtes permettent d'organiser des festivités :

- la salle des Fanfares à Ohey ;
- la salle "Foyer Rural" à Ohey ;
- la salle "L'Isbanette" à Evelette ;
- la salle "Le Cluny" à Perwez ;
- la salle « Les houlottes » à Jallet.

Certaines manifestations sont organisées dans d'autres locaux tels que :

- Le centre Sportif Oheytois ;
- « L'O-Zone » rue de Ciney à Ohey ;
- « Chez Louise » Place Communale à Haillet ;
- La salle paroissiale à Perwez ;

La commune dispose de quatre lieux d'accueil et d'activités pour les jeunes dispersés sur tout son territoire.

Le local du club des jeunes de Jallet -Goesnes- Perwez, le local du club des jeunes « la Maternelle » à Haillet, le local des scouts à Haillet et le bâtiment de la MJ Evelette à Evelette

Le bâtiment de la maison des jeunes d'Evelette abrite actuellement les activités suivantes : atelier guitare, atelier batterie, ateliers théâtre, ateliers danse, ateliers cirque, des concerts, un club de tennis de table, des représentations théâtrales, le carnaval des enfants, un festival rock, les activités festives de l'école d'Evelette, les activités festives du comité des fêtes du village d'Evelette,...

La MJ Evelette est reconnue et subventionné par le FWB et par la commune d'Ohey. Elle est un partenaire privilégié pour le centre culturel d'Andenne et le centre culturel régional de Namur.

12.5 Canaux d'information

Les principaux canaux d'informations communales sont les suivants :

- **L'Inf'Ohey** (Bulletin d'Informations Communales) est un bulletin d'informations très complet de +/- 40 pages, en couleur, retraçant tous les événements dans la vie de la commune, tant communaux que culturels, sportifs et composé de services et de renseignements utiles. Une page est consacrée au calendrier des manifestations de l'année. Ce bulletin paraît 3 fois par an ;
- **L'Inf'Ohey flash** paraît quant à lui environ 5 à 7 fois par an pour les nouvelles de dernières minutes, les événements et les informations brèves et très concrètes.

- Un "**livret d'accueil**" est remis à toute personne se domiciliant dans la commune et qui comporte la liste des commerces, entrepreneurs, professions libérales, associations, clubs, ainsi que divers renseignements utiles ;
- **Parutions dans le journal "ANDENNE POTINS"** : tous les 15 jours des informations concernant la Commune d'Ohey ;
- le **site internet officiel** de la commune d'Ohey <http://www.ohey.be/> mis à jour régulièrement et en cours de modernisation (**e-communes**).

Ces bulletins peuvent être édités grâce aux publicités qui y sont insérées

12.6 Synthèse des principaux problèmes et des ressources spécifiques

Les ressources spécifiques en terme d'activités culturelles, sportives et de loisirs sont liées à :

- la présence d'une multitude d'activités diversifiées générées par le folklore, les associations, etc ;
- la présence de nombreuses infrastructures sportives pour tous les villages de l'entité et d'un centre sportif important à Ohey ;

Quelques carences sont observées en raison notamment :

- d'une mise en valeur insuffisante des différents sites touristiques et culturels potentiels (sites naturels, patrimoines, points de vue, ...) ;
- d'un manque d'adéquation par rapport aux différents publics potentiels (cyclistes, cavaliers, personnes à mobilité réduite, ...).

Voir tableau AFOM en annexe

COMMUNE D'OHEY
Arrondissement de Namur
Province de Namur

13. LA GESTION COMMUNALE

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes

Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés scprl 2012

13.1 Institutions communales

A. Collège Communal

| | | |
|--------------------|--------------------------|---|
| Daniel de LAVELEYE | bourgmestre | Etat civil, mobilité et sécurité, mouvements patriotiques, police, relations avec les mouvements associatifs, sports, loisirs & culture, jeunesse, enseignement, patrimoine, économie, emploi et PME, infrastructures, responsable du centre sportif communal |
| | | Travaux, travaux subsidiés, cours d'eau, agriculture, cimetières, éclairage public, égouttage, électricité, belgacom, INASEP |
| Didier HELLIN | 1 ^{er} échevin | développement durable, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, cadre de vie, finances, énergie, cultes, PCDN, PCDR, bois, information, tourisme, déchets |
| Noémie PIERSON | 2 ^{ème} échevin | Personnel, aînés, famille, enfance et petite enfance, ONE, politique sociale, logement, ALE, titres-services |
| Alexandre DEPAYE | 3 ^{ème} échevin | Enseignement, accueil extra-scolaire, repas scolaire |
| Dany DUBOIS | 4 ^{ème} échevin | Président du CPAS |

B. Conseil Communal

| | |
|----------------------|--------------------------|
| Daniel de LAVELEYE | Bourgmestre |
| Didier HELLIN | 1 ^{er} échevin |
| Noémie PIERSON | 2 ^{ème} échevin |
| Alexandre DEPAYE | 3 ^{ème} échevin |
| Dany DUBOIS | 4 ^{ème} échevin |
| Marc BERNARD | Conseiller |
| Laurent MESSERE | Conseiller |
| Marcel DEGLIM | Conseiller |
| Laura FONDER | Conseiller |
| Rosette KALLEN-LOROY | Conseiller |
| Benoît MOYERSOEN | Conseiller |
| Johan DE CAUSMAECKER | Conseiller |
| Pascal HANSOTTE | Conseiller |
| Benoît MARCHAND | Conseiller |
| Bénédicte SERVAIS | Conseiller |

13.2 Administration communale

Organigramme des services communaux : en annexe 15

Secrétaire communal : Monsieur Michel MATHIEU

Vu l'absence de longue durée du titulaire, la Commune dispose d'un secrétaire communal faisant fonction en la personne de Monsieur François Migeotte et ce depuis juillet 2010

Services (organigramme en annexe)

| Services administratifs | Personne de contact |
|---|--|
| Services généraux | |
| Population - Etat civil | Yvette Wanson Marie-Christine Ronveaux |
| Comptabilité - Assurances - | Catherine Henin |
| Travaux - Marchés publics | Lisiane Lemaître Sandra Mestach |
| Logement - Culture | Delphine Goetyncck |
| Tourisme - Communication - Informatique | François Jacob |
| Affaires sociales | Françoise Ropson |
| Sport | Joël Ducat |
| Enseignement | Marie-Claire Beguin |
| Accueil Temps Libre (ATL) | Anne Collignon |
| Service du personnel | Lisiane Lemaître |
| Secrétariat général | Karin Renotte Nathalie Grégoire Marilyn Lambotte |
| Développement durable | |
| Urbanisme | Caroline Setruk, chef de service Anne-Marie Marechal |
| Environnement | Marie Coumans Marc Crucifix Tiffanie Frenkel Marie-Laurence Jacquerye Marc Crucifix |
| Energie | Marcel Haulot |
| Services des travaux | Pascal Polet chef de service Marc Deschamp, administratif |
| | Beghuin Pol, Jean-François Closquet, Gérard Collard, Patrick Gauthier, Alain Hella, Pascal Lambotte, Philippe Lambotte, Marc Noël, Jean Ronveaux, Jean-Luc Thonet, Van. Maurice, Weber Cédric, Weber Tony, Paulus et Bodart. |

La Commune d'Ohey s'est vue décerner le label « Communes à bras ouverts » en 2004 pour la qualité de ses services administratifs. De même, la commune d'Ohey se classe parmi les meilleures du pays et 2^{ème} sur 38 pour la province de Namur en ce qui concerne l'avis des ménages sur la qualité de l'offre des services administratifs.

13.3 Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)

| | |
|--------------------|--|
| Président | Marcel DEGLIM |
| Membres effectifs | Olivier GONNE, Patricia DENIS, Freddy LIXON, Charles DE QUIRINI, Emmanuel HANOUL, Jean DEMEURE, Emmanuel DELHEZ, Marc TONGLET, Michel DUSSART, Gisèle WILMET, Yannic LECOMTE, Florence GODET |
| Membres suppléants | Georges LITT, Pierre HALLEUX André MUNTEN, Vincent LEEMANS, Jean-Pol SOMVILLE, Jean-Pol COLLARD, Pascal NIVAILLE, Bruno TONGLET, Frédéric MESTACH, Daniel NICOLAS, LIBOIS Paulette et VIS Stéphane |

Source : Commune

13.4 Budget communal

La Commune a été en 2007 confrontée à une situation financière délicate caractérisée par un déficit budgétaire et un endettement trop importants.

Le Collège communal a donc été conduit à examiner en profondeur les dépenses et recettes de la Commune et à rechercher une stratégie à moyen terme visant à rétablir une situation et une gestion financière saine pour notre commune.

Ceci pour revenir à l'équilibre budgétaire de manière durable et retrouver des marges de manœuvre qui permettront d'investir rapidement dans des politiques essentielles pour la population comme la politique des aînés, la politique de la petite enfance, la jeunesse, l'entretien de notre patrimoine communal et de nos routes, le développement rural et la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

Le développement rural au travers du PCDR et du soutien de la Région wallonne représente donc pour la Commune d'Ohey un outil essentiel devant participer à son développement durable.

Le budget ordinaire 2007 se présente comme suit :

| | 2006 modifié. | 2007 | 2007 modifié |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 5.111.082,20 € | 3.583.508,08 € | 3.768.344,22 € |
| Recettes | 5.222.133,83 € | 3.641.628,42 € | 4.054.040,22 € |
| Solde exercice propre | -49.993,61 € | - 20.506,75 € | -82.469,90€ |
| Résultat budgétaire de l'exercice | 111.051,63 € | 58.120,34 € | 285.695,60€ |

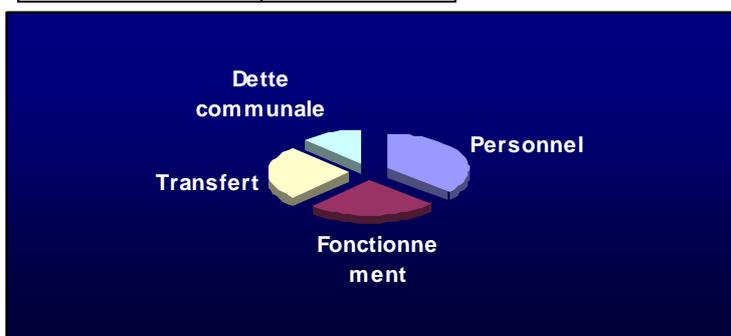
Pour la bonne compréhension des chiffres présentés, il convient de souligner que certaines dépenses antérieurement contenues dans le budget communal ont été retirées en vertu d'une circulaire budgétaire : il s'agit des charges liées au paiement des enseignants dès lors qu'une directive nous impose de ne plus reprendre ces dépenses subsidiées par la Communauté française dans notre budget.

Ceci explique que le budget 2007 se chiffre à un peu plus de 3.583.000€ alors qu'il était de près de 5.112.000€ en 2006. Une telle évolution devra être prise en compte pour comparer ce qui est comparable dans les profils financiers à venir.

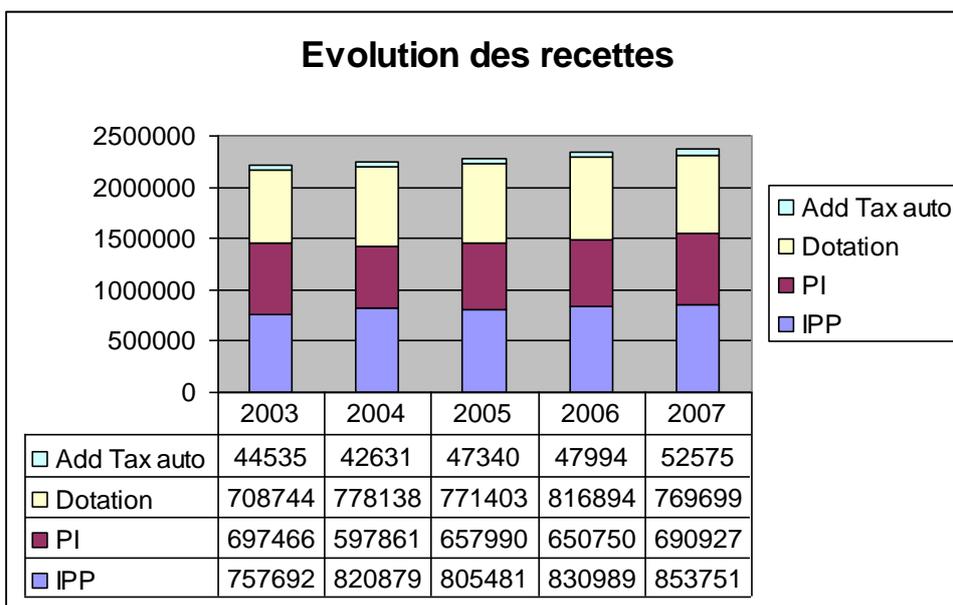
Le résultat budgétaire positif de 285.695,60€ constitue une réserve financière pour les années à venir. La politique budgétaire mise en place doit permettre, comme indiqué plus haut de retrouver les marges de manœuvres nécessaires pour mener une politique de développement rural harmonieux et l'appui de la Région sera dans ce cadre essentiel.

De manière plus détaillée, voici la structure du Budget communal (2006) :

| A/ Récapit | en % |
|----------------------------|-------|
| Sans trait.pers.enseignant | |
| Personnel | 36,43 |
| Fonctionnement | 26,06 |
| Transfert | 25,39 |
| Dette communale | 12,12 |



| CHARGE NETTE | | | |
|---------------------|--------------|------------|------------|
| | Charge nette | Dépenses | Ch.nette % |
| Voirie/égoutt | 760642,77 | 794318,71 | 21,12 |
| Administrat. | 737472,93 | 810239,93 | 20,47 |
| Enseignem. | 304497,61 | 563654,62 | 8,43 |
| Police | 246953,29 | 251979,45 | 6,84 |
| CPAS/crèche | 411474,22 | 411594,22 | 11,4 |
| Immondices | -4581,07 | 162025,62 | 0 |
| Loisirs/culture | 156250,7 | 198186,44 | 4,32 |
| Culte | 75474,67 | 75474,67 | 2,14 |
| Incendie | 64235,71 | 64235,71 | 1,78 |
| Cimetière | 37797,93 | 44176,93 | 1 |
| Divers | 812944,89 | 94508,19 | 22,5 |
| Total | 3603163,65 | 3470394,49 | |



Concernant le budget 2011, voici le rapport établi par l'Echevin du finance pour le vote au conseil communal.

Le budget communal 2011 qui est présenté par le Collège communal à l'approbation du Conseil communal est un budget à la fois sérieux, rigoureux et ambitieux. Il s'inscrit dans la continuité des objectifs budgétaires que le Collège communal s'est fixé au début de la législature, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit d'un meilleur financement des investissements communaux, une réponse adaptée aux réalités communales et à la nécessité de pouvoir gérer les nombreux projets en cours via des ressources humaines renforcées, compétentes et fortement impliquées, un véritable assainissement des finances via une réduction programmée de l'endettement de la Commune malgré un fort investissement - la dette communale aura ainsi été fortement réduite depuis le début de la législature et la charge de la dette sur le budget ordinaire aura été réduite de 25% - et une politique communale ambitieuse, novatrice visant à mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la population et de la commune tout en modernisant son fonctionnement en faveur d'une efficience accrue dans l'accomplissement de ses missions de service au public.

Il est important de souligner que la politique communale menée ces dernières années a permis des investissements importants sans recourir à l'emprunt et en permettant même la réduction progressive et significative de l'endettement de la Commune grâce aux résultats budgétaires ordinaires engrangés ces dernières années sur le budget ordinaire, et ceci n'a été possible qu'au travers d'une gestion communale rigoureuse sans porter atteinte aux fondamentaux, au contraire en les développant même.

Le budget 2011 succèdera incontestablement à une année 2010 qui sera marquée par une importante réalisation des projets inscrits à l'extraordinaire, beaucoup de travaux et d'investissements ont été réalisés, beaucoup de dossiers majeurs connaissent des avancées importantes sur la voie de la concrétisation, fruit d'un travail souvent assidu. Le nouveau car scolaire acheté sur fonds propres sans hypothéquer l'avenir, l'équipement du centre des travaux longtemps délaissé ou victime de choix inappropriés, l'investissement dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables, la réfection des voiries véritablement dynamisée ces dernières années, la modernisation de l'équipement informatique de la commune, la préparation patiente de dossiers d'investissement dans le logement social, la poursuite de la procédure préalable à la réalisation d'un éco-quartier, la réalisation des étapes préalables à l'adoption du projet de Programme communal de développement rural, le lancement d'un bilan carbone ambitieux, l'achat d'un véhicule électrique pour le service propreté, la réalisation d'un audit sur l'informatique communale et investissements de modernisation et de sécurisation dans ce domaine, l'évaluation de la couverture assurances de la commune et réalisation d'un marché global, la réalisation d'une évaluation de la commune sur le plan touristique et élaboration d'un projet de stratégie de développement touristique ambitieuse en rapport avec notre terroir et son potentiel rural, la poursuite de la préparation d'un investissement important dans un réseau de chaleur communal, participation active de la Commune dans la collaboration supra-communale Leader en développement rural, la réorganisation des services communaux, sans oublier bien entendu l'attention quotidienne dans les domaines de l'enseignement et le renforcement des équipes, sans oublier aussi la politique environnementale forte menée notamment dans le cadre du plan de développement de la nature et de son programme de plantation et la politique de soutien à l'initiative économique locale. Ce ne sont à que quelques exemples du dynamisme communal incontestable dont le rayonnement dépasse notre territoire. Et je suis assez honoré de voir notre commune rayonner ainsi, être source d'attention parce qu'elle innove et étonne, dans des domaines où l'on ne

nous attendait pas. Je la préfère à la politique de dénigrement et de déstabilisation voulue par certains qui néglige son identité et les intérêts de sa population.

Le budget 2011 est sérieux parce qu'il est le résultat d'un travail assidu, d'un travail de l'ombre qui consiste en permanence à surveiller, auditer et contrôler les différents postes de dépense pour faire en sorte que chaque Euro soit dépensé dans un souci d'efficacité. Nous souhaitons atteindre nos objectifs au travers d'une utilisation optimale de nos moyens. Chaque allocation budgétaire a fait l'objet de cet examen et s'est vu attribuer un budget respectant ce principe et le boni dégagé à nouveau cette année et permettant de participer au financement du budget extraordinaire est bien le résultat de cette gestion rigoureuse.

Le budget 2011 est rigoureux car il s'inscrit, ne l'oublions pas, dans une situation de crise qui se maintient et qui implique que les moyens soient bien définis et répartis pour parvenir à mener à bien les projets essentiels pour notre commune et notre population, en préservant l'avenir et en évitant d'exposer la commune à des risques inconsidérés, notamment au niveau de l'endettement.

Le budget 2011 est enfin ambitieux et créatif car il prévoit explicitement les moyens nécessaires à la réalisation des nombreux projets communaux inscrits dans un programme pluriannuel d'investissement déjà largement évoqué et qui s'enrichit de nouveaux projets. En n'oubliant pas qu'un certain nombre de projets seront repris dans le programme communal de développement rural qui sera adopté en projet au début 2011 et qui devrait permettre de nouveaux financements dès 2012-2013, selon le calendrier établi par la Fondation rurale de Wallonie.

Au niveau global :

| | Initial 2010 | Budget 2010 dernière MB | Initial 2011 |
|-----------------------|----------------|----------------------------|---------------|
| Dépenses | 4.258.789,36 € | 4.709.040,35 € | 4.325.133,14€ |
| Recettes | 4.287.191,16 € | 4.757.759,25 € | 4.363.954,13 |
| Résultat présumé | 28.401,80 € | 48.178,90 | 38.820,99€ |
| Solde exercice propre | 152.707,99 € | 133.730,95 € | 100.433,19€ |

Le budget extraordinaire 2011 présenté s'établit à un montant de :

| | 2010 initial | Budget 2010 dernière MB | MB 02 |
|----------|---------------|----------------------------|---------------|
| Recettes | 2.294.928,65€ | 3.715.518,56€ | 3.410.658,09€ |
| Dépenses | 2.294.928,65€ | 3.715.518,56 | 3.410.658,09€ |
| Résultat | 0,00€ | 0,00€ | 0,00€ |

1. Le budget ordinaire

Au niveau des recettes, il convient de souligner les éléments suivants :

- En exercice antérieur, nous inscrivons les retards de paiement des locations de chasse pour 2008, 2009 et 2010
- Les recettes liées au fonds des communes progressent conformément aux projections pour atteindre un montant de 996.540, 86€ dont 37.265,15€ pour les compensations.

- Les recettes liées aux taxes sur les immondices restent stables, les taxes étant inchangées. Ces recettes feront l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année 2011 au regard de l'évolution des dépenses en la matière, en particulier en lien avec la vitesse de croisière que devrait prendre la collecte sélective des déchets organiques.
- Les recettes liées aux taxes sur les diffusions publicitaires sont évaluées en fonction des résultats constatés durant l'année 2010.
- Nous réinscrivons une recette de 20.000€ pour la taxe sur les pylônes GSM sachant qu'un nouveau règlement a été soumis au Conseil communal visant à résoudre les problèmes juridiques rencontrés ces dernières années et devant nous assurer une plus grande sécurité à ce niveau
- Les additionnels au précompte immobilier connaissent une légère progression en lien bien entendu avec l'évolution du parc immobilier oheytois, pour atteindre 810.740,27€
- Les centimes additionnels à l'IPP connaissent paradoxalement une baisse selon l'estimation du SPF Finances à 1.060.943,21€. L'explication est liée à l'accélération de la perception de l'IPP. Il convient de souligner que les recettes en 2009 ont atteint 1.147.346,06€ et la deuxième réévaluation du SPF Finances pour 2010 nous donne une recette de 1.194.335,31€ en 2010. Il apparaît vraisemblable que la réestimation de nos recettes IPP sera à la hausse. A noter que le compte 2010 permettra de constater une recette accrue et donc un boni plus élevé qui permettra de financer davantage les investissements extraordinaires et de réduire encore le recours déjà limité à l'emprunt.
- Les recettes liées aux additionnels sur les taxes automobiles progressent également légèrement pour atteindre 60.888,82€.
- Les recettes des taxes et impôts atteignent ainsi 2.246.947,30€ soit un peu plus de 20.000€ en plus par rapport à 2010.

Au niveau des dépenses, globalement, je souhaite souligner les éléments suivants :

- Les dépenses de personnel représentent 1.828.317,39€. Il est rappelé que l'absence de très longue durée de notre secrétaire communal nous a conduit à devoir engager un secrétaire communal faisant fonction, tout en continuant à devoir assumer la charge salariale de notre secrétaire communal en titre, à hauteur de 60%. En rappelant également que depuis 2006, plusieurs indexations sont intervenues, augmentant d'autant la charge. Le budget intègre également un poste à durée déterminée pour à la fois assurer une mise en ordre de nos archives et aider à la gestion administrative générale de la commune. Pour rappel également, la croissance des dépenses de personnel est aussi liée à la réorganisation des garderies où le personnel ALE a été remplacé par un personnel engagé sous contrat. Enfin, le service des travaux sera renforcé par une personne supplémentaire visant à assurer une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens, en complément avec l'important investissement en cours en matériel d'exploitation. Comme l'a également montré le rapport du compte 2009, la dépense nette pour la commune liée au personnel est aussi aujourd'hui mieux maîtrisée et même inférieure à ce qu'elle était sous la précédente législature grâce à un recours accru au financement via les subsides. Les engagements complémentaires réalisés ont pour rappel permis la mise en place d'un service de développement durable bien nécessaire et largement subsidié. Par ailleurs, les charges administratives se sont multipliées fortement ces dernières années et la multiplication de projets communaux, signe d'un grand dynamisme, conduit à une charge de travail considérable qu'il faut mener à bien et qui demande des moyens.

- Les dépenses de fonctionnement représentent 1.061.751,06€ et témoignent d'une très bonne maîtrise au regard de la progression du renforcement des équipes, de l'augmentation du coût de la vie, les nombreux logiciels et matériels aujourd'hui indispensables à la gestion communale. En soulignant que ces dépenses intègrent elles-aussi les réalités de la gestion de nombreux projets et dossiers communaux. Ces dépenses de fonctionnement intègrent par ailleurs également des politiques nouvelles importantes comme un investissement dans le développement rural, touristique et économique de notre commune, de même que dans le domaine social et environnemental.
- Les dépenses de la dette se réduisent à 390.116,04€ et traduisent clairement l'effort réalisé par le Collège depuis le début de la législature communale dès lors que ces charges dépassaient 500.000€. Cette réduction de la dette étant concomitante avec une politique d'investissement significative. Je rappelle que de 2007 à 2010, aucun emprunt n'aura été opéré par la Commune et que nous nous sommes fixé une ligne directrice quant au recours de l'emprunt limitant celui-ci à un montant global maximum de 1.500.000€ sur toute la législature. Le budget extraordinaire prévoit de l'ordre de 747.579€ d'emprunts pour des projets qui s'étalent sur les années à venir. Ce recours à l'emprunt pourrait être réduit le cas échéant lors de la présentation du compte 2010 dès lors que le boni de ce compte devrait être plus important et intégrer notamment une recette accrue des additionnels de l'IPP. La charge de la dette a donc été réduite et restera maîtrisée à un niveau bien inférieur à celui en vigueur au début de la législature.
- Les dépenses de transfert enfin atteignent 898.017,55€

De manière plus détaillée :

- Un poste « Assurances » est créé regroupant toutes les anciennes allocations budgétaires en lien avec les primes d'assurance. Suite à l'audit réalisé, un nouveau marché a été lancé pour l'ensemble des assurances de la Commune (pour rappel ces assurances n'avaient pas fait l'objet d'appel au marché jusqu'à présent). Malheureusement, le budget des assurances est plus élevé qu'en 2010 avec une progression de plus de 20%, cette progression étant liée à certaines caractéristiques de la situation communale et à une volonté de meilleure couverture des risques et des personnes.
- Le budget ordinaire intègre un prélèvement de l'ordinaire pour financer l'extraordinaire de 140.331€ à l'initial, ce qui n'est pas mineur. Ce montant sera certainement revu à la hausse lors de la modification budgétaire qui sera consécutive au compte 2010.
- En administration générale, la progression des dépenses de personnel sont liées à la fois à la prise en charge en année pleine pour la première fois en 2010 des charges liées à l'engagement du secrétaire communal ff et à un poste lié à la volonté de mettre de l'ordre dans les archives communales et à poursuivre la modernisation de la commune. Les dépenses de fonctionnement y sont quant à elles en réduction avec un montant de 204.069,43€ en 2011 contre 229.917,59€ en 2010.
- En matière de patrimoine privé, les dépenses restent stables, en légère régression même d'un peu plus de 2.500€
- Un nouveau poste « coopération et développement » est créé doté d'un budget de 2.500€ qui se répétera en 2012 et 2013
- Les dépenses en matière de sécurité, police et justice sont en légère progression
- En matière de communications et de voiries, les dépenses de personnel intègrent à la fois la prise en charge en année pleine des deux

engagements réalisés au dernier trimestre 2010 et un nouvel agent venant ainsi compléter une équipe pour disposer de ressources humaines plus en rapport avec l'importance des travaux réalisés et à réaliser. Pour rappel, des investissements complémentaires inscrits en 2011 permettront de poursuivre un travail d'entretien annuel des voiries communales qui permettra à terme de sérieuses économies sur les investissements futurs, grâce à une préservation accrue de l'état de ces voiries. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse d'un peu moins de 14.000€. Mais cette baisse est notamment liée à la disparition du poste assurances regroupé dorénavant au début du budget.

- Les dépenses du département Commerce et Industrie restent importantes au regard de ce qu'elles représentaient avant 2007 et même encore en 2009. Cette progression est en lien avec l'investissement accru dans une politique de développement de notre commune, en lien notamment avec le tourisme. Les recettes en lien avec ce secteur restent stables par rapport à 2010.
- Dans le domaine de l'enseignement, on constate une très bonne maîtrise des dépenses en personnel et en fonctionnement malgré la réorganisation de certains services comme l'accueil et les garderies pour un service en outre amélioré. Ces dépenses représentent 543.028,02€ en 2011 contre 600.775,19€ en 2009, dépenses fort proches de celles constatées dans le compte 2009. A noter qu'une partie de la baisse est liée à la disparition des postes assurances regroupé dans un groupe spécifique au début de notre budget ordinaire. Les recettes de ce département restent stables.
- En éducation populaire et arts, grande stabilité des recettes et des dépenses avec la reconduction des initiatives nouvelles développées en 2010 autour du 21 juillet et de la journée du développement durable, deux événements qui feront cependant l'objet d'une redéfinition tirant enseignement de l'expérience acquise.
- Pour les cultes, les dépenses connaissent une progression au niveau des subsides aux fabriques d'église qui passent de 48.953,41€ à 66.023,70€ en lien notamment avec des besoins de réparation.
- Les dépenses en assistance sociale, aide sociale et familiale connaissent une progression non négligeable en 2011 et confirment qu'au-delà de la dotation au CPAS, la politique sociale communale reste une priorité, même si les synergies développées avec le CPAS permettent des rationalisations bien utiles.
- La gestion des déchets est marquée par une stabilité des dépenses estimées (200.096,98€) hors dépenses administratives reprises sous d'autres postes et une stabilité des recettes, celles-ci devant correspondre selon nos estimations la couverture des coûts réels de cette gestion.
- Le poste santé publique et hygiène reste stable et poursuit la politique développée en matière de lutte contre les changements climatiques, de propreté publique et de protection de la nature.

Au final, le budget ordinaire proposé en 2011 permet de dégager un boni à l'exercice propre de 100.433,19€ et le résultat budgétaire positif global permet de financer l'extraordinaire à hauteur de 140.331,10€ à ce stade, ce financement devant être revu à la hausse lors de l'intégration des résultats du compte 2010 qui permettra de constater un boni largement supérieur à celui prévu lors de la dernière modification budgétaire.

Le budget extraordinaire proposé en 2011 vise à poursuivre l'ambitieux programme d'investissements établi en début de législature et réserve cependant une série de projets qui seront inscrits dans le cadre du programme communal de développement rural.

Les principaux projets inscrits à ce budget extraordinaire 2011 sont les suivants :

- L'aménagement d'un terrain synthétique pour le football d'Ohey : investissement estimé à 638.787,99€ financé pour ce qui concerne la part communale par la vente de terrains en 2011. Le dossier de subsidiation a été introduit au dernier trimestre 2010 à la Région wallonne et nous espérons une décision favorable en 2011
- L'aménagement de la Maison Marie qui devrait faire l'objet d'un dépôt de dossier de permis en 2011, sa réalisation étant prévue au plus tôt en 2012
- La poursuite des travaux de réenduisage et de réfection des voiries communales avec un budget de 260.000€ en voiries classiques avec financement via le droit de tirage pour 100.000€ et un budget de 166.500€ en voiries agricoles subsidiés à 60%
- Un important budget d'achat de matériel d'exploitation pour le service travaux visant à parfaire l'équipement du centre des travaux tant pour l'entretien des voiries que pour l'entretien des espaces publics, des chemins, des haies. 145.000€ sont ainsi prévus au budget, en partie financés par l'emprunt (103.100€)
- La réfection des allées des écoles d'Haillet pour 12.000€
- L'aménagement de terrains de tennis pour le Grand Ohey pour un montant de 600.000€
- L'achat et le réaménagement de la Salle Isbanette, dossier introduit dans le cadre d'un appel à projet régional en 2010 dont nous espérons une décision favorable de subsidiation en 2011.
- Le remplacement du revêtement du centre sportif d'Ohey pour 48.400€ avec des subsides pour 36.300€
- L'aménagement des logements à Jallet pour un montant de 400.000€ subsidié à 75% et financé pour le solde par l'emprunt, dont les charges seront largement compensées par les revenus locatifs générés.
- La réalisation du réseau de chaleur communal inscrit au budget 2011 pour un montant estimé à 491.139€ en partie subsidié (30%)
- L'aménagement de plaines de jeux pour un montant de 70.000€ en partie subsidié
- La réalisation d'aménagements de sécurisation de nos voiries communales pour un montant de 75.000€

Le budget extraordinaire représente des investissements pour un montant total de 3.410.658,09€ financés de la manière suivante :

- Recours à l'emprunt : 747.579,00€. Ce recours à l'emprunt sera sans doute réduit lors de l'approbation du compte communal 2010
- Mobilisation de subsides pour un montant de 1.706.960,99€
- Financement via le fonds de réserve pour 140.331,10€ et
- Financement via la vente de terrains pour le solde.

La charge des remboursements des emprunts contractés durant l'année 2011 restera largement inférieure au différentiel positif généré ces dernières années par la politique de réduction de la dette et s'inscrit dans une charge globale de la dette tournant aux alentours de 400.000€ par an.

Ceci clôture mon rapport financier.

13.5 Propriétés publiques

Les propriétés publiques sur le territoire de la commune d'Ohey ont une superficie totale de 373 ha.

Le tableau ci-dessous reprend les différents propriétaires publics ainsi que le nombre de parcelles concernées (source : matrice cadastrale au 1 janvier 2010). Les superficies sont calculées sur base du fond cadastral numérisé.

Nombre de parcelles et superficies des différents propriétaires publics

| Domaines | Parcelles | M2 |
|---|-----------|---------|
| DOMAINE DE L ETAT/SPF FINANCES/DOCUMENTATION PATRIMONIALE/DOMAINES | 1 | 91 |
| DOMAINE DE L IDEG | 3 | 142 |
| DOMAINE DE L INASEP/INTERCOMMUNALE NAMUROISE DE SERVICES PUBLICS | 71 | 15842 |
| DOMAINE DE LA COMMUNE DE OHEY | 259 | 3261546 |
| DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE A OHEY/HAILLOT/ | 9 | 43799 |
| DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-GERMAIN A OHEY/EVELETTE/ | 7 | 51618 |
| DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-GERY A BRAINE-LE-COMTE | 5 | 70475 |
| DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-LAMBERT A OHEY/PERWEZ/ | 1 | 9122 |
| DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN A GESVES/SOREE/ | 1 | 4172 |
| DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE A OHEY | 1 | 4048 |
| DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-VICTOR A OHEY/FILEE/GOESNES ET JALLET/ | 5 | 45726 |
| DOMAINE DE LA POSTE | 1 | 1255 |
| DOMAINE DE LA PROVINCE DE NAMUR | 3 | 3822 |
| DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/M.E.T./DIR.GEN.DES AUTOROUTES ET ROUTES | 9 | 7010 |
| DOMAINE DE LA SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION ECONOMIQUE | 2 | 9013 |
| DOMAINE DE LA SPGE/SOCIETE PUBLIQUE DE GESTION DE L EAU | 2 | 208 |
| DOMAINE DE LA SRWT/SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT | 5 | 9042 |
| DOMAINE DE LA SWDE/SOCIETE WALLONNE DES EAUX | 12 | 61693 |
| DOMAINE DE LA SWL/SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT | 26 | 56235 |
| DOMAINE DE LA VILLE D ANDENNE | 2 | 1362 |
| DOMAINE DE LA ZONE DE POLICE DES ARCHES/ZONE DE POLICE ANDENNE-ASSESSÉ-FERNELMONT-GESVES-OHEY | 1 | 2624 |
| DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D ACTION SOCIALE DE OHEY | 8 | 75174 |

Sources : fh & SPF au 01/01/2010

Nous pouvons remarquer que la Commune d'Ohey est le plus grand propriétaire public de l'entité. Elle possède 5.8% du territoire communal.

13.6 Plan triennal

C'est actuellement par le biais des plans triennaux que des projets ambitieux peuvent être réalisés dans le domaine des voiries, de l'égouttage et des bâtiments.

Actuellement, la Commune veille à la réalisation des programmes déjà votés et obtenus. Il s'agit notamment des travaux suivants :

| | | |
|----------|--|--------------------------|
| * | Egouttage et amélioration du chemin n° 42 « rue du Gros Hêtre » et du chemin de liaison vers la rue Saint Mort dénommé « Rue Pierre du Diable » | |
| | Montant des travaux : | 328.567,55 € TVAC |
| | Montant de la participation SPGE : | 126.531,01 € |
| | Montant du subside Région Wallonne : | 93.780 € |
| | Part communale : | 108.256,54 € |

Pour les futurs plans triennaux, le Collège a décidé dans le cadre de son Programme de Politique communale présenté en mars 2007 de soutenir les projets futurs dans les meilleurs délais sachant que, d'ores et déjà, les projets suivants seront prioritaires :

Plan triennal 2007

*** Amélioration des rues Cléal et Clair Chêne**

| | |
|---|--------------------------|
| Montant estimé des travaux : | 519.964,83 € TVAC |
| Montant du subside Région Wallonne : | 327.570 € |
| Part communale : | |

*** Egouttage et amélioration des rues des Essarts, Malizette et de la Source**

| | |
|---|--------------------------|
| Montant estimé des travaux : | 748.507,10 € TVAC |
| Montant de la participation SPGE : | 748.507,10 € |

Plan triennal 2008

*** Egouttage rue Bois d'Ohey**

| | |
|---|-----------------------|
| Montant estimé des travaux : | 110.000 € TVAC |
| Montant de la participation SPGE : | 110.000 € |

Plan triennal 2009

*** Egouttage et amélioration de la voirie rue Draily**

| | |
|---|--------------------------|
| Montant des travaux : | 608.091,55 € TVAC |
| Montant de la participation SPGE : | 137.200 € |
| Montant du subside Région Wallonne : | 128.985 € |
| Part communale : | 341.906,55 € |

Le Conseil comunal du 13 mars 2011 a adopté le plan triennal 2010-2012 en intégrant les deux projets suivants :

Année 2010

| <u>Dénomination du projet</u> | <u>Estimation des travaux en €, TVA comprise</u> |
|---|--|
| 1. Travaux d'égouttage, liaison rue de Huy et rue de Matagne à Haillot. | 267.930,00 € |

Année 2011

| <u>Dénomination du projet</u> | <u>Estimation des travaux en €, TVA comprise</u> |
|--|--|
| 2. Rénovation de la Maison Communale, Place Roi Baudouin 80 à 5350 OHEY; | 664.737,00 € |

Le conseil communal du 27 juin 2011 a revu le projet concernant l'aménagement de la maison communale en intégrant les remarques du fonctionnaire et en phasant le projet.

13.7 Affiliations communales

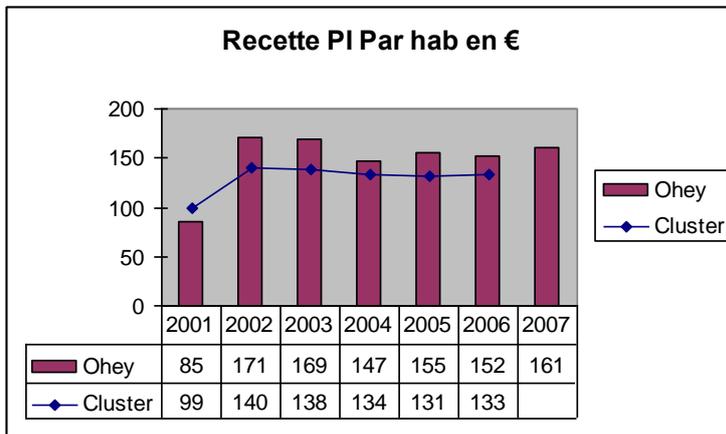
INTERCOMMUNALES :

- AIEG : distribution d'électricité ;
- S.W.D.E. : distribution d'eau ;
- B.E.P.N : bureau économique de la province de Namur, traitement des déchets, aménagement du territoire, tourisme ;
- INASEP : Intercommunale Namuroise des Services Publics, assainissement des eaux, bureau d'études ;
- IMAJE : crèche (maison d'accueil communale) ;
- CCR : Centre culturel régional de Namur ;
- Centre culturel d'Andenne ;
- MTPN : Maison du tourisme du Pays de Namur ;
- Zone de police des Arches ;
- FRW : Fondation rurale de Wallonie, développement rural ;
- AIS : Agence immobilière sociale Andenne ;
- Logis Andennais : logement ;
- Les Arsouilles (accueil petite enfance Ciney) ;
- Contrats de Rivière : Haute-Meuse et Hoyoux.

13.8 Taxes communales

A Additionnels au précompte immobilier

La valeur d'un centime additionnel représente une recette de 250,29€ en 2006 (229,42 € en 2002).



B Renseignements administratifs

Redevance de 6€ par renseignement.

C Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages :

- 50 € : pour le nettoyage et/ou l'enlèvement qui résultent de l'abandon de tout petit déchet (il s'agit par exemple de bouteilles, boîtes de conserve, emballages divers, papiers, contenu de cendriers,...)
- 80 € par acte : pour le nettoyage et/ou l'enlèvement, qui résultent de salissures par une personne et par une chose (il s'agit par exemple de la vidange dans les avaloirs, l'abandon sur la voie publique.... de graisses, huiles de vidange, béton, mortier, produits toxiques divers)
- 80 € par sac ou récipient : pour le nettoyage et/ou l'enlèvement, suite au dépôt, en dehors des périodes autorisées, de sacs ou récipients contenant des déchets provenant de l'activité normale et habituelle des ménages et des déchets industriels et commerciaux assimilés à des déchets ménagers.
- 250 € par mètre cube entamé : pour le nettoyage et/ou l'enlèvement, suite à l'abandon, de sacs, récipients, objets et déchets non destinés à la collecte ordinaire tels que frigos, bidets, vieux matelas et autres objets encombrants, gros emballages, ...

D Taxes et Redevances urbanisme

TAXE SUR LA DELIVRANCE DE PERMIS DE LOTIR

Taux : 50 € par parcelle.

TAXE SUR LES DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME

Taux : 13 € par demande.

TAXE SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMUNES

Taux permis environnement de classe 1 : 500 € ;

Taux permis environnement de classe 2 : 50 € ;

Taux permis unique de classe 1 : 600 € ;

Taux permis unique de classe 2 : 150 € ;

Déclaration de classe 3 : 20 €.

REDEVANCE SUR FRAIS POSTAUX OCCASIONNES POUR LA PROCEDURE

Le montant de la redevance correspond aux frais postaux réels exposés dans le cadre de l'instruction de ces demandes.

REDEVANCE SUR LA DELIVRANCE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les notaires sont priés de verser anticipativement, la somme de 6 € en vue d'obtenir les renseignements demandés.

REDEVANCE SUR LA DELIVRANCE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Taux : 50 € par demande de renseignement (incluant les frais postaux)

E Taxes et redevances cimetières

ACHAT DE CONCESSION

- l'achat du terrain de la concession de 2,5 m x 1 m, s'élève à :
- 250 € pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune d'Ohey au moment de la demande.
 - 750 € pour les personnes non domiciliées " " " " "

ACHAT DE CELLULE DE COLOMBARIUM (2 à 3 urnes)

- 375 € pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune d'Ohey au moment de la demande
- 1.125 € pour les personnes non domiciliées " " " " "

ACHAT DE CAVEAU D'URNE (2 à 3 urnes)

- 375 € pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune d'Ohey au moment de la demande
- 1.125 € pour les personnes non domiciliées
- 1 450 € pour l'achat de caveau préfabriqué pour les personnes domiciliées sur la commune
- 4 350 € pour l'achat de caveau préfabriqué pour les personnes non domiciliées sur la commune

TAXE SUR L'INHUMATION - DISPERSION - MISE EN COLOMBARIUM - MISE EN CAVEAU D'URNE

Il est établi une taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium ou caveau d'urne de 100 €.
Ne sont pas concernées par cette taxe :

- les personnes décédées ou trouvées mortes sur le territoire de la commune
- les personnes décédées ou trouvées mortes en dehors du territoire communal mais y inscrite au registre de la population ou au registre des étrangers.

TAXE SUR L'OCCUPATION DU CAVEAU D'ATTENTE

Le séjour des restes mortels incinérés ou non dans le caveau d'attente ne peut dépasser le terme de 6 mois, sauf autorisation spéciale du Bourgmestre.

La redevance est fixée à 15 € par mois à partir du 3ème mois d'occupation.

Lors du transfert des restes mortels vers une concession ou columbarium, une redevance sera applicable. Voir les prix ci-après.

REDEVANCE SUR LES EXHUMATIONS

620 € : exhumation d'une fosse sans réinhumation

50 € : d'un caveau sans réinhumation

1.240 € : d'une fosse et réinhumation dans une fosse

670 € : " " " dans un caveau

670 € : d'un caveau et réinhumation dans une fosse

100 € : " " " dans un caveau

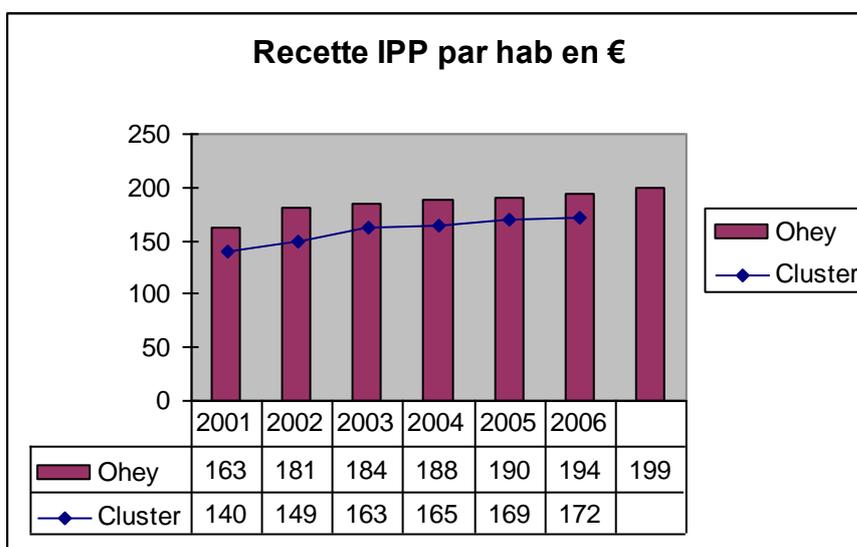
RENOUVELLEMENT DE CONCESSION

Le renouvellement est accordé par le Collège Echevinal, et ce, à titre gratuit.

F Taxes-impôt des personnes physiques

La taxe à l'I.P.P. (impôt des Personnes Physiques) est de 8 %. La valeur d'un centime additionnel est de 103.874€ en 2006 (92.573,59 € en 2002).

En 2011, la taxe additionnelle est toujours fixée à 8%.



G Taxes sur les documents administratifs

Taux :

- * Carte identité de belge électronique : 3€ et procédure d'urgence : 4€
- * Titre de séjour délivré aux étrangers 6,50 €
- * Carte identité pour les enfants de - 12 ans 1,25 €
- * Permis de conduire 4,00 €
- * Déclaration de changement de résidence 3,75 €
- * Délivrance de passeports : nouveau passeport 12,50 €
: délivré en procédure d'urgence 20,00 €
- * Autres certificats, extraits, copies : 1er exemplaire 4,00 €
: à partir du 2ème exemplaire 2,00 €
- * Photocopies : format A4 0,15 €
: format A3 0,30 €
- * Légalisation de signature 0,50 €
- * Légalisation d'un acte 0,50 €
- * Duplicata de carnet de mariage 20,00 €
- * Certificat d'urbanisme 13,00 €
- * Certificat de patrimoine 13,00 €
- * Permis de location 120,00 €
- * Permis d'urbanisme 13,00 €
- * Déclaration d'urbanisme 10,00 €

H Taxes sur les agences bancaires

Taux de la taxe 150 € par poste de réception
Sont visées :

Les entreprises dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits pour leur propre compte ou pour le compte d'un organisme avec lequel elles ont conclu un contrat d'agence ou de représentation, existant au 01 janvier de l'exercice d'imposition.

I Taxes sur la distribution gratuite des écrits publicitaires

Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés

Taux :

- * 0,0111 € par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus ;
- * 0,0297 € par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 10 grammes et jusqu'à 40 grammes inclus ;
- * 0,0446 € par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 grammes inclus ;
- * 0,08 € par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes.

Pour tout écrit distribué émanant de la presse régionale gratuite : taux uniforme de 0,006 € par exemplaire distribué.

Possibilité d'octroi d'un régime forfaitaire par le Collège sur demande du redevable à raison de 13 distributions par trimestre dans le cas de distributions répétitives.

Un régime d'imposition forfaitaire trimestrielle, à raison de 13 distributions par trimestre dans le cas de distributions répétitives, en remplacement des cotisations ponctuelles.

Taux:

* écrit de presse régionale gratuite : 0,0006 € par exemplaire ;
* autres écrits publicitaires : taux applicable à l'écrit publicitaire annexé à la demande d'octroi du régime d'imposition forfaitaire.

J Taxe sur les pylones ou mâts de diffusion pour G.S.M.

Taux de la taxe : 4 000 € par pylône ou mât par an

K Taxe sur les véhicules abandonnées

Taux de la taxe : 500 € par véhicule

L Taxe sur les secondes résidences

Taux : 187.50 € par semestre par seconde résidence

Sont visés tout logement tombant sous l'application de l'article 41 § 1er du code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, existant au 1er janvier ou au 01 juillet de l'exercice d'imposition, dont la personne pouvant l'occuper à cette date n'est pas, à la même date, inscrite pour ce logement, au registre de la population.

Ne sont pas visés : les gîtes ruraux, les gîtes à la ferme, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

M Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et y assimilés

A) Taxe forfaitaire de 25 € par personnes physiques ou morales

B) Taxe à la vidange et au poids

| | <u>Taxe à la vidange</u> | <u>Taxe au poids</u> |
|---|--------------------------|----------------------|
| - par vidange de conteneur de 40 litres | 1,69 € | 0,25 € |
| - de 140 litres | 1,69 € | 0,25 € |
| - de 240 litres | 1,69 € | 0,25 € |
| - de 660 litres | 4,69 € | 0,25 € |
| - de 1.100 litres | 7,49 € | 0,25 € |

C) EXONERATIONS

En cas de dépassement de ce forfait, Sont exonérés du paiement du forfait mensuel à la vidange :

* **les personnes physiques ou morales** qui, par contrat d'entreprise avec la S.I.A.E.E. ou une entreprise privée autre que la S.I.A.E.E., font procéder à l'enlèvement de l'intégralité de leurs déchets ménagers (sur production d'un contrat couvrant l'année civile).

* **les personnes isolées** inscrites comme chef de ménage, pour la période où elles séjournent dans des hôpitaux, maisons de repos et autres établissements publics et privés destinés à recevoir des malades, les maisons de repos, maisons de repos et de soins, hôpitaux ou parties d'hôpitaux assimilés à des maisons de repos et de soins, les établissements psychiatriques. (sur production, au

plus tard pour le 31 du mois qui suit la fin du semestre de taxation, d'une attestation de l'institution prouvant l'hébergement).

* **Abattement** : Les personnes composant les ménages, dont les revenus, pour l'exercice fiscal considéré, ne dépasse pas le minimum des moyens d'existences (A.R. du 07.08.1974) sur production d'une attestation du Centre Public d'Aide Sociale, bénéficieront d'une réduction semestrielle de la facturation des vidanges et pesées pour la collecte et le traitement de leurs déchets, suivant le tableau ci-après : seule la différence leur sera portée en compte.

Isolé : 15 €

Ménage de 2 personnes : 20 €

Ménage de 3 personnes : 25 €

Ménage de 4 personnes : 30 €

Ménage de 5 personnes et plus : 35 €

* **Les gardiennes encadrées** reconnues par l'O.N.E. au 01 janvier et/ou au 01 juillet de l'exercice, bénéficieront d'un forfait semestriel gratuit de 31 €.

N Taxe sur l'enlèvement des déchets organiques issus de l'activité de producteurs de déchets assimilés au moyen de conteneurs

Redevance annuelle correspondant à la vidange des conteneurs une fois toute les deux semaines et à une production annuelle de 2.080 kg pour un conteneur de 140 litres et de 3.640 kg pour un conteneur de 240 litres.

Taux :

Conteneur de 140 litres réservé aux déchets organiques : 180 €

Conteneur de 240 litres réservé aux déchets organiques : 280 €

13.9 Primes communales

A Prime à l'analyse de terres

La prime est fixée à 7,50 € par analyse de terre, sans toutefois pouvoir excéder le coût réel déboursé par le demandeur.

Le nombre d'analyse pouvant bénéficier d'une prime **est limité à 10** par année civile pour chaque demandeur.

La prime est octroyée aux cultivateurs, domiciliés dans la commune, qui font analyser des terres de cultures et prairies afin d'en connaître les besoins en fumure.

B Prime au compostage

Une prime unique est proposée pour un montant fixé à 50 % du prix d'achat du matériel permettant la mise en place du dispositif de

compostage individuel (fût, silo, treillis....) avec un maximum de 25 €;

Chaque acquéreur ou détenteur d'un appareil de compostage recevra, en outre, sur simple demande, un guide pour le compostage à domicile.

C Prime à la construction

Une prime communale de 500 €, majorée de 75 € par enfant à charge est octroyée au moment de la domiciliation dans l'immeuble concerné.

Elle est octroyée :

- lors de la construction d'un nouvel immeuble à usage d'habitation
- lors de l'acquisition d'un nouvel immeuble à usage d'habitation pour lequel aucune inscription aux registres de la population n'a encore été constatée.

D Subvention à l'installation de capteurs solaires

La Commune d'OHEY accorde une subvention destinée à encourager l'utilisation de l'énergie solaire par l'installation de systèmes solaire thermique ou photovoltaïque. La prime est octroyée sous réserve de crédits disponibles.

Le montant de la subvention comprend un montant forfaitaire de 120 € pour une installation comportant des capteurs solaires présentant une surface d'absorbeurs de 2 à 4 m² et un montant complémentaire de 25 € par m² d'absorbeur supplémentaire.

Le plafond de la subvention accordée s'élèvera au maximum à 25 % du coût des travaux non subventionnés par ailleurs, taxe comprise.

Le montant total des subventions accordées ne peut dépasser 2.478,94 EURO par période de dix ans pour une même installation à la même adresse, même s'il y a changement de propriétaire ou locataire.

E Prime communale de naissance ou d'adoption

Une prime de naissance ou d'adoption de 150 € est octroyée par l'administration communale pour le premier enfant dont un des parents est domicilié sur le territoire de la commune d'Ohey au moment de la naissance.

Cette prime est majorée de 50 € par enfant à partir du 2^{ème}.

F Prime communale de première installation en qualité d'indépendant.

Une prime de 745 € peut être accordée à la personne physique qui, habitant la Commune, s'établit **dans la commune**, pour la première fois, comme indépendant à titre principal.

La prime est octroyée dans les limites des moyens budgétaires prévus à cette fin et dûment approuvés, et sera payée par un montant

forfaitaire, **1 an** après la date de réception d'un dossier complet de demande.

La prime peut être accordée sous les mêmes conditions à l'administrateur ou au gérant, assujetti comme principal, c'est-à-dire qui retire 50 ou plus de son revenu professionnel global de cette activité et consacre au moins 50% de la durée totale de son travail à des activités professionnelles extérieures à la société.

G Prime communale à l'achat du premier détecteur domestique d'incendie.

Prime octroyée au propriétaire de tout logement.
Taux : 50 % du prix d'achat avec un maximum de 6 euros

H Prime communale à l'achat de matériel permettant la mise en place d'un biofiltre

Une prime unique est octroyée aux agriculteurs d'Ohey pour l'achat du matériel permettant la mise en place du biofiltre (pompe, cubiténaires, matière organique, ciment...) avec un maximum de 2 500 €.

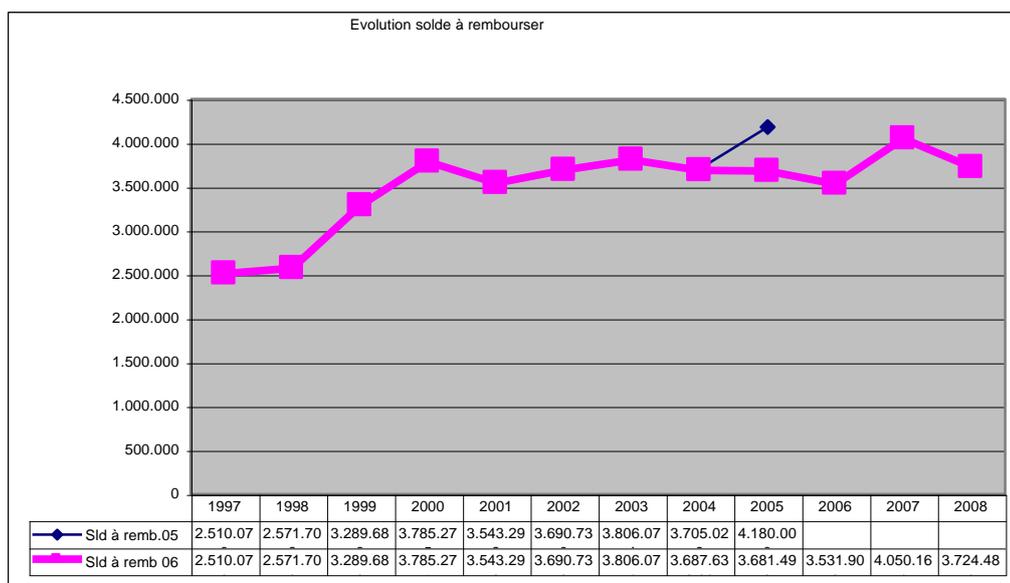
I Prime aux accueillantes autonomes

Une prime d'un montant de 750 €, accordée une seule fois au moment de l'installation, aux accueillantes indépendantes d'enfant à domicile.

Pour percevoir cette prime, l'accueillante doit être agréée par l'ONE.

13.10 Capacité d'emprunt de la commune

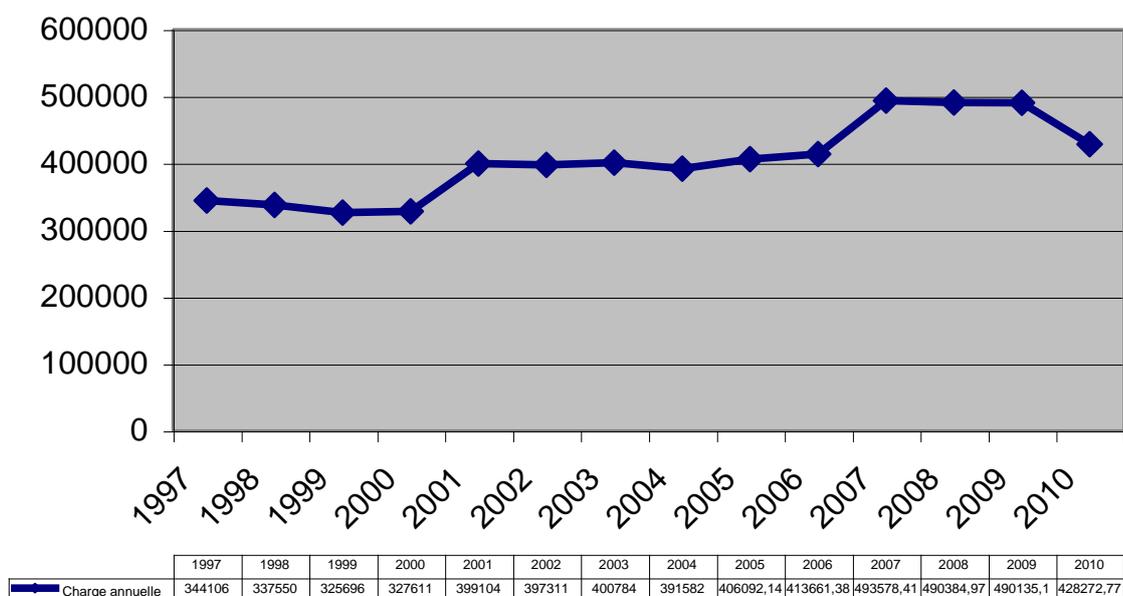
La situation de la Commune d'Ohey se caractérise actuellement par un endettement trop important qui a conduit à une charge de la dette excessive réduisant de manière excessive les marges budgétaires de la commune et participant au creusement du déficit en 2007. Les tableaux suivants permettent de le constater.



La politique de redressement mise en place en 2007 dans le domaine budgétaire avec un moratoire sur les emprunts permettra à brève échéance de réduire fortement l'endettement de la commune et la charge annuelle de cette dette sur le budget communal, libérant alors des capacités nouvelles d'emprunt qui accompagnées d'une subsidiation en particulier dans le cadre du PCDR permettront de mener une politique de développement rural bien nécessaire pour la qualité de vie des habitants, que ce soit au niveau environnemental ou social et économique.

Le tableau qui suit permet de visualiser mieux ces perspectives :

Charge annuelle



13.11 ACTIONS COMMUNALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

13.11.1 Recensement des pratiques durables



Recensement des pratiques durables d'une commune rurale

Dans le cadre de l'opération de développement rural, et plus particulièrement l'élaboration d'un PCDR/Agenda 21Local, nous souhaiterions connaître les différentes pratiques liées au Développement durable déjà menées au sein de votre Commune. Ces informations seront communiquées à l'auteur de PCDR et intégrées dans le dossier socio-économique. MERCI de votre collaboration.

ENQUETEUR : MARC CRUCIFIX

DATE : 28/06/2011

PERSONNE ENQUETEE : FRANCOIS MIGEOTTE

DUREE DU QUESTIONNAIRE : 2 HEURE 30

COMMUNE : OHEY

FONCTION : SECRETAIRE COMMUNAL

| Thématiques/Actions | A votre connaissance | | | Autres : brève explication |
|--|----------------------|----------|----------|--|
| | C'est fait | Pas fait | En cours | |
| 1. Au niveau des produits, fournitures, matériel, ... | | | | |
| 1.1 L'utilisation de produits d'entretien peu agressifs pour l'environnement | | | X | |
| 1.2 La consommation/l'utilisation des produits du commerce équitable (boissons, aliments divers, autres) | | | X | |
| 1.3 L'utilisation de produits avec une labellisation (ex. bois PEFC ou FSC) | | | X | |
| 1.3 La consommation des produits locaux de saison (ou bio, à préciser) | | | X | |
| 1.4 L'utilisation du matériel et/ou machines de manière soignée pour en assurer sa durabilité | X | | | |
| 1.5 Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | | | | |
| 2. Au niveau des déchets | | | | |
| 2.1 Le tri sélectif des déchets | X | | | |
| 2.2 Privilégier les produits avec moins d'emballage | X | | | |
| 2.3 La lutte contre le gaspillage de manière systématique (prévention et réemploi) | | | X | |
| 2.4 Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | | | | |
| 3. Au niveau de la mobilité | | | | |
| 3.1 La sensibilisation du personnel au covoiturage | | | X | Les personnes habitant le plus loin du lieu de travail le pratiquent déjà dans la mesure du possible |
| 3.2 L'instauration d'un système de covoiturage (planning,...) | | | X | idem |
| 3.3 La pratique de déplacements doux (à vélo, à pied,...) | | | X | |
| 3.4 La mise à disposition, pour le personnel, de vélos classiques ou vélos électriques | | | X | Achat d'un vélo électrique inscrit au budget |
| 3.5 La rationalisation (quand cela est possible) des déplacements | X | | | |
| 3.6 La proposition à certains membres du personnel (chauffeur du car, policiers,...), d'une formation en conduite E positive | | X | | |

| 3.7 Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | Action "Ecole au bout des pieds" + réseau de voies lentes + réhabilitation des chemins + balisage + GPS pour circuits pédestres, cyclistes et équestres | | | |
|---|--|----------|----------|--|
| Thématiques/Actions | C'est fait | Pas fait | En cours | Autres : brève explication |
| 4. Au niveau de l'énergie et de son utilisation rationnelle | | | | |
| 4.1 La formation du personnel pour mieux connaître les fonctionnalités des appareils | | | X | |
| 4.2 L'entretien régulier du matériel | X | | | |
| 4.3 Le chauffage des locaux de manière économe | | | X | |
| 4.4 L'isolation des bâtiments communaux (châssis, toiture, ...) | | | X | |
| 4.5 L'utilisation d'éclairages basse consommation (qualité du matériel, ampoule économique, lumière naturelle,...) | | | X | |
| 4.6 La diminution de la consommation énergétique au niveau du matériel bureautique (mise en veille, extinction des appareils en fin de journée,...) | | | X | |
| 4.7 L'organisation de séances d'information et/ou la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques de consommation énergétique | | | X | Une information a eu lieu il y a 3 ans. Par ailleurs, le conseiller en énergie donne des conseils à la population à la demande |
| 4.8 La production/utilisation d'énergie renouvelable (solaire, éolien, pompe à chaleur, biomasse...) | | | X | |
| 4.9 Le choix de véhicules à faibles émissions de GES | X | | | |
| 4.10 La réalisation d'un audit énergétique | X | | | |
| 4.11 Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | Panneaux solaires thermiques pour le hall des sports + projet de réseau de chaleur avec chaufferie biomasse (bâtiments communaux + habitations privées) au centre d'Ohey | | | |
| 5. Au niveau de la qualité de l'air | | | | |
| 5.1 La ventilation suffisante des locaux dans lesquels nous travaillons | | X | | |
| 5.2 L'organisation de mesures de la qualité de l'air | | X | | |
| 5.3 L'emploi de matériaux à faible teneur en COV (peintures, panneaux isolants...) | | X | | |
| 5.4 Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | | | | |
| 6. Au niveau de la gestion de l'eau | | | | |
| 6.1 La consommation de l'eau du robinet (carafe filtrante par ex) | X | | | |
| 6.2 L'utilisation de l'eau de pluie pour les chasses des toilettes, l'eau de nettoyage,... | | X | | |
| 6.3 L'installation de chasses d'eau économiques | X | | | |
| 6.4 La réalisation de relevés fréquents de la consommation | | X | | |
| Thématiques/Actions | C'est fait | Pas fait | En cours | Autres : brève explication |
| 6.5 La mise à disposition de fontaines à | | X | | Robinetts disponibles |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| eau | | | | |
| 6.6 Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | Promotion des bio-filtres (service des travaux + agriculteurs) Information et visite de stations d'épuration individuelles | | | |
| 7. Au niveau de la citoyenneté, de la solidarité interservices et Nord/Sud | | | | |
| 7.1 L'information régulière du personnel sur les actions sociales, environnementales, économiques et culturelles menées dans la commune | | | X | Ecoteam + communication standard via l'Inf'Ohey et l'Inf'Ohey Flash |
| 7.2 L'encouragement de collaborations entre les services | | | X | |
| 7.3 La mise en place d'actions et/ou d'informations concernant la solidarité Nord/Sud (jumelage, financement d'ONG...) | | | X | Budget + participation au dossier Wallonie-Bruxelles + soutien à une ASBL locale |
| Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | | | | |
| 8. Au niveau de la sensibilisation des citoyens | | | | |
| 8.1 L'information des citoyens aussi souvent que possible | | | X | |
| 8.2 La communication d'informations via le bulletin communal | X | | | |
| 8.3 La mise en œuvre d'actions spécifiques de sensibilisation | | | X | Ex : communication sur le schéma de structure |
| 8.4 L'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite dans les diverses actions | | | X | Ex : plaine de vacances + accueil de stagiaires |
| 8.5 La concertation des citoyens (ou public spécifique) | X | | | |
| 8.6 Autre(s) fait(s)/ suggestion(s) | | | | |
| 9. Au niveau des projets menés | | | | |
| 9.1 L'étude des impacts environnementaux d'un projet (écobilan) | | | X | |
| 9.2 L'étude des impacts sociaux d'un projet | | | X | |
| 9.3 L'étude des impacts économiques d'un projet | | | X | |
| 9.4 L'étude des impacts culturels d'un projet | | | X | |
| 9.5 L'intégration des clauses sociales et/ou environnementales dans les cahiers de charge en vue de marchés publics | | | X | |
| 9.6 L'emploi de modes de financements alternatifs et solidaires (ex. Triodos) | | X | | |
| 9.7 Autre(s) suggestion(s) | | | | |
| 10. Au niveau de la gestion des espaces verts, de la biodiversité | | | | |
| 10.1 La différenciation des espaces pour leur gestion (inventaire, classement...) | | | X | |
| 10.2 Le choix d'essences, d'espèces | X | | | |

| | | | | |
|---|---|--|---|--|
| indigènes, locales pour les plantations | | | | |
| 10.3 La réduction des traitements chimiques au strict minimum (désherbage, insecticide, fongicide...) | | | X | |
| 10.4 L'élaboration d'un plan de gestion des espaces verts communaux | | | X | |
| 10.5 La fauche tardive de certains espaces | X | | | |
| 10.6 La création de réserves intégrales, de « zones naturelles » | X | | | |
| 10.7 La pratique du compostage et son encouragement | X | | | |
| 10.8 Autre (s) suggestion(s) | | | | |

Autres remarques et informations recueillies lors du questionnaire :

Beaucoup d'actions sont en cours ou envisagées à court ou moyen terme, preuve d'une prise de conscience qu'il reste à concrétiser (à condition aussi de trouver les moyens de le faire).
Création d'un service dédié au développement durable qui a en charge le suivi des dossiers : urbanisme, environnement, énergie, mobilité, agriculture, Agenda 21 local/PCDR
+ accueil régulier de stagiaires éco-conseillers

Pour terminer,

Quel est votre avis et vos éventuelles suggestions concernant la circulation de l'information relative au PCDR/Agenda 21Local

| Avis | Suggestions |
|------|-------------|
| | |
| | |
| | |

Avis de l'enquêteur sur le questionnaire : durée, questions-doublons, incompréhensions, blocages...

Il manque des rubriques supplémentaires comme « pour partie » (certaines personnes le font, d'autres pas), « envisagé à court terme » et « envisagé à moyen terme ».
Eviter les abréviations qui ne sont pas connues de tous : que signifie exactement COV ? Composants volatiles ?
Cette enquête paraît fort orientée environnement : ne faudrait-il pas aussi penser à mieux mettre en avant les initiatives prises ou à prendre dans les domaines économiques, sociaux et culturels, les autres piliers du développement durable ?

13.11.2 Collaborations Nord/Sud

L'implication de la Commune d'Ohey dans des collaborations Nord/Sud concerne les actions suivantes :

- De décembre 2004 à avril 2009, la Commune d'Ohey a été impliquée, avec celles de Profondeville et de Floreffe, dans un projet de « soutien de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de la Commune de Foundiougne au Sénégal ». Cette action s'inscrivait dans le cadre d'un appel à projet conjoint Communauté française/Région wallonne. Un budget de 0,50€ par habitant a été réservé à ce projet pour les années 2005 à 2007. La gestion concrète du projet s'est faite via la Commune de Profondeville. Diverses actions ont pu être menées à bien mais une série de difficultés locales (respect des délais et des budgets, actions mises effectivement en œuvre, ...), survenues notamment en 2008, a abouti à l'abandon du projet (décision du Conseil communal du 9 avril 2009).

Le 9 décembre 2010, le Collège communal d'Ohey a décidé de réserver un budget de 2.500,00€ par an sur trois ans pour un nouveau projet de coopération et de répondre à l'appel à projets Wallonie-Bruxelles International 2011 - programme de cofinancement de projets de solidarité internationale pour l'eau. Le dossier de candidature (dont la sélection n'est pas encore connue au 13 avril 2011) s'intitule « Partenariat pour l'accès à l'eau potable pour tous dans les collectivités locales de l'arrondissement de Ndindy/région de Diourbel/Sénégal ». Le budget total est de 105.000,00€ et concerne essentiellement le financement d'adductions d'eau, l'établissement de périmètres maraîchers mais aussi des actions de formation et de sensibilisation. Ce dossier a été monté en étroite collaboration avec la Commune de Gesves qui a une longue expérience en la matière et qui a également introduit de son côté un dossier de candidature dans le cadre de cet appel à projets. Le 17 mai 2011, la Commune a été avertie officiellement que son dossier de candidature n'avait pas été retenu. Le Collège communal du 26 mai 2011 a alors décidé d'entrer en contact avec les responsables oheytois de l'ASBL Pro-Action Développement afin d'envisager l'octroi d'un éventuel subside à cette ASBL active dans divers pays du Sud.

Il convient de souligner également que la Commune d'Ohey a été retenue début 2011 dans le cadre de l'appel à projet des Eco-team. Une des actions envisagées est d'agir sur les cahiers des charges concernant les différents marchés publics que passe la Commune afin d'y inclure une série de clause qui favorise le développement durable, en ce compris un rapport équilibré entre le nord et le sud. Cela peut être le cas, par exemple, pour les marchés relatifs aux repas scolaires, à l'acquisition de certaines fournitures (bois certifié, ...), ...

Enfin, dans le cadre du projet européen LEADER, dans lequel la Commune d'Ohey est impliquée avec celles d'Assesse et de Gesves, diverses actions pourraient, à terme, faire l'objet de projets de coopération nord-sud. C'est en particulier le cas dans le cadre du parrainage par le GAL de la Cigogne noire qui hiberne, entre autres, au Sénégal. Des actions et des échanges peuvent également être

envisagés dans le secteur de l'agriculture, des énergies renouvelables et de la biodiversité.

13.11.3 Cadastre énergétique des bâtiments de la commune d'Ohey - Juillet 2010

Inventaire des bâtiments de la commune d'Ohey

| ID | Alias | Name | Street | Zip | Loc | Affectation |
|-----|-------|--|----------------------------|------|----------|-------------------------------|
| 1 | AC1 | Administration communale AC-1 | place Roi Baudouin, 80 | 5350 | Ohey | Bâtiment administratif public |
| 2 | AC2 | Administration communale AC-2 | rue du Tilleul, 95 | 5350 | Ohey | Bâtiment administratif public |
| 3 | ATC | Atelier communal | Fond de Bologne, 4 | 5350 | Ohey | Atelier et garage |
| 4 | EMO | Ecole maternelle d'Ohey | voie du Rauyissé, 2 | 5350 | Ohey | Bâtiment scolaire jour |
| 5 | EPO | Ecole primaire d'Ohey | rue de Reppes, 115 | 5350 | Ohey | Bâtiment scolaire jour |
| 6 | ECE | Ecole communale d'Evelette | Chemin du dessous, 47 | 5350 | Evelette | Bâtiment scolaire jour |
| 7 | ECH | Ecole communale de Haillot | rue de Nalamont, 139 | 5351 | Haillot | Bâtiment scolaire jour |
| 8 | ECP | Ecole communale de Perwez | rue du bois de Goesnes, 58 | 5352 | Perwez | Bâtiment scolaire jour |
| 9 | CRE | Crèche | place Roi Baudouin, 79 | 5350 | Ohey | Bâtiment de la petite enfance |
| 19 | MJO | Maison des Jeunes Ohey/ecole | rue Pierre Froldbise, 79 A | 5350 | Ohey | Bâtiment scolaire jour |
| 10 | CPB | CPAS + Buanderie | rue du Tilleul, 95 A | 5350 | Ohey | Bâtiment administratif public |
| 11 | HDS | Hall des sports | voie du Rauyissé, | 5350 | Ohey | Hall sportif |
| 13 | MAM | Maison Marie | Place roi Baudouin | 5350 | Ohey | Logement |
| 14 | MAS | Maison Sacré | Place roi Baudouin | 5350 | Ohey | Logement |
| 15 | CPI | CPAS ILA/Local réfugiés | Place Roi Baudouin 80 A | 5350 | Ohey | Logement |
| 16 | MJE | Maison des Jeunes Evelette - Main | rue du Tige 26 | 5350 | Evelette | Maison des jeunes |
| 16a | MJE1 | Maison des Jeunes Evelette - Contain1 | rue du Tige 26 | 5350 | Evelette | Maison des jeunes |
| 16b | MJE2 | Maison des Jeunes Evelette - Contain2 | rue du Tige 26 | 5350 | Evelette | Maison des jeunes |
| 17 | RCE | REFC Evelette | rue St Donat, | 5350 | Evelette | Bâtiment sportif |
| 18 | TEO | Tennis Ohey | rue de Reppes, 115 b | 5350 | Ohey | Bâtiment sportif |
| 20 | RCO | RSC Ohey | rue bois d'Ohey 272 | 5350 | Ohey | Bâtiment sportif |
| 21 | EGO | Eglise de Ohey | rue Pierre Froldbise, 80 | 5350 | Ohey | Bâtiment du culte |
| 22 | EGH | Eglise de Haillot | rue de l'église | 5351 | Haillot | Bâtiment du culte |
| 23 | CPS | Chapelle St Mort | rue de la Chapelle 254 | 5351 | Haillot | Bâtiment du culte |
| 24 | PRH | Presbytère de Haillot | rue de l'Eglise 10 | 5351 | Haillot | Logement |
| 25 | EGE | Eglise d'Evelette | rue du Bâty 39 | 5350 | Evelette | Bâtiment du culte |
| 26 | CPL | Chapelle de Libois | rue le long du château | 5350 | Evelette | Bâtiment du culte |
| 27 | EGJ | Eglise de Jallet | rue st Martin 6 | 5354 | Jallet | Bâtiment du culte |
| 28 | PRJ | Presbytère de Jallet | rue | 5354 | Jallet | Logement |
| 29 | EGP | Eglise de Perwez | rue Curé Binet 13 | 5352 | Perwez | Bâtiment du culte |
| 30 | MJH | MJ Haillot (ancienne école mat Haillot) | rue des écoles 56 A | 5351 | Haillot | Maison des jeunes |
| 31 | FAN | Fanfare | rue du Tilleul | 5350 | Ohey | Salle des fêtes |
| 32 | FOY | Foyer | | 5350 | Ohey | Salle des fêtes |

Consommations annuelles pour les besoins de chauffage en litres de mazout

| ID | Alias | Name | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----|-------|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1 | AC1 | Administration communale AC-1 | 8120 | 6936 | 8450 | 8747 | 8901 |
| 2 | AC2 | Administration communale AC-2 | 7048 | 2747 | 5775 | 6222 | 5657 |
| 3 | ATC | Atelier communal | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4 | EMO | Ecole maternelle d'Ohey | 13098 | 4634 | 7840 | 9500 | 11803 |
| 5 | EPO | Ecole primaire d'Ohey | 20937 | 17032 | 17929 | 18609 | 20883 |
| 6 | ECE | Ecole communale d'Evelette | 7925 | 5620 | 7497 | 6499 | 7800 |
| 7 | ECH | Ecole communale de Haillot | 15534 | 9814 | 10141 | 11999 | 11600 |
| 8 | ECP | Ecole communale de Perwez | 10528 | 7294 | 7594 | 9499 | 9302 |
| 9 | CRE | Crèche | 9128 | 3496 | 5367 | 7500 | 7068 |
| 19 | MJO | Maison des Jeunes Ohey/ecole | 1501 | 1501 | 999 | 2000 | 2000 |
| 10 | CPB | CPAS + Buanderie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 11 | HDS | Hall des sports | 12500 | 12000 | 12600 | 12500 | 12000 |
| 13 | MAM | Maison Marie | 1000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 14 | MAS | Maison Sacré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15 | CPI | CPAS ILA/Local réfugiés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | MJE | Maison des Jeunes Evelette - Main | 2000 | 1900 | 2000 | 2200 | 2000 |
| 16a | MJE1 | Maison des Jeunes Evelette - Contain1 | 10000 | 10000 | 10000 | 10000 | 10000 |
| 16b | MJE2 | Maison des Jeunes Evelette - Contain2 | 6000 | 6000 | 6000 | 6000 | 6000 |
| 17 | RCE | REFC Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 | TEO | Tennis Ohey | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 |
| 20 | RCO | RSC Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | EGO | Eglise de Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | EGH | Eglise de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | CPS | Chapelle St Mort | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | PRH | Presbytère de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | EGE | Eglise d'Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | CPL | Chapelle de Libois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 27 | EGJ | Eglise de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28 | PRJ | Presbytère de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 29 | EGP | Eglise de Perwez | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 30 | MJH | MJ Haillot (ancienne école mat Haillot) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | FAN | Fanfare | 2000 | 2000 | 2000 | 2680 | 2500 |
| 32 | FOY | Foyer | 1000 | 1000 | 1000 | 1170 | 1250 |

| | | | | | | |
|--------------------------|---------|--------|---------|---------|---------|--------|
| Total par année en litre | 128819 | 92474 | 105692 | 115625 | 119264 | litres |
| Total par année en kWh | 1288190 | 924740 | 1056920 | 1156250 | 1192640 | kWh |

Note : les consommations indiquées en rouge sont des estimations par rapport au relevé le plus proche

Consommations annuelles normalisées pour les besoins de chauffage en litres

| ID | Alias | Name | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----|-------|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1 | AC1 | Administration communale AC-1 | 9449 | 9187 | 9644 | 10037 | 8049 |
| 2 | AC2 | Administration communale AC-2 | 8201 | 3639 | 6591 | 7140 | 5116 |
| 3 | ATC | Atelier communal | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4 | EMO | Ecole maternelle d'Ohey | 15241 | 6138 | 8948 | 10901 | 10674 |
| 5 | EPO | Ecole primaire d'Ohey | 24363 | 22560 | 20462 | 21354 | 18885 |
| 6 | ECE | Ecole communale d'Evelette | 9222 | 7444 | 8556 | 7458 | 7054 |
| 7 | ECH | Ecole communale de Haillot | 18078 | 12999 | 11574 | 13769 | 10490 |
| 8 | ECP | Ecole communale de Perwez | 12251 | 9661 | 8667 | 10900 | 8412 |
| 9 | CRE | Crèche | 10622 | 4631 | 6125 | 8606 | 6392 |
| 19 | MJO | Maison des Jeunes Ohey/école | 1747 | 1988 | 1140 | 2295 | 1809 |
| 10 | CPB | CPAS + Buanderie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 11 | HDS | Hall des sports | 14545 | 15894 | 14380 | 14344 | 10852 |
| 13 | MAM | Maison Marie | 1164 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 14 | MAS | Maison Sacré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15 | CPI | CPAS ILA/Local réfugiés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | MJE | Maison des Jeunes Evelette - Main | 2327 | 2517 | 2283 | 2525 | 1809 |
| 16a | MJE1 | Maison des Jeunes Evelette - Contain1 | 11636 | 13245 | 11413 | 11475 | 9043 |
| 16b | MJE2 | Maison des Jeunes Evelette - Contain2 | 6982 | 7947 | 6848 | 8885 | 5426 |
| 17 | RCE | REFC Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 | TEO | Tennis Ohey | 582 | 662 | 571 | 574 | 452 |
| 20 | RCO | RSC Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | EGO | Eglise de Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | EGH | Eglise de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | CPS | Chapelle St Mort | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | PRH | Presbytère de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | EGE | Eglise d'Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | CPL | Chapelle de Libois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 27 | EGJ | Eglise de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28 | PRJ | Presbytère de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 29 | EGP | Eglise de Perwez | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 30 | MJH | MJ Haillot (ancienne école mat Haillot) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | FAN | Fanfare | 2327 | 2649 | 2283 | 3075 | 2261 |
| 32 | FOY | Foyer | 1164 | 1325 | 1141 | 1343 | 1130 |

| | | | | | |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total par année en litre | 149896 | 122485 | 120626 | 132690 | 107854 |
| Total par année en kWh | 1498964 | 1224852 | 1206258 | 1326803 | 1078538 |

Consommations annuelles d'eau en m³

| ID | Alias | Name | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----|-------|--|------|------|------|------|------|
| 1 | AC1 | Administration communale AC-1 | 81 | 73 | 76 | 93 | 82 |
| 2 | AC2 | Administration communale AC-2 | 99 | 113 | 109 | 112 | 120 |
| 3 | ATC | Atelier communal | 52 | 60 | 53 | 169 | 74 |
| 4 | EMO | Ecole maternelle d'Ohey | 122 | 127 | 160 | 194 | 184 |
| 5 | EPO | Ecole primaire d'Ohey | 560 | 611 | 343 | 233 | 204 |
| 6 | ECE | Ecole communale d'Evelette | 136 | 90 | 181 | 100 | 80 |
| 7 | ECH | Ecole communale de Haillot | 203 | 162 | 148 | 190 | 316 |
| 8 | ECP | Ecole communale de Perwez | 133 | 140 | 139 | 125 | 104 |
| 9 | CRE | Crèche | 247 | 298 | 334 | 395 | 120 |
| 19 | MJO | Maison des Jeunes Ohey/école | 0 | 0 | 0 | 0 | 59 |
| 10 | CPB | CPAS + Buanderie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 11 | HDS | Hall des sports | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 13 | MAM | Maison Marie | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 14 | MAS | Maison Sacré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15 | CPI | CPAS ILA/Local réfugiés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | MJE | Maison des Jeunes Evelette - Main | 136 | 90 | 181 | 100 | 120 |
| 16a | MJE1 | Maison des Jeunes Evelette - Contain1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16b | MJE2 | Maison des Jeunes Evelette - Contain2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 17 | RCE | REFC Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 | TEO | Tennis Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 20 | RCO | RSC Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | EGO | Eglise de Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | EGH | Eglise de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | CPS | Chapelle St Mort | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | PRH | Presbytère de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | EGE | Eglise d'Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | CPL | Chapelle de Libois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 27 | EGJ | Eglise de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28 | PRJ | Presbytère de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 29 | EGP | Eglise de Perwez | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 30 | MJH | MJ Haillot (ancienne école mat Haillot) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | FAN | Fanfare | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 32 | FOY | Foyer | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Consommations annuelles électriques en kWh

| ID | Alias | Name | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----|-------|--|-------|--------|--------|--------|--------|
| 1 | AC1 | Administration communale AC-1 | 29020 | 19200 | 17708 | 24551 | 26813 |
| 2 | AC2 | Administration communale AC-2 | 13180 | 2042 | 13263 | 23945 | 12614 |
| 3 | ATC | Atelier communal | 10736 | 10818 | 11200 | 18220 | 11483 |
| 4 | EMO | Ecole maternelle d'Ohey | 7320 | 8140 | 9000 | 9300 | 6434 |
| 5 | EPO | Ecole primaire d'Ohey | 11200 | 14319 | 19101 | 8078 | 17171 |
| 6 | ECE | Ecole communale d'Evelette | 10300 | 9000 | 10836 | 8800 | 8176 |
| 7 | ECH | Ecole communale de Haillot | 89065 | 103813 | 60200 | 71462 | 72388 |
| 8 | ECP | Ecole communale de Perwez | 15925 | 14166 | 1218 | 10000 | 12500 |
| 9 | CRE | Crèche | 9700 | 6750 | 7959 | 10290 | 21618 |
| 19 | MJO | Maison des Jeunes Ohey/ecole | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| 10 | CPB | CPAS + Buanderie | 8250 | 8700 | 12350 | 14215 | 15276 |
| 11 | HDS | Hall des sports | 0 | 4526 | 0 | 78364 | 3689 |
| 13 | MAM | Maison Marie | 144 | 0 | 144 | 0 | 0 |
| 14 | MAS | Maison Sacré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15 | CPI | CPAS ILA/Local réfugiés | 3702 | 4312 | 4880 | 4670 | 11773 |
| 16 | MJE | Maison des Jeunes Evelette - Main | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16a | MJE1 | Maison des Jeunes Evelette - Contain1 | 0 | 73886 | 75200 | 81239 | 80000 |
| 16b | MJE2 | Maison des Jeunes Evelette - Contain2 | 0 | 19200 | 23250 | 27019 | 25000 |
| 17 | RCE | REFC Evelette | 0 | 111489 | 111450 | 116728 | 107000 |
| 18 | TEO | Tennis Ohey | 0 | 74444 | 75325 | 89776 | 82000 |
| 20 | RCO | RSC Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | EGO | Eglise de Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | EGH | Eglise de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | CPS | Chapelle St Mort | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | PRH | Presbytère de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | EGE | Eglise d'Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | CPL | Chapelle de Libois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 27 | EGJ | Eglise de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28 | PRJ | Presbytère de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 29 | EGP | Eglise de Perwez | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 30 | MJH | MJ Haillot (ancienne école mat Haillot) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | FAN | Fanfare | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 32 | FOY | Foyer | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Consommation annuelle électrique pour l'éclairage public en kWh

| ID | Alias | Name | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----|-------|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 33 | EP | Eclairage public | 217508 | 217508 | 217508 | 217508 | 219080 |

Note : les consommations indiquées en rouge sont des estimations par rapport au relevé le plus proche

Consommations annuelles d'énergie en kWh par bâtiment (mazout et électricité)

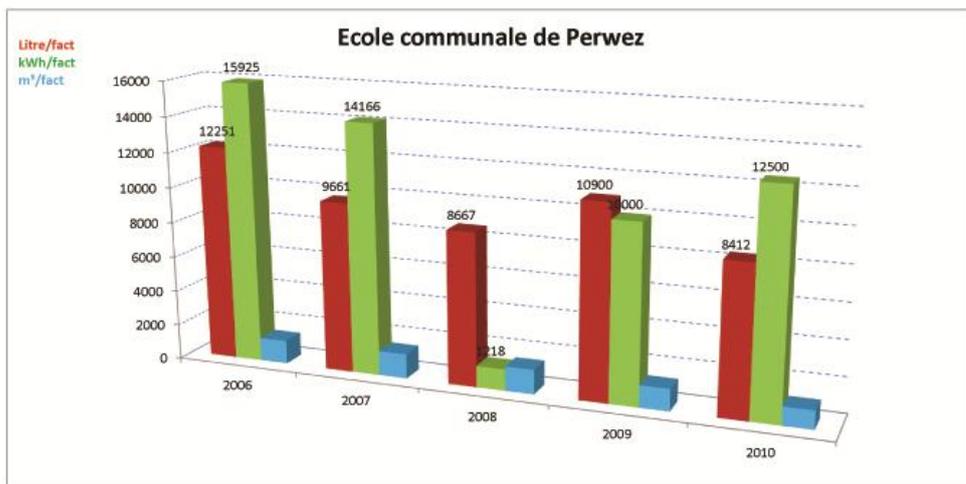
| ID | Alias | Name | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----|-------|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| 1 | AC1 | Administration communale AC-1 | 110220 | 88560 | 102208 | 112021 | 115823 |
| 2 | AC2 | Administration communale AC-2 | 83660 | 29512 | 71013 | 86165 | 69184 |
| 3 | ATC | Atelier communal | 10736 | 10818 | 11200 | 18220 | 11483 |
| 4 | EMO | Ecole maternelle d'Ohey | 138300 | 54480 | 87400 | 104300 | 124484 |
| 5 | EPO | Ecole primaire d'Ohey | 220570 | 184639 | 198391 | 194168 | 226001 |
| 6 | ECE | Ecole communale d'Evelette | 89550 | 65200 | 85806 | 73790 | 86176 |
| 7 | ECH | Ecole communale de Haillot | 244405 | 201953 | 161610 | 191452 | 188388 |
| 8 | ECP | Ecole communale de Perwez | 121205 | 87106 | 77158 | 104990 | 105520 |
| 9 | CRE | Crèche | 100980 | 41710 | 61629 | 85290 | 92298 |
| 19 | MJO | Maison des Jeunes Ohey/ecole | 15010 | 15010 | 9990 | 20000 | 20000 |
| 10 | CPB | CPAS + Buanderie | 8250 | 8700 | 12350 | 14215 | 15276 |
| 11 | HDS | Hall des sports | 125000 | 124526 | 126000 | 203364 | 123689 |
| 13 | MAM | Maison Marie | 10144 | 0 | 144 | 0 | 0 |
| 14 | MAS | Maison Sacré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15 | CPI | CPAS ILA/Local réfugiés | 3702 | 4312 | 4880 | 4670 | 11773 |
| 16 | MJE | Maison des Jeunes Evelette - Main | 20000 | 19000 | 20000 | 22000 | 20000 |
| 16a | MJE1 | Maison des Jeunes Evelette - Contain1 | 100000 | 173886 | 175200 | 181239 | 180000 |
| 16b | MJE2 | Maison des Jeunes Evelette - Contain2 | 60000 | 79200 | 83250 | 87019 | 85000 |
| 17 | RCE | REFC Evelette | 0 | 111489 | 111450 | 116728 | 107000 |
| 18 | TEO | Tennis Ohey | 5000 | 79444 | 80325 | 94776 | 87000 |
| 20 | RCO | RSC Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | EGO | Eglise de Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | EGH | Eglise de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | CPS | Chapelle St Mort | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | PRH | Presbytère de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | EGE | Eglise d'Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | CPL | Chapelle de Libois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 27 | EGJ | Eglise de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28 | PRJ | Presbytère de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 29 | EGP | Eglise de Perwez | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 30 | MJH | MJ Haillot (ancienne école mat Haillot) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | FAN | Fanfare | 20000 | 20000 | 20000 | 26800 | 25000 |
| 32 | FOY | Foyer | 10000 | 10000 | 10000 | 11700 | 12500 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Somme des consommations des bâtiments | 1496732 | 1409545 | 1510004 | 1752907 | 1706575 |
| Eclairage public | 217508 | 217508 | 217508 | 217508 | 219080 |
| Total par année | 1714240 | 1627053 | 1727512 | 1970415 | 1925655 |

Consommations annuelles d'énergie en kWh par bâtiment (mazout et électricité)

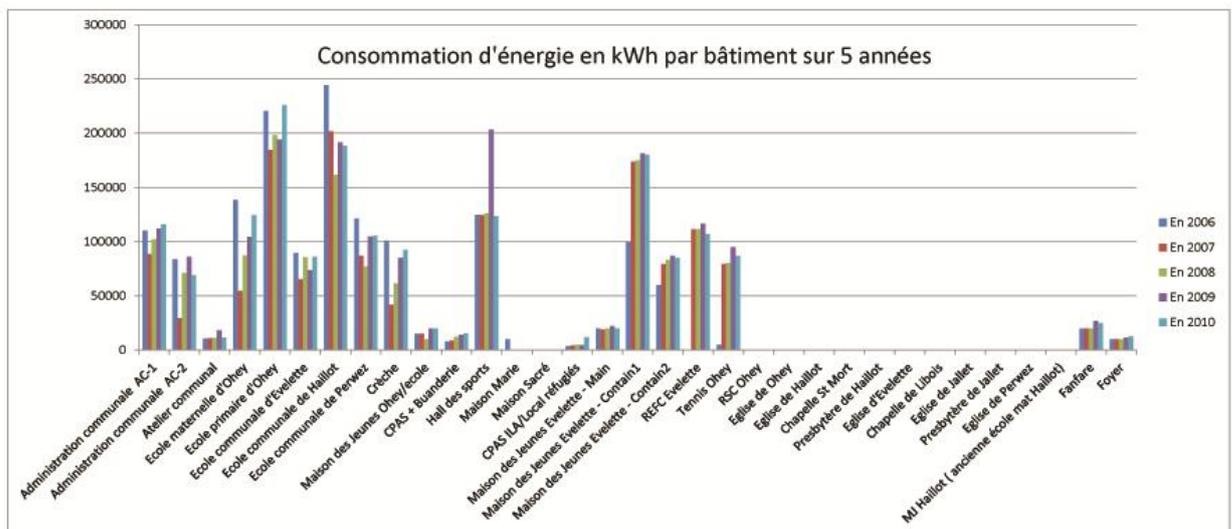
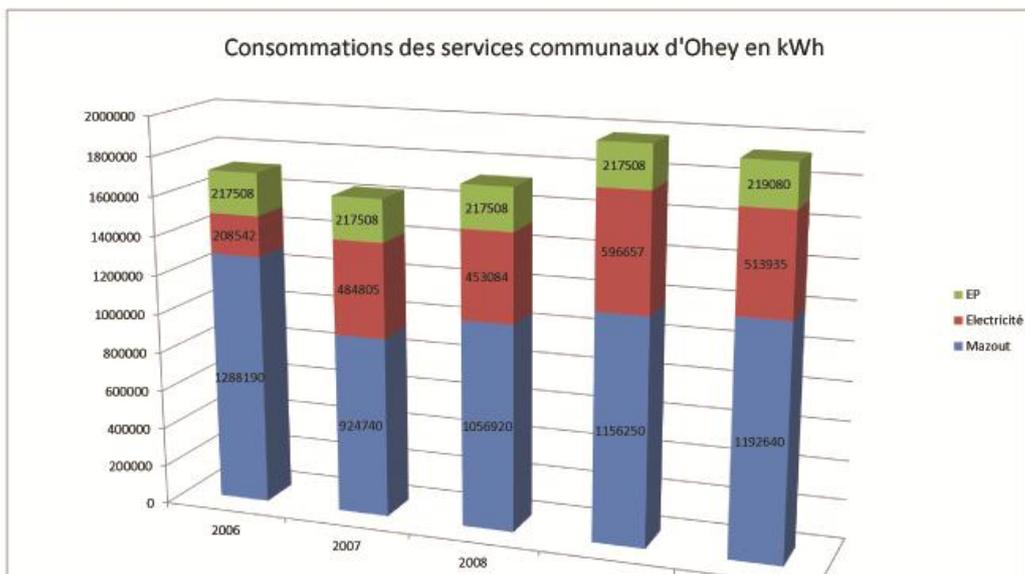
| ID | Alias | Name | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----|-------|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| 1 | AC1 | Administration communale AC-1 | 110220 | 88560 | 102208 | 112021 | 115823 |
| 2 | AC2 | Administration communale AC-2 | 83660 | 29512 | 71013 | 86165 | 69184 |
| 3 | ATC | Atelier communal | 10736 | 10818 | 11200 | 18220 | 11483 |
| 4 | EMO | Ecole maternelle d'Ohey | 138300 | 54480 | 87400 | 104300 | 124484 |
| 5 | EPO | Ecole primaire d'Ohey | 220570 | 184639 | 198391 | 194168 | 226001 |
| 6 | ECE | Ecole communale d'Evelette | 89550 | 65200 | 85806 | 73790 | 86176 |
| 7 | ECH | Ecole communale de Haillot | 244405 | 201953 | 161610 | 191452 | 188388 |
| 8 | ECP | Ecole communale de Perwez | 121205 | 87106 | 77158 | 104990 | 105520 |
| 9 | CRE | Crèche | 100980 | 41710 | 61629 | 85290 | 92298 |
| 19 | MJO | Maison des Jeunes Ohey/ecole | 15010 | 15010 | 9990 | 20000 | 20000 |
| 10 | CPB | CPAS + Buanderie | 8250 | 8700 | 12350 | 14215 | 15276 |
| 11 | HDS | Hall des sports | 125000 | 124526 | 126000 | 203364 | 123689 |
| 13 | MAM | Maison Marie | 10144 | 0 | 144 | 0 | 0 |
| 14 | MAS | Maison Sacré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15 | CPI | CPAS ILA/Local réfugiés | 3702 | 4312 | 4880 | 4670 | 11773 |
| 16 | MJE | Maison des Jeunes Evelette - Main | 20000 | 19000 | 20000 | 22000 | 20000 |
| 16a | MJE1 | Maison des Jeunes Evelette - Contain1 | 100000 | 173886 | 175200 | 181239 | 180000 |
| 16b | MJE2 | Maison des Jeunes Evelette - Contain2 | 60000 | 79200 | 83250 | 87019 | 85000 |
| 17 | RCE | REFC Evelette | 0 | 111489 | 111450 | 116728 | 107000 |
| 18 | TEO | Tennis Ohey | 5000 | 79444 | 80325 | 94776 | 87000 |
| 20 | RCO | RSC Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | EGO | Eglise de Ohey | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | EGH | Eglise de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | CPS | Chapelle St Mort | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | PRH | Presbytère de Haillot | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | EGE | Eglise d'Evelette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | CPL | Chapelle de Libois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 27 | EGJ | Eglise de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 28 | PRJ | Presbytère de Jallet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 29 | EGP | Eglise de Perwez | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 30 | MJH | MJ Haillot (ancienne école mat Haillot) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | FAN | Fanfare | 20000 | 20000 | 20000 | 26800 | 25000 |
| 32 | FOY | Foyer | 10000 | 10000 | 10000 | 11700 | 12500 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Somme des consommations des bâtiments | 1496732 | 1409545 | 1510004 | 1752907 | 1706575 |
| Eclairage public | 217508 | 217508 | 217508 | 217508 | 219080 |
| Total par année | 1714240 | 1627053 | 1727512 | 1970415 | 1925655 |



| Fact Y | Année | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------|--------|-------|-------|------|-------|-------|
| 1 | Gasoil | 12251 | 9661 | 8667 | 10900 | 8412 |
| 1 | Elec | 15925 | 14166 | 1218 | 10000 | 12500 |
| 10 | Eau | 1330 | 1400 | 1390 | 1250 | 1040 |

pour info



13.12 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES

La Commune d'Ohey connaît aujourd'hui une série de problèmes méritant une attention particulière :

- La vétusté de certains bâtiments communaux, une fragilité du patrimoine communal et un manque de moyens pour les restaurer ;
- Peu de lieux de rencontre aménagés;

Les principales ressources de la Commune sont :

- Une situation financière en amélioration pour mener des politiques essentielles pour la population et le développement rural.
- Un cadre de vie présentant des atouts importants malgré leur fragilisation
- Une situation géographique intéressante et renforcée par la présence des axes Andenne-Ciney et Ohey-Huy ;
- Un tissu associatif très important témoignant d'un dynamisme important de la population oheytoise tant au niveau culturel que sportif et social ;
- Un tissu économique existant présentant un potentiel de développement.

Face à des moyens limités, l'accompagnement tant technique que financier de la région dans le cadre d'un plan communal de développement rural permettrait de dynamiser véritablement les politiques permettant de valoriser ces ressources et potentiels et de favoriser une amélioration substantielle du cadre et de la qualité de vie des habitants de la Commune, de même que le tissu social.

14 . SYNTHESE

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes

Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

Le contexte rural évolue...

Le territoire communal est soumis à de profonds changements : physiques sur le terrain mais aussi sociaux et économiques dans le vécu quotidien.

Cette évolution qui va définir l'avenir de la vie oheytoise mérite un débat entre tous ceux qui y travaillent, agissent ou habitent.

La commune d'Ohey appartient à une typologie de communes rurales (moins de 5 000 habitants en moyenne) caractérisées par une dynamique démographique prononcée (liée à l'implantation récente de nouveaux résidents) et un certain potentiel touristique.

La commune connaît depuis quelques décennies un phénomène de « rurbanisation », qui consiste en un processus d'urbanisation de l'espace rural par déploiement de l'habitat et dilution des noyaux d'habitat. Ce profil de communes est proche de celui des communes périurbaines tout en étant un peu moins riches, moins polluées et légèrement moins bien considérées sur un plan environnemental.

On peut dire que Ohey est une commune qui se situe à l'articulation ;

- des communes périurbaines de la périphérie de Namur et de l'axe Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg (Eghezee, Assesse¹) qui connaissent une pression démographique très forte et ont une économie fortement « résidentielle » (les habitants travaillent à l'extérieur de la commune)
- des zones rurales wallonnes périphériques à cet axe, où le type d'activités économiques est peu rémunérateur : services à la population, agriculture, etc. Le GédAP classe ainsi la commune d'Ohey (comme celle de Gesves) dans la typologie des communes « nouveau périurbain ou périurbain récent ».

(Source : Université Catholique de Louvain, 2003)

De cette situation, la commune va devoir faire face à certaines menaces :

- l'attractivité d'Ohey risque d'engendrer une pression foncière et immobilière toujours plus importante. A terme, le risque est que les ménages à revenus moyens et, à fortiori les revenus faibles, ne pourront plus se loger sur la commune ;
- la dépendance de ménages ruraux vis-à-vis de l'automobile et les perspectives d'augmentation probable et significative des coûts liés à la mobilité (prix du carburant) devraient influencer significativement les choix de résidence des ménages et donc le profil des habitants pouvant continuer à vivre sur la commune tout en ayant un emploi relativement éloigné de leur lieu d'habitation ;

¹ Typologie des communes rurales dressée par le GédAP

- le développement de l'urbanisation pourrait de ne pas se faire en cohérence avec les ressources du sol, écologiques, paysagères et dans le respect du patrimoine bâti et l'identité locale, ce qui pourrait déprécier ses atouts en termes de cadre de vie et de développement touristique.

15. ANNEXES

Maître de l'ouvrage

COMMUNE D'OHEY
Place Roi Baudouin, 80 5350 Ohey

Auteur de projet

fh & associés sprl
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes

Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09
E-mail. info@hennequin.be

Responsable de projet

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

Collaborateur

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste

A.1 ANNEXE 1 : Superficies d'occupation du sol

| Type d'occupation | Superficie (ha.) | % sup. com. |
|---|------------------|-------------|
| Artisanat et industrie | 7,3 | 0,1% |
| Carrière, ancienne carrière, rocher,... | 2,8 | 0,0% |
| Commerce | 3,7 | 0,1% |
| Culture | 2473,7 | 43,6% |
| Espace viaire | 0,8 | 0,0% |
| Forêt de feuillus | 528,2 | 9,3% |
| Forêt de résineux | 63,7 | 1,1% |
| Forêt mixte | 97,6 | 1,7% |
| Habitat, cour et jardin | 325,8 | 5,7% |
| Parc | 71,8 | 1,3% |
| Pâture | 2001,7 | 35,3% |
| Peupleraie, pépinière, oseraie | 16,2 | 0,3% |
| Plan et cours d'eau | 11,2 | 0,2% |
| Equipements communautaires | 5,2 | 0,1% |
| Sport et loisir | 5,4 | 0,1% |
| Végétation rudérale, friche, gagnage, ... | 39,5 | 0,7% |
| Verger | 21,2 | 0,4% |

A.2 ANNEXE 2 : Classification hydrogéologique

A.2.1 Calcaires du Tournaisien et du Viséen

Les nappes contenues dans les calcaires des chavées condruziennes peuvent être importantes. Les calcaires tournaisiens de l'assise de Hastière présentent moins d'intérêt sur le plan hydrogéologique car leur perméabilité transversale est limitée par la présence de schistes intercalaires.

Les calcaires du Tournaisien supérieur (assise des Ecaussines) et du Viséen forment une entité hydrogéologique plus intéressante, les calcaires viséens étant notamment plus purs que les calcaires tournaisiens.

A.2.2 Psammites du Famennien

Les anticlinaux psammitiques (correspondant aux tiges condruziens) fissurés et altérés, constituent des aquifères exploitables. Ces nappes ont généralement une capacité réduite car limitée à la tranche superficielle des terrains gréseux.

Ces aquifères, généralement perchés, se déversent vers les dépressions calcaires voisines de manière diffuse ou, en raison de la présence de formations schisteuses à la base du Tournaisien, via des sources temporaires ou permanentes.

A.2.3 Formations schisto-gréseuses du Dévonien inférieur

Les roches schisto-gréseuses ne peuvent contenir de réservoirs autorisant un débit important. Seules quelques nappes de petite capacité logées dans certains horizons gréseux ou dans la croûte d'altération peuvent constituer un aquifère complémentaire.

A.2.4 Nappes superficielles

Les nappes superficielles complètent les potentialités hydrogéologiques de la commune. La carte des sols fournit, notamment, pour chaque type de sol l'état du drainage naturel évalué d'après certains caractères morphologiques, notamment les phénomènes de gleyification et de réduction. Les phénomènes de gleyification caractérisent la zone d'oscillation de la nappe phréatique permanente ou temporaire.

Les sols à drainage assez pauvre à très pauvre constituent donc des indicateurs de la présence d'une nappe phréatique superficielle temporaire (pas d'horizon réduit) ou permanente (présence d'un horizon réduit). Sur le territoire d'Ohey, ces sols représentent 8,5 % (nappe temporaire) et 3,5 % du territoire (nappe permanente) localisés principalement dans la partie appartenant à l'Ardenne condruzienne.

A.3 ANNEXE 3 : Inventaire écologique

La carte "inventaire écologique" reprend les différentes zones du réseau écologique. Les éléments écologiquement les plus intéressants, constitués par les zones centrales et les zones de développement prioritaire, sont numérotés dans le texte ci-après et sur la carte. Les autres zones figurent sur la carte avec la couleur qui les caractérise.

Pour chaque zone, la section (ancienne commune) et le type de milieu sont précisés.

Pour la section, les abréviations suivantes sont utilisées:

E : Evelette
G : Goesnes
H : Haillot
J : Jallet
O : Ohey
P : Perwez

Pour le type de milieu, les abréviations suivantes sont utilisées:

Es: Eaux de surface
Mh: Milieux herbeux
Mha: Milieux mi-herbeux mi-arborés
Ma: Milieux arborés
Mr: Milieux rocheux

A.3.1 Zones centrales

3. Rèppe : frênaie incluant un petit étang à bords assez raides (O - Ma, Es)
5. Wallay : étang entouré d'une végétation aquatique (O - Es)
- 6b. Wallay : aulnaie dense semi-ouverte (O - Mha)
- 6c. Wallay : bois bordant le plan d'eau 6a (étang aux bords abrupts du Wallay) (O - Ma)
- 8a. Wallay : jeune plantation de peupliers (O -Mha)
9. Wallay : frênaie peu ou pas exploitée (O - Ma)
11. Bois de feuillus du château de Wallay (O - Ma)
- 12c. Sablière de Wallay (O - Es, Ma)
23. Bois d'Ohey (O - Ma)
28. Marticha : bande herbeuse sur sol humide entourant un ruisseau et sa source (E - Mh)
30. Eve : étang bordé d'arbres et bande de prairie humide de part et d'autre du ruisseau de la Vyle (E - Mh, Es)
31. Pêcherie : petite surface de pré fleuri non pâturée (E - Mh)
34. Les Comognes de Libois : bords de chemin peu entretenus (E - Mh)
- 45a. Flème : Site à strate herbacée très développée (J - Mh)
54. A la Roche : Affleurements calcaires fortement embouissonnés (E - Mr)
55. A la Roche : ancienne coupe à blanc ayant provoqué une explosion de la végétation herbacée (G/E - Mha)
67. Bois de Clavia (E - Ma)

A.3.2 Zones de développement prioritaire

1. Rèppe : plan d'eau entouré d'arbres, en bord de route (O - Es)
2. Rèppe : fond humide non pâturé au milieu d'une prairie pâturée (O - Mh)
4. Wallay : ancienne fosse d'extraction de terre plastique (O - Mh)
- 6a. Wallay : étang aux abords abrupts et à végétation importante (O - Es)
7. Petit Wallay : plantation de frênes traversée par un ruisseau (O - Ma)
- 8b. Wallay : deux étangs jointifs surnommés "les lunettes" (O - Es)
- 8c. Wallay: Bosquet encerclant deux plans d'eau (8b) (O- Es)
10. Hinrichêne: ancienne voie vicinale fortement recolonisée par les arbustes (O - Mha)
- 12a. Sablière de Wallay: fond humide dans une prairie pâturée (O - Mh)
- 12b. Sablière de Wallay: bande herbeuse le long du chemin (O - Mh)
13. Campagne de Borsu: mare (ancienne fosse d'extraction de terre plastique) localisée dans une culture (O - Es)
14. Campagne de Borsu: deux mares (anciennes fosses d'extraction de terre plastique) localisées dans une culture (O - Es)
15. Campagne de Borsu: mare (ancienne fosse d'extraction de terre plastique) localisée dans une culture (O - Es)
16. Campagne de Borsu: mare (ancienne fosse d'extraction de terre plastique) située à cheval dans une culture et une prairie pâturée (O - Es)
17. Turelure: plan d'eau situé dans une prairie pâturée (O - Es)
18. Turelure: plan d'eau bordé d'arbres situé dans une prairie pâturée (O - Es)
19. Turelure: plan d'eau bordé d'une bande herbeuse situé dans une prairie (O - Es)
20. Turelure: plan d'eau bordé d'une bande herbeuse situé dans une prairie pâturée (O - Es)
21. Turelure: mare localisée à moitié dans une prairie pâturée (O - Es)
22. Turelure: deux mares située dans une friche aux bords très abrupts (O - Es)
24. Bois d'Haillet (H - Ma)
25. La Bouchaille: ancien chemin recolonisé par la végétation arbustive (E - Mha)
26. La Bouchaille: deux plans d'eau enclavés dans un bosquet de feuillus (E - Es, Ma)
27. Bois du Chauffour (E - Ma)
29. Fond d'Eve: bande herbeuse sur sol humide le long du ruisseau de la Vyle (E - Mh)
32. Le Hombâ: chênaie-frênaie fortement eutrophisée (E - Ma)
33. Jauquette: chênaie-frênaie comprenant une peupleraie et des enclaves de pessières (E - Ma)
35. Trèton: zone humide dans une prairie pâturée par des chevaux (H - Mh)
36. Trou Motoûle: zone humide dans une prairie à côté de l'église (H - Mh)
37. Etang de la Paillotte: frênaie et aulnaie en bordure du plan d'eau (H - Ma, Es)

38. A la Paillotte: mare en phase très avancée de tarissement (H - Mha)
- 39.A la Paillotte: frênaie à végétation herbacée très localisée (O/H - Ma)
40. Les Onze Bonniers: chênaie-frênaie (H - Ma)
41. A la Paillotte: mare dans un champ cultivé, à végétation herbacée basse (H - Es)
42. Flème: plan d'eau bordé d'arbres et d'arbustes sur les trois quarts du périmètre, au milieu d'une prairie pâturée (H - Es)
43. Flème: mare entourée d'arbres, isolée de la partie pâturée par une clôture (H - Es)
44. Flème: plan d'eau aux abords abrupts, sans végétation herbeuse (H - Es)
- 45b. Flème: pièce d'eau rectangulaire aux bords abrupts bétonnés (J - Es)
46. Bois du Chênu: chênaie-frênaie (P/J - Ma)
47. Station de pompage: zone très humide au relief prononcé à côté de la station (P - Mh)
48. Station de pompage: ancienne coupe forestière fortement recolonisée par les rejets (P - Mha)
49. Sart d'Oneu: talus abrupt exposé au Nord (G - Mh)
50. Bois de Perwez: chênaie (P - Ma)
51. Le Vieux Moulin: étang enclavé dans un bosquet sur un relief fortement prononcé (H - Ma, Es)
- 51b. Le Vieux Moulin: chemin sans issue long de 200 mètres, le long d'une culture (H - Mh)
52. Goesnes: frênaie sur sol calcaire, milieu eutrophisé (H - Ma)
53. Bois du Quarré: chênaie-frênaie (E - Ma)
56. Fours à chaux: ensemble de plans d'eau situés dans des petits bois de feuillus très denses entourés de cultures (E - Ma, Es)
57. Le Chêne à l'Image: plan d'eau entouré d'arbres et envahi par la végétation, au milieu d'un champ cultivé (E - Es)
58. Fours à chaux: plans d'eau situés dans des petits bois de feuillus très denses entourés de cultures (E - Ma, Es)
59. L'Etoile: petite hêtraie et frênaie traversée par huit chemins formant une étoile (J - Ma)
60. Le jardin anglais: bords du ruisseau de Flemme, traversant une prairie pâturée (J - Mh)
61. Le jardin anglais: bosquet de feuillus (J - Ma)
62. Château d'Hodoumont: murs d'entrée du château (J - Mr)
63. Le Tiène de Tahire: plan d'eau aux berges abruptes au milieu d'une prairie, à côté d'un bois (J - Es)
64. Bois de Rouchon: chênaie à végétation herbacée bien développée, située au sommet d'un tige (J - Ma)
65. Bois de Gota: chênaie-frênaie située au sommet d'un tige (E - Ma)
66. Les grandes Triches: frênaie située le long d'un tige, signes d'eutrophisation (E - Ma)
68. Le Douaire: bois de feuillus avec une jeune peupleraie et des enclaves de pessières (E - Ma)
69. Les Marlottes: chênaie-frênaie (E - Ma)

A.3.3 Zones de développement ordinaire

17% des zones composant le réseau écologique d'Ohey sont classées en développement ordinaire, elles ne présentent qu'un intérêt biologique potentiel.

En superficie, les formations boisées forment la très grande majorité des zones de développement ordinaire. Elles regroupent des parcelles boisées d'une superficie déjà importantes (notamment autour du château de Résimont, au Sud de Libois, à Bois Dame Aguisse) mais aussi une série de bosquets et de petites étendues boisées au centre et au Sud-Ouest de l'entité.

A.4 ANNEXE 4 : INVENTAIRE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Le tableau ci-dessous reprend les arbres et les haies remarquables de l'entité enregistrés dans la base de données de la Région wallonne. La colonne "N°" correspond au numéro de fiche attribué à l'arbre ou à la haie. Chaque haie, arbre ou groupe d'arbres a été cartographié sur la carte d'inventaire écologique au 1/10 000.

| N° | Section | Essence | Localisation |
|----|---------|---------------------------------------|--|
| 1 | Ohey | Tilleul de Hollande | Rue de Gesves. Tilleul St-François. Bord de route, face à l'entrée de la ferme |
| 2 | Ohey | Tilleul de Hollande | Rue de Gesves, face à l'entrée du château de Wallay |
| 4 | Ohey | Tilleul à grandes feuilles | Rue de Reppe 129 |
| 5 | Ohey | Aubépine (haie 1000m) | Rue Plantis |
| 6 | Ohey | Houx commun | Rue de Reppe. Bord de route |
| 7 | Ohey | Saule blanc | Rue du Bois d'Ohey. Ancien chemin des bateliers |
| 8 | Ohey | Aubépine (haie 750m) + Chênes | Lieu-dit "Aux 3 aviateurs" (près de la rue de Reppe) |
| 9 | Ohey | Tilleul à grandes feuilles | Rue du Bois d'Ohey 301. Entrée du jardin |
| 10 | Ohey | Tilleul argenté | Place Roi Baudouin, devant la maison communale |
| 11 | Ohey | Hêtre pourpre | Place Roi Baudouin, à côté de l'église |
| 12 | Ohey | 3 Hêtres pourpres | Place Roi Baudouin, dans l'ancien jardin du presbytère |
| 13 | Ohey | Hêtre pourpre et Frêne commun | Rue du Tilleul (police) |
| 14 | Ohey | Tilleul de Hollande | Rue du Tilleul, devant le n° 81. |
| 15 | Ohey | Tilleul de Hollande | Rue du Château. Entrée de la ferme |
| 16 | Ohey | Tilleul américain | Rue de Ciney |
| 17 | Ohey | Aubépine (haie 600m) | Rue de Ciney, en face du n° 62 |
| 18 | Ohey | Hêtre commun | Rue d'Andenne. Lieu-dit "Les Fawes" |
| 19 | Haillot | Tilleul | Place de l'Eglise |
| 20 | Haillot | Tilleul à grandes feuilles | Rue des Ecoles |
| 21 | Haillot | Tulipier de Virginie et Hêtre pourpre | Place communale |
| 22 | Haillot | Aubépine (haie 250m) | Place communale |
| 23 | Haillot | 2 Frênes communs | Rue de Stocku. Grotte ND de Lourdes |
| 24 | Haillot | 2 Chênes pédonculés | |
| 25 | Haillot | Aubépine (haie 350m) | Rue du Moulin, en face du n° 99 |
| 26 | Haillot | Frêne commun | Rue du Moulin 79 |
| 27 | Haillot | Frêne commun | Rue du Moulin 79 |
| 28 | Haillot | Aubépine (haie 150m) + Chêne | Rue du Moulin 79 |
| 29 | Ohey | Chêne pédonculé | Rue de Fond de Bologne |

| | | | |
|----|----------|---|---|
| 30 | Haillot | Aubépine | Rue Saint Mort |
| 31 | Haillot | Hêtre commun | Rue Saint Mort 180 |
| 32 | Haillot | 6 Saules blancs | Rue Saint Mort |
| 33 | Haillot | Tilleul de Hollande | Voie des Gérons |
| 34 | Haillot | Aubépine (haie 500m) | Rue de la Chapelle |
| 35 | Haillot | Chêne pédonculé | Voie des Gérons |
| 36 | Haillot | Aubépine | Saint Mort, rue Gouverneur |
| 37 | Haillot | Aubépine | Rue Hautes Golettes |
| 38 | Haillot | Saule blanc et Charme commun (haie 150m) | Rue Gibet Conette 223 |
| 39 | Haillot | Aubépine (haie 150m) | Rue Dehasse |
| 40 | Perwez | 2 Pommiers | Rue Grand Vivier. Bord de route |
| 41 | Perwez | Aubépine (haie 600m) | Rue Grand Vivier |
| 42 | Perwez | Aubépine (haie 400m) | Rue Grand Vivier |
| 43 | Ohey | Aubépine (haie 150m) + Chêne pédonculé | Rue de Ciney |
| 44 | Ohey | Chêne pédonculé | |
| 45 | Ohey | Erable sycomore | Rue du Marteau, face au cimetière |
| 46 | Ohey | Aubépine (haie 600m) | Rue Winget |
| 47 | Ohey | Aubépine (haie 250m) | Rue Winget |
| 48 | Ohey | Aubépine (haie 400m) | Rue Winget |
| 49 | Goesnes | Sophora du Japon + Juniperus de Virginie + Frêne commun + Hêtre pourpre + Erable plane pourpre | Rue du Pilori 54. Château de Goesnes |
| 50 | Goesnes | Orme hybride | Rue du Pilori |
| 51 | Evelette | Sequoia géant + Chêne fastigié + Cyprès chauve + Erable plane pourpre + 36 Tilleuls à grandes feuilles (drève 200m) + Tilleul argenté pleureur + Sapin de Vancouver + Hêtre commun + Châtaignier commun + 2 Hêtres pourpres | Rue de Résimont 129. Château de Résimont |
| 52 | Jallet | Chêne pédonculé + Epicea commun + Charme commun (très vieille charmille) + 2 Hêtres pleureurs + If commun + 2 Tulipiers de Virginie + 100 Tilleuls à grandes feuilles (drèves) + Hêtre pourpre + 69 Tilleuls de Hollande (drève) + 3 Marronniers d'Inde + 160 Hêtres communs (drève double) | Hodoumont 1. Château d'Hodoumont |
| 53 | Haillot | Erable à feuilles pourprées | Route de Huy 35. Bord de route |
| 54 | Haillot | Charme commun | Près du chemin de Dinant et de la chapelle St-Donat |
| 55 | Haillot | Tilleul à petites feuilles | Chemin de Dinant |
| 56 | Haillot | Saule blanc | Chemin de Dinant |
| 57 | Haillot | Aubépine (haie 600m) | Chemin de Dinant |
| 58 | Haillot | Aubépine (haie 300m) | Chemin de Dinant |
| 59 | Haillot | 2 Erables à feuilles pourprées | Chemin de Dinant 39 |
| 60 | Haillot | Aubépine (haie 600m) + vieux charme | Chemin de Dinant 39 |

| | | | |
|-----|---------|--|---|
| 61 | Haillot | 3 Houx communs + Frêne commun | Chemin de Dinant 39 |
| 62 | Haillot | Saule blanc | Chemin de Dinant 39 |
| 63 | Haillot | Aubépine (haie 500m) | Rue de Matagne |
| 64 | Haillot | Aubépine (haie 150m) | Rue de Matagne |
| 65 | Haillot | Aubépine (haie 2 x 750m) | Rue de Matagne |
| 66 | Haillot | Aubépine (haie 700m) | Rue de Matagne |
| 67 | Haillot | Aubépine (haie 300m) | Rue de la Source, derrière le n° 192 |
| 68 | Haillot | Aubépine (haie 300m) | Rue des Hautes Golettes |
| 69 | Haillot | Aubépine (haie 500m) | Rue des Hautes Golettes, face au n° 239 |
| 70 | Perwez | Aubépine (haie 300m) | Rue de Huy. Ancienne assiette du chemin de fer |
| 71 | Perwez | Aubépine (haie 300m) | Rue Cleal |
| 72 | Perwez | Charme commun + Aubépine (haie 150m) | Rue Cleal. Charme dans une haie entre deux prairies |
| 73 | Perwez | Marronnier d'Inde | Rue Clair Chêne 111 |
| 74 | Perwez | Aubépine (haie 400m) | Route vers Solières |
| 75 | Perwez | 2 Marronniers d'Inde | Route vers Solières. Potale St-Joseph |
| 76 | Perwez | Aubépine (haie 600m) | Rue de la Bourlotte |
| 77 | Perwez | 2 Marronniers d'Inde | Rue Bois de Goesnes 61 |
| 78 | Perwez | Tilleul à grandes feuilles | Rue du Curé Binet |
| 79 | Ohey | Tilleul à grandes feuilles | Chaussée de Ciney 46 |
| 80 | Ohey | Aubépine (haie 300m) | Chaussée de Ciney 46 |
| 81 | Ohey | 16+1 Tilleuls à grandes feuilles + 2+1 Hêtres pourpres + Chêne pédonculé + Chataigner commun | Rue de Wallay. Château de Wallay |
| 82 | Haillot | Chêne pédonculé | Rue de Huy 26H |
| 83 | Perwez | Aubépine (haie double 400m) | Rue de Huy |
| 84 | Perwez | Aubépine (haie double 200m) | Rue de Huy |
| 85 | Perwez | Saule blanc | Rue du Village |
| 86 | Perwez | 2 Saules blancs | Rue du Village |
| 87 | Perwez | Aubépine (haie 600m) | Rue du Village |
| 88 | Perwez | Charme commun (haie 100m) | Rue du Village |
| 89 | Perwez | 2 Frênes communs | Rue du Village |
| 90 | Goesnes | 2 Tilleuls à grandes feuilles | Rue de Bayâ, face à l'entrée du château-ferme |
| 91 | Goesnes | Tilleul à grandes feuilles | Rue de Bayâ |
| 92 | Goesnes | Chêne pédonculé + 2 Merisiers | Rue de Bayâ |
| 93 | Goesnes | Aubépine (haie 400m) | Bayâ, lieu-dit "Pont de Jallet" |
| 94 | Goesnes | Prunellier (haie 500m) | Rue de Bayâ |
| 95 | Goesnes | Chêne pédonculé | Rue Sart Donneux |
| 96 | Goesnes | Hêtre pleureur + Hêtre pourpre | Rue Sart Donneux |
| 97 | Goesnes | Charme commun (haie 200m) | Rue Sart Donneux |
| 98 | Goesnes | Prunellier (haie 200m) | Rue du Piloni |
| 99 | Goesnes | Erable champêtre | Rue de Hodoumont |
| 100 | Goesnes | Noisetier commun (haie) | Chemin de la Grande Fontaine |
| 101 | Goesnes | Tilleul à grandes feuilles | Chemin de Marchin, en face du n°86. Bord du chemin |

| | | | |
|-----|----------|-----------------------------|---|
| 102 | Goesnes | Tilleul à petites feuilles | Rue du Pilori 76A |
| 103 | Jallet | 4 Frênes communs | Rue Saint Martin |
| 104 | Jallet | Frêne commun | Rue Saint Martin 7 |
| 105 | Jallet | Aubépine (haie) + 3 charmes | Chemin de Jallet à Libois |
| 106 | Jallet | Aubépine (haie 600m) | Chemin de Jallet à Libois |
| 107 | Jallet | Calocèdre | Rue Saint Martin 18 |
| 108 | Jallet | Aubépine (haie double 200m) | Rue Saint Martin 2 |
| 109 | Jallet | Aubépine (haie 500m) | En face de la place de Filée |
| 110 | Tahier | 7+2 Tilleuls de Hollande | Ferme du château. Autour de la chapelle (7) et à l'entrée de la ferme (2) |
| 111 | Tahier | Aubépine (haies 600m) | Chemin de St Fontaine |
| 112 | Tahier | Aubépine (haie 600m) | Rue de Tahier. Ferme de l'Escaille |
| 113 | Tahier | Chêne pédonculé | Rue de Tahier. Limite communale |
| 114 | Libois | Aubépine | Ferme des Trois Tours |
| 115 | Libois | Aubépine (haie 500m) | Fontaine St Hubert |
| 116 | Libois | Aubépine (haie 300m) | Rue Le Long de la Commune |
| 117 | Evelette | Frêne commun | Rue des Sorbiers |
| 118 | Evelette | Aubépine (haie) | Chemin du Grand Chêne |
| 119 | Evelette | Aubépine (haie 200m) | Rue des Sorbiers, derrière le n° 37 |
| 120 | Evelette | Aubépine (haie 400m) | Chemin du Grand Chêne |
| 121 | Evelette | Noyer commun | Route d'Havelange 107 |
| 122 | Evelette | Aubépine (haie 250m) | Route d'Havelange 107 |
| 123 | Evelette | Aubépine (haie 2x150m) | Route d'Havelange, à partir du n° 115 |
| 124 | Evelette | | Rue de Marticha. Limite communale. Bord de route |
| 125 | Eve | Aubépine (haie 300m) | Chemin entre Marticha et Clavia |
| 126 | Eve | Aubépine (haie 350m) | Ancien chemin Eve - Résimont |
| 127 | Evelette | Aubépine (haie 400m) | Rue du Tige, autour de la ferme |
| 128 | Haillot | Aubépine (haie 60m) | Rue de l'Eglise. Le long de l'église |
| 129 | Evelette | Aubépine (haie 200m) | Rue St Donat |
| 130 | Evelette | 2 Tilleuls de Hollande | Rue St Donat. Chapelle St Donat |
| 131 | Evelette | Prunellier (haie 2x200m) | Rue des Comognes |
| 132 | Evelette | Aubépine (haie 300m) | Rue de la Bouchaille |
| 133 | Evelette | Aubépine (haie 150m) | Rue de la Bouchaille |
| 134 | Ohey | 2 Saules blancs | Rue de la Bouchaille. Terre des Wallons. Bord de route |
| 135 | Ohey | Saule blanc | Lieu-dit Inhin |
| 136 | Ohey | Aubépine (haies) | Triangle rue de Reppe et rue Henri Chêne |
| 137 | Ohey | 2 Hêtres pourpres | Rue Froidebise 71 |
| 138 | Ohey | Tilleul de Hollande | Rue du Château. Ferme de la Vallée |
| 139 | Haillot | Aubépine | Rue des Hautes Golettes |

| | | | |
|-----|---------|---|-------------------------------------|
| 140 | Libois | 10+3 Hêtres pourpres + Marronnier à fleurs jaunes + Frêne monophylle + Erable à feuilles panachées + Tilleul à petites feuilles + 7+1 Marronniers d'Inde + Hêtre commun + Erable argenté + 1+1 Tilleuls de Hollande + Aubépine + Hêtre "Aureomarginata" + Hêtre à feuilles laciniées + 3 Chênes sessiles + Hêtre pleureur | Château de Libois |
| 141 | Libois | Tilleul de Hollande + 3 Tilleuls argentés | Ferme de Libois |
| 142 | Libois | Tilleul de Hollande + 8 Erables planes pourpres | Ferme de Libois |
| 143 | Haillet | Néflier commun | Rue St Mort, à proximité du n° 147M |

A.5 ANNEXE 5 : ZIP du PCDN

Z.I.P. A: Rèppe, Wallay et le Gros d'Ohey

Cette Z.I.P. est située à l'Ouest de la commune. Elle comprend la partie la plus ancienne du village d'Ohey, le domaine de Wallay intégrant la sablière, ainsi que la partie Sud du hameau de Rèppe. Son périmètre est délimité par quatre voiries : rue de Rèppe (au Nord), rue de Ciney (à l'Est), rue de Gesves (au sud) et la voirie longeant la limite communale à l'Ouest. Le paysage y est très varié : zones humides, plans d'eau, pâtures, bois, bâtiments anciens, drèves majestueuses et vergers. Cette diversité fait de cette zone un lieu remarquable tant du point de vue écologique que paysager.

Z.I.P. B : Evelette, Libois, Tahire, Goesnes, Résimont, Jallet et Fillée

Cette Z.I.P. de surface considérable est située au Sud-Est de la commune. Elle englobe entre autre tout le P.I.P.2 du plan de secteur décrit précédemment. Cette vaste Z.I.P. regroupe les plus beaux éléments architecturaux de l'entité : les châteaux, les fermes et les chapelles. Cet ensemble offre de très nombreuses perspectives et offre une panoplie de points de vue remarquables. Le maillage écologique y est assez dense : haies, ruisseaux, pâtures et bois.

A.6 ANNEXE 6 : ZIP du SSC

Le P.I.P. 1 a été réduit à la zone comprenant les plans d'eau entourés de bosquets : le reste du P.I.P. étant occupé par l'agriculture quasi mono-culturale. Nous assistons ici à un remembrement naturel (spontané).

Le P.I.P. 2 a quant à lui été très largement étendu au vu des multiples richesses paysagères (variété d'occupation, relief, éléments ponctuels remarquables, etc.) de cette partie de la commune.

Notons que nous avons enlevé le lieu-dit « la Sartaine » : ce lieu fait partie d'un versant du ruisseau de Vyle moins intéressant au point de vue paysager au vu notamment de sa relative monotonie dans sa couverture végétale.

Le P.I.P. 3 reprenant le bois de Perwez a été maintenu. Il constitue une des rares surfaces boisées de l'Ardenne Condrusienne au sein de la commune qui joue un rôle de zone « décor ». Elle a un rôle prépondérant dans la structure du paysage communal, voire supra communal.

Le P.I.P. 4 représentant 12 hectares n'a pas été repris comme Z.I.P. : son influence paysagère est en effet négligeable tant pour la commune d'Ohey que pour la commune d'Andenne.

A titre indicatif, les zones relevées dans le P.C.D.N. représentaient 2540 hectares. Bien que cette superficie concorde assez bien avec la superficie des 12 Z.I.P. proposées, et qu'en globalité elles couvrent les mêmes territoires, leurs limites diffèrent en divers lieux.

La Z.I.P. A : sa délimitation a été respectée, à l'exception de la suppression des zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur.

La Z.I.P. B : Cette zone trop globale a été plus découpée. Bien que cette partie de la commune soit très intéressante, nous avons enlevé certaines régions que nous considérons comme moins portantes d'éléments positifs d'intérêt paysager.

Les zones d'intérêt paysager proposées ont été reprises et numérotées tant sur la carte que dans le présent rapport en partant du Nord au Sud et de l'Ouest vers l'Est.

Z.I.P. 1 : Bois de Perwez

Superficie : 26 ha.

Altitude : 260 mètres à 265 mètres.

Plan de secteur : entièrement en zone forestière

Éléments naturels et architecturaux :

Le bois de Perwez est une chênaie où une multitude d'espèces ont été observées : houx, hêtre, charme, érable, sorbier, etc.

Appréciation générale :

Etablie à la limite de la retombée mosane, cette zone a un impact paysager très important. Il constitue une des rares surfaces boisées de l'Ardenne Condruzienne au sein de la commune jouant un rôle de zone « décor ». Cette zone est reprise comme P.I.P.

Z.I.P. 2 : ruisseau de Pourri Pont

Superficie : 74 ha.

Altitude : 220 mètres à 273 mètres.

Plan de secteur : entièrement en zone agricole exceptées deux petites zones forestières le long du ruisseau.

Éléments naturels et architecturaux :

Milieu humide situé le long du ruisseau : présence, entre autres, de joncs, morelles et renoncules.

Une peupleraie, quelques vergers et alignements d'arbres, bosquets participent à la dynamique de la zone.

La chapelle Saint-Mort, reprise à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique, est située dans la partie Nord-Est de la Z.I.P. Son clocheton en briques surmonté d'une croix ancienne et sa toiture d'ardoises apparaissent au-dessus de la végétation entourant le petit groupement de maisons.

Les versants de la vallée relativement étroite du ruisseau du Pourri Pont sont presque entièrement boisés de feuillus.

Appréciation générale :

Etablie à la limite de la retombée mosane, cette zone a un impact paysager très important, principalement sur les communes limitrophes.

Notons que la vallée du ruisseau du Pourri Pont se poursuit sur la commune d'Andenne. Une éventuelle prolongation de la zone d'intérêt paysager est à considérer dans cette commune.

Z.I.P. 3 : Petit Wallay

Superficie : 49 ha.

Altitude : de 260 à 275 mètres.

Plan de secteur : entièrement en zone agricole, exceptés deux infimes bosquets en zone forestière.

Éléments naturels et architecturaux :

Le château de Petit Wallay est le seul élément construit de la zone. La présence d'une ruralité forte est renforcée par des éléments linéaires de végétation.

La mixité entre les surfaces de cultures, de prairies permanentes et de pâtures offrent des variations de texture typique du paysage condruzien.

Appréciation générale :

Cette zone se trouve sur le plateau de l'Ardenne Condruzienne, toutefois des variations de relief confèrent à la zone un certain dynamisme.

Z.I.P. 4 : ruisseau de Lilot

Superficie : 363 ha.

Altitude : 225 à 280 mètres.

Plan de secteur : zone agricole avec quelques zones forestières, ainsi qu'une zone d'équipements communautaires et de services publics, une zone d'habitat à caractère rural et une zone d'espace vert.

Éléments naturels et architecturaux :

Un réseau assez dense de chemins et voiries structurent l'espace et procurent un nombre important de points de vue et de lignes déambulatoires vers et dans la zone d'intérêt paysager.

Bois de Chêne à prédominance de chênes et frênes, mais contenant également d'autres espèces comme le hêtre, le mélèze, le sureau,...

La zone d'équipements communautaires et de services publics au plan de secteur, occupée par une station de pompage, est maintenue dans la zone d'intérêt paysager. En effet, cette zone regorge de milieux très variés : un milieu humide, une zone nouvellement recolonisée par une grande série de plants (frênes, merisiers, saules, etc.).

Au lieu dit « Sart d'Oneu », on trouve un talus abrupt colonisé ainsi qu'une zone plus humide.

Le versant Nord est plutôt consacré à la culture, tandis que le versant Sud est à prédominance de prairies.

Une ancienne carrière située en rive gauche du ruisseau de Lilot est affectée en zone d'espace vert au plan de secteur

Le hameau de Bayâ situé dans la vallée du ruisseau de Lilot et situé en zone d'habitat à caractère rural est proposé dans la zone d'intérêt paysager vu sa position primordiale dans la zone considérée. Ce hameau blotti en fond de vallée, apporte un élément de variété supplémentaire par son organisation spatiale et sa morphologie rurale.

Enfin, notons la présence de quelques constructions agricoles peu intégrées dans le paysage dénaturant quelque peu la qualité paysagère de la zone.

Appréciation générale :

La vallée du ruisseau de Lilot est très régulière. En effet, la crête longeant la rue Bois de Goesnes présente la même typologie qu'un tige du vrai Condroz bien que située en Ardenne Condruzienne. Quant au versant opposé, il est constitué par le tige marquant la limite entre les deux sous-régions. Notons tout de même que ce dernier est plus élevé que la crête opposée.

Les vues perceptibles depuis la ligne de crête peuvent s'étendre au loin sans obstacle et suivant plusieurs directions (largeur et longueur de vues importantes).

Notons que le prolongement de la vallée située sur la commune de Marchin, jusqu'au hameau de la Basse, pourrait être affecté en zone d'intérêt paysager.

Z.I.P. 5 : ruisseau de Gesves

Superficie : 188 ha.

Altitude : de 250 à 275 mètres.

Plan de secteur : La majorité en zone agricole mais une surface non négligeable en zone forestière. Nous trouvons également des plans d'eau, la zone de parc du château de Wallay, la zone d'espace vert avec surcharge de zone d'extraction pour la sablière de Wallay.

Eléments naturels et architecturaux :

L'ensemble de la ferme et du château de Wallay, tous deux repris à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. La ferme du XVIII^e siècle est un imposant ensemble en calcaire, le château de briques a quant à lui été modernisé en style néo-gothique.

Le ruisseau de Gesves et ses affluents structurent la zone et marque le relief.

L'ancienne sablière de Wallay à l'abandon est maintenant recolonisée par une végétation remarquable et variée due aux divers milieux d'habitats : parois verticales, talus, plans d'eau, zones humides.

Cette zone reprend un très grand nombre de milieux boisés comportant une importante diversité d'espèces : chêne, érable, frêne, mélèze, merisier, peuplier, aubépine, groseillier, sorbiers, noisetiers, et encore bien d'autres.

Beaucoup d'alignements d'arbres principalement le long des chemins et des voies d'eau sont présents.

Remarquons la présence de multitudes de petits étangs et plans d'eau encerclés pour la majorité par des bosquets.

Ancienne fosse d'extraction de terre plastique.

Appréciation générale :

Notons que la zone d'intérêt paysager peut être prolongée sur la commune de Gesves où se trouve une partie du versant gauche du ruisseau de Gesves, en contrebas du hameau de Spasse : lieu que l'on peut d'ailleurs observer à partir d'un point de vue de la commune d'Ohey.

Z.I.P. 6 : ruisseau de Flème

Superficie : 1003 ha.

Altitude : de 210 à 280 mètres

Plan de secteur : zone agricole parsemée de zones forestières et de plans d'eau, ainsi que de deux zones de parc et d'une zone d'espace vert avec une surcharge de zone d'extraction. Elle comprend également la zone d'habitat à caractère rural reprenant les villages de Filée, de Jallet et une partie de Goesnes.

Eléments naturels et architecturaux :

La zone est occupée par deux sites classés : le vaste site du château de Hodoumont, et le site classé de la ferme du Perron.

Un grand nombre de plans d'eau, de mares et d'étangs sont situés notamment aux lieux-dits « Flème », « A La Paillotte ». L'intérêt paysager de ces éléments réside également dans leur accompagnement végétal : bosquets, végétation herbeuse, zone humide.

On y trouve une multitude de lieux boisés dont le plus imposant est le Bois de Rouchon, situé au sommet d'un tige. Cette chênaie abrite deux petits plans d'eau. Citons également la hêtraie et la frênaie situées au lieu-dit « L'Etoile ».

Le point d'orgue de cette zone est sans aucun doute le superbe ensemble du parc de Hodoumont avec ses multiples drèves, ses plans d'eau, son jardin anglais, etc.

En raison de leurs morphologies caractéristiques, Les villages de villages de Filée, de Jallet et une partie de Goesnes participent à la qualité paysagère du site. Notons la présence de quelques constructions agricoles, notamment à Jallet, qui sont peu intégrées dans le paysage et qui dénaturent quelque peu la qualité paysagère de la zone. Le village de Goesnes est caractérisé par une végétation arbustive très importante.

Appréciation générale :

Ce périmètre situé dans la sous-région du vrai Condroz est compris entre deux tiges.

L'aspect rural de la zone est accentué par la présence de voies de communication étroites, voiries épousant le plus souvent le sens des courbes de niveau et accompagnées de talus végétalisés s'intégrant dans le paysage environnant. L'implantation de villages de la zone accentue la typicité régionale.

Z.I.P. 7 : Turelure

Superficie : 107 ha.

Altitude : 250 à 255 mètres.

Plan de secteur : zone agricole parsemée d'une multitude de plans d'eau et de zones forestières. Notons que la zone est englobée dans un périmètre d'intérêt paysager plus vaste que la zone proposée.

Eléments naturels et architecturaux :

La caractéristique principale de cette zone est la présence d'un grand nombre de mares et de plans d'eau encerclés par des bosquets (anciennes exploitations des gisements de terre plastique). Ces éléments sont reliés par une végétation herbeuse de prairie et quelques terres de culture.

Appréciation générale :

La zone est visible à partir de nombreux points de vues et lignes déambulatoires remarquables situés principalement le long de la rue de Ciney et de la rue d'Ohey et à partir du village de Bouchaille. Cette zone d'intérêt paysager constitue une des portes d'entrée - une des « cartes de visite » - de l'entité d'Ohey.

De plus, la topographie du lieu lui confère un attrait supplémentaire. Bien que comprise dans une chavée, la zone est traversée par une ligne de crête secondaire lui conférant un relief ondulé sans variation altimétrique significative.

Z.I.P. 8 : bois Les Grandes Triches

Superficie : 49 ha.

Altitude : de 245 à 280 mètres.

Plan de secteur : la limite de la zone correspond au périmètre de la zone forestière. La zone est reprise en périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur.

Eléments naturels et architecturaux :

Le bois Les Grandes Triches est une frênaie où une multitude d'espèces ont été observées : épicéa, érable, hêtre, noisetier, sorbier, etc.

Appréciation générale :

Cette Z.I.P., par sa situation sur le haut du versant d'un tige, est une zone de « décor ». Elle joue un rôle prépondérant dans la structure du paysage communal, voire supra communal.

Z.I.P. 9 : ruisseau de Vyle - hameau de Eve

Superficie : 150 ha.

Altitude : de 250 à 295 mètres.

Plan de secteur : principalement en zone agricole avec quelques zones forestières, trois plans d'eau et une zone d'habitat à caractère rural.

Eléments naturels et architecturaux :

Le bois de Chaufour est situé au sommet d'un tige, cette frênaie présente entre autres un grand intérêt paysager de par sa diversité d'espèces et de par son positionnement.

Dans cette zone, le ruisseau est bordé par toute une série de prairies humides riches en espèces végétales : jonc, saule, achillée, etc.

Le village de Eve, situé sur le bas d'un tige, est assez intéressant en raison de son architecture et de son implantation. Il contient notamment deux éléments repris au patrimoine : la ferme d'Eve et la tour d'Eve. Cette dernière est située sur la commune de Flostoy, mais constitue un point d'appel important à partir de la commune d'Ohey.

Appréciation générale :

Cette zone est très riche de par ses éléments naturels et bâtis et de son relief.

Z.I.P. 10 : ruisseau de Vyle

Superficie : 808 ha.

Altitude : 200 à 295 mètres.

Plan de secteur : zone agricole et zone forestière, plans d'eau ainsi qu'une partie de zone d'habitat à caractère rural.

Eléments naturels et architecturaux :

Le sommet du tige situé sur le versant Sud du ruisseau de Vyle est entièrement occupé par une masse boisée. La zone est constituée d'une succession de quatre bois, à prédominance de chênes et de frênes, dénommés d'Ouest en Est : Le Hombâ, le bois du Quarré, le bois de Clavia et Les Marlottes.

Sur le versant septentrional se trouve le bois de Gota également chênaie-frênaie mais située à une altitude plus basse, environ 260 mètres, et dont l'impact paysager est limité à la zone d'intérêt paysager considérée, contrairement à l'ensemble précédent visible d'une multitude d'endroits de la commune et hors de la commune.

Le tracé du cours d'eau participe également à la dynamique paysagère du périmètre, notamment par des alignements de saules et de peupliers.

Un alignement de tilleuls sur la limite avec la Z.I.P. de Résimont souligne le tracé du tige.

Soulignons également un alignement remarquable de frênes et de mélèzes situé le long de la rue des Sorbiers et qui marque l'entrée dans le village d'Evelette.

Au lieu dit « Fours à chaux », nous remarquons une succession de plans d'eau encastrés dans des petits bois de feuillus très denses, eux-mêmes entourés d'une zone de culture.

Quelques constructions traditionnelles établies sur le territoire mériteraient une attention particulière.

Citons entre autres les deux ensembles remarquables tant au point de vue architectural que paysager, que sont des parties des villages de Libois et de Tahier. Ces deux éléments sont décrits plus en détail dans le chapitre suivant.

Appréciation générale :

Nous pouvons considérer que cette zone représente en quelque sorte le prolongement de la zone d'intérêt paysager précédente. La masse boisée située à l'altitude maximale de 280 mètres agit comme une zone de « décor » du même type que celle décrite à la Z.I.P. 8 du bois Les Grandes Triches. Elle compose le paysage le plus perçu du territoire d'Ohey.

Z.I.P. 11 : Triche Jauquette

Superficie : 16 ha.

Altitude : de 255 à 303 mètres.

Plan de secteur : la limite de la zone correspond au périmètre de la zone forestière.

Éléments naturels et architecturaux :

Le bois Triche Jauquette est une chênaie-frênaie avec enclaves de peupliers et épicias.

Appréciation générale :

Cette Z.I.P., par sa situation sur le haut du versant d'un tige, est une zone de « décor ». Elle joue un rôle prépondérant dans la structure du paysage communal, voire supra communal. Elle constitue la porte d'entrée de la commune en venant d'Havelange. Au sein de cette zone, nous retrouvons le point culminant de la commune.

Z.I.P. 12 : Résimont

Superficie : 80 ha.

Altitude : 240 à 295 mètres.

Plan de secteur : zone agricole et zone forestière, ainsi que plans d'eau.

Éléments naturels et architecturaux :

On y trouve « Le Douaire », un bois de feuillus avec une jeune peupleraie.

Le château de Résimont, construction en calcaire datant partiellement du XVIIIe siècle, ainsi que son parc constituent l'élément remarquable de la zone.

Appréciation générale :

La zone se caractérise par la présence d'éléments naturels (parc, alignements d'arbres, étang, bois, ...) et construits (château, fermes du XIXe siècle) qui confèrent un charme paysager et rural remarquable.

La grande variété paysagère de la zone est très perceptible et notamment à partir de la rue Drève qui comme sa dénomination l'indique est bordée par de remarquables alignements d'arbres.

A.7 ANNEXE 7 : REVETEMENT DE VOIRIES

| Revêtement | Longueur (km) | % |
|------------|------------------|------|
| | | |
| Bitume | 143,9 | 78% |
| Epierré | 12,0 | 7% |
| Naturel | 28,6 | 15% |
| | | |
| Total | 184,6 | 100% |

Revêtement des voiries publiques de la commune (Source : fh & associés sprl)

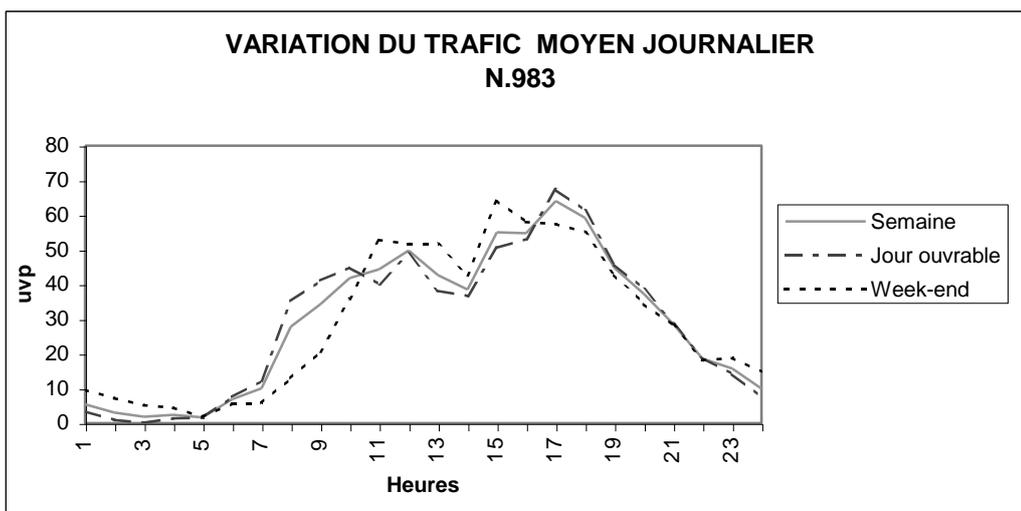
A.8 ANNEXE 8 : COMPTAGE ROUTIER

Le Ministère de l'Équipement et des Transports nous fournit les statistiques suivantes (les résultats sont donnés en « unités véhicules » pour les deux sens cumulés entre 6h00 et 22h00) :

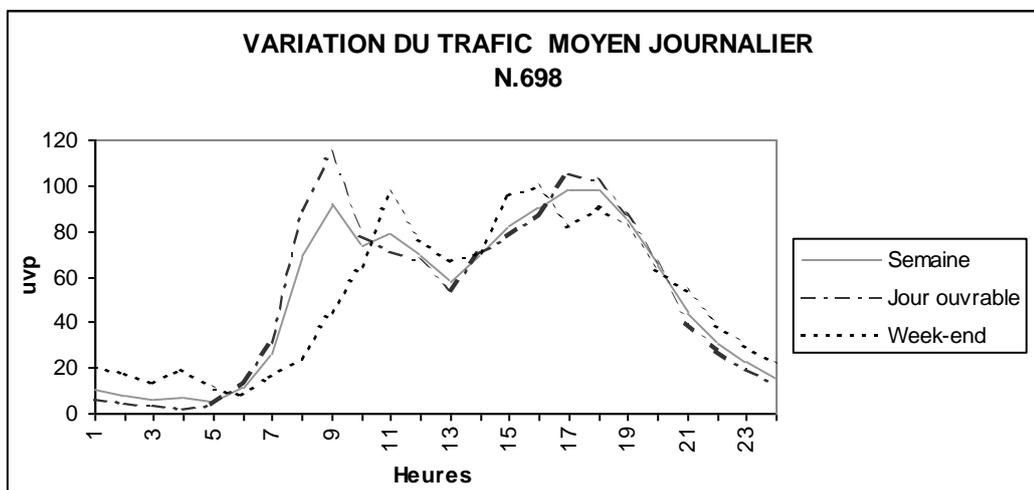
| Route | B.K. | Tronçon | 1990 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 2000 | 2000 24h | 2001 | 2001 24h | période |
|-------|------|----------------------------------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------------|-------|-------------|--------------------|
| N 698 | 1,9 | Huy N.698a - Ohey N.921 | | | | 3.421 | | | | | | |
| N 698 | 13,6 | Huy N.698a - Ohey N.921 | | | 1.773 | | | | | | | |
| N 698 | 13,6 | Huy N.698a - Ohey N.921 | | | | | 2.149 | 2.311 | | | | 22/3/00 au 11/4/00 |
| N 921 | 13,0 | Gesves (Sorée) N946 - Ohey N.983 | | | 2.998 | | | | | | | |
| N 921 | 13,0 | Gesves (Sorée) N946 - Ohey N.983 | | | | | 3.339 | 3.559 | | | | 28/5/99 au 15/6/99 |
| N 921 | 14,9 | Ohey N.983 - N.698 | | | 4.116 | | | | | | | |
| N 921 | 14,9 | Ohey N.983 - N.698 | | | | | 4.488 | 4.785 | | | | 28/5/99 au 15/6/99 |
| N 921 | 18,0 | Ohey N.698 - Andenne N90 | 3.991 | | | | | | | | | |
| N 921 | 19,5 | Ohey N.698 - Andenne N90 | | | | | 5.561 | | | | | 21/5/96 au 10/6/96 |
| N 921 | 19,5 | Ohey N.698 - Andenne N90 | | | 5.269 | | 5.561 | 4.915 | 5.316 | 5.186 | 5.582 | |
| N 921 | 21,9 | Ohey N.698 - Andenne N90 | | | 5.269 | | | | | | | |
| N 921 | 21,9 | Ohey N.698 - Andenne N90 | | | | | 4.765 | 5.944 | | | | 28/5/99 au 15/6/99 |
| N 983 | 0,1 | Ohey N.921 - Havelange N97&N636 | | | | | 1.345 | | | | | 21/5/96 au 5/6/96 |
| N 983 | 0,1 | Ohey N.921 - Havelange N97&N636 | 1.016 | | 1.593 | | 1.345 | 1.309 | 1.405 | 1.309 | 1.397 | |
| N 983 | 8,9 | Ohey N.921 - Havelange N97&N636 | | | 1.593 | | | | | | | |
| N 983 | 8,9 | Ohey N.921 - Havelange N97&N636 | | | | | 1.846 | 1.966 | | | | 28/5/99 au 15/6/99 |

Fréquentation des routes régionales et provinciales (source : M.E.T.)

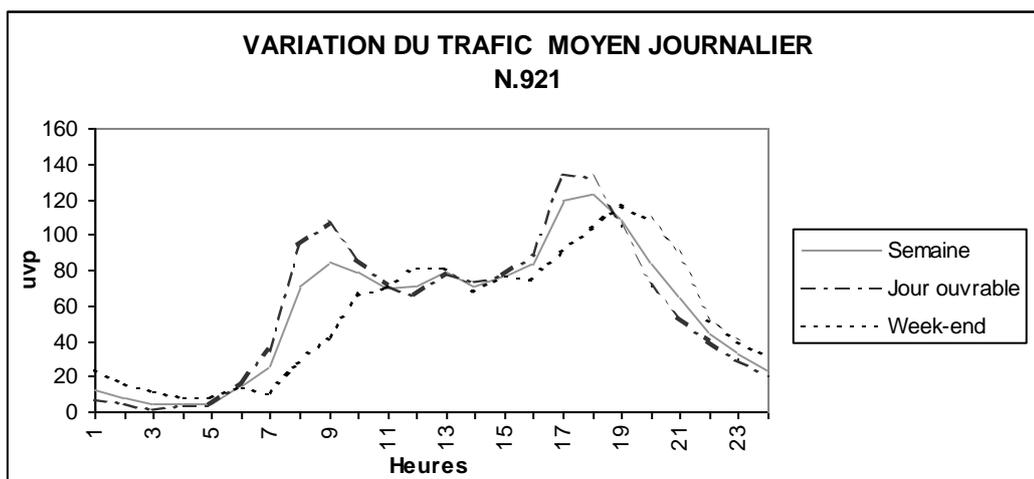
A.9 ANNEXE 9 : TRAFIC JOURNALIER



Variation du trafic moyen journalier sur la N.983 (Source :M.E.T. 2002)



Variation du trafic moyen journalier sur la N.698 (Source :M.E.T. 2002)



Variation du trafic moyen journalier sur la N.921 (Source :M.E.T. 2002)

A.10 ANNEXE 10 : ACCIDENTS

L'Institut National de Statistique et le M.E.T nous fournissent des statistiques pour les années 1992 à 2000. Celles-ci reprennent les accidents constatés par la police ou par la gendarmerie et ayant occasionné des lésions corporelles.

| Année de l'accident | Accidents | Décédés | Blessés graves | Blessés légers |
|---------------------|-----------|---------|----------------|----------------|
| 1992 | 19 | 1 | 11 | 22 |
| 1993 | 22 | 1 | 9 | 23 |
| 1994 | 22 | 4 | 16 | 24 |
| 1995 | 29 | 2 | 22 | 19 |
| 1996 | 13 | 0 | 2 | 19 |
| 1997 | 17 | 1 | 7 | 17 |
| 1998 | 17 | 1 | 5 | 19 |
| 1999 | 9 | 1 | 2 | 9 |
| 2000 | 8 | 0 | 2 | 10 |

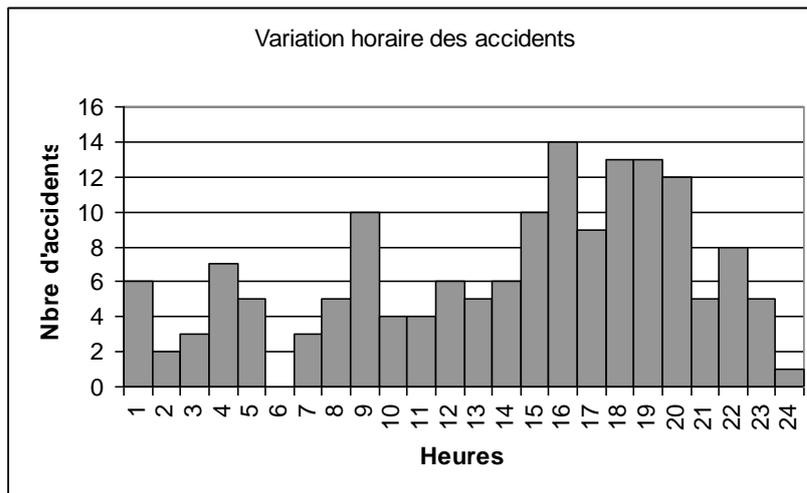
*Evolution annuelle du nombre d'accidents et des types de lésions
(Source : M.E.T)*

| Rue | Nbre d'accidents |
|------------------|------------------|
| Rue de Gesves | 3 |
| Rue Grand Vivier | 3 |
| Rue de Matagne | 3 |
| Rue du Moulin | 4 |
| Rue de Tahier | 4 |
| N.983 | 5 |
| N.698 | 14 |
| N.921 | 54 |

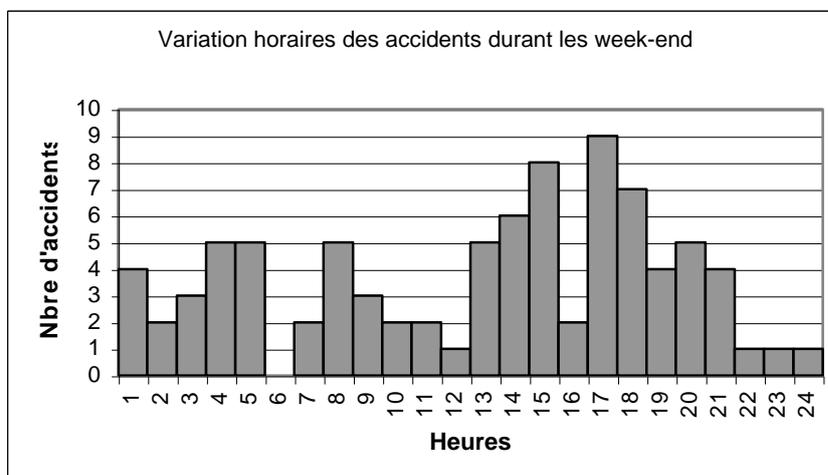
*Voiries reprenant le plus d'accidents entre janvier 1992 et août 2000
(Source : M.E.T. 2002 et fh & associés)*

| Mois de l'accident | Accidents | Décédés | Blessés graves | Blessés légers |
|--------------------|-----------|---------|----------------|----------------|
| Janvier | 10 | 0 | 1 | 12 |
| Février | 12 | 2 | 4 | 9 |
| Mars | 5 | 1 | 0 | 4 |
| Avril | 12 | 1 | 3 | 17 |
| Mai | 17 | 1 | 6 | 18 |
| Juin | 15 | 0 | 8 | 16 |
| Juillet | 18 | 2 | 6 | 18 |
| Août | 16 | 1 | 17 | 10 |
| Septembre | 17 | 1 | 10 | 24 |
| Octobre | 13 | 0 | 13 | 13 |
| Novembre | 12 | 1 | 6 | 11 |
| Décembre | 9 | 1 | 2 | 10 |

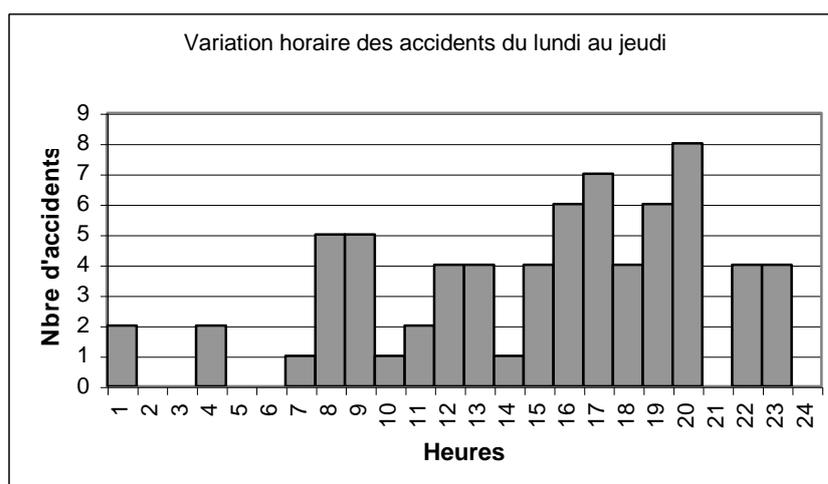
*Répartition mensuelle des accidents et victimes entre 1992 et 2000
(Source : M.E.T 2002.)*



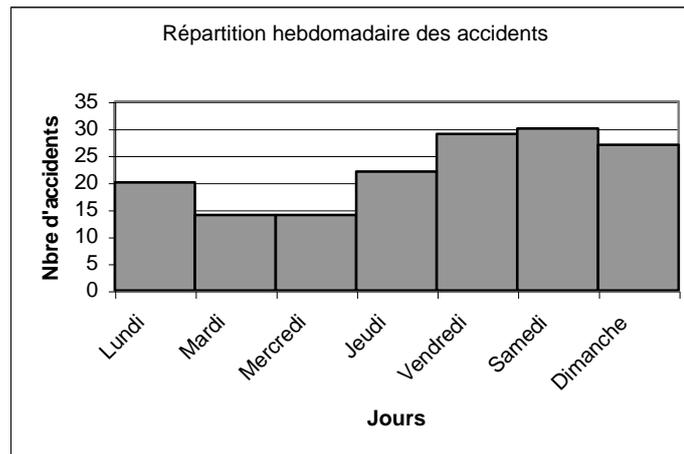
Variation horaire des accidents pour une semaine entre 1992 et 2000
(Sources : M.E.T. et fh & associés)



Variation horaire des accidents le week-end entre 1992 et 2000
(Sources : M.E.T. et fh & associés)



Variation horaire des accidents du lundi au jeudi entre 1992 et 2000
(Sources : M.E.T. et fh & associés)

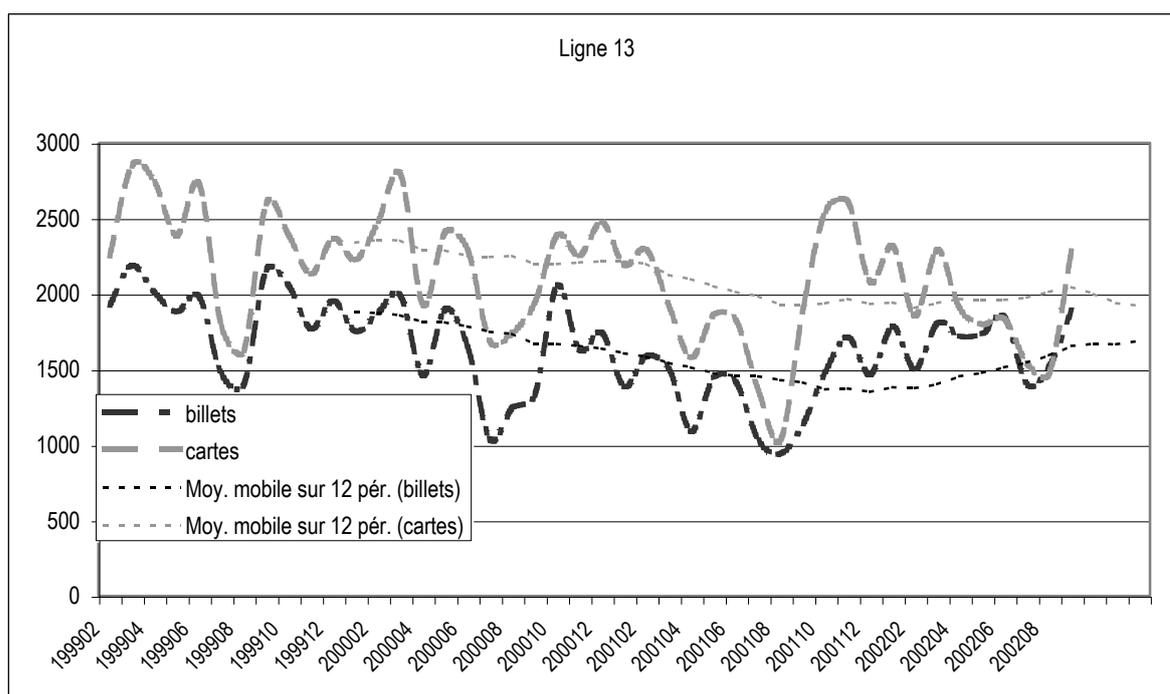


Variation hebdomadaire des accidents le entre 1992 et 2000 (Sources : M.E.T. et fh & associés)

A.11 ANNEXE 11 : ABONNES TEC

| | Ohey | Haillot/Perwez | Evelette | Total |
|--------------|-----------|----------------|----------|-----------|
| Ciney | 3 | | | 3 |
| Namur | 3 | 2 | | 5 |
| Andenne | 31 | 14 | 3 | 48 |
| Ohey | | | | 0 |
| Huy | 1 | | | 1 |
| Total | 38 | 16 | 3 | 57 |

Nombre d'abonnés par zone d'origine et de destination. (Source : T.E.C 2002)



Evolution de la consommation de billets et cartes. (Source : TEC 2002)

| Date/Ligne | Cartes+Tickets | | | | |
|------------|----------------|-----|-----|-----|-----|
| | 13 | 14 | 14s | 15s | 63 |
| mai-99 | 4272 | 88 | 83 | 51 | 176 |
| mai-00 | 4305 | 131 | 91 | 61 | 270 |
| mai-01 | 3306 | 90 | 53 | 35 | 337 |
| mai-02 | 3536 | 111 | 60 | 14 | 281 |

Evolution de la consommation de billets et cartes par ligne. (Source : TEC 2002 modifiée)

A.12 ANNEXE 12 : PROMENADES

- Promenade A Camps du Hussards - 1,5 Km ;
 - Promenade B En Rendarche - 2,5 Km ;
 - Promenade C Les Basses Arches - 4,5 Km ;
 - Promenade D Wallay - Reppe - 8 Km ;
 - Promenade E Trou du prêcheur - 10 Km ;
 - Promenade F Perwez - Baya - Sart Donneux - Filée - Matagne - 11,5 Km ;
 - Promenade G Promenade du Pilori (Goesnes, Tahier, Hodoumont) - 9 Km ;
 - Promenade H Vallée de la Vyle - 10 ou 14 Km.
-
- Découverte Nature de l'Ardenne - 14 - Paihle ;
 - Découverte pedestre des paysages typiques de Wallonie - L'Ardenne condrusienne - 10 - Promenade de Beaufort-Solières ;

A.13 ANNEXE 13 : Evolution de la population

| | Ohey | Haillet | Perwez | Goesnes | Jallet | Evelette | Total |
|----------------------|-------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|
| 1990 | 1444 | 1018 | 337 | 200 | 133 | 484 | 3616 |
| 1991 | 1436 | 1012 | 359 | 196 | 129 | 494 | 3626 |
| 1992 | 1448 | 1028 | 374 | 199 | 139 | 498 | 3686 |
| 1993 | 1468 | 1057 | 394 | 202 | 132 | 507 | 3760 |
| 1994 | 1448 | 1084 | 388 | 197 | 137 | 534 | 3788 |
| 1995 | 1461 | 1112 | 389 | 194 | 129 | 548 | 3833 |
| 1996 | 1449 | 1124 | 374 | 198 | 125 | 540 | 3810 |
| 1997 | 1456 | 1136 | 393 | 196 | 125 | 548 | 3854 |
| 1998 | 1453 | 1147 | 394 | 202 | 130 | 565 | 3891 |
| 1999 | 1461 | 1198 | 386 | 210 | 120 | 570 | 3945 |
| 2000 | 1489 | 1220 | 402 | 203 | 140 | 581 | 4035 |
| 2001 | 1496 | 1249 | 403 | 205 | 139 | 598 | 4090 |
| 2002 | 1497 | 1247 | 403 | 201 | 148 | 613 | 4109 |
| 2003 | 1518 | 1286 | 418 | 196 | 151 | 623 | 4192 |
| 2007 | 1581 | 1319 | 438 | 216 | 155 | 614 | 4323 |
| Croissance en 17 ans | 8,67% | 22,82% | 23,06% | 7,41% | 14,19% | 21,17% | 16,35% |

Mouvement annuel de la population (source GÉDAP)

| Années | Population au 1er janvier | Naissances | Décès | Solde naturel | Immigrations | Emigrations | Solde migratoire | Ajustement statistique | Population au 31 décembre |
|--------|---------------------------|------------|-------|---------------|--------------|-------------|------------------|------------------------|---------------------------|
| 1990 | 3733 | 55 | 39 | 16 | 160 | 188 | -28 | 29 | 3750 |
| 1991 | 3750 | 54 | 40 | 14 | 195 | 168 | 27 | 0 | 3791 |
| 1992 | 3791 | 52 | 24 | 28 | 185 | 149 | 36 | 3 | 3858 |
| 1993 | 3858 | 57 | 38 | 19 | 200 | 200 | 0 | -1 | 3876 |
| 1994 | 3876 | 43 | 48 | -5 | 223 | 182 | 41 | 1 | 3913 |
| 1995 | 3913 | 35 | 45 | -10 | 189 | 217 | -28 | 0 | 3875 |
| 1996 | 3875 | 46 | 36 | 10 | 237 | 217 | 20 | 2 | 3907 |
| 1997 | 3907 | 47 | 34 | 13 | 211 | 202 | 9 | 0 | 3929 |
| 1998 | 3929 | 55 | 36 | 19 | 243 | 214 | 29 | 0 | 3977 |
| 1999 | 3977 | 67 | 35 | 32 | 247 | 193 | 54 | 0 | 4063 |
| 2000 | 4063 | 66 | 28 | 38 | 201 | 183 | 18 | -4 | 4115 |
| 2001 | 4115 | 52 | 30 | 22 | 223 | 233 | -10 | -1 | 4126 |

2007: 320 immigrés et 263 émigrés.

A.14 ANNEXE 14 : Zones du plan de secteur (extraits du CWATUPE)

A.14.1 Zones destinées à l'urbanisation

A.14.1.1 *Zones d'habitat à caractère rural*

Article 27

La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles.

Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques (ou récréatifs - Décret du 18 juillet 2002, art. 12) peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage.

A.14.1.2 *Zones de services publics et d'équipements communautaires*

Article 28

Sans préjudice de leur implantation en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural, la zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général.

Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général.

A.14.1.3 *Zones d'activité économique mixte*

Article 30

La zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Elle comporte un périmètre ou un dispositif d'isolement.

Le logement de l'exploitant ou du personnel de gardiennage peut être admis dans les zones d'activité économique pour autant que la sécurité ou la bonne marche de l'entreprise l'exigent. Il fait partie intégrante de l'exploitation ».

A.14.1.4 *Zones de loisirs*

Article 29

La zone de loisirs est destinée à recevoir les équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris les équipements de séjour.

On entend par équipements récréatifs :

- les équipements de plein air : plaines de jeux, circuits automobiles, piscines, étangs de pêche, parcs attractifs,...
- les équipements couverts : restaurants, manèges, centres de rencontres destinées à des activités récréatives ... (sauf des bâtiments conçus à titre principal pour l'organisation d'expositions et de foires commerciales ou professionnelles).

On entend par équipements plus spécifiquement touristiques : les villages de vacances et leurs équipements annexes ainsi que tous autres équipements de séjour (hôtels).

On entend par équipements de séjour : les campings, chalets groupés, parcs résidentiels de camping et les parcs résidentiels de week-end.

On entend par terrain de camping-caravaning (décret 19/09/1993 de la Communauté Française) : un terrain utilisé de manière habituelle ou occasionnelle pour la pratique du camping-caravaning par plus de dix personnes en même temps ou occupé par plus de trois abris. Tous les abris de camping-caravaning doivent par leur conception et leur destination conserver un caractère permanent de mobilité.

On entend par abri mobile : tente, caravane routière, caravane de type résidentielle sans étage, motor-home ou tout abri analogue, non conçu pour servir d'habitation permanente.

On entend par abri fixe : chalet, bungalow non conçu pour servir d'habitations permanentes. Ceux-ci doivent être la propriété du titulaire du permis de camping-caravaning ou du propriétaire du terrain de camping-caravaning. Ces abris fixes ne peuvent être supérieurs à 20% du nombre total des emplacements de terrains.

On entend par parc résidentiel de week-end (articles 144 à 149 du CWATUPE) : tout ensemble de parcelles comprises dans un lotissement destiné à recevoir des résidences de week-end (c.-à-d toute construction de 60 m² maximum de superficie brute de plancher).

A.14.1.5 Zone d'extraction

Article 32

La zone d'extraction est destinée à l'exploitation des carrières et de leurs dépendances ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction, dans le respect de la protection et de la gestion parcimonieuse du sol et du sous-sol, ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction.

Dans les zones ou parties de zone d'extraction non encore exploitées, d'autres actes et travaux peuvent être autorisés à titre

temporaire pour autant qu'ils ne soient pas de nature à mettre en péril l'exploitation future du gisement.

Au terme de l'exploitation, la zone devient une zone d'espaces verts et son réaménagement, en tout ou en partie, est fixé par le permis qui autorise l'extraction.

Le logement de l'exploitant ou du personnel de gardiennage peut être admis en zone d'extraction pour autant que la sécurité ou la bonne marche de l'exploitation l'exigent. Il fait partie intégrante de l'exploitation.

A.14.2 Zones non-destinées à l'urbanisation

A.14.2.1 Zones agricoles

Article 35

La zone agricole est destinée à l'agriculture au sens général du terme. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des installations d'accueil du tourisme à la ferme, pour autant que celles-ci fassent partie intégrante d'une exploitation agricole.

Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés qu'à titre temporaire sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.

Les refuges de pêche y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif au boisement, à la culture intensive d'essences forestières, à la pisciculture, aux refuges de pêche et aux activités récréatives de plein air ainsi qu'aux actes et travaux qui s'y rapportent.

A.14.2.2 Zones forestières

Article 36

La zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. Les refuges de chasse et de pêche y sont

admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche.

A.14.2.3 Zones d'espaces verts

Article 37

La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles .

A.14.2.4 Zones de parc

Article 39

La zone de parc est destinée aux espaces verts ordonnés dans un souci d'esthétique paysagère.

N'y sont autorisés que les actes et travaux nécessaires à leur création, leur entretien ou leur embellissement.

La zone de parc dont la superficie excède cinq hectares peut également faire l'objet d'autres actes et travaux, pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'un plan communal d'aménagement couvrant sa totalité soit entré en vigueur. Le Gouvernement arrête la liste des actes et travaux qui peuvent être réalisés en zone de parc, ainsi que le pourcentage de la superficie de la zone qui peut être concerné par ces travaux .

A.14.2.5 Voies navigables et plans d'eau

Le C.W.A.T.U.P.E. ne précise rien à ce sujet. Aucun arrêté d'exécution n'existe à ce jour.

A.14.3 Autres zones

A.14.3.1 Zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

Articles 25 et 33

La zone d'aménagement communal concerté est une zone destinée à recevoir toute affectation destinée ou non à l'urbanisation, à l'exception des zones d'activité économique industrielle et des zones d'extraction.

(§1er. L'affectation de la zone d'aménagement communal concerté est déterminée en fonction de la localisation, du voisinage, de la

proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à l'article 174 et de noyaux d'habitat visés au Code du logement, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe.

§ 2. Lorsque la mise en oeuvre d'une zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté porte sur une ou plusieurs affectations visées à l'article 25, alinéa 2, elle est subordonnée à l'adoption par le conseil communal (soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, (du rapport urbanistique et environnemental visé à l'article 18 ter - Décret du 30 avril 2009, art. 19, 2°) et à son approbation par le Gouvernement. Le rapport urbanistique et environnemental, dont le collège communal ou, le cas échéant, le Gouvernement fixe l'ampleur et le degré des informations, contient - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 1°) :

1° les options d'aménagement relatives (à l'économie d'énergie et aux transports - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 2° et 3°) aux infrastructures et aux réseaux techniques, au paysage, à l'urbanisme, à l'architecture et aux espaces verts ;

2° une évaluation environnementale qui comprend :

a. les objectifs principaux du rapport urbanistique et environnemental, un résumé du contenu et les liens avec d'autres plans et programmes pertinents ;

b. les aspects pertinents de la situation environnementale ainsi que son évolution probable si le rapport urbanistique et environnemental n'est pas mis en oeuvre ;

c. les caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable ;

d. les problèmes environnementaux liés au rapport urbanistique et environnemental, en particulier ceux qui concernent les zones qui revêtent une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux directives 79/409/CEE et 92/43/CEE ;

e. les objectifs de la protection de l'environnement, établis aux niveaux international, communautaire ou à celui des Etats membres, qui sont pertinents pour le rapport urbanistique et environnemental et la manière dont ces objectifs et les considérations environnementales ont été pris en considération au cours de son élaboration ;

f. les effets notables probables sur l'environnement, à savoir les effets secondaires, cumulatifs, synergiques, à court, à moyen et à long terme, permanents et temporaires, tant positifs que négatifs, y compris la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris

le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs ;

g. les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser toute incidence négative notable de la mise en oeuvre du rapport urbanistique et environnemental sur l'environnement ;

h. (une déclaration résumant les raisons pour lesquelles les autres solutions envisagées ont été sélectionnées, et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée, y compris toute difficulté rencontrée, notamment les déficiences techniques ou le manque de savoir-faire, lors de la collecte des informations requises - Décret du 30 avril 2009, art. 19, 3°) ;

j. (une description des mesures de suivi envisagées - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 4°). CWATUPE - version du 29 juin 2009 36 3° (un résumé non technique des informations visées ci-dessus - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 5°).

(... - Décret du 30 avril 2009, art. 19, 5°).

(... - Abrogé par le décret du 20 septembre 2007, art. 3, 6°).

(§ 2 bis. Lorsque le rapport vaut périmètre de reconnaissance au sens du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, il contient en outre les renseignements visés par le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 7°).

§ 3. (Lorsque le rapport urbanistique et environnemental est complet, le collège communal le soumet - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 8°) à enquête publique conformément à l'article 4 et à l'avis de la commission communale ou, à défaut, de la commission régionale, du conseil wallon de l'environnement pour le développement durable et des personnes et instances qu'il juge nécessaire de consulter. (Le collège communal soumet le rapport urbanistique et environnemental à l'avis de la direction générale des ressources naturelles et de l'environnement soit lorsque la zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté porte sur l'implantation d'un ou plusieurs établissements présentant un risque pour les personnes, les biens ou l'environnement au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, soit lorsque le rapport porte sur des lieux fréquentés par le public ou sur une ou plusieurs affectations visées à l'article 25, alinéa 2, situés dans une zone vulnérable visée à l'article 136 bis, § 1er, ou, à défaut, autour de tels établissements pour autant qu'ils soient susceptibles d'accroître le risque d'accident majeur ou d'en aggraver les conséquences - Décret du 8 mai 2008, art. 3). (Le cas échéant, il est fait application des formalités visées à l'article 51, § 2. - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 9°).

(§ 3 bis. Lorsque le rapport contient les éléments relatifs au périmètre de reconnaissance, ceux-ci sont soumis par le collège communal pour avis au fonctionnaire dirigeant au sens du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités

économiques et à tout autre service ou commission dont la consultation est demandée par le Gouvernement - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 10°).

§ 4. Le conseil communal adopte le rapport urbanistique et environnemental, accompagné d'une déclaration environnementale résumant la manière dont les considérations environnementales ont été intégrées dans le rapport, les avis, réclamations et observations émis en application du paragraphe 3 ont été pris en considération (ainsi que les raisons des choix du rapport urbanistique et environnemental, compte tenu des autres solutions raisonnables envisagées - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 11°).

Le conseil communal envoie le rapport, accompagné du dossier, au fonctionnaire délégué. Dans les trente jours suivant la réception du rapport, le fonctionnaire délégué le transmet au Gouvernement. Le Gouvernement vérifie la conformité du rapport urbanistique et environnemental aux dispositions visées aux paragraphes 1er et 2. (... - Abrogé par le décret du 20 septembre 2007, art. 3, 12°).

(Le Gouvernement approuve ou refuse le rapport urbanistique et environnemental. L'arrêté du Gouvernement est envoyé au collège communal dans un délai de trente jours prenant cours le jour de la réception du dossier complet transmis par le fonctionnaire délégué. CWATUP - version du 29 juin 2009 37

A défaut de l'envoi de l'arrêté, le collège communal peut adresser un rappel au Gouvernement. Si, à l'expiration d'un nouveau délai de trente jours prenant cours à la date de l'envoi de la lettre contenant le rappel, le collège communal n'a pas reçu l'arrêté, le rapport urbanistique et environnemental est réputé approuvé. Lorsque le rapport contient les éléments relatifs au périmètre de reconnaissance, il vaut périmètre de reconnaissance au sens du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 13°).

Le public est admis à prendre connaissance à la maison communale du rapport urbanistique et environnemental, ainsi que de la déclaration environnementale. Il en est informé suivant les modes visés (à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 14°).

Le rapport et la déclaration environnementale sont transmis à la commission communale ou, à défaut, à la commission régionale, au conseil wallon de l'environnement pour le développement durable et aux personnes et instances consultées.

(Lorsque le rapport vaut périmètre de reconnaissance, il est notifié au fonctionnaire dirigeant et à l'opérateur au sens du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques. - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 15°).

(§ 5. Le collège communal dépose périodiquement auprès du conseil communal un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en oeuvre des zones ou parties de zones d'aménagement communal concerté. Le public en est informé suivant les modes visés à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale

et de la décentralisation - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 17°).

(§ 6. Les dispositions relatives à l'élaboration du rapport urbanistique et environnemental sont applicables à sa révision - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 18°).

(§ 7. A défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé à l'obligation visée au § 2, ainsi qu'en cas de refus du rapport urbanistique et environnemental soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le rapport urbanistique et environnemental. - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 19°).

(§ 8. Les articles 110 à 112 et 127, § 3 sont applicables à toute zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté (qu'elle soit ou non mise en oeuvre - Décret du 30 avril 2009, art. 19, 6°) ou lorsque la zone d'aménagement communal concerté porte sur une ou plusieurs affectations visées à l'article 25, alinéa 3 - Décret du 20 septembre 2007, art. 3, 16°).

A.14.4 Autres inscriptions au plan de secteur

A.14.4.1 *Périmètres d'intérêt paysager (P.I.P)*

Le C.W.A.T.U.P.E. ne précise rien à ce sujet.

A.14.4.2 *Périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (P.I.C.H.E.)*

Le C.W.A.T.U.P.E. ne précise rien à ce sujet.

A.14.4.3 *Lignes électriques à haute tension existantes*

Le C.W.A.T.U.P.E. ne précise rien à ce sujet.

A.14.4.4 *Routes de grande circulation existantes*

Le C.W.A.T.U.P.E. ne précise rien à ce sujet.

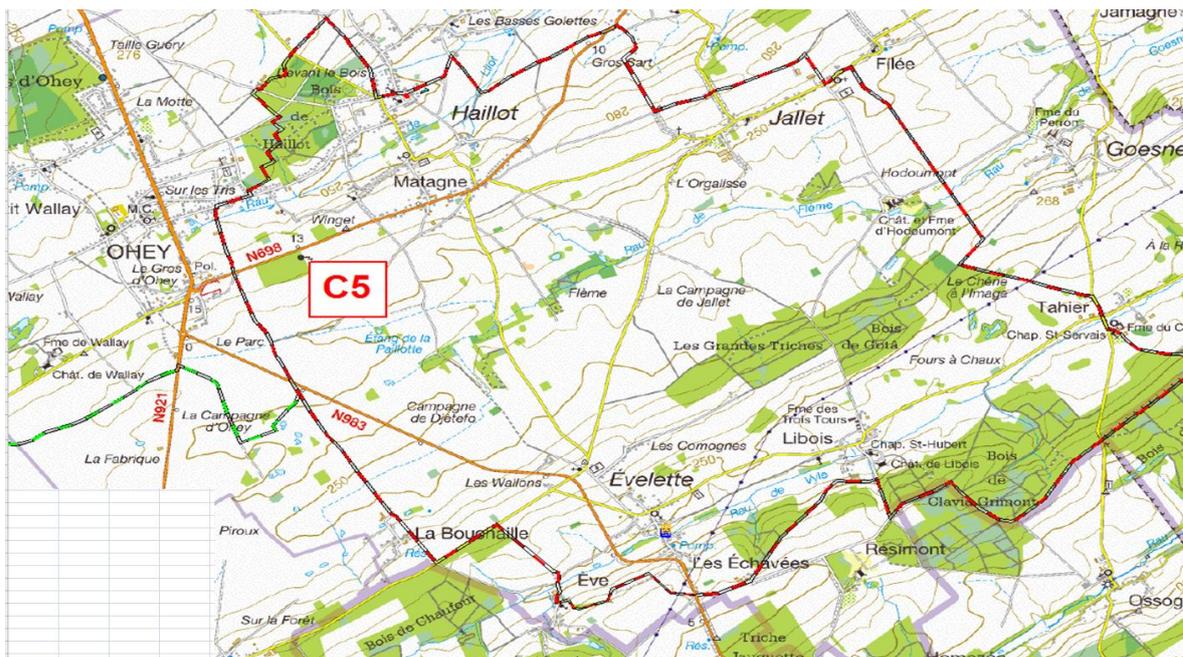
A.14.4.5 *Canalisations existantes*

Le C.W.A.T.U.P.E. ne précise rien à ce sujet.

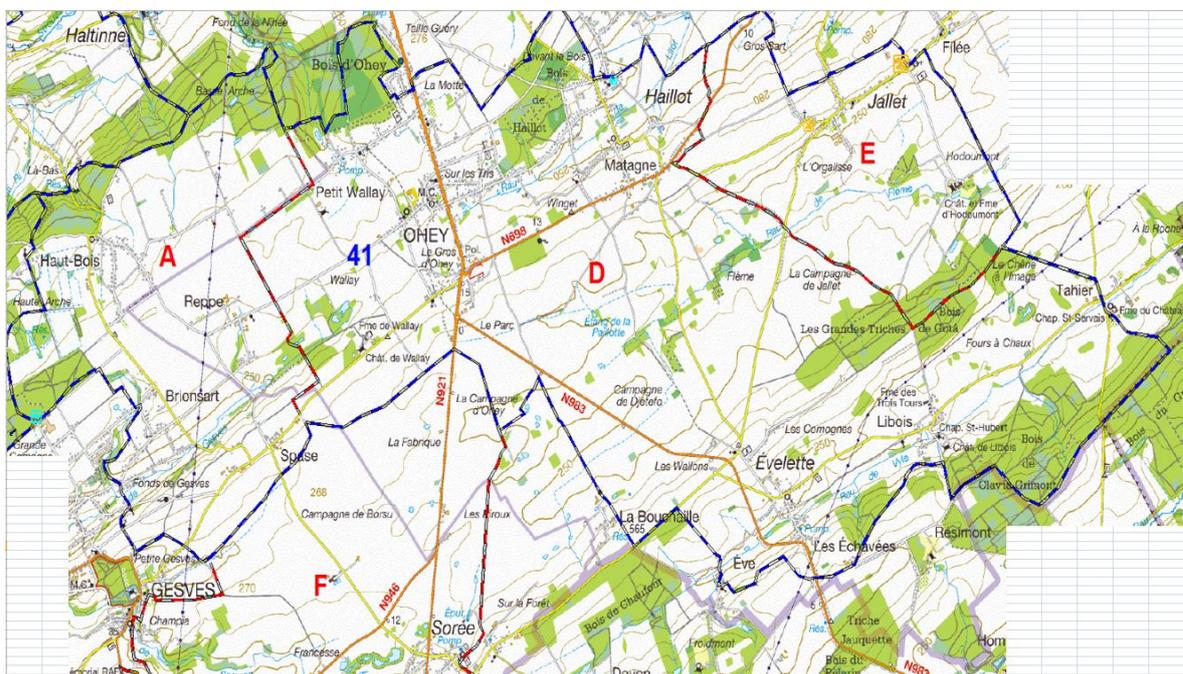
A.15 ANNEXE 15 : Organigramme de la commune

| | En charge de/ travail actuel | Personne responsable | Régime | Statut | Niveau | Remarques |
|-------------------------|--|------------------------|-----------------------------|----------------|--------|-----------------------------------|
| Services travaux | | | | | | |
| | Chef des travaux | Pascal Polet | TP | CDI | D9 | demande de nomination |
| | Gestion administrative du service des travaux, agent constateur, mise en concurrence, marchés publics, bon de commande | Marc Deschamps | TP | CDI | D7 | formation pour passer D8 en cours |
| <i>Voirie-bâtiments</i> | Fauchage, voirie tarmac, déneigement, accessoirement parcs et jardins, taille des haies, caveaux cimetière | Jean-François Closquet | TP | CDI | E3 | |
| | Voirie (tarmac, filet d'eau, maçonnerie, fossé, avaloir, ...), JCB, transport camion, ... Occasionnellement, parc et jardin (haie, tronçonneuses, ...) et appui bâtiment | Cédric Weber | TP | CDI | E2 | |
| | Voirie (tarmac, ...), machiniste (tranchée, égouttage, cimetière, ...) transport camion, ... Occasionnellement chemins (tronçonneuse) - pas bâtiment | Maxime Paulus | TP | CDI | E1 | |
| | Titulaire JCB, occasionnement parcs et jardins, bâtiment | Tony Weber | mi-temps | CDI | E3 | |
| | Atelier mécanique, camion, tarmac, filet d'eau, déneigement, curage fossé, | Patrick Gauthier | TP | CDI | E2 | |
| | Bâtiment + appui repas, courses pour les écoles | Pol Beghin | TP | CDI | E3 | |
| | Maçonnerie, pose de tuyau, chambres de visite, camion | Marc Noël | 4/5 | CDI | E3 | |
| | Bâtiments (couleur, plomberie, ...) Pas parcs et jardins/tarmac | Phillippe Lambotte | TP | CDI | E3 | |
| | Chauffeur de bus, occasionnellement voirie (tarmac), parcs et jardins. Pas bâtiments. | Pascal Lambotte | TP | Statut | E3 | |
| | Cimetière | Gérard Collard | | | E3 | maladie longue durée |
| | | Jean-Luc Thonet | | | C5 | maladie longue durée |
| | | Maurice Van. | | | E3 | maladie longue durée |
| | | Fabrice Hoffman | tp | | E1 | contrat de remplacement |
| | | Christopher Vandercame | tp | | E1 | contrat de remplacement |
| | | Olivier Vermeesch | tp | odd 10-05-2012 | E1 | |
| <i>Parcs et jardins</i> | Cimetières, appui parcs et jardins. Rien en bâtiments et très rare en voirie | Alain Hella | | | E3 | |
| | Taille,; cimetière, élagage chemins, appui ponctuel bâtiment. Rien voirie | Jean-Luc Bodart | TP | CDI | E1 | |
| <i>Propreté</i> | Nettoyage des routes/acotements, appui cimetières, convocation cc | Jean Ronveaux | TP | CDI | E2 | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Nettoyage | | | | | | |
| <i>Administration</i> | Place Roi Baudouin | Annick Rodeberg | 28h30 | odi | E2 | |
| | Maison Rosoux | Hélène Doussis | 28h30 | odi | E3 | |
| | Place Roi Baudouin, département développement durable + police | Patricia Renoir | 10h police + 12 h urbanisme | odi | E1 | |
| <i>Ecoles</i> | Perwez | Carine Neyman | 22h | odi | E2 | |
| | Perwez | Wivinne Gridelet | 19h | odi | E2 | |
| | Ohey, maternelle + hall sportif | Nadine Marée | | | E2 | |
| | Haillot | Jean-Charles Libion | | | E3 | maladie longue durée |
| | Evelette | Dominique Gillard | 28h30 | odi | E3 | |

A.16 ANNEXE 16 : Cartes de voies lentes



Carte « provisoire » du circuit « Attelage »
du GAL Pays des Tiges et des Chavées



Carte « provisoire » du circuit « Cavaliers »
du GAL Pays des Tiges et des Chavées



Carte « soft » des circuits
du PCDN et du Syndicat d'Initiative d'Ohey

A.17 ANNEXE 17 : Tableau AFOM (février 2012)